ACTES

forum 4 BÒDLANMÈ

Matinik

16 au 18 juin 2015

Palais des Congrès de Madiana

Faire de notre littoral et de la mer des espaces de réconciliation durable

Sous la présidence d'honneur de **Ferdy LOUISY,**
Maire de Goyave, Président du Parc National de Guadeloupe,
Président des Parcs Nationaux de France, Vice-président de l'Agence des aires marines protégées

Agence des 50 pas géométriques Martinique

L'agence des 50 pas géométriques tient à remercier l'ensemble de ses partenaires ayant participé au comité de pilotage du quatrième forum BÒDLANMÈ. En effet, à travers leurs réflexions et travaux, ils ont largement œuvré à la réussite de cet événement bi-annuel.

L'élaboration du programme du forum BODLANMÈ est, en effet, le fruit d'un processus participatif, une construction collective de propositions émanant de diverses structures partenaires, réunies pour l'occasion au sein d'un comité BODLANMÈ.

Ce comité s'est réuni à 6 reprises en amont du forum (de juillet à février).

Vingt organismes au total ont participé à au moins un de ces comités : Agence des aires marines protégées, ASsociation pour la SAUvegarde du PAtrimoine MARtiniquais, Association pour la DÉfense des Producteurs Aquacoles Martiniquais, Carbet des Sciences, Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique, Comité Martiniquais du Tourisme, Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, CIRAD, Conservatoire du Littoral, Conseil régional, Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction de la Mer, Graine Martinique, Ifremer, Office National des Forêts, Office de l'Eau, Parc Naturel Régional de la Martinique, Société coopérative aquaculteurs de Martinique, Université des Antilles.

Diamant - Anse Cafard

Réflexion et action : voilà bien deux piliers de l'action politique ! Réfléchir, d'abord, en interrogeant la science, en croisant les expériences et en partageant la connaissance. Agir, ensuite, en s'appuyant sur les compétences, les yeux fixés sur l'objectif défini. À ce titre, le forum Bodlanmè est sans conteste une réussite. Ces moments de réflexion que nous avons eu à partager précèdent une action réelle que nous aurons à mener. La qualité des débats et la richesse des interventions ont fait de ce quatrième rendez-vous avec la mer un moment de réflexion constructive. Le caractère parfois animé des échanges témoigne d'un réel engagement sur les questions liées au littoral. Les préoccupations sont fortes. Les attentes sont légitimes. Qu'il s'agisse de rassurer des usagers de la mer en proie à la hantise de la réglementation, ou de trouver la solution à l'apparition de problématiques nouvelles comme l'invasion des sargasses, il ne se passe pas un jour sans que nous ayons à alimenter nos réflexions et à réinventer nos actions pour trouver des solutions pérennes. Mais je retiens de ce forum un élément fondamental : la nécessité d'une approche transversale, partagée et fédératrice pour réussir. Nous n'avons pas d'autre choix. Si nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la biodiversité reste autant un atout qu'une chance, il nous appartient de nous donner les moyens de sa préservation. Je salue ici le dynamisme de l'équipe du projet Bodlanmè, des agents de l'antenne Antilles de l'Agence des Aires Marines Protégées, et les assure de mon entier soutien dans leurs prochaines actions, notamment la création du futur parc naturel marin de la Martinique.
Bonne lecture à tous !

Ferdy Louisy
Président d'honneur du Forum Bodlanmè 4
Maire de Goyave
Vice-président de l'Agence des Aires Marines Protégées

Sommaire

Mardi 16 Juin 2015

Introduction - Allocutions d'ouverture 3

LA GOUVERNANCE DU LITTORAL ET DE LA MER 10

Micro-trottoir « Comment trouvez-vous le littoral ? » 11

- Quel cadre pour développer en Outre-mer une stratégie pour la mer et le littoral ? 12

TABLE RONDE 1

Modalités pratiques des déclinaisons locales 17

- Gouvernance territoriale : quelques enseignements et réflexions à l'issue d'une recherche en partenariat (projet ATOUMO) 23

Micro-trottoir « Et les sargasses ? » 27

TABLE RONDE 2

Comment s'organise la gestion de crise à travers l'exemple des sargasses ? 28

Conclusions table ronde 35

USAGES ET IMPACTS SUR LE LITTORAL ET LA MER 36

Micro-trottoir « Usages et impacts sur le littoral et la mer » 37

- Qualité des eaux et assainissement 37
- Réglementation sanitaire des eaux de baignade 40
- La gestion du Domaine Public Maritime naturel 42
- Portrait du littoral et de la mer : un outil d'aide à la gestion 45
- Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine 47
- Énergies thermiques, un exemple d'utilisation de l'énergie marine : la thalassothermie 51
- Projet NEMO : New Energy for Martinique and Overseas 53

Mercredi 17 Juin 2015

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES : UN OUTIL DE LA RÉCONCILIATION DES USAGERS ? 54

- Le rôle des aires marines protégées 55
- Les liens avec les usagers dans les AMP, au niveau national et dans les Antilles 58

Micro-trottoir « Ça vous dit quoi Aire Marine Protégée ? » 61

- Bilan du suivi IFRÉCOR 61
- Qu'est-ce que la valeur écosystémique ? 66

TABLE RONDE 3

Le futur parc marin de la Martinique 73

- Les stratégies de gestion mises en place dans les Aires Marines Protégées aux Antilles et dans la Caraïbe 82

OCCUPATION DU LITTORAL : ANTICIPER ET S'ADAPTER 85

Micro-trottoir « Occupation du littoral : anticiper et s'adapter » 86

- Risques littoraux et responsabilités locales suite à la tempête Xynthia 86
- Estimation des variations du niveau de la mer en Martinique et dans la Caraïbe insulaire et conséquences à moyen et long terme 89
- Retour sur l'atelier EUCC-France en Martinique 95
- Stratégies foncières face au changement climatique 97
- La relocalisation des activités et des biens : étude et expérimentation sur la commune de Petit-Bourg en Guadeloupe 101
- La stratégie mer et littoral à l'échelle du bassin Antilles et/ou de la Martinique 105

Conclusion du forum 110

Visite de la Baie de Fort-de-France en images 112

Résultats jeux-concours

- « Bòdlanmè, votre vision du littoral » Concours photo ouvert au grand public 114
- « Imaginez des métiers pour préserver et valoriser notre biodiversité » Jeu-concours destiné aux scolaires 115

Village-Expo « Entre terre et mer » 116

Les intervenants 118

Lexique 120

Introduction

Émile GONIER, *3e adjoint au Maire de Schœlcher, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique* ••• **Page 4**

Joachim BOUQUETY, *Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Maire de Grand Rivière* ••• **Page 5**

Ferdy LOUISY, *Président d'honneur, Maire de Goyave, Président du Parc national de Guadeloupe, Président des Parcs nationaux de France, Vice-président de l'Agence des aires marines protégées* ••• **Page 6**

Daniel CHOMET, *Président de la commission Développement durable, du Transport et de l'Énergie du Conseil régional de la Martinique, Président du Parc Naturel Régional de la Martinique, Vice-président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, Président du Comité de Bassin, représentant le Président du Conseil régional de la Martinique* ••• **Page 7**

Jean-Jacques NARAYANINSAMY, *Sous-Préfet du Marin représentant Monsieur le Préfet* ••• **Page 9**

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ
Animatrice

Bonjour et bienvenue au forum BODLANMÈ. Nous ouvrons la quatrième édition de ce rendez-vous désormais incontournable, initié et organisé par l'Agence des 50 pas géométriques avec le soutien de nombreux partenaires tels que la DEAL, la Direction de la mer, la Région Martinique, le rectorat, l'Agence des aires marines protégées, l'ODE, l'Université des Antilles, le Conservatoire du Littoral, l'Office National des Forêts, l'Ifremer, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, l'ASSAUPAMAR et le Carbet des Sciences. Ce quatrième forum BODLANMÈ s'ouvre avec cette volonté certainement partagée de faire de notre littoral et de la mer, des espaces de réconciliation durable.
Pour introduire le forum, je laisse la parole à Émile GONIER qui est 3e adjoint au Maire de Schœlcher, commune qui nous accueille, et vice-Président de la CACEM.

Émile GONIER
3e adjoint au Maire de Schœlcher, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du Parc national de Guadeloupe, Président des parcs nationaux de France, Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités. Au nom de Monsieur le Maire de Schœlcher et de son Conseil municipal, je souhaite à toutes et à tous la bienvenue sur le territoire de notre commune à l'occasion de ce quatrième forum BODLANMÈ MATINIK.
Actuellement hors du département, Monsieur le Maire de la ville de Schœlcher m'a demandé de l'excuser auprès de vous et de vous adresser ses chaleureuses salutations. Notre municipalité, aussi bien par sa situation géographique qu'à travers les priorités fortes qu'elle se fixe dans son action, se reconnaît pleinement dans le thème défini dans ce forum. Bien sûr, nous ne doutons pas que la qualité d'une telle infrastructure que le Palais des Congrès a joué un rôle dans le choix de la domiciliation de cette manifestation. Cependant, nous voulons vous souligner combien sont nombreuses les bonnes autres raisons de la pertinence de ce choix. En effet, la population de notre ville a tissé au fil des ans des liens très étroits avec le milieu marin qui la côtoie. Ceci s'est traduit, notamment, par la création sur notre territoire, depuis près de cinquante ans, de l'un des plus anciens, des plus importants, des plus grands centres nautiques de l'île. Ce dernier organise, comme nous le savons, chaque année, la Semaine nautique, rendez-vous international regroupant jusqu'à une vingtaine de pays d'horizons divers. Ce lien étroit entre la population schœlcheroise et son littoral s'est traduit également par l'obtention de deux labels nautiques nationaux, celui de *station balnéaire*, qui nous vaut la présence du Casino sur notre territoire, et, plus récemment, celui de *station Voile*. Ce même lien étroit avec la mer se traduit également par la présence sur le littoral de Schœlcher de cinq baignades dont la progression de la qualité des eaux a particulièrement été soulignée par l'ARS récemment. Enfin, la présence sur le territoire de notre commune de ce haut lieu historique de la pêche que constitue le pittoresque quartier de Fond Lahaye témoigne aussi de ce lien étroit avec le bodlanmè schœlcherois. Et puis, le vif succès connu par notre fête du nautisme, le week-end dernier même, témoigne de l'attachement du Schœlcherois à son bodlanmè, dans sa grande diversité et sa richesse.
Nous tenons à remercier tout particulièrement l'Agence des 50 pas géométriques, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, et tous les partenaires qui l'entourent pour l'organisation de ce forum. Ils y abordent, en effet, un enjeu central du développement de nos territoires que constitue la gestion durable et concertée de notre littoral et de la mer. Comment peut-on sérieusement parler du développement endogène de nos îles si la question de la préservation et de la valorisation de son littoral n'est pas prise en compte. Cette interrogation, entre autres, est essentielle. C'est pour cela qu'il est, à notre sens, très important que tous les acteurs concernés par l'aménagement, la préservation et la gestion des espaces littoraux et marins de nos territoires se rencontrent régulièrement, notamment dans le cadre de ce forum BODLANMÈ sur ces problématiques afin de concilier économie, loisir et protection, tout ceci au service du développement endogène et durable. En tant que responsables politiques, nous sommes très attentifs au déroulement de vos travaux, et nous comptons beaucoup sur vos contributions pour irriguer les réflexions en cours et à venir en matière de planification, d'aménagement et de développement de nos territoires. Aussi, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite d'excellents travaux et vous remercie, au nom de Monsieur le Maire de Schœlcher, de votre attention.

Joachim BOUQUETY
Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Maire de Grand Rivière

Monsieur le sous-Préfet, Monsieur le Président d'honneur Ferdy LOUISY, cher ami, Monsieur le Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral, Mesdames et Messieurs les élus des collectivités territoriales, Conseil régional, Conseil général, Mesdames et Messieurs les maires de Guadeloupe de Martinique et les élus des Saintes, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Mesdames, Messieurs les directeurs des services de l'État, Mesdames et Messieurs et éventuellement ceux que j'aurais oubliés, je vous salue. C'est tout d'abord avec un réel plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, en tant que Président tout récemment nommé à l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique. Je succède en effet à mon cher collègue et ami Ralph MONPLAISIR, qui a initié et présidé les trois dernières éditions de ce forum BODLANMÈ, devenu un événement quasiment incontournable du paysage martiniquais. Je tiens ici à souligner l'action de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique dans la mise en place de ce forum, et ce, depuis 2008. Un forum organisé tous les deux ans dans le but de permettre aux acteurs d'échanger, mais surtout d'essayer d'avoir une vision partagée de la gestion de l'avenir de ce littoral. Comme vous le savez, mes propos ne se limitent pas seulement à la bande des 50 pas géométriques, mais à l'ensemble du littoral, parce que c'est là que le développement peut encore se faire. Ceci avait été rappelé lors du premier forum. La première édition du forum BODLANMÈ avait pour ambition de sensibiliser sur la nécessité et j'insiste sur ce dernier mot, de protéger notre littoral, à travers une simple question : « notre littoral en crise durable ? ». Je me souviens, lorsque j'étais enfant, nos parents parlaient de la mer et de la rivière comme s'il s'agissait de poubelles. On disait, quand quelque chose nous embarrassait « ay jété an lan mè ! » (allez le jeter à la mer), ou la rivière. En réalité, ce littoral est très important et peut faire beaucoup. Nous devons changer nos mentalités, ce n'est pas facile pour les maires des communes littorales d'expliquer aux parents, aux amis qu'il faut changer de méthode, de manière de voir. Il y avait autrefois, chez nous, un rituel le week-end qui consistait au lavage des voitures à la rivière. Il y avait des queues interminables. C'était, à cette époque, normal, naturel. Par conséquent, quand je vais dire maintenant aux gens de ne plus aller laver leur voiture à la rivière, de ne plus élever des cochons près de la rivière, on me répond : « Papa'w té ka fey » (vos parents le faisaient avant vous). Tout cela pour vous dire que la sensibilisation sur toutes ces questions fait partie des objectifs du forum BODLANMÈ.

Le second forum que nous avons organisé a montré l'apport de la connaissance pour mieux agir, mieux protéger et surtout, mieux adapter notre mode de gouvernance dans la gestion de cet espace littoral. La question qui se posait était : quelle stratégie entre approche globale et action locale pour la gestion durable des littoraux pas seulement martiniquais mais antillais. La dernière édition traitait d'une zone de croissance durable. Nous voulions montrer que la gestion durable de notre littoral pouvait être un atout pour le développement économique de notre territoire.

Cette quatrième édition tourne autour de la thématique : **« faire de notre littoral et de la mer des espaces de réconciliation durable ».** Il s'agit ici de voir notre littoral comme un lieu élargi à l'ensemble de notre bassin Antilles, car nous avons des intérêts communs, et que seuls, nous n'aurons pas de résultats. Nous ne sommes jamais forts tout seuls, nous avons besoin de l'autre. Aussi, nous remercions de leur présence les élus des îles voisines qui nous font l'honneur d'être des nôtres ; ce qui nous permettra d'échanger. À un moment où la question de réfléchir ensemble à la mise en place du bassin Antilles est d'actualité, nous espérons que ce moment d'échange apportera des éléments aux acteurs concernés, l'État, les collectivités de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Martinique, ainsi qu'aux acteurs de la sphère publique. Avec ce forum, nous poursuivons nos actions de sensibilisation à l'environnement à destination des plus jeunes. C'est ainsi, qu'en partenariat avec le Rectorat, nous avons proposé un jeu-concours destiné aux scolaires. Par ailleurs, nous avons organisé la première édition d'un concours photo ouvert au grand public. Notre forum s'articule autour de différents axes, illustrés par des thématiques particulières : la gouvernance du littoral et de la mer • les usages et impacts sur le littoral et la mer • les aires marines protégées : un outil de la réconciliation des usagers ? • l'occupation du littoral : anticiper et s'adapter. Le choix des thèmes abordés dans ce forum résulte d'un travail collaboratif mené à travers le comité BODLANMÈ qui a débuté en juillet dernier. Permettez-moi, d'une part de les citer et ensuite de les remercier de leur participation active. Il s'agit de la DEAL, de la Direction de la Mer, du Conseil régional, du rectorat de la Martinique, de l'Agence des aires marines protégées, de l'Office de l'Eau, de l'Université des Antilles, du Conservatoire du Littoral, de l'Office National des Forêts, de l'Ifremer, du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, de l'ASSAUPAMAR du Carbet des Sciences. J'ajoute une mention particulière pour les collaborateurs de l'Agence des 50 pas géométriques et notamment pour Amandine LIMOUZIN, coordinatrice de cet événement qui travaille au sein de l'Agence depuis quelques mois. Nous terminerons par une table ronde finale qui contribuera à faire, avec la participation de tous les acteurs, la synthèse des échanges de ces deux jours. Laquelle synthèse sera transmise aux différents responsables de nos îles constituant le bassin Antilles. Aussi, avons-nous réduit le nombre d'intervenants dans le but de permettre des échanges importants avec le public présent dans la salle.

Nous allons, je dirai, oser planifier l'avenir. Merci à tous nos intervenants et à notre animatrice pour leur implication. Merci à vous tous d'être toujours plus nombreux à venir assister à ces journées d'échange et de partage ; c'est grâce à votre participation que ce forum pourra atteindre son but.
Mesdames, Messieurs, je nous souhaite un bon travail sur ces deux jours.

Ferdy LOUISY
Président d'honneur,
Maire de Goyave,
Président du Parc national de Guadeloupe,
Président des Parcs nationaux de France,
Vice-président de l'Agence des aires marines protégées

Monsieur le représentant de l'État, Monsieur le représentant du Maire de Schœlcher, Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, mon ami, Monsieur le vice-président de la Région Martinique, cher ami, Monsieur le Président de l'ANEL, Monsieur le Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Mesdames et Messieurs, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités.
Je voudrais adresser, Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques, tous mes remerciements pour le choix que vous avez fait en ma personne pour être président d'honneur de ce forum BODLANMÈ, événement incontournable pour les mer, océan, littoral de la Martinique. Je tiens à vous remercier Monsieur le Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques pour cet accueil chaleureux qui m'a été réservé depuis mon arrivée. C'est très important, lorsqu'on arrive d'être bien accueilli. Je me réjouis de toute cette convivialité qui marque la Martinique.
Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Maire de Goyave en Guadeloupe, une commune de 1 400 habitants, seule commune qui porte le nom d'un fruit. En tant que maire d'une commune littorale, je connais bien les problématiques liées au littoral et à la mer. En ce moment, je les connais d'autant que nous sommes confrontés à la crise des sargasses. Ma commune est particulièrement touchée par ce phénomène que vous connaissez aussi en Martinique. Comme on l'a indiqué précédemment, je suis le vice-président des aires marines protégées, une agence nationale qui a en charge l'application du Grenelle de la mer, pour notamment permettre à la France de répondre aux objectifs d'Aichi de placer 20 % des espaces maritimes sous protection. En tant que Président du Parc national de Guadeloupe, je siège à ce titre à l'établissement national des parcs nationaux de France, en qualité de Président.
Nous avons, comme déjà indiqué, des problématiques transversales et communes à définir entre les différents territoires, établissements d'Outre-mer. Si je prends l'exemple de la charte du parc national de Guadeloupe, que nous avons élaborée et qui a fait l'objet d'un vote en 2014, cette dernière traite des questions liées au littoral. Mais il faut ajouter que du fait que nous avons au sein de ce parc un cœur marin et une aire maritime adjacente, nous avons l'occasion d'intervenir sur une mission considérée comme une mission régalienne de l'État : la mer. En Guadeloupe, notre parc national est à la fois terrestre et marin. Il en existe d'autres en France métropolitaine, comme le parc national de Port-Cros, ou, plus récemment, le parc national des Calanques. Pour traiter des questions liées à la mer, nous avons également des parcs naturels marins mis en place par l'Agence des aires marines protégées. On peut citer le parc naturel de la mer d'Iroise, du Golfe du Lion, le premier parc naturel marin d'Outre-mer qui se situe à Mayotte, et très prochainement, la création du parc naturel marin des Glorieuses. Ici, nous avons lancé la création du parc naturel marin de la Martinique, un projet particulièrement intéressant pour le secteur des Antilles, avec, notamment, un travail intéressant de protection mené sur la zone économique exclusive des Antilles.
Un maire peut se retrouver, du jour au lendemain, confronté à des problèmes liés au littoral et à la mer. De quels moyens dispose-t-il pour réussir à s'en sortir ? L'exemple le plus flagrant, en ce qui nous concerne, c'est celui des sargasses, mais on peut citer également le phénomène de pollution lié au chlordécone. Ce sont des problématiques qui nous touchent directement en qualité d'élus, maires de communes littorales, pour lesquelles nous avons besoin d'une approche transversale et commune pour réussir. Le Président de l'Agence des 50 pas géométriques l'a très bien dit, on ne peut réussir qu'ensemble ; cet ensemble comprend les communes, la région, le département, les intercommunalités, mais aussi les services de l'État. Je profite de cette occasion pour saluer la présence des services de l'État et des établissements publics qui sont présents, et pour dire combien cette cause est importante.
Ce forum, chers amis de la Martinique, a plus que jamais raison d'être. Il existe des sujets d'inquiétude que vous avez manifestés, par exemple les usagers de la mer qui pensent perdre du terrain ; je pense aux marins pêcheurs qui disent : « lan mè sé ta nou ». Je dis non, la mer se partage, les territoires doivent se partager et nous ferons en sorte que les intérêts de chacun soient préservés. On sait que ce n'est pas facile, mais il y a, au niveau de la mer, une gouvernance partagée à assurer, en évitant cette fameuse hantise de la réglementation. En effet, très souvent, revient cette idée qu'il y a trop de réglementation sur la mer et cela devient une véritable hantise pour certains.
L'intégration à l'Agence française de la biodiversité constituera un point fort car plus de moyens de coordination, de mutualisation de la politique de l'État en mer seront déployés. Cette Agence est en cours de création et devrait avoir ses déclinaisons dans tous les territoires d'Outre-mer ; je sais que sur la Martinique, les choses ont déjà bien avancé. J'ai reçu pour ma part, hier, la mission de Ségolène ROYAL et de Victorin

LUREL de préfigurer la déclinaison en Guadeloupe. J'aurai, à ce titre, l'occasion de collaborer avec la Martinique et avec la Guyane mais aussi, comme je le fais souvent, avec d'autres territoires d'Outre-mer dans les océans indien ou pacifique.
Un autre sujet d'inquiétude mérite réflexion et échange, il s'agit des pollutions liées au chlordécone. Ce sujet récurrent ne doit pas être banalisé ; aujourd'hui, le fait que nous fassions l'objet d'une invasion de sargasses ne doit pas nous faire oublier que le chlordécone pollue le littoral et pose des problèmes notamment sur la mer. Le sujet également qui me semble important et qu'on a tendance à oublier, c'est l'invasion des poissons lion. Nous devons encore mobiliser des moyens pour mettre en place des politiques de lutte contre cette espèce invasive. La solution qui consiste à proposer de manger le poisson lion ne suffit pas. Il est important de pouvoir assurer la protection de toute la diversité biologique et de préserver de manière durable toutes ces ressources halieutiques qui font partie de nos eaux et qui font toute la richesse de nos territoires.
À propos des autorisations de pêche données aux armements étrangers, nous, Antillais, nous Ultramarins, avons notre mot à dire et devons faire preuve de vigilance sur ce dossier. Je prendrai l'exemple de Mayotte, située dans l'océan indien, à proximité d'autres territoires comme les Comores, les Seychelles qui développent des politiques d'État en matière de pêche mettant, à terme, en péril la pêche dans cette région. On peut déplorer le fait que les zones économiques exclusives sont pénétrées par des armements étrangers qui bénéficient d'autorisation et qui viennent prendre nos ressources alors même que nous en avons besoin pour assurer notre développement.
Toutes ces problématiques présentes dans l'ensemble des territoires d'Outre-mer méritent débat et vigilance. Au-delà de ces inquiétudes, je voudrais témoigner d'un certain nombre de motifs de satisfaction, notamment sur la richesse de la biodiversité ultramarine, sujet sur lequel nous aurons sans doute l'occasion de revenir. Il est dit que 80 % de la biodiversité nationale se trouve en Outre-mer et que 97 % des espaces maritimes français se situent dans ces mêmes régions. C'est un vrai motif de satisfaction car si nous développons ensemble de vraies politiques en matière d'innovation liée à la transition énergétique notamment, en matière de partage des avantages acquis sur l'exploitation de nos ressources génétiques, nous pourrons tirer une véritable croissance verte ou bleue dans nos territoires d'Outre-mer. Nous devons nous saisir de ces projets modernes et d'avenir pour assurer notre développement. Nous ne devons pas être spectateur devant ces deux facteurs de croissance qui sont sources de nombreuses richesses.
Il faudra, nous l'avons déjà dit, que l'outremer soit bien pris en compte dans l'Agence française pour la biodiversité. Je salue le travail mené par nos parlementaires ultramarins qui se sont battus pour une meilleure prise en compte de nos territoires dans cette agence.
Pour l'heure, à mon avis, ce n'est pas suffisant, des efforts devraient être faits par le gouvernement pour assurer une bonne représentation des richesses de l'Outre-mer au sein de cette Agence française pour la biodiversité. Mais au-delà, il nous appartiendra, dans nos déclinaisons locales, de cette agence de faire en sorte d'assurer nous-mêmes notre développement. Vous connaissez le fameux dicton qui dit « bodlanmè pa lwen », donc, « bodlanmè la pa lwen pou nou ». Nous disposons d'une biodiversité importante, d'une grande richesse que tout le monde envie. Ce formidable atout permet le rayonnement international de la France, puisque cet espace maritime fait de la France la deuxième puissance mondiale en termes de mers et d'océans. Nous devrons, nous Antillais, nous Ultramarins, travailler dans le cadre d'un système pour assurer notre développement endogène.
Voilà donc le message que je souhaitais faire passer dans ce forum BODLANMÈ au public présent. Je conclurai en reprenant l'expression du Président BOUQUETY qui soulignait que c'est ensemble que nous pourrons réussir.
Merci beaucoup.

***Daniel CHOMET,** Président de la commission Développement durable, du Transport et de l'Énergie du Conseil régional de la Martinique, Président du Parc Naturel Régional de la Martinique, Vice-président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, Président du Comité de Bassin, représentant le Président du Conseil régional de la Martinique*

Monsieur le représentant du Préfet, Monsieur le Président de l'ANEL, cher ami Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique et Maire de Grand Rivière, Monsieur le représentant de la Ville de Schœlcher, cher Ferdy LOUISY qui est pour ainsi dire mon alter ego en Guadeloupe, puisqu'il est celui qui a la lourde charge de présider le parc naturel national tandis que je préside un parc naturel régional.
C'est avec une grande joie que je me rends à ce forum. J'ai participé aux trois dernières éditions, ce qui constitue un gage d'assiduité.
Bien évidemment, je vous adresse les salutations du Président de région qui n'est pas en mesure ce matin d'être parmi nous, mais vous connaissez ô combien sa mobilisation autour des enjeux cités par mes prédécesseurs. En tant que parlementaire, comme l'a souligné Ferdy LOUISY, Serge LETCHIMY, avec les autres élus, a participé aux travaux qui ont conduit à exiger une plus juste prise en compte de notre contribution à la fois comme fournisseur de biodiversité, mais aussi pour permettre aux territoires d'Outre-mer d'assumer et d'habiter les enjeux stratégiques liés à la biodiversité. Le premier texte date de 2007 ; il s'agit d'un amendement qui porte son nom : l'amendement LETCHIMY qui posait la nécessité, au titre de ces enjeux stratégiques, de doter les territoires d'Outre-mer de moyens spécifiques. On pensait déjà aux habilitations et à

la capacité des collectivités territoriales d'édicter et d'adapter la loi. Ce sujet est d'une grande importance sur lequel nous reviendrons ; je ne manquerai pas de porter ma contribution car il s'agit d'être en mesure d'apporter des réponses concrètes. Pas plus tard que ce matin, nous étions en communication avec ma collègue de la région, Chantal MAIGNAN, pour aborder un enjeu du littoral : les sargasses. C'est l'urgence. Nous échangions sur ce sujet la semaine dernière avec le sous-préfet. Nous sommes là face à la complexité des enjeux du littoral. On parle de réconciliation durable ; certains parleraient de réparation durable. Ces enjeux doivent nous amener à la fois à traiter l'urgence, parce que des problèmes sanitaires, écologiques, économiques se posent, mais doivent aussi, dans des perspectives à moyen et long termes, orienter nos territoires vers une gestion intelligente, sinon intégrée.

J'aborderai la question du climat. Quand on se pose des questions à l'horizon des 40 ans du devenir de l'impact de la montée de la mer sur nos littoraux, les prévisions les moins alarmistes indiqueraient que c'est de 10 à 30 cm en baie de Fort-de-France. On peut imaginer ce que cela signifie. Cela veut dire que la mer monterait quasiment au pied des Terres Sainville. On voit bien qu'il y a la nécessité et l'urgence d'agir aujourd'hui car gérer ces questions, c'est gérer les enjeux du littoral. Il est urgent également de répondre au bien-être des administrés qui exigent, et qui ont bien raison de le faire, des politiques capables d'apporter des réponses concrètes aux problèmes qu'ils rencontrent. Tout ceci nous amène à entrer dans une démarche complexe avec la définition d'objectifs globaux. En tout état de cause, la collectivité régionale prend toute sa part dans le cadre de l'actuel exercice qui n'est pas simple de mise en œuvre de son schéma d'aménagement régional et son schéma de valorisation de la mer, le fameux SAR-SMVM. Par ma fonction de président de comité de bassin, nous sommes en pleine période de validation d'un instrument politique extrêmement important qui est le SDAGE. Ce Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux oriente les choix majeurs sur les espaces qui sont, par définition, inscrits dans la continuité. Aujourd'hui, avoir une station d'épuration à Ducos, et je sais que le maire de Ducos est présent parmi nous, est-ce une mesure d'assainissement ? Est-ce une mesure de préservation ? On sait qu'en aval, nous avons le plus grand espace de mangrove de la Martinique, de 1 000 hectares, et que nous avons juste après la plus grande concentration hôtelière de la Martinique aux Trois-Ilets. Pourtant, les moyens qui nous permettent d'agir sont extrêmement cloisonnés quand les sujets sont, par définition, dans la transversalité et dans la continuité. D'autres acteurs agissent, c'est le cas du Parc Naturel Régional, dont les piliers sont connaissance, valorisation et préservation. Il nous est donné d'agir avec les instruments pour tenter de mettre en œuvre des réserves. Ce n'est pas simple ; les projets de réserve sont des projets qui nécessitent une grande diplomatie car nous devons concilier ce qui est, à priori, parfois inconciliable. Il y a dix ans, c'était manu militari que les chasseurs ou les pêcheurs traitaient les agents de l'actuelle DEAL et les malheureux élus qui prenaient le risque d'évoquer la question des réserves. Aujourd'hui, les mentalités ont évolué. Nous avons des résultats avec la réserve de la Caravelle qui reçoit 200 000 visites par an. Par sa nature, ce site constitue un levier objectif de développement pour tout le territoire de la Ville de La Trinité et justifie toute l'activité hôtelière et de restauration qui s'y trouve. Cela donne des idées notamment au maire de Sainte-Anne, au maire du Prêcheur. J'espère qu'à Génipa, nous aurons l'occasion, sans doute dans le courant de l'année, sinon l'année prochaine, de mettre enfin en œuvre la première réserve marine régionale. Ces enjeux démontrent à quel point il y a nécessité d'agir de manière volontariste. En effet, il faut du volontarisme pour réconcilier, il faut du volontarisme pour réparer, pour infléchir ce que l'histoire, la culture, la méconnaissance, les abus ont produit. Cette approche, que certains qualifient de productiviste, a conduit à ce que près des deux tiers du littoral martiniquais présentent aujourd'hui un potentiel de développement qui est sinon anéanti, du moins durablement perturbé en raison des incidences du chlordécone. On a bien vu hier les difficultés rencontrées par un ministre qui semble, dans l'expression volontariste, autour de la question des produits contaminés par le chlordécone. Ces produits, nous les trouvons les uns, les autres dans les commerces, faisant peser un risque suffisant qui justifierait que la mesure de précaution prévale sur la démonstration objective de sa nocivité.

C'est bien là tout l'intérêt de ce type d'échange ; cela me donne l'occasion, cher Président, de saluer la mise en œuvre de ce forum qui devient un rendez-vous important car il permet à tous les acteurs, qu'il s'agisse des pêcheurs, des associations environnementales, des acteurs politiques…, d'indiquer véritablement ce qui est essentiel. Nous devons fixer des objectifs à l'échelle du territoire, un territoire d'un peu plus de 1000 Km^2, où les enjeux de connaissance, de préservation, de valorisation sont aussi essentiels. Cela nécessite que nous définissions ensemble ces objectifs et qu'ensemble nous mutualisions les moyens permettant de les atteindre. Personne ne réussira sa transition énergétique tout seul. C'est l'affaire de chacun, c'est l'affaire de chaque citoyen, de chaque entreprise martiniquaise ; c'est aussi l'affaire des politiques martiniquais qui auront la capacité à mettre en œuvre ces questions. Personne ne va réaliser tout seul, et je m'adresse à l'ancien président de syndicat d'eau, et insiste sur les prouesses que nous devons réaliser pour préserver le milieu tout en garantissant à chaque usager une eau de qualité obtenue dans de bonnes conditions. Cela signifie qu'il faut aussi partager. Pour être efficace nous devons à la fois définir ces objectifs mais aussi mobiliser les Martiniquaises, Martiniquais de manière individuelle et collective sur la prégnance de ces sujets. Trop souvent, on aborde la question de l'eau uniquement sous l'angle de son prix ou de sa rareté. Jeanne DEFOI, directrice de l'ODE, qui est parmi nous, peut en témoigner. Trop souvent, nous nous sommes retrouvés seuls, lorsque nous consultons les mêmes Martiniquaises et Martiniquais pour savoir quelles questions, quelles opinions faire apparaître

pour obtenir des niveaux de réponses satisfaisants sinon correspondant à leurs préoccupations.
Encore une fois, un grand merci à toutes celles et ceux qui participent à la réalisation de ce moment important qui permet aux acteurs publics, à toutes les forces vives de ce territoire de se mobiliser, de s'organiser et d'arbitrer des sujets qui ne sont pas simples. Nous parlerons plus tard de la question du parc marin ; vous verrez que ne sont présents ici que des défenseurs de ce type de sujet, pourtant, il faudra bien résoudre la question de la gouvernance.
Mon affirmation est que la Martinique a fait le choix d'un parc naturel régional, ce n'est pas pour déléguer à 8 000 kilomètres ce type de compétence. Il est pour nous essentiel que la gestion explicite de ces sujets se traite en Martinique. C'est vrai que nous avons une culture, nous sommes une fédération ; chaque région gère de manière autonome, avec des outils autonomes ces questions. Je pense que si le sujet plus que l'objet prévaut, nous trouverons des espaces de conciliation à venir.
Merci à vous tous.

Jean-Jacques NARAYANINSAMY
Sous-Préfet du Marin
représentant Monsieur le Préfet

Merci beaucoup. Je présente les excuses de Monsieur le Préfet Fabrice RIGOULET-ROZE qui m'a fait l'honneur et l'avantage de le représenter aujourd'hui.
Ce que j'ai entendu, bien évidemment, implique l'État sur le territoire ; cela implique donc l'État territorial.
J'ai l'habitude de participer aux différentes actions menées par l'Agence des 50 pas géométriques et je ne peux que me féliciter, Monsieur le Président, du travail fourni, un travail qui participe fondamentalement au thème d'aujourd'hui.
Des sujets nous préoccupent particulièrement ; j'ai l'honneur et le souci d'être le sous préfet « sargasses ». Sachez que l'État, dès le début, s'est impliqué et continue à s'impliquer totalement dans la gestion et dans la réponse à apporter à ce phénomène qui a été largement anticipé. Nous mettrons tout en œuvre pour apporter des réponses immédiates avec les moyens dont nous disposons. Nous ferons en sorte également à ce que l'ensemble des acteurs de la Martinique puisse considérer cette nuisance aujourd'hui comme une opportunité demain. Voilà le souhait que je porte. Je me félicite aussi de l'intervention des différents acteurs et fonctionnaires tout au long de ce forum. Ceci montre bien, d'une part l'intérêt apporté par les services de l'État aux thématiques abordées, mais aussi la volonté de l'État de mettre en place une politique de résultat en travaillant ensemble, au contact des collectivités, pour les accompagner, de façon à apporter des réponses concertées. Je me félicite de cette cohérence que je vois naître au sein de ce forum.
Je serai bref, puisque ce qui est important c'est d'aborder l'ensemble des thématiques et de vous permettre de travailler.
Je vous remercie.

La gouvernance du littoral et de la mer

Micro-trottoir « Comment trouvez-vous le littoral ? » ••• ***Page 11***

Quel cadre pour développer en Outre-mer une stratégie pour la mer et le littoral ?
Frédérick HERPERS, *Expert LittOcéan* ••• ***Page 12***
Échanges avec le public ••• ***Page 15***

Table ronde 1 - Modalités pratiques des déclinaisons locales ••• ***Page 17***
Catherine BERSANI, *Inspectrice générale honoraire de l'Équipement et membre de LittOcéan*
Daniel CHOMET, *Président de la commission Développement durable, du Transport et de l'Énergie du Conseil régional de la Martinique, Président du Parc Naturel Régional de la Martinique,*
Vice-président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, Président du Comité de Bassin
Ferdy LOUISY, *Président d'honneur, Maire de Goyave, Président du Parc national de Guadeloupe,*
Président des parcs nationaux de France, Vice-président de l'Agence des aires marines protégées
Échanges avec le public ••• ***Page 21***

Gouvernance territoriale : quelques enseignements et réflexions
à l'issue d'une recherche en partenariat (projet ATOUMO)
Nicolas ROCLE, *Ingénieur-chercheur à l'IRSTEA* ••• ***Page 23***

Micro-trottoir « Et les sargasses ? » ••• ***Page 27***

Table ronde 2 - Comment s'organise la gestion de crise à travers l'exemple des sargasses ? ••• ***Page 28***
Gwenaël QUENETTE, *Service Nature et patrimoine forestier au Conseil général de la Martinique*
Jean-Jacques NARAYANINSAMY, *Sous-Préfet du Marin représentant Monsieur le Préfet*
Chantal MAIGNAN, *Chargée de mission Sargasses au Conseil régional de la Martinique*
Camille PÉLAGE, *Président du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de Guadeloupe*
Échanges avec le public ••• ***Page 32***
Conclusions Table ronde ••• ***Page 35***

Dessins réalisés en direct à l'occasion du forum BODLANMÈ

Micro-trottoir

Projection d'un document audiovisuel qui présente des témoignages recueillis sur la voie publique autour du thème :

« Comment trouvez-vous le littoral ? »

Chantal MAIGNAN
Chargée de mission Sargasses
au Conseil régional de la Martinique

Bonjour, merci à tous. Je suis du Robert, donc je suis très touchée par ce micro-trottoir qui devrait être diffusé sur les médias. Il pourrait devenir un film institutionnel ; il est très spontané. On a l'impression que les gens sont conscientisés sur les nouveaux comportements à adopter. Je suis frappée par le vocabulaire utilisé. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est très bien. Je pense qu'il faut l'utiliser, le diffuser dans les écoles, les collèges, les lycées. Nous sommes sur la bonne voie.

Joachim BOUQUETY
Président de l'Agence des 50 pas géométriques
de la Martinique, Maire de Grand Rivière

Je rejoins Chantal MAIGNAN. On constate que les gens ont compris. Nous devons tous comprendre que la mer n'est pas une poubelle. Si on arrive à sensibiliser la population sur cette question, nous aurons gagné quelque chose.

Catherine BERSANI
Inspectrice générale honoraire
de l'Équipement et membre de LittOécan

Pour ma part, j'ai été particulièrement touchée par la dernière intervention de ce monsieur qui dit que la mer et le littoral, c'est partager une vision commune, une vision d'avenir pour nos enfants. Je trouve que c'est merveilleux d'entendre cela venant d'une personne interrogée dans la rue. Sur cette question, nous aurons gagné quelque chose.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ
Animatrice

À travers les interventions de ce matin, et à travers les témoignages recueillis dans ce micro-trottoir, témoignages en effet surprenant d'expertise, on se rend compte que tous les citoyens réalisent les enjeux et réalisent les moyens pour y répondre : mutualisation, convergence de vision. Il y a urgence à ce que la mer soit appréhendée et vécue comme un bien commun compris et partagé. Pour y parvenir, dans la continuité du Grenelle de la mer, puis du Livre bleu - Stratégie nationale pour la mer et les océans de 2009, une stratégie est à penser et à bâtir. Elle s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire très précis.

Quel cadre pour développer en Outre-mer une stratégie pour la mer et le littoral ?

Frédérick HERPERS
Expert LittOcéan

Je ne pouvais pas rêver une meilleure introduction après les interventions de mes prédécesseurs mais aussi après la diffusion de ce micro-trottoir qui montre à quel point la population s'est appropriée ces enjeux maritimes et littoraux. Mon exposé sera sans doute un peu technique, mais il faut un peu de mécanique et de corpus pour pouvoir arriver à implémenter cette volonté qui est maintenant non pas la volonté de quelques uns, mais celle de tous.

Le concept de gestion intégrée de la mer et du littoral

Quel cadre pour développer en Martinique une stratégie pour la mer et le littoral ? Je passerai très vite sur ce qu'on appelle la gestion intégrée de la mer et du littoral. Ce point a déjà été introduit par les élus qui ont insisté sur cette responsabilité et cette prise en compte d'un milieu qui se veut plus qu'une interface entre la terre et la mer. C'est bien la définition de l'intégration à la fois des espaces du haut du bassin versant, jusqu'à la côte et la haute mer, et l'intégration des enjeux et des activités en tant que telles. Cette gestion intégrée de la mer et du littoral implique **la nécessaire cohérence des politiques maritimes et terrestres.** C'est une évidence mais que nous devons rappeler. La gestion intégrée est née en 1992, et a depuis, suscité beaucoup d'intérêt. Quand on parle de gestion intégrée des zones côtières, de gestion intégrée de la mer et du littoral, il suffit de se rappeler les grandes consultations, au titre du Grenelle de la mer, où tous les axes de développement durable de la mer et du littoral ont été définis. La première obligation consiste à veiller à la **gestion et la préservation des milieux marins et littoraux.** C'est une approche qui se veut équilibrée entre la protection et le développement. Elle induit forcément une analyse multi sectorielle des activités pour cet espace aux multiples fonctions, ainsi qu'une démarche à l'échelle du bassin versant, de façon à apprécier cet espace complexe et fragile dans sa globalité. Ceci, afin d'anticiper les causes pouvant induire des risques sur ce territoire. L'intégration implique également un continuum qui va du bassin versant vers la zone côtière et la mer. Il s'agit non seulement d'analyser et d'appréhender cet espace, mais aussi, de traiter l'urgence à court et à moyen terme, dans une logique de planification qui ne se veut pas seulement cadastrale ou d'affectation des espaces mais véritablement dans une logique d'objectifs et de stratégie dont on va déduire des modalités de gestion.

Une exigence croissante d'intégration et de vision stratégique

Nous sommes devant une complexité croissante car tout le monde voit, à travers la mer, un environnement à protéger, mais aussi des perspectives de développement. On parle d'économie bleue et il est important de savoir dans quelle mesure on doit l'envisager. Par conséquent, la situation devient complexe car on assiste à une multiplicité des acteurs et des activités, avec potentiellement plus de conflits. On peut se demander si les acteurs d'hier sont ceux d'aujourd'hui ? Quelle place devons-nous donner à ces nouveaux acteurs qui exercent forcément, dès lors que des activités se développent, des pressions sur les ressources ? Dans quelles mesures doit-on apprécier ces impacts sur ces ressources mais aussi sur la manière avec laquelle on va gérer l'espace marin et littoral ? J'insiste sur un point essentiel, c'est la prise en compte non seulement de l'impact des activités, mais de l'impact cumulé des activités, dont l'acceptabilité est de moins en moins supportable au sens où des activités même minimes, peuvent avoir, lorsqu'elles sont cumulées, un effet négatif sur cet environnement. Quand on parle de la mer, du littoral, nous sommes à la croisée de plusieurs politiques qui sont à la fois sectorielles (transport maritime, pêche), territoriales (quelles possibilités d'aménagement) transversales (que faire en matière d'environnement). On ne peut pas traiter des politiques isolément du fait de cette imbrication, de cet équilibre parfois difficile à tenir dans la conduite de politiques. Qu'on le veuille ou non, il existe un cadre réglementaire ; de plus en plus de normes s'imposent. En Outre-mer, vous n'êtes pas soumis à la directive cadre ; c'est une réalité en France métropolitaine. Est-ce une bonne ou une mauvaise chose, je vous laisse apprécier. Vous êtes soumis néanmoins à la Directive Cadre sur l'Eau DCE ; la révision du SDAGE s'inscrit clairement dans sa mise en œuvre. Il existe également d'autres directives comme celle sur la planification des espaces maritimes qui s'applique aussi en Outre-mer. Je citerai en outre les implications de la France au titre de différentes conventions de mers régionales comme la Convention de Carthagène qui s'applique ici. Cette complexité se traduit aussi par la multiplication des niveaux de gouvernance. La gouvernance, c'est à la fois l'implication de tous les acteurs, l'implication des autorités, formant des strates qui se parlent plus ou moins. La société n'est plus du tout insensible à ces préoccupations ; on sent une prise de conscience, on sent qu'il faut faire quelque chose. Une des conséquences, c'est que nous devons arriver à un changement de méthode, sans révolutionner, mais en pensant autrement.

Stratégies territoriales pour la mer et le littoral

La manière d'y arriver peut se traduire par la mise en œuvre de stratégies territoriales pour la mer et le littoral. Pour y parvenir, nous devons prendre en compte l'existant et nous appuyer sur des échelles adaptées aux enjeux que l'on veut traiter. Dans

quelle mesure un projet local SMVM apportera une réponse à une ambition globale ? Dans quelle mesure une ambition à l'échelle du bassin Antilles peut apporter une réponse à des questions locales ? Il est clair qu'on peut traiter ce type de préoccupations.

Des stratégies définies à des échelles adaptées aux enjeux

On voit bien qu'il est important d'avoir une échelle qui se veut opérationnelle de l'intégration. On doit avoir, d'une part, une approche cohérente qui est celle de l'approche écosystémique ; une approche qui nous relie tous face à notre environnement. D'autre part, une intégration des acteurs et des enjeux dans cette logique de fédération et d'implication s'impose. Ces échelles ne doivent être ni trop locales, ni trop globales ; elles doivent être définies, adaptées en cohérence avec les différents enjeux.

Des stratégies qui structurent les actions à l'échelle des bassins ou des façades maritimes

Il faut bien noter qu'une stratégie territoriale ne doit pas vivre en autarcie ; elle doit tenir compte des interactions et des relations induites par la proximité, par la capacité d'échanges qu'offre l'espace maritime. Ceci doit permettre une coopération internationale à l'échelle des bassins maritimes. Je me souviens, lors du Grenelle de la mer, des interventions de Serge LETCHIMY sur ces sujets, traduisant ainsi sa volonté d'appréhender le bassin maritime ultramarin avec ces dimensions de coopération, d'espace d'échange et de partage. Il faut bien voir que c'est aussi une manière de se désenclaver, d'échanger et d'assurer son développement tout en étant conscient qu'à quelque niveau que ce soit, nous avons tous le même environnement ; l'action doit être collective et non pas isolée.

Mise en œuvre

Cette stratégie territoriale pour la mer et le littoral se traduit par une mise en œuvre qui se veut équilibrée, conjointement par les autorités publiques de l'État et des collectivités territoriales, dans le respect de leurs compétences et de leurs responsabilités. Je ne reviendrai pas sur le débat « qui doit faire quoi et comment ? », néanmoins, les acteurs publics, État et collectivités ont des responsabilités institutionnelles qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs. Suite au Grenelle de l'environnement, loi portant engagement national pour l'environnement et suite au Grenelle de la mer, il a été décidé de se doter, avec une grande ambition, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Adopter une stratégie nationale, c'est bien, mais le souhait qui a été affirmé et confirmé, dans la logique initialisée par le Conseil national du littoral, en réponse à la mise en œuvre de la loi Littoral, c'est de mettre, au regard de cette stratégie nationale pour la mer et le littoral, un Conseil national de la mer et des littoraux. Initialement, il était question d'un Conseil national de la mer et du littoral, mais je me souviens de réunions avec le Préfet Jean-François CARENCO, directeur de cabinet à Bordeaux à cette époque, dans lesquelles ce dernier avait insisté sur la diversité de ces littoraux qui paraissait être essentielle dans cette dénomination. Cette diversité est un des éléments importants à prendre en compte. Au-delà des grandes orientations qui sont prévues par la stratégie nationale, le mécanisme législatif prévoit des documents qui soient adaptés à ces échelles mais qui hériteront de ces grandes orientations qui seront le développement et la protection. Au regard de ces documents stratégiques de bassin ou de façade, on trouve des structures comme le Conseil maritime ultramarin, Conseil maritime de façade. Il paraît aisé de mener une stratégie cohérente à l'échelle du bassin, néanmoins, il est nécessaire d'embrasser toutes les initiatives déjà lancées. On ne peut pas dire que rien n'existait auparavant, il faut donc retrouver un cadre cohérent et fédérateur de tous les instruments dont nous disposons déjà sur la mer et le littoral pour conduire nos politiques à la fois de la mer et du littoral. Il est essentiel de trouver une articulation avec ces instances à l'échelle du bassin, dans une logique d'interaction. Il s'agit d'une démarche qui se veut ascendante et descendante, qui vient faire partager ses expériences, s'assurer de la prise en compte et de la compatibilité des objectifs et de faire valoir les intérêts de chacun.

Les points importants à retenir :

- **Veiller à l'articulation entre les niveaux ;** c'est un gage de cohérence de ces stratégies nationale et infranationale, quelle que soit l'échelle de mise en œuvre infranationale. Il faut également veiller à cette articulation et à cette adéquation entre les structures de gouvernance du local au national. La participation à parité de 50 % d'élus au sein du Conseil national de la mer et des littoraux permet une bonne communication car ces derniers sont eux-mêmes acteurs dans ces différentes structures, tout comme l'État qui intervient à différents niveaux.
- **Veiller à la cohérence du calendrier de réalisation,** même si cela n'est pas toujours simple ni facile.
- **Des travaux imbriqués, pas toujours séquencés.** L'un des travaux menés par l'État a consisté à définir ce que serait la façade, ce que seraient les bassins, et comment la gouvernance serait mise en œuvre.
- **Prise en compte des actions « locales » et de leur articulation avec les documents de planification.** On ne peut pas parler de documents stratégiques de bassin sans qu'il y ait cohérence avec les documents de planification comme le Schéma régional d'aménagement, le Schéma de cohérence territorial et son éventuel volet Mer ou Schéma de mise en valeur de la Mer qui peuvent apporter des réponses et des solutions.

La loi prévoit, au titre du code de l'environnement, des mesures de compatibilité et de prise en compte des orientations qui sont fixées à la fois au niveau national mais aussi à l'échelle du bassin ou de la façade. L'un des enjeux est aussi de **s'assurer de cette compatibilité, de cette prise en compte** dans une logique non seulement maritime, mais aussi terre/mer et pouvant aller jusqu'au SDAGE.

Où en est-on aujourd'hui ?

Les grands cadres sont fixés avec une loi qui existe depuis 2010, le code de l'environnement avec des articles spécifiques qui avaient été intégrés sous l'impulsion de Serge LETCHIMY, la loi sur la biodiversité. Le Conseil national de la mer et des littoraux a été décidé en 2011 et installé en 2013, sous l'impulsion de Frédéric CUVILLIER. En France métropolitaine,

nous avons mis en place des plans d'action pour le milieu marin qui se veulent être le volet environnemental à l'échelle des façades, des documents stratégiques de façade. Des décrets ont défini le périmètre de ce que devra être la stratégie pour la mer et les littoraux, de ce que sera le document stratégique de façade, qui concerne la France métropolitaine. Plus tardivement, en 2014, est paru le décret qui a défini ce qu'étaient les bassins et les structures de gouvernance associées tels que les Conseils maritimes ultramarins. En Martinique, il est essentiel de s'arrêter sur les points spécifiques, puisqu'il existe des spécificités dans les Outre-mer, clairement liés à l'action menée par Serge LETCHIMY. Des différences apparaissent par rapport au traitement métropolitain (cf. L219 du code de l'environnement). En Outre-mer, ce sont les collectivités territoriales qui élaborent, avec l'État, la stratégie à l'échelle du bassin avec une prise en compte des enjeux propres et particuliers de chacun des Outre-mer, appelée document stratégique de bassin. Par ailleurs, vous avez, en Outre-mer, cette dimension de collaboration à l'international avec les États et les régions riveraines, qui n'existe pas de manière aussi affirmée en France métropolitaine. Le décret 483 du 13 mai 2014, relatif aux Conseils maritimes ultramarins, a désigné quatre bassins maritimes ultramarins : **Antilles, Sud Océan indien, Guyane et Saint-Pierre et Miquelon** qui forment chacun une cohérence des enjeux économiques, éco systémiques et culturels.

Le bassin Antilles

Ce bassin couvre les littoraux et les eaux sous souveraineté ou juridiction françaises bordant la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. À ce bassin, on associe un document stratégique de bassin maritime et un Conseil maritime ultramarin. Cette instance, présidée conjointement par les préfets de Guadeloupe et de Martinique, est composée, conformément au Grenelle, de six collèges avec une représentativité de l'État, des collectivités territoriales, du secteur économique, des syndicats, des usagers de la mer, mais également de personnalités qualifiées pouvant apporter un éclairage d'experts. Une commission est prévue au sein de ce conseil maritime ultramarin ; elle est en charge de la rédaction du document stratégique de bassin maritime. On voit bien l'ensemble du dispositif établi, avec une déclinaison législative et réglementaire, qui forme le cadre à la fois de définition et de mise en œuvre de cette stratégie à l'échelle des Antilles.

Quel cadre pour apporter une réponse à la stratégie mer et littoral en Martinique ?

Pour cela, il est important de savoir ce que sera le document stratégique de bassin, et quel sera son contenu. Ce document doit décrire la situation du bassin, notamment son état environnemental tant en mer que sur le littoral. Dans quelle mesure, à partir de l'état initial, nous serons capable de recouvrer un état qui soit plus supportable compte tenu des enjeux à la fois de préservation et de développement ? Le document stratégique de bassin visera à exposer les conditions d'exploitation de l'espace marin et littoral, les activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral, ainsi que les principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales et les activités associées. On retrouve bien là cette dimension qui se veut stratégique, non seulement du traitement de l'urgence, du palliatif, ou du curatif, mais également avec une vision la plus prospective pour envisager un développement harmonieux et durable des espaces, une évolution à partir des trois piliers : économique, social et environnemental. Tous ces aspects vont faire l'objet d'échanges afin d'obtenir des orientations qui seront retenues en matière de développement des activités maritimes, de protection des milieux, de surveillance et de contrôle, d'équipement et d'affectation des espaces aux différents usages, en mer comme sur le littoral, ainsi que les mesures destinées à les mettre en œuvre. Le document stratégique de bassin peut, dans ce cadre, définir la vocation particulière de zones déterminées. Le bassin Antilles est vaste ; pour obtenir des réponses territorialisées, ce document pourra comporter des dispositions spécifiques par sous-ensembles géographiques avec une cohérence à l'échelle du bassin mais avec des déclinaisons locales au niveau des régions, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin ou Saint-Barthélemy. Il sera, ainsi, en mesure d'apporter une réponse adaptée et cohérente avec les objectifs initiaux, à l'ensemble de la société civile. Ce cadre se veut un outil de planification stratégique au sens où l'on définit les objectifs, mais aussi la manière avec laquelle on va pouvoir les atteindre, à l'échelle du bassin maritime mais également à l'échelle de la région. Il s'agit d'un cadre national avec une dynamique qui comportera ce que les acteurs voudront bien y apporter.

Le volet européen, un levier d'action complémentaire

Je voudrais attirer l'attention de l'assistance sur l'existence de stimuli qui ne viennent pas forcément du niveau national. En effet, il existe des directives européennes qui peuvent impulser des dynamiques avec des objectifs calendaires. C'était le cas, en juillet 2014, quand le Parlement européen a adopté une directive sur la planification des espaces maritimes (D2014/089). Si son objectif n'est pas tout à fait le nôtre, dans le sens où il vise uniquement l'affectation des espaces maritimes, il se situe dans une logique cohérente avec la nôtre puisqu'il s'agit de promouvoir la croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines. Même si cette directive ne traite pas du volet littoral, elle prône néanmoins la cohérence terre/mer par la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières. Dans le cadre d'un document stratégique de bassin avec une version territorialisée, la réponse que l'on peut apporter, au moins sur sa partie maritime, peut constituer la réponse à cette directive. C'est un élément déclencheur dynamisant de l'action qui reste celle des autorités publiques. J'insiste sur le rôle de l'État et des collectivités territoriales qui seront à la manœuvre pour définir les stratégies. La directive et ses résultats feront l'objet, comme c'est le cas pour le document stratégique de bassin, d'une consultation publique. Elle introduit également une volonté de coopération transfrontalière ; on constate là encore une symétrie de forme avec ce qui est prévu

dans le droit national. En outre, comme la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, elle ne s'applique pas aux activités dont l'unique objet est la défense ou la sécurité nationale.

La réponse nationale à la directive européenne

Selon les textes, la directive *« n'interfère pas avec la compétence des États membres en matière de règles de planification et d'utilisation des sols, y compris tout système de planification de l'espace terrestre et des sols utilisé pour planifier le mode d'utilisation des zones terrestres et côtières. Si les États membres appliquent la planification terrestre aux eaux côtières ou a des parties de celles-ci, la présente directive ne devrait pas s'appliquer à ces eaux. »* Néanmoins, on peut se dire qu'à l'échelle locale, la planification des espaces maritimes pourrait être couverte soit par des SMVM élaborés par l'Etat ou par les volets mer du SCoT valant SMVM, soit par un SAR à l'échelle de la région, ou par des documents stratégiques de bassin. En résumé, nous disposons d'un cadre national et d'une dynamique européenne qui concerne aussi l'Outre-mer et qui peut constituer un levier, un moteur. Il ne faut pas oublier que les plans résultant de toute cette mise en œuvre sont à produire pour le 31 mars 2021. Cette échéance peut paraître lointaine, mais elle assez proche quand on sait qu'il faut se mettre d'accord et définir des objectifs cohérents. Ayant été l'artisan de ce dispositif national, dans des fonctions précédentes, je me dis que l'aiguillon européen va peut-être nous permettre d'arriver à atteindre ces objectifs. Je vous remercie.

Échanges avec le public

Richard ROSEMAIN

Directeur du Cabinet d'études CERTA

Pourquoi a-t-on décidé de proposer un système centralisé de bassins maritimes, en termes de responsabilité, alors qu'un système fédéral serait, à mon sens, plus efficace.

Dans les Outre-mer, le SAR et SMVM sont obligatoires et ne sont pas dissociables. À partir du moment où nous appliquons un système fédéral, chaque SAR, SMVM se développe dans un système fédéral qui permet la coopération. C'est ainsi que cela se passe en Europe ; l'Europe n'est toujours pas fédérale mais fonctionne d'une manière fédérale.

Frédérick HERPERS

Expert LittOcéan

Il était souhaité un grand cadre cohérent avec de grands objectifs. C'est le mal français ; on ne peut pas s'empêcher d'avoir ce type de déclinaison. Néanmoins, lorsqu'on parle de compatibilité et de prise en compte, nous avons une réponse cohérente à l'échelle du bassin, et même à l'échelle de l'île. Le souci de spécificité des territoires existe bien avec un cadre qui se veut fédérateur à l'échelle du bassin. Un des enjeux du forum Bodlanmè, c'est de voir dans quelle mesure on est capable de se mettre en ordre de marche pour apporter une réponse dans une logique de partage, de définitions d'objectifs qui soient propres au bassin voire aux sous bassins maritimes. Nous nous situons bien dans une logique où la réponse territorialisée va être le volet mer du SAR. Le document stratégique de bassin va plutôt donner des orientations ; il ne va être très prescriptif. Il existe bien sûr des notions de compatibilité et de prise en compte, néanmoins, la mise en œuvre va se faire à partir des outils. Le côté opérationnel que vous espérez à travers cette approche fédérale va s'exercer de facto par les structures actuelles. Il s'agit juste d'une manière avec laquelle on doit les élaborer ou les réviser pour tenir compte d'objectifs qui soient nationaux mais aussi cohérents à l'échelle du bassin. Ma présentation donne peut-être trop l'idée d'une imbrication et d'une voie trop centralisée, mais l'idée générale est bien dans la prise en compte d'enjeux spécifiques. Il est trop fréquent en France, en effet, d'élaborer des stratégies nationales et de se demander ensuite comment les mettre en œuvre à notre échelle. Bien des fois, les unes intersectent les autres, sont en conflit, et on se rend compte que sur l'aspect opérationnel, cela ne fonctionne pas.

Alain PIBOT

Délégué adjoint Outre-Mer du Conservatoire du Littoral

À propos de l'élaboration du document stratégique de façade ou de bassin, aujourd'hui, en France métropolitaine, le plan d'action pour le milieu marin constitue le volet environnemental. Ici, ce dernier n'existe pas. Quel serait le document qui servirait aux Antilles de volet environnemental, et sur quelle base s'appuyer pour l'élaborer ? Ma deuxième remarque concerne la continuité terre/mer. J'ai participé au conseil maritime de façade en Méditerranée. Autant j'ai trouvé cette instance particulièrement riche et intéressante, suscitant de nombreux débats constructifs, autant je pense que nous sommes encore passés à côté de l'exercice de la cohérence terre/mer. Or, il me semble que sur nos territoires ultramarins, cette question va se poser de manière importante quand on voit tous ces espaces comme la mangrove par exemple. Ces espaces nécessitent une gouvernance adaptée que nous n'avons pas encore réussi à mettre en œuvre. Nous ne savons pas encore aujourd'hui, comment gérer la mangrove. On gère avec des acteurs parfois terrestres, parfois marins, mais sans continuité. Sur les comités de façade ou de bassin ultramarin, nous devrons être particulièrement vigilants pour réussir cet exercice de continuité terre/mer.

Frédérick HERPERS

Concernant le volet environnemental du document stratégique de bassin, je ne sais pas si c'est une chance ou une malchance de devoir appliquer les directives cadres de l'Europe pour les milieux marins. En effet, lorsqu'on voit ces directives et la réponse nationale apportée à l'échelle des façades, on peut dire qu'il s'agit d'un véritable challenge.
Vous n'avez pas, au niveau local, l'épée de Damoclès qui consiste à répondre aux termes strictes d'une directive. Vous avez cette latitude pour pouvoir constituer, dans votre document stratégique de bassin, une réponse qui se voudrait environnementale avec des objectifs que vous pouvez définir collégialement sachant qu'ils se situent bien dans une approche de reconquête ou de protection de l'écosystème. Vous avez donc toute la liberté et l'imagination possible pour le faire sans avoir les côtés prescriptifs, voire « punitifs » que pourrait avoir le droit européen s'il est dérogé. Sur ce volet environnemental, je rappelle l'existence de la directive cadre sur l'eau, dont une des responsabilités s'applique aussi, pour une partie, en mer. Il faudra tenir compte des objectifs de cette directive sur l'eau pour obtenir une réponse environnementale sur le volet mer. Comment tenir compte de la continuité terre/mer, sans avoir des éléments clivants entre la mer et le littoral ? C'est un des enjeux qui relève de l'État. Nous verrons comment l'État sera à même de faire le bon choix dans la composition du Conseil maritime ultramarin, car, sauf erreur, ce dernier n'est toujours pas installé. Il s'agira de savoir quel niveau de représentativité et quel investissement à la fois l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs seront prêts à apporter. Même s'il est coprésidé par l'État, puisque les deux présidents de cette instance sont les préfets de région, une différence assez notable par rapport à la France métropolitaine apparaît, c'est que les collectivités ont une place toute particulière dans l'élaboration du document stratégique de bassin. L'équivalent n'existe pas en France métropolitaine. Il existe certainement une volonté qui peut se traduire de manière plus forte ; l'État intervient peut-être plus sur le volet mer, la dimension littorale relèvera peut-être plus des collectivités. Ce lien terre/mer, ce continuum peut se faire, à compétences constantes, avec une meilleure articulation dans la conduite de nos politiques.

Pascal TOURBILLON

Membre du Conseil d'Administration, Responsable juridique de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais

Notre préoccupation vient du fait de cette multiplicité d'organismes, d'institutions ; on parle souvent de millefeuille. N'y-a-t-il pas risque de conflit ? Qui assure véritablement la cohérence de tout cela ? Qui assure la cohérence de la police, s'il y a une police. Qui assure la police du SAR par exemple ? C'est toute la question de l'efficacité.

Frédérick HERPERS

J'espère que mes propos n'ont pas été pris de manière péjorative lorsque j'ai parlé de millefeuille. C'est aussi le ressenti que j'ai pu avoir devant les réactions de la plupart des gens, car nous sommes souvent en face de nombreuses strates et nous avons parfois du mal à nous y retrouver. Proposer des objectifs ne consiste pas à ajouter des couches supplémentaires, il s'agit juste de voir comment on est capable de conduire des actions de façon cohérente. Ensuite, (et les enjeux sont les mêmes quand on doit définir un parc marin), ce sera de savoir de quels moyens nous disposons pour assurer ce niveau d'ambition. Dans l'approche de définition des objectifs et des ambitions assignés aux territoires, la réalité du terrain doit prévaloir. Cela pose la question de l'articulation des différents opérateurs publics pour atteindre cet objectif.
Ces instances sont toutes des structures de gouvernance, des autorités soit de l'État, soit des collectivités, soit des deux. C'est de la responsabilité des autorités publiques de pouvoir atteindre cet objectif qui vise à servir la collectivité ou la communauté car c'est elles qui devront l'endosser. Il y aura sans doute une harmonisation à trouver, mais il n'y aura pas d'exercice de police par rapport au document stratégique de bassin. On ne va pas révolutionner la police de l'eau, ou la manière de gérer un parc. Le but est de mettre un peu de cohérence pour proposer un millefeuille plus appétissant.

TABLE RONDE 1
Modalités pratiques des déclinaisons locales

Catherine BERSANI
Inspectrice générale honoraire de l'Équipement et membre de LittOécan

Tout d'abord, merci aux organisateurs de cette rencontre ainsi qu'aux deux partenaires qui m'accompagnent dans cette table ronde. C'est un plaisir et un honneur de participer à ce débat très important.
À la question qui est posée de savoir comment va-t-on faire concrètement, j'aurais tendance à vouloir reformuler la question en demandant comment on peut profiter d'un cadre, dont a vu qu'il était très sophistiqué. Dans tous les cadres, il existe toujours des issues de secours, des escaliers qu'on ne connaît pas et qui permettent de répondre avec une méthode plus démocratique et plus transparente que la seule lecture des textes administratifs ne le permet.
Daniel CHOMET et Ferdy LOUISY, vous avez tous deux, en introduction, un peu dit ce que vous pensiez non pas de la stratégie pour la mer et le littoral, mais de la manière dont on pouvait penser et voir une stratégie pour la mer et le littoral, en mentionnant non seulement l'échelle mais aussi la solidarité antillaise ; ce qui est une autre manière de définir le bassin.
Dans ce contexte, je voudrais mettre l'accent sur quelque chose qui a été dit de façon subliminale, et de façon plus précise par Frédérick HERPERS. Les comités ou conseils de bassin et en tout cas, la réflexion sur le devenir de la mer et du littoral dans le bassin Antilles, se situent dans un cadre qui ouvre des possibilités plus larges que celles proposées pour la France métropolitaine. Ceci pour deux raisons ou manières de faire ; la première est un amendement que vous avez déjà évoqué et que je résumerai de façon « néocalédonienne », puisque existant dans cette région. Il s'agit des lois pays qui permettent d'élaborer des réglementations adaptées aux spécificités du territoire. Cela existe déjà avec la loi Littoral telle qu'elle est appliquée en France métropolitaine et telle qu'elle est définie pour l'Outre-mer ; la différence est qu'elle est définie par le Parlement classique.
Il existe une autre trace législative très importante qui joue un grand rôle dans le bassin maritime, que l'on avait écrit textuellement dans le Livre bleu et qu'on retrouve quand même dans la loi, c'est que le bassin Antilles comprend de nombreux états. La formule classique est de demander à un bureau parisien ce qui doit être fait lorsqu'on a une discussion à mener avec la Dominique ou Anguilla. On peut peut-être procéder de cette manière, mais la méthode la plus intelligente, c'est quand même le circuit court. Or, la loi prévoit le circuit court mais le décret sur les comités de bassin ne l'évoque pas, ce que je trouve très scandaleux. Il existe un article de loi qui prévoit que, par subsidiarité certes, les discussions internationales à l'échelle du bassin, c'est à dire, parler au nom de la France, peuvent être menées par les collectivités territoriales ; ce qui change l'ordre naturel. Le représentant local de l'État est, traditionnellement, le représentant de tous les ministres y compris celui des affaires étrangères. Cela dit, la logique de fonctionnement sur des visées stratégiques, c'est à dire qui concernent le destin des populations qui vivent dans la région, veut que les collectivités territoriales aient une légitimité différente existentiellement, ontologiquement de celle d'un fonctionnaire pour parler avec les états voisins. Ce qui ne veut pas dire que ces collectivités prendraient le contre-pied de ce qu'aurait fait le représentant de l'État.
Si on regarde le bassin maritime et la stratégie mer et littoral, et que l'on rappelle ce que j'appellerai les lois pays et l'exercice de la compétence internationale, j'aurais envie de vous demander comment vous voyez les grands objectifs ou l'élaboration de la stratégie dans le bassin maritime, abstraction faite de toutes les formalités administratives qui vont avec ?

Daniel CHOMET, *Président de la commission Développement durable, du Transport et de l'Énergie du Conseil régional de la Martinique, Président du Parc Naturel Régional de la Martinique, Vice-président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, Président du Comité de Bassin, représentant le Président du Conseil régional de la Martinique*

Nous touchons du doigt un problème essentiel, la complexité qu'il y a à la fois de répondre à une ambition européenne qui touche à l'exercice de la responsabilité et l'idée qu'en Outre-mer, par des outils, comme la reconnaissance des régions ultra périphériques (concept aujourd'hui totalement intégré, mais qui, dans les années 1980, a conduit à des batailles terribles avec, par exemple, DARSIÈRES ici et VERGES à la Réunion), il y ait une reconnaissance, non pas de handicaps structurels, mais de nos spécificités. L'Europe a, depuis près d'une trentaine d'années, donné le signal sur sa conception de l'exercice de la responsabilité en assumant, par des choses qui peuvent paraître symboliques mais qui sont essentielles pour nous, la reconnaissance des langues régionales. Mon créole n'est pas un patois, c'est une langue régionale. Par ailleurs, souvent, lorsqu'on parle de l'étroitesse de nos ter-

ritoires, il suffit d'y ajouter les zones exclusives commerciales pour nous rendre compte que nous sommes de la taille du Portugal ; tout est question d'échelle, de perspective et d'horizon.

Entre ces positions, qui, historiquement, ont permis à chaque état membre de « maturer » sa conception de la mise en œuvre de ce que peut être une subsidiarité intelligente, et la réalité du cadre légal qui nous permet d'avoir de vraies latitudes (sinon à maronner institutionnellement, ce qui n'est pas interdit, mais en tout cas toujours plus délicat), nous devons être véritablement en cohérence avec ces instruments et nos moyens d'agir. L'exemple typique est celui de l'eau. Dans le cadre du comité de bassin, nous disposons de moyens notamment pour agir sur le littoral, ce qui, soit dit en passant, ne fait pas toujours plaisir à l'administration française. Dans le domaine de l'eau, il y a souvent à considérer que le comité de bassin, c'est la terre, c'est la mer, c'est le domaine public maritime et qu'il n'est pas compétent, au point que nous avons dû rappeler ce que les textes ne font que répéter sur la question des bassins et la gestion du littoral. Je souligne la difficulté que nous avons aujourd'hui à exercer, sans entrer dans notre actualité politique, ce qu'on pourrait appeler une diplomatie territorialisée. L'adhésion de la Martinique dans les instances internationales de la Caraïbe est récente. Sans doute, ces voies seront un moyen d'agir de manière plus efficace, de chaque côté de l'interface de l'initiative ; à la fois au niveau de l'acteur local, mais aussi en donnant le sens de ces initiatives à travers les politiques caribéennes. Il y a là, de mon point de vue, quelque chose qui doit pouvoir être dépassé par ce qu'on pourrait appeler la réussite par l'exemple. Beaucoup, dans cette salle, ont abordé la question de la complexité des acteurs, la complexité des moyens ; c'est un mal bien français. Nous élaborons un SAR qui fixe des orientations stratégiques, nous mettons en œuvre des EPCI qui ont des compétences de valorisation territoriale assez poussées, mais si on observe la chronologie, on finit les SCoT avant les SAR. Allez chercher l'erreur ! Un SCoT compatible à posteriori avec un document d'autorité supérieure, ce n'est pas toujours très simple. Je me souviens de mon dernier exercice de charte qui se veut « grenellisé » ou teinté des enjeux actuels en matière d'environnement, qu'il s'agisse de la terre ou de la mer, mais qui ne peut réglementairement s'appuyer que sur un SAR qui date de 1998. C'est délicat ! Cette atemporalité, cette déconnexion entre la volonté et les moyens réglementaires d'agir deviennent compliquées. À propos de ces politiques, il est important de construire des convergences d'intérêt. Il n'y a pas d'évidence. Le sujet se pose avec des nuances en Martinique et en Guadeloupe. Il existe souvent, à mon avis, une approche soit folklorique soit réductrice de ce que peut être le dessein sinon le destin de chacune de nos îles. La Martinique n'est pas la Guadeloupe, la Guadeloupe n'est pas la Martinique, et dire cela ne met en aucun cas en porte à faux la totale fraternité que je veux partager avec l'ensemble des Guadeloupéens. On parle souvent des « Antilles », mais dans les faits, c'est plus compliqué. Nous avons des histoires un peu différentes, même si nous sommes bâties par les mêmes réglementations. Nous devons pouvoir dessiner des convergences communes car sur certains sujets, il y a des évidences. Il faut doter nos territoires de vrais moyens d'agir et de mutualiser, sinon de mettre en place des synergies, mais aussi d'une totale autonomie de pouvoir imaginer des solutions propres. Ce double exercice pourra être fédérateur. Si nous avons du mal à le faire entre Martiniquais et Guadeloupéens, essayons d'imaginer aujourd'hui, comment nous pourrons mettre en place de vraies convergences de ce type avec Sainte-Lucie ? Rappelons tout le passif historique qui est le nôtre qui a consisté à considérer que l'étranger, vu de la Martinique, vient davantage de Paris que de Sainte-Lucie qui est visible de nos côtes.

Ferdy LOUISY
Président d'honneur,
Maire de Goyave,
Président du Parc national de Guadeloupe,
Président des Parcs nationaux de France,
Vice-président de l'Agence des aires marines protégées

Il est évident qu'il est nécessaire de rénover la gouvernance. L'État s'y emploie déjà en permettant aux territoires ultramarins de participer à des conférences internationales, à siéger dans des organisations internationales ; c'est déjà un pas en avant dans la volonté de l'État de rénover et de chercher à partager. Si on veut agir localement, il faut déjà organiser les choses avant d'aller plus loin au niveau international. Nous devons être plus actifs, plus présents dans notre zone économique exclusive, dans notre espace maritime, mais nous avons besoin aussi de la qualité de la diplomatie française. Je l'ai vécu d'expérience lorsque j'ai eu à conduire, avec le parc national de la Guadeloupe, des négociations avec un pays comme le Brésil sur la réintroduction du Lamantin. Je peux vous garantir que l'appui du Ministère des Affaires étrangères dans ce domaine particulier d'échange bilatéral entre un pays et une région, et notamment à travers un établissement public, a été particulièrement important. Il ne faudrait pas voir à travers cette évolution de la gouvernance moins d'État. Je pense que la manière dont nous devons concevoir actuellement nos stratégies, nos politiques, c'est mieux d'État. À mon sens, l'État doit continuer à jouer son rôle, ni plus, ni moins, mais mieux. En faisant mieux, cela nous permettrait de participer davantage à notre développement, puisque nous avons de plus en plus de compétences et de plus en plus la population a

besoin de participer, c'est le principe même de la démocratie participative. Comme j'ai eu à le dire la semaine dernière à Dijon, le développement durable doit être local. On ne peut pas faire autrement que de définir des stratégies régionales pour contribuer à la mise en place de stratégies nationales auxquelles nous ne pouvons, de toute façon, pas échapper. Si nous voulons bénéficier de fonds supplémentaires, je vois mal les collectivités territoriales s'en sortir seules. Les échanges menés avec les élus de Nouvelle-Calédonie qui ont compétence en matière environnementale et qui ont pris également un peu de compétences sur la mer, m'amènent à dire que ces territoires sont obligés de conventionner avec l'État pour aller plus loin. Dans nos stratégies, nous devons avancer dans ce même état d'esprit. Les déclinaisons que nous voudrions voir vont vers une meilleure participation des populations, afin que ces populations se réconcilient avec leur mer et leur littoral. Mais, comme je me plaisais à le dire, nous n'avons pas cette culture marine, ce rapport à la mer qu'on observe davantage en Polynésie qu'aux Antilles. Les Guadeloupéens, comme les Martiniquais, ne sont pas imprégnés de la mer que ce soit au niveau des activités sportives, que ce soit au niveau de l'organisation de la pêche ; il faut parler vrai, il faut parler franc, nous devons être conscients de nos lacunes pour nous permettre de nous améliorer et d'aller beaucoup plus loin. Nous ne faisons pas des stratégies pour les élus, nous les faisons pour que la population y trouve son compte et pour que l'action des cinquante pas géométriques ne se limite pas au domaine urbain, aménagement, cession, mais aille vers du développement économique, social, vers une participation forte sur les milieux aquatiques. Nous avons tant à faire, mais dans ces déclinaisons locales, nous devons nous dire que nous appartenons à une nation indivisible. Même si certaines collectivités voient leur statut évoluer, il n'en demeure pas moins qu'elles appartiennent toujours à la nation française avec des règles qui nous permettent de bénéficier d'aides, de subventions européennes. Nous devons, par conséquent, être constructifs et gagnerions à entrer dans une démarche de gouvernance partagée et non pas dans une gouvernance à « soi ». La création de la future Agence française pour la biodiversité illustre bien ce propos. Cette agence va avoir des compétences en matière de biodiversité terrestre et marine sur les mers, sur les milieux aquatiques puisque se trouvera en son sein l'ONEMA, l'Agence des aires marines protégées, les parcs nationaux. Là encore, dans les déclinaisons locales, nous ne devrons pas fonctionner de façon séparée avec l'agence d'une part, et nous d'autre part ; nous devrons intégrer ces systèmes, y participer de façon à aller plus loin. Nous avons la chance d'avoir une grande richesse devant nos portes et cette richesse telle qu'elle est définie par la France, c'est la biodiversité, alors profitons-en, mais fonctionnons de manière organisée, intelligente, participative afin que tout un chacun puisse en tirer profit. Le combat que nous devons mener sur nos stratégies locales consiste à augmenter la part dont pourront bénéficier nos territoires. Nous avons en ce sens des choses à dire, des choses à faire, mais faisons-les. Travaillons sur la déclinaison de l'Agence française pour la biodiversité que ce soit en Martinique ou en Guadeloupe, et je le dis de manière générale, fédérons nos énergies pour que nous puissions réussir la mise en place de cette future loi sur la biodiversité, sinon nous passerions à côté de beaucoup de choses. Si la France est la cinquième puissance mondiale, même si on dit que c'est grâce à l'Outre-mer, c'est aussi parce que la France a su définir une stratégie pour la mer. Laquelle nous vaut d'avoir un certain nombre d'espaces protégés, même si nous n'avons pas encore atteint les objectifs, laquelle nous vaut également de disposer de moyens pour nous permettre de lutter à armes égales, de pays à pays. Rappelons que nous avons eu à connaître des tensions avec des pays voisins en matière de pêche. Les choses se sont calmées car la France a accompli un travail diplomatique important en y associant les représentants et acteurs politiques locaux. Il ne suffit pas d'exiger ; rien ne se fera d'un coup de baguette magique. Le travail de fond, l'expérience que nous devons tirer, chacun en ce qui nous concerne, l'effort de mutualisation, de fédération feront aboutir demain à un grand Outre-mer.

Catherine BERSANI

Merci. Vous avez employé des mots importants qui commencent par « co ». En effet, le sujet, c'est la co-construction d'un projet commun. Cela ne veut pas dire que ce projet doit être un dictionnaire, être exhaustif et couvrir tous les domaines. Cela veut dire qu'on n'est plus dans un système dans lequel certains font une proposition et d'autres sont invités à dire oui, non ou peut-être. Nous sommes dans quelque chose où l'on fait valoir les visions que l'on a, avec un partage de priorités. Vous avez parlé de biodiversité et on a raison d'évoquer la richesse exceptionnelle des Outre-mer. Vous avez également employé le mot « énergie » que je vais reprendre mais pas tout à fait dans le même sens. Tout cela fait partie des points sur lesquels il existe un potentiel de recherche et d'innovation qui est tout de même spécifique aux Outre-mer et qui se conçoit, à l'échelle du bassin, de nombreuses manières. Elle se conçoit en interne, aux Antilles françaises, et en même temps à partir de cette capacité d'être des pôles de compétences de recherche et d'innovation particuliers à la fois pour la nation, et en même temps à l'échelle de la géographie dans laquelle vous vivez. Tout ceci peut trouver sa place, à condition que le calendrier et la manière de proposer soient effectivement dans une logique de co-construction. Je vais faire une traversée très rapide de l'Atlantique à propos des conseils de façade qui ont une géographie métropolitaine un peu complexe. Il existe une région qui appartient à trois conseils de façade, c'est la Bretagne. On peut peut-être dire qu'appartenir à trois conseils de façade permet beaucoup de co-constructions. On peut dire aussi qu'il faut savoir vraiment ce qu'on veut, quand on est Breton, pour arriver à peser autant qu'on peut. Les Bretons bénéficient d'une institution locale qui existe au titre de la loi expérimentale de 2003, qui

s'appelle la Conférence maritime régionale qui a, entre autres caractéristiques intéressantes, celle d'être co-présidée par le préfet de Bretagne et par le président du Conseil régional de Bretagne. Son rôle s'apparente à celui du conseil national de la mer et du littoral qui est constitué à 50 % d'élus et qui est présidé par le Premier ministre.

Il s'agit là de véritables instances de co-construction. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un système formellement organisé pour obtenir un résultat de co-construction ; il est important de parler, de parler fort et de manière transparente. Il est vrai que c'est difficile à mettre en œuvre. C'est une exigence, c'est prendre l'initiative sur un certain nombre de sujets. De nombreuses réflexions sont menées en Martinique comme en Guadeloupe ; c'est sans doute également le cas à Saint-Martin et Saint-Barthelemy. J'aimerais connaître votre point de vue sur cette question ; comment ne pas être en réponse, comment être en proposition ?

Daniel CHOMET

J'assume entièrement la complexité de ma quadruple appartenance ; je suis à la fois Martiniquais, Caribéen, Français et Européen. Il n'y a aucune contradiction quand je vis cela. Une question essentielle se pose quand vous parlez de co-construction ; le préalable est de savoir quel est le curseur où vous placez l'initiative locale. En matière de biodiversité, de manière très concrète, on définit une stratégie européenne de la biodiversité ; c'est très bien. C'est très bien qu'à travers ses Outre-mer, la France, état membre, transcrit cette volonté européenne en droit français et établit une stratégie nationale de la biodiversité. C'est très bien que la France, cinquième puissance mondiale, se préoccupe de la richesse des Outre-mer, de la vulnérabilité sans doute du potentiel de développement qui existe, et qui met en œuvre avec la DIREN, à l'époque, des stratégies locales de la biodiversité. Ce mécanisme porte en lui, de manière consubstantielle, quelque chose qui déconnecte le territoire de l'objectif initial. Je dis qu'il faut inverser ces logiques. Notre choix consiste, non pas à venir nous positionner dans l'opposition de manière juvénile, sinon stérile, car nous considérons que politiquement cet enjeu de la biodiversité est essentiel, mais à venir proposer une stratégie martiniquaise de la biodiversité avec l'État. Ce qui place le niveau du curseur. C'est absolument nécessaire, car au détour d'une loi, on s'aperçoit que, quand au niveau national tout le monde s'accorde à dire que l'essentiel de la biodiversité se trouve en Outre-mer, je n'ose même pas évoquer ici le sort réservé aux Outre-mer en matière de représentativité dans les instances qui devaient habiter sinon orienter stratégiquement ces questions. Il y a là quand même cette question qui est un préalable, et on ne peut pas l'évacuer de manière polie sinon convenante, qui est de savoir où est le curseur de l'initiative. Ma conception de la responsabilité fait que, sans considérer que nous créons une division dans le pacte républicain qui est le nôtre, la responsabilité essentiellement doit se situer dans mon pays. C'est une conviction politique qui m'habite et qui retranscrit tous mes actes au quotidien, qu'il s'agisse de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie, de l'éducation, de la santé, car je considère que ces questions sont essentielles. Le législateur européen l'a compris il y a trente ans ; il y a trente ans qu'il a compris que la subsidiarité est une évidence. En effet, il n'y a pas de directive qui situe la mer des Caraïbes. De quoi parle-t-on ? On veut parler de bassin transfrontalier ? La mer des Caraïbes n'est pas reconnue dans la stratégie de la mer de l'Europe. Comment voulez-vous discuter d'arguments ne seraient-ce que financiers, techniques, avec mes frères de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie ? Il y a un certain nombre de préalables qui doivent mobiliser les acteurs, les politiques locaux afin qu'ils soient au cœur de l'initiative. Sans doute cela facilitera la mise en œuvre ; il faut plus d'efficacité, il faut de l'objectivité. On parle de démocratie participative, mais qui sanctionne-ton quand l'action n'est pas menée efficacement ? Ce n'est pas l'administration mais les élus ; il faut donc mettre chaque élu en face de ses responsabilités. Je n'ai pas à m'abriter derrière l'administration de la DEAL, de l'ONF, qui assez paradoxalement en Martinique est l'administration qui attribue les modalités de gestion sur des îlets. Est-ce bien à un ÉPIC de prendre ces décisions ? Quand on sait que sur l'îlet Chancel, le plus gros îlet de la Martinique, on trouve l'iguana delicatissima, une espèce endémique menacée, on trouve des ruines qui font rougir le Président de parc que je suis, qui cherche des espaces patrimoniaux remarquables, en l'espèce, dans ce qui est le droit commun actuel, ces espaces remarquables sont gérés par les administrations. Je considère qu'il pourrait y avoir une co-construction qui s'appuierait sur le savoir-faire de ces acteurs, mais je considère d'un point de vue politique que notre responsabilité consiste à habiter ces questions.

Ferdy LOUISY

Je voudrais rassurer Daniel CHOMET ; la problématique pour les maires de la Caraïbe se pose aussi en Méditerranée. La réponse que nous avons trouvée à ce système est la création de parcs marins. Puisqu'on sait qu'il n'y a pas de limite, de frontière au niveau marin, une réponse est la mise en place de conventions de coopération sur l'aspect transfrontalier par la voie maritime, comme cela existe par la voie terrestre. Ce travail, nous le faisons avec le parc national de la Guadeloupe. De façon concrète, le parc national de la Guadeloupe développe l'aquaculture, des programmes pour l'écotourisme… Un certain nombre d'actions sont menées avec non pas une administration française mais avec un établissement public où les élus locaux sont majoritaires au Conseil d'administration. Tout est possible, encore faut-il regarder ce qui est fait, encore faut-il mettre en place les outils les plus adaptés qui peuvent subir une évolution. Nous avons la convention de Carthagène sur les mers régionales, le CAR-SPAW qui nous permet de participer à de nombreuses conférences et rencontres internationales dans la zone Caraïbe

et d'Amérique du Sud pour faire avancer un certain nombre de dossiers. L'an dernier, en décembre, je me suis rendu à Carthagène pour lancer un appel à la communauté internationale afin de mobiliser des fonds internationaux pour la problématique des sargasses. Je n'ai pas attendu et n'ai pas demandé qu'à l'État français ; il y a une manière de coopérer, mais il faut coopérer avec les établissements publics qui ont pignon sur rue. Alors créons ces établissements, créons ces outils. Faisons en sorte, avec le système législatif d'expérimentations sur nos territoires, de mettre en place ces outils. Comme je le dis souvent, des outils existent et certains fonctionnent très bien. Nous verrons avec le parc naturel marin de la Martinique quelles sont les possibilités qui seront offertes au Martiniquais pour prendre la main sur la mer en termes de gouvernance, même s'ils seront rattachés à l'Agence française pour la biodiversité. En attendant, en ce qui me concerne, je fais avec ce qui existe et non pas avec ce qui n'existe pas.

Catherine BERSANI

Pour l'auditrice extérieure que je suis, je voulais juste souligner que Ferdy LOUISY a dit que le pouvoir se prend pendant que Daniel CHOMET indiquait qu'il fallait des préalables. Je crois qu'il ne faut pas attendre ; le pouvoir se prend par l'intérieur et par le contenu. Je pense que vous avez, avec un parc naturel régional, créé un type de partenariat extrêmement actif qui n'était pas enserré dans des systèmes de réglementation. C'est le partenariat des parcs naturels régionaux qui définit les objectifs, la manière de fonctionner, la part du développement et de la protection, etc. Vous avez donné d'avance une illustration à l'intention qui était marquée par Ferdy LOUISY. Donc, en fait, vous n'êtes pas si loin que cela l'un de l'autre ; la co-construction se fait quand on prend les briques et le ciment.

Échanges avec le public

Richard ROSEMAIN
Directeur du Cabinet d'études CERTA

Je souhaite intervenir sur deux points. Le Conservatoire du littoral a indiqué qu'il ne savait pas comment gérer la zone des mangroves, or, la définition qui nous était proposée de la mer et du littoral indiquait qu'il s'agissait d'un espace allant du bassin versant jusqu'à la mer. Techniquement, du bassin versant jusqu'à la mer, on passe par la mangrove ; il n'y a donc pas de problèmes administratifs et légaux pour s'occuper de la gestion de la mangrove. Par ailleurs, je reviens sur la répartition de la responsabilité sur les bassins et non pas le bassin, comme on veut le faire croire de Paris. Nous venons d'assister à une différence d'approche qui peut se régler dans un cadre fédéral et non pas dans un système centralisé. Le système centralisé ne peut pas s'appliquer car nous avons des séparations avec les zones d'intérêt économique ; nous traversons par exemple celle de la Dominique ou celle de Saint-Martin. Je rappelle que Saint-Barthélemy a demandé à sortir du système européen afin de ne pas être « coincé » par la réglementation européenne. Nous avons des différences de structures administratives qui font qu'un système fédéral permet de mieux gérer cette organisation. Nous avons vu qu'en 2011, on organisait le Grenelle de la mer et il a fallu attendre 2014 pour qu'apparaissent les Outre-mer ; or, c'est grâce aux Outre-mer que la France est la deuxième puissance maritime mondiale, ce n'est pas grâce à l'hexagone. La France doit comprendre qu'elle doit d'abord regarder les Outre-mer avant de regarder son nombril.

Henri LOUIS-RÉGIS
Président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais

C'est très bien que l'on examine de grands textes qui présentent de nouvelles possibilités. Il me semble qu'il serait plus important de rendre plus efficace ce qui existe déjà et que ce soit réellement appliqué. Nous n'avons pas pu intervenir à propos du micro-trottoir diffusé, mais nous disons qu'il n'y pas eu un balayage suffisamment large, parce qu'on aurait pu aussi montrer des zones qui posent problème et où il existe de grandes difficultés. Ce n'est pas que je veuille mettre de côté les grands textes que l'on peut examiner, mais il me semble qu'il existe des préoccupations immédiates qui nous concernent sur le littoral. On peut examiner la question lorsqu'il s'agit d'un aménagement nécessité par un développement, même si ce dernier n'est pas durable, mais lorsqu'il s'agit de satisfaire des privilèges de certaines catégories d'occupants, c'est inacceptable. On devrait faire respecter les dispositions qui existent déjà. De même, lorsqu'il y a des pollutions et des agressions qui sont d'ores et déjà beaucoup trop nombreuses, il faut une réactivité des autorités beaucoup

plus effective. Souvent, des alertes sont données, et on laisse le saccage se faire. On arrive bien tard et on dresse des procès verbaux souvent sans suite. Par conséquent, si nous voulons parler du littoral et si nous voulons que notre littoral soit attractif, nous devons déjà mettre en application ce qui existe déjà. Par exemple, à propos de la libre circulation sur tout le littoral, je viens d'être alerté par des surfeurs qui avaient l'habitude d'emprunter un chemin pour arriver à la mer au Cap Est au François et qui se sont entendus dire que les gendarmes vont leur interdire le passage. Nous rencontrons ce type de problème sur le littoral ; il faut avoir la possibilité d'en discuter et de porter des solutions.

Daniel CHOMET

Sans accorder plus d'importance à ce sujet ; chacun a sa propre conviction. La Martinique a fait le choix depuis quarante ans, et je considère qu'il a été éclairé, de constituer un parc naturel régional ; la Guadeloupe a fait le choix d'un parc naturel national. Personne ne préjugera de la pertinence de ces choix. En revanche, les uns et les autres, nous disposons de formidables outils pour construire et mettre en œuvre des projets. Quand la Région, parce que le droit le permet aujourd'hui, met en place des réserves marines régionales, cela a un sens. Cela dit, il existe à l'échelle nationale des acteurs de la mer qui considèrent qu'il faut avoir des parcs marins, c'est une très bonne chose. Je ne peux pas à la fois être Président de parc naturel régional et être contre un parc marin. En revanche, je dis qu'il y a un préalable. Le sujet parc marin l'emporte sur l'outil. Je considère qu'il n'est pas neutre que le personnel soit celui d'une administration qui n'a pas de lien hiérarchique direct avec les acteurs politiques locaux. Je le vis au quotidien, nous sommes entre nous, nous pouvons donc nous dire quelques vérités. Je suis président du comité de bassin, pensez-vous qu'il est simple pour le représentant de la DEAL d'écrire un courrier « assez salé » à son supérieur hiérarchique qui est le préfet ? C'est compliqué, et pourtant les textes prévoient que le président du comité de bassin a un secrétariat qui est le DEAL. Mais voilà, le DEAL a un super patron qu'on appelle le préfet. Donc, comme je n'ai pas de lien hiérarchique avec mon secrétariat, il n'est pas toujours simple d'obtenir ce que je veux. Par conséquent, je considère que localement, sur ces sujets, il y a sans doute à simplifier pour clarifier et pour domicilier la responsabilité localement. Ceci ne nous empêche pas, depuis près de quarante ans, d'avoir un parc régional, d'avoir été très contributif en tant que bassin ultramarin, notamment sur la définition du concept d'île bassin qui a été reconnue par le législateur européen et qui nous permet de déroger au droit commun. Mais c'est le même droit commun qui a fait que les lois sur l'eau qui ont été appliquées il y a soixante ans, l'ont été avec cinquante ans de retard en Martinique. Ce qui n'empêche pas la directive cadre sur l'eau qui impose les mêmes obligations de résultat alors que les investissements se sont lissés sur cinquante ans. Nous, citoyens européens, français, martiniquais, avons les mêmes obligations de résultat, mais, dans l'uniformité nationale, l'ONEMA nous dit que la question de l'eau potable n'est pas une priorité. Heureusement que la Guadeloupe a rencontré des incidents et que les collectivités de Guadeloupe et de Martinique sont montées au créneau. Ensemble, ces dernières ont rappelé quand même que, dans ce qui peut être un bien commun, une démarche collaborative uniforme dans laquelle chacun est fondé à s'inscrire dans sa singularité, il n'y avait pas de malveillance à considérer que la situation rencontrée à la Martinique n'est pas celle de la Guadeloupe, ni celle de la France. La solidarité ne veut pas dire identité de réponse mais veut dire égalité.

Christian DACHIR

Adjoint au Maire du Marin, chargé de l'environnement
Parc Naturel Régional, chargé du développement durable

Ma question est en lien avec celle posée par l'ASSAUPAMAR. On a tendance à oublier que nous vivons dans un milieu insulaire. Le Président du Parc national de Guadeloupe a évoqué la problématique des pollutions, notamment du chlordécone. Ce n'est pas la seule pollution d'ailleurs, il y en a d'autres ; on a tendance à oublier la partie en amont. Tant que l'on ne va pas se pencher très fortement sur tout ce qui existe en amont et qui nous assaille d'ailleurs au niveau des côtes, je crois que nous aurons toujours ce piétinement, cette interrogation et l'impression de toujours revenir en arrière. Chez nous, aux Antilles, où nos îles sont issues d'explosions volcaniques (d'ailleurs la Martinique est la plus ancienne île de l'archipel avec ses vingt trois millions d'années d'existence), il faut systématiquement penser à l'amont car c'est en régentant la problématique en amont que nous allons garantir un développement durable économique et une bonne utilisation de nos côtes et du bassin.

Ferdy LOUISY

Vous avez tout à fait raison et vous êtes pleinement dans le sujet terre/mer ; on ne peut pas dissocier les deux. Il est évident que si nous voulons régler le problème sur les contrats de baie et tout ce qui concerne le littoral et la mer, il faut régler le problème des pollutions, des effluents. Nous faisons ce travail avec le Parc national de Guadeloupe, notamment avec des partenariats privés afin de mettre en œuvre des dépollutions, la suppression des décharges à proximité des rivières, etc. Il est clair que ce travail doit être mené. On ne peut dissocier la terre de la mer, c'est une continuité. Quand nous avons eu l'occasion de travailler sur les lois Grenelle, nous avons parlé des corridors écologiques, des trames pour bien souligner qu'il existe une continuité, une solidarité à assurer entre territoire terrestre mais aussi maritime, entre terre et mer. Je vous rejoins entièrement sur cette question, mais je voudrais ajouter qu'il existe des outils en matière de protection de la mangrove. Le Parc national de la Guadeloupe a signé une convention RAMSAR pour les zones humides qui nous permet de travailler justement sur la

protection et la valorisation de ces milieux. Ces derniers ne sont donc pas des laissés-pour-compte. Le Conservatoire du littoral ne gère pas nécessairement les espaces dont il est propriétaire et lorsqu'il n'est pas en mesure de gérer, il passe des conventions. Il existe une convention entre le Conservatoire du littoral et le Parc national de la Guadeloupe pour la gestion de quatre mille hectares de mangrove. J'ai, en ma qualité de maire, passé une convention avec le Conservatoire du littoral pour la gestion de cinquante hectares sur la plage principale de ma commune avec un programme d'aménagement, un programme de développement durable. Il existe des conventions que nous passons avec les marins pêcheurs, nous les accompagnons notamment sur une pêche durable, en matière de police pour lutter contre la pêche illégale, sur les dispositifs de concentration de poissons. Il y a de quoi faire. Lorsqu'il y a des demandes qui sont formulées en aire maritime adjacente ou à proximité d'un cœur marin de parc pour le développement d'activités comme l'aquaculture, des autorisations sont données par le Parc National. Ce que je voudrais bien faire retenir, c'est qu'il ne faut pas perdre de temps à attendre une évolution législative ; des outils existent, travaillons avec ces outils. Nous le faisons en Guadeloupe depuis longtemps et cela nous a permis de voir des avancées notables et remarquables. Nous menons des projets et nous n'avons pas de complexe à faire de la coopération régionale. Les universités, les professionnels en bénéficient. Si une évolution statutaire devait intervenir demain, nous aurions déjà au moins ces outils.

Catherine BERSANI

Je voudrais juste dire que vous avez tous deux, Monsieur CHOMET et Monsieur LOUISY d'énormes points communs, c'est à dire que vous construisez des partenariats et vous avez des visions très partagées sur l'importance de l'eau, sur le fait que les gouttes d'eau ignorent totalement le droit administratif. Par conséquent, vous les suivez là où elles vont et vous faites de la gestion intégrée participative. Je souhaite conclure sur cette co-construction qui consiste à partager une vision, construire des partenariats. C'est ce qui fera la spécificité du message stratégique du bassin maritime. Au delà des apparences, je ne suis pas du tout inquiète sur le destin de ce document qui a une allure peut-être un peu technocratique, mais qui représentera bien une photographie des exigences stratégiques, c'est à dire de la vision à long terme, avec les uns et les autres du bassin Guyane.

Gouvernance territoriale : quelques enseignements et réflexions à l'issue d'une recherche en partenariat (projet ATOUMO)

Nicolas ROCLE
Ingénieur-chercheur à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit d'une contribution assez modeste puisqu'elle résulte d'un projet de recherche. Néanmoins, il a semblé intéressant aux organisateurs de faire part de quelques résultats et de quelques réflexions à l'issue de ce projet de recherche mené en partenariat avec de nombreux acteurs, parmi lesquels un grand nombre d'entre vous y avez participé de manière directe ou indirecte. Ce projet ATOUMO, inscrit dans le cadre d'un appel à projet de la Fondation de France : « quels littoraux pour demain ? », a couru entre avril 2013 et mars 2015 dans un contexte qui comprend trois grandes dimensions de changement. Les changements climatiques et environnementaux, des changements socio-économiques sur la littoralisation, voire une maritimisation de certaines activités touristiques de loisirs, mais aussi des activités productives, dont certaines présentent des vulnérabilités à certains aléas climatiques ou à des pressions d'origine anthropique. La troisième dimension de changement dont on a fait état en début de forum concerne les changements institutionnels, organisationnels qui sont étudiés par un certain nombre de collègues et notamment ici, à l'Université des Antilles, suite à un colloque tenu en 2011 sur « les Outre-mer à l'épreuve du changement ». Il s'agit de montrer ce contexte dynamique de mutation, notamment avec la mise en place de la Collectivité territoriale de Martinique, l'Agence pour la biodiversité, le devenir des Agences des 50 pas géométriques dont il a été beaucoup question dans le cadre de ce projet, puis des outils d'orientation, de planification qui sont en cours de mise en place, de révision ou d'évolution.

Le grand objectif scientifique de ce projet

Il visait à analyser les liens entre ces grandes dimensions des changements socio-économiques, environnementaux, et les modes de gouvernance du littoral et de la mer. L'objectif au départ était très ambitieux ; cela se retrouve dans l'acronyme

de ce projet ATOUMO. Ce dernier n'a pourtant pas l'ambition de répondre à tous les maux, mais bien de faire ressortir quelles étaient ici en Martinique les conditions d'appropriation et d'efficacité de ces politiques de gestion de la mer et du littoral, de mieux appréhender ces modes de gouvernance et ses capacités à s'adapter à ces différents ordres de changements que j'ai présentés.

La gouvernance territoriale, de quoi parle-t-on ?

Il s'agit d'une notion très en vogue et polysémique qui présente une résonnance particulière aux Antilles et dans les Outre-mer. Les échanges, notamment de la table ronde de ce matin, le montrent bien. C'est un mot chargé de sens, il en a été fait également état dans le cadre du projet, vis à vis des dynamiques historiques des Antilles. Il est important de bien avoir ce mot à l'esprit quand on analyse les discours à la fois scientifiques et politiques sur cette gouvernance. Nous avons repris une définition et une grille d'analyse assez simple finalement de ce que peut être la gouvernance territoriale. L'idée est d'étudier plus particulièrement les liens de coordination entre des acteurs publics et privés aux objectifs multiples et parfois contradictoires, les différentes façons dont ces acteurs s'organisent pour gérer des enjeux territorialisés. Nous ne nous situons pas sur des grandes questions de gouvernance internationale, mais vraiment sur des enjeux de territoires. C'est aussi étudier les façons dont sont définis collectivement les objectifs et mis en œuvre les actions ainsi que les mécanismes de prise de décisions. Il est important de rappeler que ce terme et ce concept de gouvernance cachent bien souvent le fait que soit beaucoup mise en avant la dimension très horizontale collaborative de l'action publique contemporaine. Or, on ne doit pas perdre de vue que cela fait intervenir différents acteurs, différentes institutions qui ont des ressources différenciées et qui présentent des relations de pouvoir asymétriques. C'est le défaut de ce terme, tel qu'il est souvent pris dans le sens commun et qui ne doit pas faire oublier la dimension de gouvernement qui existe derrière ces actions.

Une recherche en partenariat

Une des originalités de ce projet de recherche était sa dimension collaborative. Il ne s'agissait pas d'une recherche en chambre ou en laboratoire, mais vraiment une recherche en partenariat qui a mobilisé des acteurs « parties prenantes » tout au long du processus, de l'amont jusqu'à la restitution des résultats. Au-delà des entretiens et des méthodes de recherche classiques, nous avons organisé des ateliers de travail (80 entretiens et 4 ateliers de travail). L'idée était, dans l'esprit de l'appel à projet de la Fondation de France, de mobiliser des données existantes. Il ne s'agissait pas forcément de produire de la nouvelle donnée, mais vraiment de collecter, de mobiliser et de discuter de la donnée existante, de mobiliser des savoirs et des points de vue d'acteurs, qu'il s'agisse d'associations, de représentants de professionnels, des gestionnaires, des partenaires institutionnels. Près d'une centaine d'acteurs ont été mobilisés durant le projet. Ces acteurs « parties prenantes » ont également pris part à la formulation des orientations pour cette recherche. Ce travail s'est aussi traduit par une articulation entre diagnostics participatifs partagés, des études de cas plus précises et la co-construction de certains résultats et livrables, comme la frise chronologique.

Les enjeux liés à la mer et au littoral

Les trois enjeux les plus cités au cours des entretiens ont concerné **les risques littoraux** en lien avec les impacts du changement climatique, la question de **la pollution des eaux** liée aux questions d'assainissement et enfin **les projets de création ou d'extension d'aires marines protégées.** Je trouve qu'il y a une vraie résonnance entre les discussions de ce matin et le programme du forum en général avec ces enjeux. Un livrable à l'issue de ce projet concerne une frise chronologique comme un outil de mémoire collective. Comme je l'ai indiqué, l'un des objectifs du projet visait à se placer dans une perspective de temps long. Il s'agissait de remettre les débats actuels dans une perspective très dynamique en remontant assez loin dans l'histoire par des collectes de données archivistiques, des entretiens avec des historiens, avec des acteurs de terrain qui ont des connaissances précises sur certains faits historiques. L'idée était de remonter dans le temps pour apprendre un peu du passé, éclairer peut-être différemment le présent et pouvoir aussi se projeter dans le futur. C'est ce principe général qui a dicté la méthode du projet. Aujourd'hui cette frise se présente sous la forme ci-dessous.

Extraits de la frise « Chronique côtière et marine en Martinique »

Elle sera mise en ligne sur le site de l'Observatoire de l'eau de la Martinique. Une des limites qui a été relevée concerne la non exhaustivité de la base de données qu'elle contient. L'idée serait de passer, à la suite de ce projet, à une démarche collaborative pour alimenter, amender cette frise chronologique. Nous sommes remontés jusqu'à la période céramique en collectant différents types de documents, d'archives, de vidéo. Cette frise possède une dimension interactive et a été construite collectivement sur la base de toutes les données existantes, de tous les savoirs existants avec l'ensemble des partenaires du projet.

La gouvernance territoriale de la mer et du littoral

Sur le sujet de la gouvernance, les grandes questions posées concernaient, en se replaçant dans une perspective historique, les règles et les mécanismes à l'œuvre pour gouverner, gérer la mer et le littoral. Sans remonter aussi loin que nous l'avons fait pour la réalisation de la frise, nous avons arrêté une période allant de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui.

Les trois questions de recherche

• Quels liens peuvent s'observer entre l'évolution du système littoral et marin et les transformations dans les modes de gouverner ?

• Quels ont été les règles et les mécanismes à l'œuvre pour gouverner et gérer la mer et le littoral du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui ?

Nous n'avons pas pu répondre, dans les délais impartis, à la troisième question qui était :

• Est-il possible de dégager au plan de la recherche, en appui aux politiques publiques, une (des) « trajectoire(s) de gouvernance » à partir de ces observations ?

Nous avons sélectionné deux cas d'étude pour la période plus contemporaine, le cas des Aires Marines Protégées ainsi que le cas des risques littoraux dans un contexte de changement climatique ; deux des trois grands enjeux les plus cités lors de nos entretiens préalables. Sur la proposition d'un partenaire historien de notre groupe de travail, il était intéressant de revoir plus précisément, dans une perspective historique, les principales règles, les principaux statuts, les principales conditions d'accès et d'usage de la bande des 50 pas géométriques qui constituent une des singularités des Antilles françaises et de la Réunion. Nous nous sommes beaucoup appuyés sur des données existantes, notamment sur un rapport de l'IFREMER qui date de 1994 sur les conflits d'usage sur le littoral martiniquais et qui a, sur la base d'archives, retracer l'analyse de ces conflits d'usage.

Une importance des représentations et des usages du littoral

Ce qu'on peut retenir, c'est l'importance des représentations et des usages du littoral, les représentations qu'on a associées au littoral au cours de différentes périodes dans l'histoire. Le rôle économique productif a été fondamental dans l'établissement de certaines règles sur cette bande des 50 pas géométriques. On a pu observer que le rôle économique productif alloué à certaines périodes à cet espace a pu aussi entraîner par moment des assouplissements dans les règles pour des usages privatifs ou individuels. On constate également une reconnaissance progressive (qui, selon notre analyse, remonte aux années 1970-1980), de la multifonctionnalité du littoral. Nous avons beaucoup échangé à ce sujet dans le groupe de travail avec le concours d'associations locales qui ont conduit des mouvements sociaux en particulier sur certains milieux comme les mangroves. Il nous semble que cette multifonctionnalité du littoral peut remonter à ces années 1970-1980 avec des mouvements environnementalistes précoces dans les politiques environnementales françaises ; une approche écosystémique s'en est trouvée vraisemblablement renforcée.

D'un gouvernement hiérarchique à une multiplication progressive des « parties prenantes »

Le deuxième élément d'enseignement sur cette dynamique concerne le passage d'un gouvernement plutôt hiérarchique à une multiplication progressive des « parties prenantes », ce qui n'est pas spécifique au littoral antillais ou à la bande des 50 pas géométriques. Il est bon de rappeler également qu'il existe :

• Une prise en compte aujourd'hui de plus en plus importante de ces représentations et de ces intérêts divers et variés dans la définition des orientations politiques,

• Un cumul et une complexification progressive des règles de gestion,

• Des situations d'irréversibilité par moment, notamment sur la fragmentation d'espaces, sur l'interface terre/mer. Ces irréversibilités ont une composante institutionnelle, c'est-à-dire que certains documents d'orientation et de planification ont finalement intégré des formes d'occupation même si ces dernières entraient en contradiction avec de nouvelles attentes, avec de nouvelles visions pour la mer et le littoral.

Les aires marines protégées : entre conservation et développement territorial

Sur la période plus contemporaine, un cas d'étude a été choisi autour des aires marines protégées. Il s'agit de l'étude de cas du projet de Réserve naturelle régionale du Prêcheur.

Plusieurs éléments nous ont paru intéressants dans la chronologie de ce projet qui remonte à plus d'une vingtaine d'années. Plusieurs leviers ont été observés pour la construction de cet outil :

• **La mobilisation de « lanceurs d'alerte »** (plongeurs réputés médiatisés et pêcheurs locaux) qui ont relayé et porté dans l'espace public la richesse et l'importance de cet espace marin,

• **Facilitation du dialogue** entre porteur(s) du projet et acteurs de terrain grâce à la prise en charge du dossier au niveau

régional par un agent technique originaire du Prêcheur.

• **Le relais et la coordination** entre différents porteurs et partenaires du projet : services de l'État en région et Conseil régional, Parc naturel régional et commune du Prêcheur.

• **La présence et l'implication du maire :** limites administratives/limites du projet, volonté politique d'expérimenter et de concilier développement économique, préservation du milieu et bénéfices sociaux dans le cadre d'une gouvernance de proximité. En résonnance à ce thème de gouvernance, je renvoie à l'intervention de Marcellin NADEAU dans le cadre du forum BODLANMÈ 2011.

Points d'attention aux futures règles de gestion

Comme points d'attention aux futures règles de gestion sur cette réserve, on peut citer ces éléments non exhaustifs qui sont l'approche écosystémique et notamment sur ses interactions terre/mer ainsi que les limites liées à un possible « effet réserve ». Ce dernier point est étudié sur l'ensemble des aires marines protégées et a été étudié en particulier pour le projet de réserve du Prêcheur par Pierre FAILLER dont l'intervention est prévue dans ce forum. L'autre point d'attention est fondamental, il concerne la participation des publics pour l'établissement et la mise en œuvre des règles de gestion.

Prise en compte du changement climatique et de l'adaptation aux risques associés

S'agissant de la prise en compte aujourd'hui du changement climatique et en particulier de son volet adaptation au changement climatique, on se situe dans la droite ligne du Sommet « Caraïbes climat 2015 » qui a eu lieu en mai en Martinique. Si on remonte dans le temps, Jérémy DESARTHE, historien, relève des dispositifs anciens de prévention et d'alertes par rapport aux risques littoraux. Le déplacement des populations, sujet éminemment complexe et délicat, a déjà été observé ; on peut citer notamment le déplacement du bourg du Prêcheur suite au cyclone de 1780. On note également une augmentation des enjeux humains dans ce qu'on appelle la bande d'aléas, par rapport à ces événements météo marins, qui accroît la vulnérabilité des sociétés ultramarines par rapport à ce changement climatique.

Aujourd'hui, quels sont les éléments de constat que l'on peut faire sur la prise en compte du changement climatique et de l'adaptation aux risques associés ? On peut mentionner le fait que malgré des études de régionalisation (ce que les météorologistes appellent *la descente d'échelle*) et malgré les études de vulnérabilité territoriales, on reste sur un caractère très générique dans les schémas d'orientation sur ce volet adaptation. Il y a peut-être justement une construction d'orientations plus spécifiques, plus singulières au cas martiniquais pour s'adapter à cette question du changement climatique. La faible institutionnalisation de l'action collective a été relevée également durant cette recherche, de même que les limites toujours palpables liées aux logiques sectorielles dans la gestion et la prévention des risques. Le Conseil économique et social de la Martinique avait également relevé une approche à dominante experte et gestionnaire dans la gestion de ces risques naturels en décalage avec des attentes citoyennes (cf. rapport du CESR de 2007). Par ailleurs, ont été mentionnées, dans le cadre des enquêtes menées sur cette thématique, des velléités de partages et de retours d'expériences avec d'autres îles et d'autres états de la Caraïbe (cf. CAR-SPAW, Caribbean Community Climate Change Centre). Des signaux s'observent, toujours par rapport à ce volet adaptation au changement climatique, notamment à travers le Plan d'Actions pour le Développement de la Martinique, validé en 2014, sur une possible « stratégie de redéploiement ». Comme on l'a rappelé depuis le début du forum, l'enjeu est peut-être ce caractère multi-niveaux de la gouvernance. Nous avons une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, des expérimentations locales comme à Petit-Bourg en Guadeloupe ; il s'agit de savoir quelle stratégie régionale pourrait se mettre en place en cohérence avec cet axe stratégique du Plan d'Actions pour le Développement de la Martinique.

Enseignements et éléments de discussion

Pour conclure, nous avons rejoint d'autres recherches menées par d'autres collègues de l'Université des Antilles sur la gouvernance du développement durable pour partager un certain nombre de constats :

• La reconnaissance, par une majorité de participants au projet, du nombre, de la complexité des dispositifs et des acteurs autour de la gestion du littoral et de la mer,

• Les limites de la sectorisation toujours tangibles malgré des initiatives qui sont rappelées dans le rapport de recherche,

• Un des points fondamentaux est la faible ouverture à la participation des publics à la fois dans la définition même des orientations et des objectifs et dans la participation à la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Pour faire face aux changements et aux incertitudes, une des tensions à résoudre est la conjugaison entre robustesse à long terme et adaptabilité et flexibilité des dispositifs de gouvernance, en fonction des aléas, des incertitudes. La traduction peut être différente selon les territoires mais il est important de tirer des enseignements sur la manière dont on institutionnalise l'action collective, par exemple sur ces questions liées aux risques littoraux et au repli stratégique. Comme le soulignait Frédérick HERPERS : quels rôles et quels objectifs alloue-t-on à la planification sur cette gouvernance à long terme, tout en étant flexible et réversible par rapport à des aléas, à des crises, à des urgences ?

www-iuem.univ-brest.fr/pops/projects/atoumo

Micro-trottoir

Projection d'un document audiovisuel qui présente des témoignages recueillis sur la voie publique autour du thème :

« Et les sargasses ? »

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ
Animatrice

Les sargasses reviennent sur nos côtes comme nous l'avons tous constaté. L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, a lancé un appel à projet en début 2015. 37 propositions avancent des pistes de solution pour la prévision, la détection, la collecte et la valorisation des sargasses.

TABLE RONDE 2

Comment s'organise la gestion de crise à travers l'exemple des sargasses ?

Gwenaël QUENETTE
Service Nature et patrimoine forestier au Conseil général de la Martinique

Depuis quelque temps, dans l'Océan Atlantique, on assiste à un phénomène d'arrivages massifs d'algues qui s'échouent ou qui s'accumulent au bord des côtes. Ce phénomène est relativement ancien lorsqu'il s'agit du Texas ; il existe en fait depuis le XIXe siècle. Tout récemment, ces échouages massifs se sont produits sur les côtes Est et Ouest de l'Atlantique : dans les Caraïbes, dans le Nord de l'Amérique du Sud ou dans certains pays d'Afrique de l'Ouest tels que la Sierra Leone, le Nigéria et d'autres encore. Des échouages de sargasses en quantité très modérée étaient déjà connus sur ces côtes. C'était le cas en Martinique où nous avions observé depuis longtemps ces algues mais en quantités qui n'avaient rien à voir avec le phénomène actuel.

Les espèces qui nous concernent sont des sargasses ; ce sont des algues brunes présentes plutôt en mers froides mais parmi lesquelles, on trouve la famille des Sargassacées qui sévissent plutôt en eau chaude. C'est une grande famille avec plus de trois cents espèces reconnues à la systématique assez complexe. Parmi ces sargasses, deux se singularisent, parce que flottantes. Elles sont dites holopélagiques ; elles vivent en haute mer et passent leur vie entière à la surface de l'eau sans jamais se fixer et sans jamais pousser sur le moindre support. Il s'agit des *Sargassum natans* et *Sargassum fluitans*, cette dernière espèce est celle que nous trouvons pratiquement exclusivement en Martinique, tandis que les *Sargassum natans* évoluent plutôt dans la mer des sargasses.

Impacts sanitaires

Lorsque ces sargasses sont présentes en grande quantité dans des baies ou qu'elles se retrouvent échouées en grande quantité, l'accumulation de matières organiques va rapidement consommer l'oxygène disponible. On se retrouve très rapidement en conditions anaérobies qui vont favoriser le développement d'une flore bactérienne particulière qui va synthétiser plusieurs gaz bien odorants, à base de soufre, en particulier l'H2S, source de nombreux problèmes. En effet, ce gaz possède plusieurs propriétés ; il contient un poison qui bloque la respiration cellulaire. À très forte dose, il peut provoquer des étourdissements et des pertes de connaissance brutales qui peuvent entraîner la mort. À plus faible dose, l'H2S est un acide faible, un gaz corrosif qui, à la longue, peut avoir un effet irritant oculaire sur les humains. Bien heureusement, en Martinique, nous n'avons jamais eu affaire avec des pics de concentration très élevés comme on a pu l'observer en Bretagne avec les marées vertes. La campagne de mesures menée par l'ARS en 2014 révèle que nous sommes très en deça des seuils vraiment dangereux de mortalité. Néanmoins, il est vrai que les effets liés à l'exposition chronique vécue par les populations martiniquaises sont encore très mal connus et méritent d'être étudiés. Même si les effets aigus ne sont pas présents, sur le long terme, nous devons observer les effets. Toujours est-il qu'il existe un hiatus important entre ce que la population vit ou dit vivre et la vision des médecins et de l'ARS. En fait, on observe très peu de consultations en raison des sargasses. Nous avons vécu des situations avec des écoliers qui ne se sentaient pas bien un jour ou deux en raison de la présence des sargasses à proximité de leurs établissements. On peut déplorer le fait qu'aucune visite médicale n'ait été pratiquée ensuite. Quand l'ARS essaie d'assurer un suivi des impacts médicaux, elle ne dispose que de très peu d'éléments pour le faire. Au-delà de l'effet produit par le gaz H2S, hydrogène sulfuré, on peut signaler un effet irritant cutané qui se manifeste lorsqu'on nage parmi les sargasses. Ce phénomène est lié à la présence d'un petit animal sur l'algue, un hydraire (*Aglaophenia*), qui provoque des démangeaisons passagères, qui évoluent spontanément vers une guérison totale. Ces hydraires sont caractéristiques de l'espèce *Sargassum fluitans* qui nous concerne, et nous permettent indirectement de l'identifier.

Impacts économiques

On peut souligner les difficultés rencontrées dans les secteurs de la pêche, le tourisme, l'hôtellerie. On peut citer également les problèmes liés à la dégradation des appareils électroménagers. Même si nous n'avons pas de retours réels à ce sujet, on sait que le gaz H2S est réputé pour s'attaquer aux métaux ainsi qu'au béton, dans les buses d'évacuation d'eaux usées par exemple.

Impacts environnementaux

Il faut savoir que lorsqu'elles sont en mer, avant échouage, ces sargasses présentent un impact non pas négatif, mais favorable car elles constituent un milieu de vie très apprécié de la faune. Cependant, une fois échouées ou accumulées en grande quantité dans les baies, elles forment un écran à la lumière qui va empêcher la photosynthèse des organismes qui vivent en dessous. Il faut savoir qu'en mer, il existe de nombreux organismes photosynthétiques, qu'il s'agisse de végétaux, d'algues ou d'animaux. Leur décomposition va créer une anoxie, c'est-à-dire un manque d'oxygène dans le milieu. Ainsi, tous les organismes fixés ou insuffisamment mobiles pour pouvoir s'échapper, risquent de mourir d'anoxie.

L'origine du phénomène

Cette survenue très brutale du phénomène pose de nombreuses questions, donne lieu à plusieurs hypothèses ainsi qu'à pas mal d'élucubrations. En fait, ce phénomène n'est en rien comparable avec d'autres situations de marées d'algues connues. On connaît

le phénomène des marées vertes en Bretagne, on sait qu'il est lié à un enrichissement des eaux, mais ici, la problématique est très différente. La Bretagne subit également une sargasse invasive, *Sargassum muticum* qui a envahi l'Europe ainsi que les côtes d'Amérique du Nord. Une autre espèce invasive, *Sargassum mangarevense*, est, quant à elle, connue à Tahiti. Toutes ces espèces poussent, fixées au fond des eaux et sont bien repérées. On peut citer également les cas d'efflorescences phytoplanctoniques qui peuvent survenir ici ou là. Tous ces exemples n'ont aucun lien avec nos sargasses qui sont flottantes, qui viennent d'ailleurs, et qui dérivent à la surface avant d'échouer sur nos plages.

Les arrivages massifs de ces algues flottantes dépendent de deux paramètres, d'une part, la source de production et d'autre part les trajectoires suivis par les algues qui dérivent pour arriver jusqu'à chez nous. Ce sont ces deux paramètres que nous devrons chercher à comprendre pour apporter des explications, pour éventuellement prévenir et anticiper ces arrivages massifs.

Jusqu'à présent, nous connaissions bien une zone de croissance au Nord-Est de la Floride, la mer des Sargasses. On observe à cet endroit un gyre océanique très important, un courant marin circulaire qui bloque en fait une zone d'eau au centre particulièrement calme. Cette zone d'eau s'étend sur plusieurs millions de kilomètres carrés et héberge majoritairement les deux espèces de sargasses citées, *Sargassum natans* et *Sargassum fluitans* en très grande quantité.

Il existe, par ailleurs, une zone de croissance plus réduite qui se situe dans le Golfe du Mexique et que nous considérions jusque là comme une zone de production secondaire de sargasses. En fait, nous avons récemment compris que ces deux zones étaient associées. Les courants exportent les sargasses du Golfe du Mexique, produites au printemps de façon intensive, vers la mer des Sargasses. Si on assiste à une certaine mortalité des algues en automne et en hiver, le processus continue en permanence avec deux zones qui forment un ensemble fonctionnel.

La mer des Sargasses, un intérêt écologique

La mer des Sargasses fait aujourd'hui l'objet d'une protection. On sait qu'elle abrite une faune qui comprend une centaine d'animaux. Cette mer constitue à la fois un espace de chasse pour les grands poissons pélagiques et une nurserie pour les larves. On sait également que bon nombre de jeunes tortues fréquentent ce milieu. La mer des Sargasses présente un intérêt écologique dans le sens où un certain nombre d'espèces s'y sont parfaitement adaptées et sont complètement inféodées à ce milieu. Plusieurs espèces de poissons et de crustacés n'évoluent qu'au sein de ces sargasses, notamment un poisson nommé le « pêcheur des sargasses » qu'on peut trouver occasionnellement en Martinique avec les algues qui dérivent.

Galveston au Texas : quelques enseignements

Galveston, où les échouages sont connus depuis bien longtemps, se situe au Texas, dans le Golfe du Mexique qui est en association avec cette dynamique de la mer des Sargasses. À partir de la gazette locale, qui mentionne régulièrement les arrivages de sargasses, on a pu assurer un suivi du phénomène depuis 1842, ce qui a permis de mettre en évidence qu'il existait un cycle d'arrivage de ces algues. En effet, on s'est rendu compte que pendant trente à trente cinq ans, il ne se passait pas grand chose et que les nombreux arrivages se produisaient sur six à huit années. Les autorités locales ont adopté des conduites à tenir face à ces échouages massifs. Des gros tracteurs ramassent les algues et les déposent en arrière plage, notamment pour fixer les dunes. Cette solution n'est pas transposable en Martinique puisque nous avons peu d'arrières plages et que nos plages n'ont pas du tout les mêmes dimensions que celles rencontrées dans cette région. Par ailleurs, les sargasses font l'objet d'une valorisation par compostage. En 2013, une thèse a été produite au Texas prouvant la bonne qualité de compost produit que ce soit à partir des *Sargassum natans* que des *Sargassum fluitans*.

Les causes du phénomène sargasses

Parmi les nombreuses hypothèses avancées, on peut citer l'enrichissement du milieu par le pétrole qui pourrait être à l'origine de la croissance d'algues et notamment des sargasses. En effet, en 2011, alors que le Golfe du Mexique a connu une immense marée noire, apparaissaient les premiers phénomènes de sargasses. Si certains ont tenté de relier ces deux événements, rien dans la littérature scientifique ne permet de les corréler et rien n'autorise la justification de cette hypothèse. Le CEDRE, Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, n'a pas été en mesure de produire un document pouvant aller dans ce sens. Parmi les autres hypothèses considérées, l'une d'entre elles a tendance à s'imposer. Il semblerait qu'il y ait une nouvelle zone de production de sargasses ; nous en saurons davantage mi 2015 avec la mise en service d'un nouveau satellite en mesure de suivre l'évolution des sargasses en mer. Un article de presse récent est venu alimenter cette hypothèse, précisant que dans la zone de recirculation nord-équatoriale, il semblerait que, d'une part, il existe des facteurs expliquant une croissance importante des sargasses et que, d'autre part, ces dernières peuvent se retrouver à la fois sur les côtes caribéennes, nord américaines et africaines. On assiste une fois de plus à un courant marin circulaire, mais qui lui, est temporaire. Il semblerait qu'un concours de circonstances, associant des conditions climatiques sur l'Atlantique dans les années 2009-2010 avec une très basse pression au niveau des Açores, à une élévation particulièrement forte du niveau de l'eau pendant un moment très précis et en parfaite superposition, pourrait expliquer ce boom de sargasses très important. Cette recirculation aurait en quelque sorte capturé les sargasses. Ces dernières, une fois piégées, auraient bénéficié de l'apport de l'enrichissement des eaux par l'Amazone et par l'Orénoque, par les poussières de sable qui viennent d'Afrique et par les upwelling qui se situent naturellement au Nord de l'Amérique du Sud et sur les côtes africaines. Ces trois facteurs d'enrichissement associés à cette captation des sargasses pourraient expliquer ce bloom anormal rencontré.

Jean-Jacques NARAYANINSAMY
Sous-Préfet du Marin
représentant Monsieur le Préfet

Ce que j'ai entendu, c'est que nous faisons face à un phénomène naturel, récurrent, périodique. La gestion de crise, de ce que j'en sais, est plutôt la gestion d'une situation avec un début et une fin qui nécessite la mobilisation de moyens exceptionnels pour traiter la crise. En 2014, nous avons été surpris par ce phénomène, comme toute la population qui l'avait déjà vécu en 2011. Il n'existait pas d'antériorité précise qui nous permettait de savoir comment le traiter. Nous avons abordé alors ce problème comme une crise ; des moyens particuliers et exceptionnels ont été mis en place. On peut citer le soutien de l'Armée pour l'enlèvement des sargasses à différents endroits. Dans le même temps, le Préfet a décidé de mobiliser l'ensemble des services de l'État tant sur la détection que sur la collecte, que sur la valorisation, que sur la protection des milieux naturels. En effet, nous considérions que le ramassage devait se faire dans de bonnes conditions pour éviter la dégradation du territoire. Des groupes de travail ont été constitués pour continuer à agir. Parallèlement à tout cela, les algues ont continué à s'échouer. On parle de mieux d'État, je dirai beaucoup d'État quand il s'agit de ramasser les algues, et plus du tout d'État quand il s'agit de valoriser. Beaucoup d'État pour ramasser car la collecte est difficile ; notre propos a été d'étudier et de répondre à l'urgence, à cette problématique qu'était la collecte à terre plutôt qu'en mer. On peut continuer à réfléchir, mais aujourd'hui, nous ne disposons pas de moyens efficaces pour collecter les algues en mer. Cette réponse, que le Préfet a voulu apporter, s'est fondée sur deux paramètres. Le premier concerne le soutien matériel aux collectivités pour ramasser ces algues et le deuxième consiste à s'interroger sur la façon d'intégrer ce phénomène dans notre développement compte tenu du fait que nous devrons vivre avec pendant longtemps. Il nous a paru intéressant avec les deux communautés d'agglomération, l'Espace Sud et CAP Nord de pouvoir créer des brigades de l'environnement et de favoriser l'emploi autour d'un problème qui a tendance à durer. Tout cela, sans oublier les autres crises que nous avons vécues, comme le chikungunya par exemple, et qui nous amènent à devoir assurer l'entretien et le maintien en bon état du territoire. Nous avons jugé opportun d'engager la jeunesse martiniquaise sur ces aspects propres à la Martinique en développant des filières qui correspondent aux enjeux de la Martinique.

À propos du micro-trottoir diffusé, tout ce qui a été dit, nous l'avons vécu, nous l'avons observé, le problème de l'aquaculture, de la dégradation des appareils ménagers… Bien évidemment, nous avons axé notre effort sur la santé. Aujourd'hui, la réponse que nous apportons, c'est de dire qu'il faut enlever les algues avant qu'elles ne se décomposent ; c'est pour cela que nous avons mis tous les moyens dans ce sens. Sachez, pour conclure, qu'il s'agit d'une action que je considère comme continue. Aujourd'hui, la réponse que nous apportons est fondée par rapport à ce que nous savons et j'espère bien qu'il s'agit d'une réponse évolutive. Ce qui veut dire que l'État continue à être engagé, l'ensemble des services de l'État sont engagés dans cette lutte qui deviendra peut-être demain une opportunité.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

La Martinique est en train de construire son expérience collective vis à vis des sargasses. Nous allons passer la parole à Chantal MAIGNAN qui coordonne le dossier Sargasses au Conseil régional, donc en charge de la dorénavant mission nommée Sargasses. Vous disiez récemment considérer cette problématique comme un défi qui interpelle notre solidarité, notre réactivité, mais aussi notre faculté à transformer cette épreuve en économie nouvelle porteuse d'emplois et de valeurs ajoutée. Concrètement, quels sont les contours de vos missions ?

Chantal MAIGNAN
Chargée de mission Sargasses
au Conseil régional
de la Martinique

La Région a participé à cette action, avant que je sois nommée, en apportant des financements complémentaires à l'action de l'État. Il faut savoir qu'en 2014, la Région a accordé 400 000 euros aux dix communes impactées qui avaient à charge et en responsabilité d'utiliser ces financements pour pouvoir gérer la question de la problématique des sargasses sur leur territoire respectif. Par conséquent, nous avons respecté l'autorité des maires ; nous n'avons pas fait d'ingérence. Nous avons constaté que la population ne vit pas de la même manière l'engagement régional. C'est très important car si on se rapporte à l'intervention en préliminaire de la gestion du risque, on s'aperçoit que la perception de la gestion du risque est très différente selon le point de vue duquel on se place. Il est clair, et je l'entends, que les populations ont le

sentiment qu'on ne répond pas à leurs attentes et qu'on n'a pas mesuré le risque. Si bien que la mission qui m'a été confiée (je précise que je suis nommée depuis une semaine) consiste à travailler de manière très différente. Ne pas se contenter d'apporter un financement complémentaire, mais de travailler différemment.

La connaissance sociologique du vécu du risque sur le terrain

Compte tenu du fait que j'habite le Robert, à Pointe Savane, il m'a été très facile de me positionner du point de vue de celui qui subit la nuisance de manière permanente, pour certains depuis 2011. Il faut savoir que les algues n'ont pas été ramassées, sur certains sites, depuis 2011. On observe alors des couches consolidées avec présence de gaz. Cette situation entraîne une suspicion dans la population qui pense qu'on lui ment, qu'on ne lui dit pas la vérité sur la réalité de l'exposition prolongée, que les mesures annoncées par l'ARS sont fantaisistes. Le matériel utilisé, à savoir les petits capteurs jaunes, sont considérés comme des gadgets... C'est tout cela que j'entends sur le terrain et que je vais rapporter dans mon retour de mission empirique, sociologique au Président de Région qui va arbitrer. Nous entendons véritablement qu'il existe une problématique sur la réalité du risque et la gestion du risque. La population a le sentiment que nous ne sommes pas avec eux, que nous ne vivons pas, comme eux, tous les jours, dans l'empoisonnement, et que nous n'avons pas mesuré le risque sanitaire.

La priorité principale pour nous, c'est le risque sanitaire sur les vivants, bien sûr sur les humains et aussi sur l'écosystème, car comme nous l'avons déjà dit, c'est toute l'économie côtière qui est affectée. J'ai rencontré les médecins sentinelles, parce que je considère que ma mission doit être complète. Contrairement à ce que j'ai entendu, ces médecins sont sur le point d'organiser une conférence de presse car ils disposent aujourd'hui d'éléments suffisants pour dire que le risque sanitaire n'est pas mesuré comme il convient. Nous devons donc progresser dans la gestion du risque. C'est pourquoi j'invite le Président de l'Agence des 50 pas géométriques ainsi que les maires des communes impactées à réaliser une communication sur la prise en compte du risque du point de vue sociologique, sur la connaissance des gaz et de leurs effets à long terme sur les organismes vivants.

Il me semble important de donner aux maires qui en ont besoin cet éclairage scientifique que nous n'avons pas tous ; j'en veux pour preuve que nous avons beaucoup appris aujourd'hui. Il faut bien comprendre que la population s'informe sur internet et que lorsque ces informations recueillies ne sont pas tempérées par de la communication et par la mise en œuvre d'actions immédiates, la tendance est d'amplifier le risque surtout quand s'installe le sentiment que nous ne sommes pas assez actifs sur le territoire.

Comment répondre à l'urgence ?

Aujourd'hui, la Région intervient en complément de ce que fait l'État. L'État intervient sur des dossiers présentés dans le cadre de l'AMI - Appel à Manifestation d'Intérêt - qui demandent parfois des compléments de financements et qui prendront sans doute du temps pour l'achat de certains matériels. Bien sûr, je sais qu'il y a des urgences et que, dans ce sens, des conventions ont été signées, mais je pense que nous devons agir collectivement. Les collectivités locales doivent répondre à une situation d'urgence. La population attend que dans les quinze prochains jours, nous commencions à ramasser les sargasses, qui pour certaines sont là depuis 2011, pour ensuite dépolluer les sites. Cette réponse n'est ni une réponse d'expert, ni une réponse administrative à un risque réel, concret, vécu de manière quotidienne par les habitants vivant sur des sites touchés par l'invasion des sargasses.

Camille PÉLAGE
Président du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de Guadeloupe

Mon intervention se situe à plusieurs niveaux . Je suis tout à la fois responsable politique puisque je suis Président du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages touristiques de la Guadeloupe, et suis aussi gérant d'hôtel sur une des plages les plus touchées par les sargasses, la plage Capesterre de Marie-Galante.

Pour ajouter au caractère un peu cocasse de cette affaire, je suis leader de l'opposition au conseil municipal de ma commune, et me retrouve, depuis peu, Président de ce Syndicat intercommunal.

Il est clair que les sargasses ont montré les limites de notre organisation en termes de gestion d'un phénomène majeur et d'une pollution majeure qui nous viennent de la mer.

En 2011, nous avons vécu les premiers épisodes d'échouages

massifs qui ont été traités comme une crise, donc ponctuelle. Les écrits de l'ARS signifiaient que l'H2S était nocif pour la santé. Il s'agissait alors de ramasser les algues. L'État s'est engagé pour aider au ramassage.
En 2012, le phénomène a été un peu moindre.
À partir de fin juillet 2014, l'échouage a repris de façon massive. Ayant démarré mes fonctions de Président en mai, j'ai commencé à alerter la région, le département, la préfecture dès juillet. Nous étions nous-mêmes alertés par des marins, par des pilotes d'avion qui nous signalaient que les algues formaient une île plus grande que la Guadeloupe et qu'elle était en approche. À l'occasion d'un entretien avec la Préfète, je me suis rendu compte que ce phénomène n'était pas le problème de l'État. Madame la Préfète m'a, en effet, indiqué que l'État ne pouvait rien faire puisqu'il n'existait pas de problèmes de santé publique, et qu'à partir de là, les communes, le Syndicat intercommunal que je présidais devaient agir, sachant qu'à l'époque, ce dernier n'avait aucune compétence en matière de pollution. Je me suis donc retrouvé dans une situation très délicate car on me demandait d'utiliser toute notre trésorerie (autour de 400 000 euros à l'époque) pour ramasser les algues à Terre-de-Bas et à Capesterre de Marie-Galante. Les sargasses étaient traitées comme un épiphénomène par le représentant de l'État qui considérait que cela ne concernait pas toute la Guadeloupe alors que plusieurs maires d'autres communes signalaient qu'ils étaient, eux aussi, affectés.
Quel constat peut-on faire ? C'est vrai qu'il existe une littérature sur les sargasses. Mais concrètement et du point de vue de la population aujourd'hui, dans le « qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on sait faire et qu'est-ce qu'on peut faire ? ». Il existe une notion de temps, de temps d'action qui est lié à l'exaspération de la population qui vit depuis près d'un an dans les sargasses. Aucune littérature aujourd'hui ne donne des informations sur les conséquences de l'H2S inhalé à faible dose de façon chronique. On ne sait pas. Ce qu'on sait, c'est que les médecins aujourd'hui font remonter de nombreux cas de personnes qui présentent des problèmes de santé liés à l'échouage des sargasses. Si les problèmes sanitaires sont bien présents, il existe aussi des difficultés économiques. Dans le domaine du tourisme, l'hôtellerie, dans un contexte d'activité très concurrentielle, subit une baisse importante de son chiffre d'affaires et une dégradation de son image, ce qui a un impact sur l'emploi. Je n'ai entendu personne évoquer la possibilité de différer le paiement des charges ou des impôts. C'est donc la mort annoncée des entreprises qui vivent du tourisme, du littoral.

Échanges avec le public

Ferdy LOUISY

En effet, nous avons, par le biais de l'Association des Maires de Guadeloupe, envoyé une motion à l'Association des Maires de France, pour demander que le phénomène sargasses soit déclaré catastrophe naturelle de façon à ce que l'État puisse mobiliser des fonds beaucoup plus importants que ce qui est fait actuellement. Pour l'instant, nous en sommes à la formulation de la demande. Il est évident que ce problème touche de plus en plus de territoires. Sur ma commune à Goyave, nous subissons un envahissement de la plage qui s'étend sur un kilomètre et demi, plus la mangrove, plus le port de pêche. Nous dépensons entre 12 000 et 15 000 euros par mois uniquement pour l'enlèvement des sargasses sur la plage que nous réalisons avec l'aide du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe. Sur le budget de fonctionnement de ma commune de 9,7 millions d'euros, cette dépense représente tout de même 150 000 euros qui partent sans que le problème soit résolu, puisque l'échouage continue.

Camille PÉLAGE

S'il fallait traiter les 12 à 14 communes impactées en Guadeloupe par les sargasses, il faudrait dépenser 300 000 euros par semaine. Compte tenu que nous sommes à plus de vingt semaines d'échouage, nous arrivons à un chiffre dépassant les 4 millions d'euros. Cela pose une question de « gros sous » et également de priorité. Aujourd'hui, on sait une chose, c'est que personne n'a véritablement les moyens d'intervenir. Même si la loi dit que le nettoyage des plages et le fait de soustraire les baigneurs du risque de pollution sont à la charge des communes, se pose la question des moyens dont disposent les communes. C'est bien là qu'existe un flou : qui doit intervenir, qui peut intervenir et comment intervenir.

Chantal MAIGNAN

De nombreux parlementaires martiniquais ont souscrit à cette même demande évoquée par Ferdy LOUISY, le sénateur maire du François, Maurice ANTISTE, et le député maire de Sainte-Marie, Bruno Nestor AZEROT. La démarche a été engagée, mais je crois savoir que l'État attendait également des remontées d'informations en termes d'estimations financières pour finaliser le dossier. Mais le risque pour la population ne se situe pas là et je me place dans une logique sociologique du traitement de la question de la gestion du risque en disant cela. Les gens ont le sentiment, sur le terrain, que même aux premiers niveaux de la responsabilité, c'est-à-dire, au niveau communal, l'idée de priorité n'existe pas. Je répète ce qu'ils disent : « on n'a pas tout

arrêté pour mettre en priorité le ramassage des algues. On sait qu'il faut les ramasser dans un délai de quatre jours avant qu'elles ne se décomposent et qu'elles ne produisent du sulfure d'hydrogène ». C'est ce qui est dit partout, mais ils ne voient rien venir. Ils constatent que la commune continue à vivre, à organiser ses fêtes, ses cérémonies. Ils se demandent si vraiment les maires ont pris conscience du danger d'exposition au sulfure d'hydrogène. Vous dites qu'il n'y a pas de mesures ; j'ai trouvé de la littérature à ce sujet, je crois que les gens qui consultent internet ont trouvé des informations sur les effets de ce gaz, ils les lisent, les interprètent sans que personne ne viennent corriger ces données. L'ARS s'est exprimée en apportant des recommandations à tous les élus, c'est vrai, mais n'a pas fait de communication sur les effets induits, si bien que la population a une lecture personnelle qu'elle récupère sur internet, qu'elle interprète à sa manière. Elle va ensuite chez son médecin, a des symptômes… C'est une réalité, il ne faut pas la nier, sachez que j'ai récupéré, en une semaine, 500 attestations médicales.

Didier CAMY

Ingénieur d'études sanitaires
à l'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Je travaille notamment sur le dossier sargasses et souhaite répondre à quelques questions.

À propos des capteurs gadget, la technologie a évolué et propose aujourd'hui des capteurs très performants qui permettent des mesures fines et qui tiennent largement dans la main. En 2011, le matériel utilisé, qui était le plus performant à l'époque, n'avait pas donné de résultats satisfaisants. Depuis 2014, nous avons vu déjà deux générations de capteurs. Les capteurs que nous utilisons aujourd'hui ne seront pas les mêmes dont nous disposerons à la fin de l'année, notamment avec le réseau mis en place par MADININAIR, financé à hauteur de 200 000 euros par l'ADEME, l'ARS, la Région et d'autres. On assiste à une évolution considérable de la qualité de la mesure, sachant que la qualité de la mesure à chaque époque était au mieux de ce qui se faisait à l'époque. La technologie évolue, nous permettant de disposer de chiffres de plus en plus précis. Je tiens à dire que tous ces chiffres sont publiés ; l'ARS publie tout ce qu'elle sait, ce qu'elle ne sait pas aussi, et tout ce qu'elle mesure. Tout est publié sur internet et tous les jours. Lorsqu'il y a mesure, un bulletin est publié et disponible sur le site de l'ARS qui reproduit intégralement ce qui a été mesuré sur le terrain. Ce bulletin va aussi évoluer avec la nouvelle génération d'appareils qui permet des niveaux de mesure différents.

Le gaz H2S est très connu depuis le XIXè siècle ; il s'agit du gaz qui tue les égoutiers. En milieu confiné (concrètement, dans un égout) avec des concentrations très élevées, il met en péril la vie des personnes. Aujourd'hui, en Martinique, nous avons affaire à des concentrations très faibles (inférieur à 1 ppm). Lorsqu'on mesure des tas d'algues en décomposition, on peut trouver des valeurs un peu plus élevées. Les conditions sont totalement différentes dans la mesure où nous nous trouvons dans un milieu ouvert, avec du vent et avec une dilution dans l'air. Faisons, par conséquent, attention à vouloir comparer des mesures et des analyses en termes de gestion, en termes de risques pour la santé. Évitons de comparer des mesures qui sont réalisées avec des travailleurs qui vont rester confinés pendant huit heures et des mesures faites avec une exposition permanente à de très faibles doses. Comme vous l'avez indiqué, nous avons peu d'informations sur les expositions de longue durée à des doses infimes. Nous en avons très peu, non pas parce que les études n'ont pas été réalisées, mais parce que dans le milieu naturel, dans notre environnement, cette situation ne se rencontre pas. Une étude est en cours en Nouvelle-Zélande sur une population exposée au H2S, en raison de la présence d'un volcan. Il s'agit de situations qui sont peu rencontrées. Cette difficulté en termes de connaissance, c'est que la connaissance n'existe pas. On sait, en revanche, que même à des concentrations minimes, le gaz H2S est un très fort irritant. Les irritations de la muqueuse oculaire ou des voies respiratoires peuvent être immédiates et disparaissent dès que l'exposition cesse. Ces situations sont très bien mesurées avec les médecins sentinelles. À priori, l'H2S n'est pas soupçonné aujourd'hui de produire des effets à long terme, mais la population ici est, quant à elle, soumise à une exposition permanente et à long terme. Personne ne dit aujourd'hui que rencontrer des difficultés d'irritation oculaire et/ou des voies respiratoires depuis un an ne constitue pas un problème. Soulignons que nous ne sommes pas devant une situation de risque à long terme d'effets cumulatifs, comme c'est le cas avec d'autres produits, qui amènent des risques de cancer par exemple. Toute la difficulté réside dans le fait d'expliquer toujours, d'expliquer encore que la population est soumise à des irritations qui n'induisent, à priori, pas d'effets à long terme. L'ARS Martinique, Guadeloupe et d'autres autorités ont saisi plusieurs niveaux d'expertise en France, en Europe, sur cette question du gaz H2S, des mesures, de l'évaluation du risque. Aujourd'hui, nous savons très précisément que l'H2S n'est dégagé par les algues que plusieurs jours après leur échouage. Quand les algues arrivent sur les plages, on dispose de quelques jours pour assurer le ramassage en toute sécurité car il n'y a pas encore d'émanations de H2S. Aujourd'hui, indépendamment de la connaissance en matière de santé, la réponse consiste à dire qu'on peut diminuer l'exposition au gaz H2S ou faire en sorte qu'il n'y ait aucune exposition en procédant à l'enlèvement des algues avant leur décomposition.

Raphaële LEGUEN

Première adjointe au Maire de la Seyne-sur-Mer,
Déléguée à la mer, aux ports, au littoral et à l'économie maritime

Même si je ne suis pas le porte-parole des communautés de communes d'Outre-mer, j'ai eu la chance d'organiser,

dans la ville de la Seyne-sur-Mer, la dernière conférence des communautés d'Outre-mer. La totalité des maires y était regroupée pour interpeller le ministère de l'intérieur et pour faire classer comme catastrophe naturelle la problématique des sargasses. Eugène LARCHER, qui présidait la conférence, était le porteur de cette demande. Le fait d'être classé permet d'obtenir des fonds et d'avoir une reconnaissance de la problématique. Ce qui amène à conduire des actions dans une plus grande sérénité avec l'État et les assurances plus impliquées. À partir du moment où les sargasses feront partie de la liste des catastrophes naturelles, on aura une vraie solution tout au moins financière d'organisation de réponse.

Simone BOURDY
Habitante du Robert

J'habite Pointe Hyacinthe au Robert depuis une quarantaine d'années. En 2011, c'était la première fois que je voyais des sargasses ; le phénomène a duré peu de temps. En revanche, depuis 2014, je rencontre des problèmes respiratoires, je n'ai presque pas de souffle et pourtant j'habite en hauteur par rapport à la plage. J'ai même dû partir de chez moi car je ne pouvais plus rester. Je voudrais vivre encore quelques années de plus pour mes enfants et petits enfants. Madame MAIGNAN indiquait qu'il fallait nettoyer, mais je veux dire que personne n'est jamais venu à Pointe Hyacinthe pour enlever les sargasses.

Bruno LECOMTE
En charge du nautisme à la mairie du Robert

S'agissant du ramassage des sargasses, jusqu'à maintenant, à l'exception de la mairie qui met les moyens et qui le fait régulièrement, nous n'avons eu aucune aide de l'État. Pensez-vous que la solution brigade de l'environnement va permettre l'enlèvement des tonnes de sargasses qui s'accumulent et qui arrivent en permanence ? Je pense vraiment que ce n'est pas possible et qu'il faut trouver des solutions de ramassage avec des engins.

Une participante

Le phénomène sargasses ne concerne pas uniquement les habitants du littoral mais touche l'ensemble de la population martiniquaise à travers les émanations de gaz.

Jean-François RAPIN
Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral

On sent bien qu'il s'agit d'un vrai problème puisque les maires, les présidents de communauté de communes, les parlementaires se sont mobilisés. En tant que Président des Maires du littoral, j'ai, de nombreuses fois, été sollicité et j'ai interpellé Madame la ministre à ce sujet dont la réponse allait dans le même sens que l'intervention de Monsieur le Sous-préfet. Je n'ai rien entendu sur le sujet de l'impact sur les populations fragilisées, hormis par la voix de l'habitante du Robert qui s'est exprimée. Vous avez évoqué ces problèmes sur les personnes diabétiques, asthmatiques, avec des difficultés respiratoires ; ce n'est pas la normalité. Dès lors qu'on détourne la normalité avec un élément extérieur, on arrive à des problématiques fortes. Au-delà de la normalité, il faut prendre en compte les populations à risque et à risque sanitaire de base. Je souhaite aborder un deuxième problème, et je pense que vous vous y attelez tous. Enlever les sargasses est peut-être une solution, les composter, c'en est une autre. Mais avant tout, il faut les stocker. À mon sens, et c'est une question que je pose, des exutoires sont-ils déjà prévus ? Si l'H2S se répand sur le territoire de la Martinique qui est une petite île, les exutoires vont continuer à produire ce gaz et à le répartir selon les vents et les courants. Dans ma communauté de communes, dans le Pas-de-Calais, dont je suis le vice-président chargé du traitement des ordures ménagères et en particulier du traitement des algues, nous travaillons avec un réseau de composteurs, les Composteurs de France, qui travaillent sur ces questions. Je pense qu'il est important d'avoir une assistance ; en ce sens, l'ANEL peut apporter sa contribution.

Henri LOUIS-RÉGIS

Concernant la conduite des tables rondes, je pense qu'il faut écourter les conférences. Nous avons beaucoup parlé des nuisances, sans aborder les solutions. Sur ce point, en août 2014, l'ASSAUPAMAR et d'autres associations ont organisé une conférence de presse autour des sargasses. Nous avons insisté sur le fait que ce phénomène, au lieu d'être considéré comme une calamité, aurait pu constituer une possibilité de développement. Nous avons bien souligné qu'il ne fallait pas laisser les sargasses arriver sur le rivage. Nous devons pouvoir les cueillir en mer, car c'est à ce moment là qu'elles peuvent être valorisées au mieux (aliments pour bétail, cosmétique...). Je suis étonné d'entendre Monsieur le Sous-préfet dire que nous ne disposons pas de moyens pour récolter les sargasses en mer quand on sait qu'il existe en Bretagne toute une industrie qui s'est développée autour de la récolte des algues vertes en mer. Il s'agit d'une opportunité de développement extraordinaire. Il faut cesser de pleurer et prendre une direction plus audacieuse pour transformer en opportunité cette catastrophe qui nous arrive.

Conclusions table ronde

Camille PÉLAGE

Les solutions résident déjà dans la coopération entre la Guadeloupe et la Martinique sur les échanges d'expériences. La Guadeloupe a amorcé une solidarité intercommunale. Les petites communes qui ne disposent pas du matériel nécessaire doivent pouvoir compter sur les communes qui en bénéficient.

Ce que nous savons faire aujourd'hui, et que nous devons faire, c'est ramasser et épandre. On sait que les sargasses, étendues sur une épaisseur inférieure à dix centimètres, sèchent, deviennent poussière sans dégager de gaz toxiques. On peut le faire en attendant des solutions à moyen et long termes de valorisation. Nous devons pouvoir continuer à compter sur le concours des services de l'État, notamment concernant le travail de mesures.

Une autre solution concerne la prévention. En effet, je reconnais que la prévention est le maillon faible. Il serait intéressant de pouvoir observer le plus loin en mer, anticiper l'arrivage des sargasses pour mieux organiser le ramassage avec la mise en place de plans d'interventions en fonction des échouages sur les zones côtières concernées, sachant que la priorité doit être donnée aux zones habitées puisque c'est là que se posent les problèmes de santé.

Jean-Jacques NARAYANINSAMY

En premier lieu, je note qu'il existe une méconnaissance totale et un manque d'informations sur la problématique sargasses. Je suis pour la confrontation des idées ; ces échanges sont, en ce sens, fructueux. Je pense, et je m'y implique, que l'État doit porter plus d'informations auprès de la population, montrer ce qui est fait et faciliter les échanges. Il m'avait semblé que c'était aussi de la responsabilité des Maires d'autant qu'ils détiennent beaucoup d'informations.

Nous avons souhaité traiter le problème des sargasses au niveau des intercommunalités afin que la solidarité entre les communes puisse s'exercer. Nous avons également mis en place des moyens matériels à hauteur de 1 500 000 euros et des moyens humains sous la forme de chantiers d'insertion. D'ores et déjà, je peux dire que 60 jeunes seront recrutés pour intervenir sur les côtes du territoire CAP Nord, et, à priori, 40 dans le sud, pour ramasser les algues. Comme je l'ai déjà indiqué, nous agissons en fonction de ce que nous savons. La santé est notre priorité. Nous avons souligné combien il était important de ramasser les algues échouées, alors il faut les ramasser. Demain, nous arriverons mieux à les cueillir en mer et après-demain, nous mettrons tout en œuvre pour les valoriser.

Chantal MAIGNAN

Je souhaitais répondre sur le défi. Nous sommes parfaitement informés qu'il est déjà possible de ramasser les algues en pleine mer avec des suceuses, des bateaux usines qui vont à la fois rincer, compacter, transformer en billes les sargasses puis qui vont les ramener sur terre pour produire soit du compost, soit du bioplastique. Nous sommes en relation avec trois investisseurs très importants à qui nous avons déjà expédié des algues en quantité importante. Ces industriels les ont transformées, valorisées et nous ont présenté des objets finis en bioplastiques. Leur volonté est de mettre en place une usine en Martinique. Ils ont eu l'occasion de rencontrer le Préfet ainsi que le Président de Région. Vous pouvez, par conséquent, constater que nous avons anticipé sur le travail de valorisation. Je rejoins le Président de l'ASSAUPAMAR sur l'idée que nous devons capter les algues en pleine mer afin d'éviter le renouvellement de la pollution. Nous menons deux grands chantiers de front, celui de l'urgence qui consiste à ramasser les algues parfois présentes depuis 2011 sur certains sites. On sait que cette opération ne pourra se faire du jour au lendemain. Elle représente un budget de plus de sept millions d'euros pour la phase de démarrage, soit un budget total de vingt à trente millions d'euros. L'urgence consiste au ramassage sur quatre journées. Le deuxième chantier concerne le développement de la filière économique avec les industriels. Croyez bien que nous avons déjà énormément avancé en une semaine.

Gwenaël QUENETTE

En conclusion de mon exposé, je rejoins les autres intervenants en indiquant qu'il est important de développer la connaissance notamment sur l'aspect valorisation. Toutes les valorisations, à mon avis, seront les bienvenues, chacune à leur échelle. En cosmétique par exemple, nous savons bien que nous ne pourrons traiter l'ensemble des sargasses échouées en Martinique, quand bien même nous les utiliserions dans des crèmes de beauté ou autres produits. Contrairement à ce qui a été dit, nous n'avons aucune vision de l'évolution de ce phénomène. Avant de mettre en place des filières lourdes et ambitieuses, il faut s'assurer que ces dernières ne dépendent pas uniquement de la matière première constituée par les sargasses. Je pense que nous devons aborder le problème avec prudence.

Usages et impacts sur le littoral et la mer

Micro-trottoir « Usages et impacts sur le littoral et la mer » ••• ***Page 37***

Qualité des eaux et assainissement
Lucas PELUS, *Chargé d'études assainissement à l'Office de l'Eau de la Martinique* ••• ***Page 37***
Sylvie BOUDRE, *Chargée d'études assainissement à l'Office de l'Eau de la Martinique* ••• ***Page 39***

Réglementation sanitaire des eaux de baignade
Didier CAMY, *Ingénieur d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé de la Martinique* ••• ***Page 40***
Échanges avec le public ••• ***Page 41***

La gestion du Domaine Public Maritime naturel
Olivier MORNET, *Directeur de la Direction de la Mer de la Martinique* ••• ***Page 42***
Murièle CIDALISE-MONTAISE, *Chargée de mission milieu littoral - Référente interface terre-mer à la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique* ••• ***Page 43***
Échanges avec le public ••• ***Page 44***

Portrait du littoral et de la mer : un outil d'aide à la gestion
Jean-Benoît PUPPO CAPPODANO, *Géomètre-expert, membre du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts d'Antilles Guyane* ••• ***Page 45***

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine
Gertrude BOIS DE FER, *Chef de service de la politique de la pêche au Conseil régional de la Martinique* ••• ***Page 47***

État des lieux de l'aquaculture martiniquaise
Lina NEGOUAI, *Chargée de mission aquacole au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de la Martinique* ••• ***Page 48***

Intégration de l'aquaculture au littoral martiniquais : relations entre aquaculture et environnement
Jean-Claude FALGUIÈRE, *Chercheur à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer de la Martinique* ••• ***Page 49***
Échanges avec le public ••• ***Page 50***

Énergies thermiques
Un exemple d'utilisation de l'énergie marine : la thalassothermie
Raphaële LEGUEN, *Première adjointe au Maire de la Seyne-sur-Mer, Déléguée à la mer, aux ports, au littoral et à l'économie maritime* ••• ***Page 51***

Projet NEMO : New Energy for Martinique and Overseas
Un projet innovant de centrale d'énergie thermique des mers
Christelle BARASSI, *Akuo Energy* ••• ***Page 53***

Micro-trottoir

Projection d'un document audiovisuel qui présente des témoignages recueillis sur la voie publique autour du thème :

« Usages et impacts sur le littoral et la mer »

Camille PÉLAGE

La préoccupation principale des clients, c'est la sécurité qui comprend la sécurité physique, mais aussi la sécurité sanitaire. Aujourd'hui, les destinations qui ne peuvent pas apporter des garanties dans ce domaine sont mises à l'écart. Par conséquent toutes les informations relatives à la qualité des eaux de baignade, les certifications de nos produits baignade sont autant d'atouts touristiques.

Didier CAMY, *Ingénieur d'études sanitaires à l'ARS*

C'est une information que je dois vérifier, mais il semblerait que Sainte-Lucie met en avant, sur le plan sanitaire, sa proximité avec le plus grand CHU de la Caraïbe. Il se trouve qu'il s'agit du CHU de Fort-de-France. Je ne sais pas si la Martinique met en évidence cette information, mais Sainte-Lucie le fait.

Qualité des eaux et assainissement

Lucas PELUS
Chargé d'études assainissement à l'Office de l'Eau

L'Office de l'Eau est un organisme public qui, dans le cadre de la loi, perçoit, en Martinique, des redevances d'environ dix millions d'euros par an, nous permettant, selon le principe « pollueur/payeur » de proposer des aides ou subventions dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable… L'ODE assure d'autres missions, notamment l'étude et le suivi des milieux aquatiques, l'assistance technique pour les maîtres d'ouvrage ou encore la mise en place de formations.

Les actions ODE dans l'assainissement

Elles comprennent entre autres l'animation du SATASPANC. L'ODE a mis en place une vingtaine de formations sur les cinq dernières années et a attribué 41 millions d'euros d'aides en assainissement sur les dix dernières années, soit environ 40 % de la totalité des subventions attribuées sur la même période. On peut également citer le projet ATTENTIVE relatif à la mise en place de stations d'épuration en filtres de végétaux. À ce titre, l'ODE est engagé avec d'autres partenaires comme l'IRSTEA, le SICSM, la COTRAM, l'ODE de Guadeloupe, l'ONEMA. Nous avons engagé deux études, notamment sur la définition

de l'Équivalent-Habitant (EH) martiniquais, qui consiste à mesurer le taux de pollution généré par un habitant en Martinique ; ce travail nous permettra de bien dimensionner les stations d'épuration (STEP) dans le futur. Enfin, nous avons suivi l'impact des rejets de stations d'épuration sur les milieux aquatiques. En matière d'assainissement collectif, le travail de l'ODE concerne les stations d'épuration et les réseaux. S'agissant de l'assainissement non collectif, l'ODE s'intéresse aux fosses septiques.

La carte de l'état des lieux de l'assainissement en Martinique met en évidence la répartition de l'assainissement collectif et non collectif. Les communes qui apparaissent en jaune sont celles ou l'assainissement collectif domine. On note 40 % d'assainissement collectif (AC) contre 60 % d'assainissement non collectif (ANC).

Quelques chiffres sur les conformités des systèmes :

- Sur 70 370 dispositifs ANC, 90 % sont non conformes,
- Sur 259 petites STEP, 80 % sont non conformes,
- Sur 31 grandes STEP, 25 % sont non conformes.

Il faut savoir que la Martinique a connu dans un premier temps la prolifération de stations d'épuration semi collectives, donc de petits dispositifs, qui ont mal été entretenus et, par conséquent, très peu conformes. Le traitement des ANC et des eaux pluviales n'ont pas été au départ très bien pris en charge. On peut dire que de très gros efforts ont été fournis s'agissant des plus grandes stations d'épuration.

Assainissement collectif - Suivi de l'impact des STEP sur les milieux aquatiques en rivière

Les stations d'épuration récoltent et traitent les eaux usées des habitations. Elles rejettent les eaux traitées dans les rivières. Nous avons mis en place un suivi avec mesure de la qualité de l'eau avant, pendant et après le rejet. Ces suivis ont donné lieu à quinze rapports mis en ligne sur le site de l'ODE et de l'Observatoire de l'eau.

Suivi de l'impact des STEP sur les milieux marins

STEP Saint-Pierre Fond Corré

Rejet de la STEP de Tartane

Suivi coraux - STEP des Trois-Ilets

Sylvie BOUDRE
Chargée d'études assainissement à l'Office de l'Eau

Dans le domaine de l'assainissement non collectif, aucune étude n'a été réalisée pour démontrer l'impact réel des dispositifs. On peut dire néanmoins qu'avec 90 % de non conformité et 60 % du territoire équipé en systèmes non collectifs, on suppose bien que cet impact est réel.

Qu'est-ce qu'un dispositif non conforme ?

Il s'agit d'une installation qui représente un danger pour la santé des personnes quand il y a possibilité de contact avec les effluents prétraités ou non traités. Se pose également le problème de la sécurité des infrastructures : fosse septique, regards cassés ou fissurés. On observe aussi des dispositifs incomplets, sous-dimensionnés entraînant des dysfonctionnements majeurs dans des milieux à enjeux sanitaires. Certains de ces dispositifs présentent des risques avérés de pollution de l'environnement.

Équipement conforme

Équipement non conforme, fréquent en Martinique, qui consiste à une fosse septique scellée sans traitement

L'approche réglementaire

L'arrêté de 2012 sur les contrôles nous permet d'agir en termes de réhabilitation, avec des priorités d'intervention. Nous croisons les résultats obtenus avec les informations recueillies sur la qualité biologique des milieux. Dans certains cas, lorsque le contrôle est réalisé par un service public d'assainissement non collectif, des travaux sont préconisés et doivent obligatoirement être menés dans les quatre ans. Dans d'autres, aucun délai n'est imposé.

Dans tous les cas de vente immobilière, compte tenu du fait qu'il est indispensable de procéder progressivement à une réhabilitation, les travaux doivent être réalisés dans un délai d'un an.

Enjeu sanitaire

Lorsqu'une installation incomplète ou sous dimensionnée se situe dans une zone à enjeu sanitaire : périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage public, zone ANC identifiée dans le profil de baignade, zone définie par arrêté du maire ou du préfet.

Enjeu environnemental

Zone identifiée par le SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC sur les têtes de bassin et les masses d'eau.

Ces deux enjeux vont nous permettre d'agir en priorité sur la réhabilitation d'équipements d'assainissement non collectif. Nous privilégions l'enjeu sanitaire car les documents existent comme les arrêtés pour les prélèvements pour la consommation d'eau potable, les profils de baignade. Dès lors que les zones à enjeu sanitaire sont identifiées, nous sommes alors en mesure d'exiger une réhabilitation dans les quatre ans.

Les perspectives en assainissement collectif

Il est nécessaire d'améliorer les réseaux (fiabilité et nombre de raccordements) renforcer les performances (milieu récepteur, traitement tertiaire, bassin d'orage), avoir une cohérence dans le développement (choix des filières, dimensionnement), intégrer les STEP privées aux collectivités et améliorer l'exploitation.

Les perspectives en assainissement individuel

Établir des priorités de réhabilitation (zones de baignades, zones à enjeu environnemental), caractériser la pollution issue des fosses septiques et évaluer le taux d'épuration des filières ANC, former les plombiers et réaliser une charte ANC. Toutes ces actions ne peuvent être menées sans l'engagement des usagers, étant entendu que l'argent constitue le nerf de la guerre. C'est ainsi que nous proposons la mise en place d'un guichet unique d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif et au raccordement à l'assainissement collectif des habitations existantes.

Réglementation sanitaire des eaux de baignade

Didier CAMY
Ingénieur d'études sanitaires,
Direction de la Veille
et de la Sécurité Sanitaire
à l'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

En France, c'est le ministère de la santé qui élabore la réglementation des eaux de baignade (en lien avec les autres ministères concernés). Le Code de la Santé Publique (Articles législatifs : L.1332-1 à L.1332-9 et articles réglementaires : D.1332-14 et suivants) ainsi que 2 arrêtés définissent notamment la fréquence et les modalités d'exercice du contrôle sanitaire, ainsi que les critères de conformité des sites.
Ces sont les Agences Régionales de Santé (ARS) qui mettent en œuvre localement le contrôle en application des dispositions du code de la santé publique.
L'Agence Régionale de Santé de Martinique assure donc le contrôle sanitaire régulier de l'ensemble des zones de baignade recensées en Martinique. Si ce suivi répond à une préoccupation essentielle en matière de santé publique, il présente également l'intérêt d'évaluer, plus globalement, la qualité des eaux littorales et intérieures.

Chiffres clefs

Pour la saison 2014, ce sont ainsi 62 sites au total faisant l'objet d'une information à l'Union Européenne qui sont contrôlés régulièrement (1 à 4 fois par mois).
59 sites de baignade en mer et 3 sites de baignade en eau douce qui ont fait l'objet d'un contrôle de leur qualité microbiologique entre le 1er octobre 2013 et le 30 septembre 2014, représentant près de 1707 prélèvements et analyses d'eau réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyses de Fort-de France (agrée par le Ministère de la Santé).
Ces travaux ont mis en évidence la bonne qualité des eaux de baignade martiniquaises, 94 % des baignades en Martinique sont conformes aux exigences européennes de qualité (qualité excellente, bonne, suffisante ou insuffisante).

Directive européenne 2006/7/CE

Un programme de reconquête de la qualité des eaux de baignades s'appuie sur des axes définis dans les profils de baignade (cf. Directive 2006/7/CE du 15 février 2006) avec :

- la gestion active des baignades

En cas d'évènements reconnus comme pouvant provoquer une pollution (forte pluviométrie, débordements du réseau d'assainissement, incident sur une station d'épuration…) le gestionnaire de baignade (le maire) peut suspendre momentanément celle-ci afin de garantir la santé des baigneurs,

- l'amélioration de l'assainissement des eaux usées dans l'environnement immédiat des zones de baignades par l'organisation de rencontres régulières avec les gestionnaires de l'assainissement afin de définir et mettre en œuvre des actions à court, moyen et long terme de collecte et traitement de ces eaux usées (raccordement des habitations au réseau collectif, extension du réseau, sécurisation…).
La directive définit également les informations qui doivent être à la disposition du public, à savoir :

- Le classement de l'eau de baignade de l'année écoulée,
- Les résultats d'analyses relatifs au dernier prélèvement réalisé au titre du contrôle sanitaire,
- Le document synthétisant le profil de baignade, conformément à l'article D 1332-21 du CSP.

En cas d'eaux exposées à des pollutions à court terme :

- L'indication que ces eaux présentent des risques de pollution à court terme ;
- Le nombre de jours pendant lesquels il y a eu interdiction temporaire de baignade lors de la saison précédente ;
- Un avertissement à chaque fois qu'une telle pollution est prévue ou se produit.

Objectifs

À l'issue de la saison 2015, toutes les baignades de l'Union Européenne devront avoir une qualité au moins suffisante.
Les eaux de baignades classées « insuffisantes » en 2015 et pour lesquelles les mesures de gestion n'auront pas été mises en œuvre auront une interdiction de baignade pour une durée de un an. Si la baignade est classée en insuffisant cinq années consécutives, c'est alors une interdiction définitive qui est prononcée. L'objectif est d'accroître le nombre de baignades excellentes et bonnes, soit en faisant progresser la qualité, soit en prononçant une interdiction définitive faute d'une qualité suffisante. Il est à noter que les « tours opérateurs » prennent en compte ces classements de baignade, au moins pour en informer leur clientèle, sinon comme un des critères de choix pour les destinations proposées dans leur catalogue.
Enfin, ces critères de qualité sont strictement les mêmes pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne (de la Finlande à la Grèce, de l'Espagne à la Pologne…) et permettent de comparer la qualité des zones de baignades et aussi les efforts engagés par les collectivités…

Le recensement

Article D1332-16 du Code de Santé Publique
La procédure de recensement engagée par la commune, prévue à l'article L. 1332-1, vise à établir avant chaque saison balnéaire la liste des eaux de baignade. Cette procédure prévoit les modalités d'information et de participation du public pendant la saison balnéaire qui précède et doit être engagée par chaque commune au plus tard le 1er novembre.

Le classement
Ce sont des normes, dont la sévérité s'accroît au fil des révisions, qui sont le fruit de 40 ans d'évolution. Ces exigences sur la qualité des eaux de baignades sont adaptées au public fragile (nourrissons, personnes âgées).

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml) EAU DOUCE	200 *	400*	330**	> 330**
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml) MER	100*	200*	185**	> 185**
Escherichia coli (UFC/100 ml) EAU DOUCE	500*	1000*	900**	> 900**
Escherichia coli (UFC/100 ml) MER	250*	500*	500**	> 500**
* percentile 95 ** percentile 90				

Le profil de baignade est le document qui pour chaque site de baignade
• recense les sources potentielles de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade
• définit les règles de gestion permettant d'éviter l'exposition des baigneurs en cas de pollution
• définit les mesures de mise en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau.
Ce document est **à réviser et à actualiser** en fonction du classement des baignades de l'année précédente :
• Qualité insuffisante : tous les 2 ans
• Qualité suffisante : tous les 3 ans
• Qualité bonne : tous les 4 ans
• Qualité excellente qualité : si dégradation.

La gestion sanitaire des eaux de baignades
L'Agence régionale de santé de Martinique met en œuvre :
• l'organisation de la surveillance et du contrôle,
• l'enregistrement des données,
• l'information du responsable de baignade,
• l'information du public.
Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale assurent quant à eux :
• le financement du contrôle sanitaire
(coût des prélèvements et analyses),
• la recherche des causes de pollution,
• la mise en œuvre d'actions correctives en cas d'anomalie,
• l'information du public.
Le Laboratoire Départemental d'Analyse de la Martinique (LDA 972) réalise les prélèvements d'eau et les analyses.
http://baignades.sante.gouv.fr/editorial/fr/accueil.html

Échanges avec le public

Christian DACHIR
Adjoint au Maire du Marin, chargé de l'environnement
Parc Naturel Régional, chargé du développement durable
Comment procédez-vous avec les exploitants d'eau présents en Martinique puisque vous intervenez sur l'amélioration de l'exploitation de l'eau.

Lucas PELUS
Chargé d'études assainissement à l'Office de l'Eau - ODE
Sur la partie exploitation, il est nécessaire d'améliorer les conditions dans les contrats d'affermage, être plus précis dans ces contrats, notamment concernant les délégations de service public - DSP. On sait, par exemple que les conditions à propos du niveau de surveillance sont souvent très insuffisantes. Il semble très important que les syndicats d'eau contrôlent mieux leur exploitant. Il nous est arrivé, par exemple, de procéder à des visites sur la STEP de Bellefontaine avec la Police de l'eau et avons constaté d'importantes défaillances. C'est au maître d'ouvrage (la commune ou le syndicat d'eau) de procéder aux vérifications et d'appliquer des pénalités en cas de dysfonctionnement. L'ODE peut faire part d'un certain nombre d'informations, mais ne peut agir légalement.
La Police de l'eau peut, après vérification, appliquer des pénalités au maître d'ouvrage que ce dernier peut répercuter sur l'exploitant.

Ferdy LOUISY
À propos des STEP dans l'habitat collectif, quels sont les textes réglementaires qui existent pour contraindre les bailleurs sociaux à respecter des contrats de maintenance, à assurer un suivi rigoureux, puisqu'on sait que le SPANC a permis de passer de la sphère privée vers celle du public et que *in fine*, c'est toujours la responsabilité du maire ou de l'intercommunalité qui est en jeu.

Sylvie BOUDRE
Chargée d'études assainissement à l'ODE
En termes d'exploitation, la situation va dépendre de la capacité de la station (Équivalent-Habitant : EH). À partir de 200 EH, l'exploitant va devoir des comptes à la Police de l'eau sur les analyses de la qualité des eaux. Ces remontées d'informations sont aujourd'hui peu importantes. Dans le cadre du travail mené actuellement sur la caractérisation des eaux usées, on constate que les bailleurs sociaux en Martinique font bien leur travail.

Une participante
Comment s'organise la délégation de service public ?

Lucas PELUS et Sylvie BOUDRE
Chargés d'études assainissement à l'ODE

Des syndicats d'eau sont crées par secteur. On peut prendre l'exemple de l'Espace sud qui délègue sa compétence assainissement au Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique - SICSM, qui lui-même passe un contrat de DSP avec un fermier.
Le syndicat d'eau a été créé pour assurer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Ce dernier peut le faire en interne, auquel cas, il s'agit d'une régie ; il peut aussi déléguer cette compétence et s'adresse à un fermier, tout en sachant qu'il doit contrôler le travail mené par son fermier.

La gestion du Domaine Public Maritime naturel

Olivier MORNET
Directeur de la Direction de la Mer de la Martinique

On constate que la bande littorale, en Martinique, est très sollicitée de façon très naturelle, sans demande d'autorisation. Il ne s'agit pas de dresser un procès bien évidemment, mais les habitudes culturelles, les usages font que lorsqu'on a besoin de mouiller un bateau, on va installer son corps mort devant chez soi, puisque c'est à cet endroit qu'on a toujours vécu. Compte tenu qu'il est demandé aux institutions publiques d'avoir une vision globale, si tout le monde privatise de fait le domaine public, c'est le principe de liberté qui est atteint.
Il est donc important d'essayer de composer de façon à ce que chacun puisse s'y retrouver. Le droit prévoit des autorisations d'occupation temporaire du domaine public permettant ainsi de mieux contrôler et de responsabiliser la personne qui installe un équipement temporaire comme un mouillage ou un lift (ascenseur à bateaux qu'on retrouve sur le littoral atlantique de la Martinique).
La Direction de la Mer s'est employée depuis 2011 à dresser un recensement des différents types d'occupation temporaire du domaine public. Il s'est avéré que la plupart, si ce n'est la quasi totalité, des occupations du domaine public en mer, n'était pas fondée sur le plan juridique. Nous avons, par conséquent, cherché à contacter les propriétaires qui avaient pris l'habitude d'utiliser le domaine public. Nous nous sommes également préoccupés de travailler en concertation avec des représentants de professionnels de la mer ainsi qu'avec les communes. Si nous voulons avancer dans la gestion concertée du domaine public, il est absolument indispensable de travailler en partenariat avec les maires. Outre l'identification de ces occupants illégaux, et outre le travail de sensibilisation auprès de ces derniers, il a fallu chercher avec les communes des solutions alternatives. S'il existe bien évidemment une police du domaine public, mener aveuglément des actions de police n'est pas forcément très efficace ; recenser, sanctionner n'apportera pas grand chose. Les services de l'État ont opté pour mener, après le recensement, des actions de sensibilisation qui conduisent à une régularisation, sur avis des maires, bien entendu. Notons que la plupart des maires sont favorables à cette régularisation. On pourrait envisager des mesures coercitives auprès des occupants qui ne souhaiteraient pas régulariser leur situation ; ces mesures pourraient se traduire, en dernier recours, par des contraintes fortes (contraventions de grande voirie et astreintes journalières).
Nous sommes actuellement dans la phase de sensibilisation et de responsabilisation en même temps que nous recherchons des solutions alternatives avec les communes qui le souhaitent. Ces solutions peuvent se traduire par des zones de mouillage organisé, des ports à sec ou, le cas échéant, des extensions de port.

En baie du Robert, 90 % du domaine public maritime occupé l'est illégalement

Dans une perspective de gestion durable, il s'agit de ne pas favoriser ces implantations. En effet, si ces dernières sont trop nombreuses, d'ici cinq ou dix ans, si l'on en croit l'expansion de la navigation de plaisance, nous devrons faire face à un gros problème. Pour forcer le trait, on imagine mal le navigateur professionnel ou occasionnel devant slalomer entre les différents corps morts ou autres installations en mer non autorisées qui pourraient constituer un danger aussi bien pour la navigation que pour l'environnement.
Ensemble, les collectivités territoriales, avec l'État qui agit comme conseiller, nous arrivons progressivement à une meilleure gestion du domaine public maritime.

Nous avons énormément progressé depuis ces cinq dernières années, puisque **des aménagements existent ou sont en cours :**
- **Le mouillage des Anses d'Arlet** pour lequel il manque une disposition à caractère juridique de façon à ce que si d'un côté on facilite le mouillage pour le bien de l'environnement et la sécurité du navigateur, de l'autre, un arrêté attendu devrait, quant à lui, permettre d'interdire le mouillage. C'est ainsi que nous arriverons à ménager les fonds et à retrouver les herbiers pour le bien des tortues.
- Un travail considérable va être engagé dans la **baie du Marin**, avec un investissement important de la commune pour mieux organiser le plan d'eau, éviter le mouillage sauvage qui sévit au détriment de l'environnement,
- **Le Robert** fait également l'objet d'une réflexion approfondie,
- Une étude a été conduite récemment par la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique sur le **Nord Caraïbe**. Cette dernière suggère aux maires d'étudier la possibilité d'installer une zone de mouillage organisée et par là même, permettre un usage concerté du littoral sans porter atteinte à l'activité de pêche, en particulier la pêche à la senne.

Murièle CIDALISE-MONTAISE
Chargée de mission milieu littoral
Référente interface terre-mer
à la Direction de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Martinique

Le Président d'honneur, Ferdy LOUISY, nous disait ce matin qu'il existait des mesures de protection du milieu marin ; ces mesures sont d'autant plus nécessaires que les enjeux en termes de pollutions diverses sont bien réels. Ferdy LOUISY a insisté également sur l'abondance de réglementations. C'est sur le volet réglementation que portera la première partie de mon intervention, afin de partager des éléments de langage communs : qu'est-ce que le domaine public maritime et pourquoi en parle-t-on aujourd'hui dans le cadre de ce forum ? Le deuxième point de mon intervention concerne la présentation d'un des axes forts de la stratégie de gestion du littoral avec un focus sur la problématique d'accès du public au littoral et donc des servitudes en bord de mer.

Le code de gestion de la propriété des personnes publiques - CGPPP

Dans ce code, les articles L1 et L2 sont très importants puisqu'ils définissent le domaine public. Ce code rassemble l'ensemble des règles relatives à la domanialité publique et privée de ces personnes publiques. C'est-à-dire qu'il précise les conditions qui permettent qu'un domaine soit public. Le littoral est un domaine public sur lequel on peut trouver des propriétés privées. La partie du domaine littoral qui est publique obéit à certaines caractéristiques : appartenir à une personne publique (qui explique la problématique des 50 pas dans les Outre-mer) et être affecté à l'usage direct du public ou affecté à un service public, pourvu qu'il fasse l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

C'est le littoral, en tant que domaine public, qui nous intéresse puisque c'est le partage public/privé qui entraîne des différends et qui nécessite cette réconciliation pour laquelle nous essayons d'œuvrer à travers les différents forums BODLANMÈ.

Le domaine public maritime naturel se compose :
- du sol et du sous-sol de la mer depuis le rivage de la mer (estran) jusqu'à la limite des eaux territoriales,
- du sol et du sous-sol des étangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer, c'est-à-dire les lagunes ou marigots,
- des lais et relais de mer,
- en Outre-mer, de la zone des 50 pas géométriques (alors qu'elle n'a rien de naturel)
- des terrains réservés en vue de la satisfaction des besoins d'intérêt public d'ordre maritime, balnéaire ou touristique, acquis par l'État.

On peut trouver, sur le domaine public, des parcelles privées qui existent physiquement mais qui, statutairement, n'en font pas partie. Dans notre approche du littoral, les parcelles privées en bord de mer, qui ont été privatisées à des époques différentes et qui continuent de l'être, font partie du domaine public comme les parcelles privées et publiques de l'État.

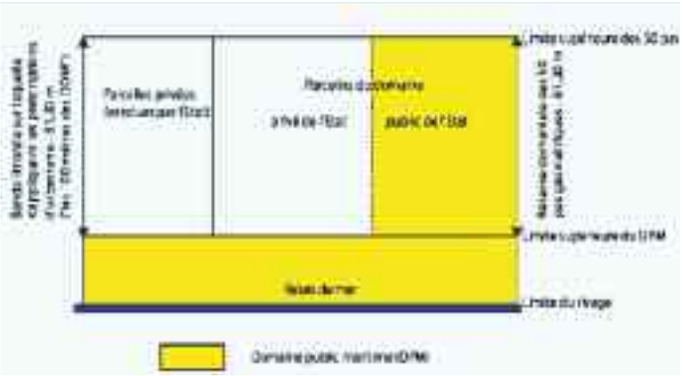

Ce découpage illustre bien la complexité de la composition des différents types de foncier qu'on peut retrouver sur la bande littorale. C'est sur les parcelles du domaine public de l'État que la DEAL est légitime à intervenir.

Le domaine public maritime est aussi artificiel

Il est constitué des ouvrages maritimes ainsi que des biens immobiliers y compris le sol et le sous-sol des plans d'eau lorsqu'ils sont individualisables. Il comprend les ports maritimes et leurs dépendances, les ouvrages de signalisation maritime.

Le domaine public maritime se délimite

Il a été physiquement, techniquement et juridiquement délimité dans notre département, le rivage de la mer, les lais

et relais de mer ayant été délimités et les limites transversales des mers ayant été arrêtées. Ce n'est pas le cas dans tous les départements et sur toutes les façades littorales de France hexagonale. Cette délimitation du DPM fait consensus. C'est à partir de ce consensus que nous savons où nous intervenons en tant que gestionnaire du domaine public et qui intervient pour faire quoi.

Un axe fort de la stratégie de gestion du littoral : le sentier du littoral appelé servitude littorale

Un des usages libres et gratuits du littoral est celui qui est qualifié d'usage de service public balnéaire. Le service public balnéaire, ce sont les usages gratuits, à la disposition de tous, que peut offrir un littoral aménagé ou non. L'une des composantes de cet usage que l'État entend maintenir ou rétablir, c'est celle du libre accès des piétons au rivage de la mer.

À l'origine, on parlait du sentier des douaniers. Le sentier des douaniers a été créé en France sous la Révolution ; il servait à la surveillance des côtes françaises, sans avoir de fondement juridique. C'est dans les années 1970 qu'il a commencé à être utilisé par le ministère de l'Équipement pour permettre l'accès à certaines plages enclavées. En décembre 1976, une servitude de passage pour piétons a été instituée sur l'ensemble du littoral français au sens hexagonal, puisqu'il a fallu attendre les années 2010 pour que cette servitude du littoral soit applicable dans les départements d'Outre-mer. L'ensemble des articles relatifs à cette servitude est contenu dans le code de l'urbanisme. À côté de la servitude longitudinale, celle qui permet de se promener tout au long du littoral, il existe une servitude transversale dont on a évoqué ici la nécessité dans certaines communes littorales de la Martinique. La servitude transversale permet de relier la voie publique au rivage de la mer ou à un sentier d'accès immédiat.

Les propriétés privées sur le domaine public ou riveraines du domaine public sont aujourd'hui grevées de cette servitude. Il y donc obligation de laisser un passage aux piétons le long des propriétés même privées qui existent en bordure du littoral. Il s'agit d'une servitude de droit qui implique de connaître la limite du domaine public maritime telle que décrite en amont. Sur les parcelles publiques comme privées, il existe une obligation de passage inscrite dans la loi, il s'agit de la servitude littorale. Cette servitude se manifeste par le tracé d'un sentier sur le littoral, c'est-à-dire une ouverture physique. Selon certaines conditions juridiques, le trait de côte ou la proximité des différentes maisons avec le bord de mer ou les nécessités de préservation peuvent amener à suspendre ou à contourner la servitude. De manière très pragmatique et très simple, dans certains cas, on ne pourra pas obliger les résidents du bord de mer, quand leur résidence est trop près (moins de dix mètres) du trait de côte, à laisser passer les piétons. La servitude de droit ne s'appliquant pas, il incombe au gestionnaire du domaine de créer un contournement de cette servitude. L'objectif est d'assurer une continuité d'accès, mais pas forcément une continuité en proximité physique avec le littoral. J'insiste sur ce point puisque la réconciliation est la thématique de ce forum.

En conclusion, ce que je voulais illustrer, sur cette thématique de la réconciliation, c'est que nous sommes persuadés, nous, services gestionnaires de l'interface terre/mer et de la mer, que l'ouverture de ces sentiers littoraux qui se fait avec énormément de partenaires, s'appuyant sur des servitudes littorales, est un élément important du désamorçage de certaines tensions. Le travail collaboratif des différents intervenants qui sont amenés à financer, à programmer les aménagements, à aménager les ouvertures de ces sentiers, s'appuyant ou pas sur les servitudes, est heureusement sur la bonne voie. La locomotive de ce chantier, principal organisme avec lequel l'État a choisi de travailler, c'est le Comité Régional de la Randonnée Pédestre. En effet, ces utilisateurs des sentiers littoraux, par leur connaissance de la réalité du terrain, obligent les partenaires à mutualiser leur politique publique pour l'ouverture de ces sentiers.

Échanges avec le public

Pascal TOURBILLON

J'insiste sur le fait que si nous avons pu voir l'application de la loi sur les servitudes de passage sur le littoral en Martinique, c'est grâce aussi à l'action menée par l'ASSAUPAMAR. Nous avons été mis en examen, nous avons été condamnés car nous nous sommes battus pour que la loi qui existait en France s'applique en Martinique. Je rappelle le combat mené à Sainte Luce ; nous ne le regrettons pas car parfois, il est indispensable de payer pour que justice soit faite. Nous avons écrit au Préfet pour demander l'application effective du décret qui existe. Ce n'est pas le cas, jusqu'à présent, à différents endroits du littoral martiniquais. L'instauration des sentiers littoraux apportera sans doute des solutions.

Pour clarifier cette situation, le Préfet avait demandé un inventaire ; est-il possible de savoir où en est cet inventaire ?

Murièle CIDALISE-MONTAISE

En 2009-2010, une expertise a été menée par les services de l'État pour mesurer l'intérêt de la transposition des dispositions nationales sur nos territoires et pour adapter les textes nationaux relatifs aux servitudes. De nombreuses mesures, liées à l'existence des 50 pas géométriques qui sont spécifiques à nos littoraux, ont nécessité cette expertise.

Ce que je peux dire, c'est que jusqu'à présent, la servitude a été appliquée de manière négociée. Avec le concours de l'ONF, nous avons passé des conventions avec les propriétaires ; ce qui a donné, par exemple, l'aménagement de la boucle de Château Paille au Vauclin qui est devenue un circuit de randonnée littorale magnifique. L'utilisation de la servitude, en tant que telle, a servi à faire la jonction entre des portions de sentier qui existaient sur la forêt domaniale littorale de l'ONF et d'autres situées sur le domaine privé. C'est sur la base de la programmation pluriannuelle des sites que l'ouverture de la boucle de Château Paille a pu être réalisée. On peut citer également l'ouverture du sentier littoral du Diamant qui assure aujourd'hui une continuité littorale sur plus de sept kilomètres.
Nous comptons sur les associations, sur tous les acteurs du littoral, y compris l'ASSAUPAMAR, pour continuer à nous assister, à nous accompagner dans la mise en œuvre de la démocratisation de l'accès au littoral.
Il ne faut pas cacher que ce n'est pas toujours facile ; Olivier MORNET évoquait les difficultés liées au recensement et à la régularisation des occupations privatives du littoral. L'accès du plus grand nombre au littoral participe de cette démocratisation.

Monique MOUTOUSSAMY
Responsable de l'Urbanisme à la Ville du Robert

Je voulais souligner que le maire du Robert s'est également beaucoup battu pour l'application des servitudes en Martinique. Nous avons connu de nombreux conflits relatifs à l'accès du littoral dans notre commune ; l'ASSAUPAMAR nous a aidé dans le déblocage de ces situations.
Aujourd'hui, compte tenu du fait que la loi est applicable dans les départements d'Outre-mer, après plus de trente ans, nous rencontrons des difficultés avec l'habitat existant. Pontaléry au Robert est aujourd'hui une zone d'échouage de sargasses. Compte tenu du fait que les terrains vendus sur cette zone sont à même le rivage et que, par conséquent, la servitude ne peut s'appliquer, ne serait-il pas possible de créer un sentier littoral qui nous permettrait d'accéder sur le site pour ramasser les sargasses ainsi que tous les déchets de la mer qui s'accumulent sur le rivage ?
Il me semble que les textes prévoient beaucoup de dérogations concernant l'habitat existant, si bien qu'on se demande si cela a toute sa raison d'être. C'est un vrai problème. Est-il possible que l'État facilite l'application des textes en nous autorisant à construire un remblai pour créer ce sentier ?

Murièle CIDALISE-MONTAISE

Il s'agit là, d'une autre problématique que celle de l'ouverture de sentier. La servitude littorale que je viens de traiter relève de la servitude piétonne, une servitude d'accès pour les piétons au littoral, en réponse au respect du service public balnéaire.
La réalisation de servitudes transversales va être mise en œuvre cette année sur certains sites. Ces servitudes permettront l'accès uniquement aux piétons et ne résoudront pas le problème d'accès par des véhicules, et de création d'une nouvelle voie de transit le long du littoral.
La problématique que vous abordez doit se discuter dans un autre cadre. C'est ce que nous faisons actuellement avec la ville de Schœlcher à propos d'un programme d'aménagement, de revitalisation économique du front de mer qui concerne l'autre volet du DPM, à savoir des outils de gestion qui permettent ou pas de réaliser certains équipements, en fonction de nombreux facteurs qui permettent de respecter l'équilibre entre écologie et économie.

Portrait du littoral et de la mer : un outil d'aide à la gestion

Jean-Benoît PUPPO CAPPODANO
Géomètre-expert,
membre du Conseil régional
de l'Ordre des géomètres-experts
d'Antilles Guyane

Le littoral, cette interface terre/mer, représente pour nos îles des espaces de plus en plus peuplés. Cette densification vient amplifier des problématiques qui lui sont spécifiques en matière de conservation et de protection d'espaces naturels, d'urbanisation, d'aménagement, de confrontation accentuée entre espace publics et privés, de pollution, qu'elle soit terrestre ou marine.

Des risques accentués sur une zone côtière de plus en plus dense

Les catastrophes naturelles, dont la presse se fait quotidiennement l'écho, éruptions volcaniques, inondations, incendies, sont souvent amplifiées dans l'Arc antillais à cause du relief, du vent, des épisodes de sècheresse, par le phénomène de submersion marine lié à l'augmentation du niveau de la mer et à l'abaissement du niveau de la terre dans les zones très urbanisées et également par les phénomènes cycloniques. On se souvient des cyclones HUGO et DEAN qui ont respectivement sévi sur les côtes guadeloupéennes en 1989 et sur les côtes martiniquaises en 2007.

La mondialisation de l'information fait aussi que, ce qui n'était pas connu il y a quelques centaines d'années, est maintenant largement diffusé, multipliant les reportages et donnant l'impression que ces événements sont de plus en plus nombreux. Pour toutes ces raisons, les différents gestionnaires de cette zone très sensible doivent pouvoir s'appuyer sur des outils efficaces. En ajoutant les côtes de la Métropole à celles de nos îles des départements d'Outre-mer, la France a une bande littorale particulièrement importante et diversifiée. Elle devrait donc être un exemple dans le domaine de la gestion de cette zone aux nombreuses spécificités.

L'État a demandé à l'IGN de produire une modélisation en 3D de la zone littorale ; il s'agit d'un outil précieux notamment pour anticiper les conséquences des risques d'inondation qui découlent des phénomènes climatiques ou qui proviennent de conséquences de l'élévation du niveau de la mer. Mais une modélisation en 3D, toute nécessaire qu'elle soit, doit être complétée par une bonne connaissance des occupations humaines réglementées ou effectives, ainsi que des droits concédés dans le domaine public.

Le littoral et la mer, de nouveaux horizons pour le Géomètre

C'est la raison pour laquelle l'Ordre des Géomètres-Experts (OGE) a souhaité développer un portail du littoral et de la mer. Le portail a pour objectif de répertorier et de cartographier dans un système homogène les occupations humaines sur la bande littorale et en mer ainsi que les droits concédés. Le rattachement des informations versées dans le portail du littoral et de la mer, dans un système de référence unique grâce à un réseau de récepteurs GPS fixes, dénommés TERIA qui permet d'effectuer des mesures en temps réel avec une précision centimétrique, garantit l'homogénéité et la fiabilité, et donc, la qualité des données.

Les géomètres et les géographes se sont toujours préoccupés de la mise en espace de la terre. Tout espace humanisé, ou susceptible de l'être, fait partie de leurs champs d'intérêt.

Dans les milieux qui perdent leur naturalité à la suite de la densification progressive des activités humaines, le rôle du géomètre devient progressivement indispensable.

L'artificialisation des milieux littoraux, l'exploitation mais aussi la préservation des espaces marins ne peuvent plus se contenter de données approximatives, d'ensembles flous générateurs de conflits d'usage et mêmes sources potentielles de conflits internationaux.

Le concept de « cadastre marin »

Les océans couvrent 70 % de la planète. Contrairement à l'espace terrestre qui est pour l'essentiel approprié par des personnes physiques ou morales, privées ou publiques, l'espace marin ne l'est pas ou très peu.

La mer est un espace de souveraineté partagé. On distingue :
- les eaux territoriales, zone des 12 milles nautiques,
- la ZEE, Zone Economique Exclusive,
- la haute mer.

En France, le Domaine Public Maritime (DPM), naturel et artificiel, s'étend dans la zone des 12 milles nautiques. Une grande partie des usages s'exerce sur le DPM naturel. Plusieurs droits, titres et concessions y existent ou sont concédés. Ils se superposent, s'entrecroisent, et sont parfois difficilement compatibles. Ils sont définis soit de façon simplement littérale, soit géographiquement localisés mais pas toujours dans des systèmes homogènes. Les titulaires de droits ne sont pas toujours informés de l'existence d'autres titulaires de droits concurrents, contigus ou superposés.

D'où la nécessité de répertorier ces usages dans une banque de données cartographique, largement ouverte.

Plusieurs pays constatant cette difficulté d'identifier et d'organiser les multiples usages concurrents ont entrepris des recherches sur un « cadastre marin ».

Le « cadastre marin » peut être défini comme : « l'inventaire, le positionnement, l'enregistrement et la mise à jour des règlements, activités, usages, droits et servitudes situés dans l'espace marin et littoral, ainsi que de chacun de leurs responsables ».

Il doit rassembler au moins 3 types d'informations fondamentales :
- les moyens d'allocation des droits d'usages (accès privés ou publics),
- la désignation des personnes détenant des droits sur une période donnée, qui peut être assimilée à un système d'enregistrement de ces droits,
- la localisation des droits et usages et leurs étendues.

Les informations relatives aux activités qui s'exercent librement en mer, donc, sans droit concédé, sont essentielles dans le cadre de l'organisation des usages en mer. Il est possible de mieux apprécier la superposition des pressions et des conflits d'usage qui pèsent sur le milieu littoral et marin. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré dans notre projet de Projet du Littoral et de la Mer (PLM), non seulement les usages réglementés, mais également les usages non réglementés.

La législation européenne

2000 : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60 CE
2008 : la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) 2008/56/CE
2013 : le Livre Vert sur la Cartographie des fonds marins
2014 : la Directive pour la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières

Du « Cadastre marin » au Projet du Littoral et de la Mer

En France, à la différence d'autres pays, le terme « cadastre » n'est pas du tout adapté pour définir le concept. Ce terme est étroitement associé à une définition des droits de la propriété foncière imposable, donc inapplicable au DPM naturel. Par ailleurs, le plan cadastral n'existe pas encore en 3D. L'expression « cadastre marin » n'est donc pas du tout adaptée pour définir ce concept. Le 1er juillet 2010, l'OGE a inauguré son Portail GEOFONCIER, dotant ainsi les géomètres-experts d'un outil moderne de collecte, de partage et de diffusion des données foncières et géographiques. Ce portail GEOFONCIER, financé par la seule profession, mais développé en partenariat avec l'IGN, la Direction générale des finances publiques et l'Association des Maires de France, peut être

assimilé à un guichet unique de l'information géographique. Ce dernier combine, sur un même socle, des données référentielles tels que le plan cadastral, les données de l'IGN, notamment les photographies aériennes, les zonages environnementaux, mais aussi les données à grande échelle produites par l'ensemble des géomètres-experts dans leur travail quotidien. Plus de trois millions de dossiers sont déjà enregistrés. Le portail s'articule autour de deux interfaces : l'une à accès sécurisé, l'autre à accès libre, ouverte au grand public. Le « cadastre marin » nécessite pour sa mise en place l'utilisation d'une plate-forme informatique permettant de visualiser, sous forme de cartes superposables de nombreuses séries de données.

Zone test

La première zone test choisie se situe le long du littoral de Marseille ; 40 km sur terre entre les communes de Carry-le-Rouet et Saint-Cyr-sur-Mer, et en mer jusqu'aux eaux territoriales dans les 12 milles marins. L'objectif vise à répertorier et localiser les usages de mer réglementés ou non, et les réglementations existantes.

Inventaire des données - Les acteurs

Les acteurs détenteurs de données cartographiques réglementaires descriptives d'un droit sont très variés. On doit collecter les informations aussi bien auprès d'organismes nationaux que régionaux et locaux.

Les usages et activités à répertorier sont eux aussi très divers. Il faut identifier la plaisance, la pêche, l'aquaculture, les activités sous marines, les sports nautiques, mais aussi les ports de commerce, les chenaux de navigation, les récifs artificiels…

Les données à inventorier peuvent être classées selon cinq thèmes indicatifs : données descriptives des territoires, données définissant des droits de propriété et leur propriétaire, données définissant les droits réglementaires appliqués aux territoires, données définissant les droits d'usage présents sur les territoires, données décrivant le périmètre de ces droits. Pour exemple, sur la zone test de Marseille, plus de 150 couches de données ont été rassemblées auprès d'une quarantaine d'acteurs et administrations divers.

Les problèmes rencontrés peuvent être le manque de cohérence entre les données et l'insuffisance de données cartographiées. L'atout majeur réside dans le fait que certaines données permettent de passer en 4D.

Conclusion

Inventorier, positionner, enregistrer et mettre à jour les règlementations, les activités, les usages, droits et servitudes situés dans l'espace littoral et de la mer pour proposer aux gestionnaires de la bande littorale un outil d'aide à la décision, tel est le but du Portail Littoral et de la Mer.

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine

Gertrude BOIS DE FER
Chef de service de la politique de la pêche au Conseil régional de la Martinique

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) du Conseil régional est un outil de spatialisation des différents sites propices, favorables, défavorables, existants en aquaculture en Martinique.

Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine, le contexte

En 2008, le rapport Tanguy identifiait les difficultés d'accès au littoral pour les porteurs de projet en élevage aquacole qui présentaient un frein au développement de cette activité. Ce rapport préconisait une planification spatiale des activités de culture marine. Il a entraîné la modification du code rural de la pêche à travers la loi de juillet 2010, de modernisation de l'agriculture et de la pêche en prévoyant la création de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine. Cette initiative répondait également à un certain nombre de recommandations faites dans le cadre de la table ronde sur la pêche et l'aquaculture organisée en 2005 par le Conseil régional de la Martinique. L'ordonnance de juillet 2011 a adapté le texte à l'Outre-mer, prévoyant que la réalisation et l'élaboration de ces schémas relevaient de la compétence des conseils régionaux, tandis qu'elles étaient assurées par les préfets en France métropolitaine.

Le contenu

Le SRDAM comprend deux grandes parties. On trouve un répertoire de sites existants et un répertoire de sites propices. Le Conseil régional est allé un peu plus loin en ajoutant les zones défavorables et les zones possibles pour l'exercice de l'activité de l'aquaculture marine. Il a fallu, par conséquent, recenser les sites existants, rechercher, classer et déterminer les sites propices, favorables et défavorables pour un déve-

loppement harmonieux et durable de l'aquaculture marine en Martinique. Un projet similaire sera mis en œuvre sur l'aquaculture d'eau douce qui connaît également de grandes difficultés de développement en Martinique. Tous les autres documents existants comme le SAR-SMVM, les SCoT, les PLU doivent pouvoir être mis en cohérence avec le SRDAM.

Méthodologie de réalisation des sites existants

L'objectif visait tout d'abord à réaliser un état des lieux très exhaustif de l'aquaculture marine en Martinique. Il a donc fallu répertorier toutes les installations aquacoles en mer et à terre installées ou en cours d'installation et ayant recours à l'utilisation de l'eau de mer.

Le Conseil régional a fait appel à des organismes ressources (Direction de la Mer, IFREMER, Association de développement de l'aquaculture en Martinique, COOPAQUAM (coopérative de commercialisation aquacole), ce qui a permis de collecter un certain nombre de données. Le travail de mise à jour, de visite des sites a conduit à une cartographie précise des 21 sites aquacoles existants actuellement en Martinique.

Chaque site a donné lieu à une fiche répertoriant toutes les données relatives à ce site.

Carte de zonage des sites aquacoles (septembre 2012)

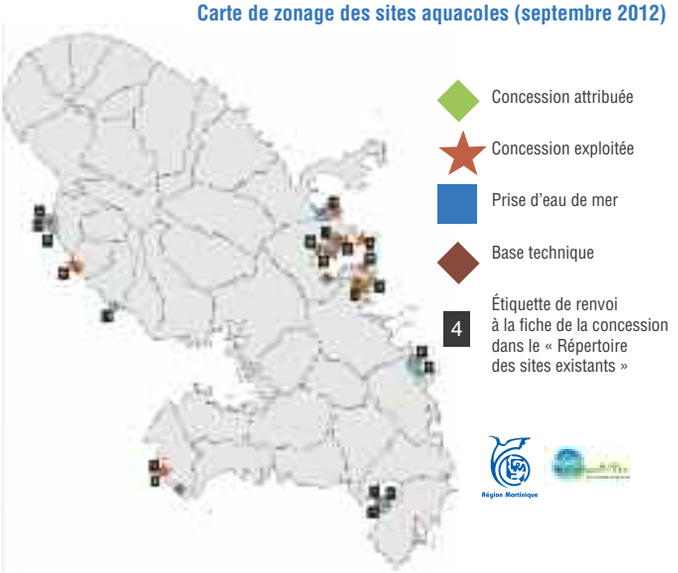

Méthodologie de réalisation des sites propices

S'agissant des sites propices, la méthodologie est surtout passée par des phases de consultation de tous les organismes connexes à l'aquaculture, des usagers, des institutions. Ce travail de concertation a abouti à l'élaboration d'une carte générale des sites propices à l'aquaculture, déclinées en neuf zooms, de façon à bien définir l'intérêt des différentes zones répertoriées :

- Les zones défavorables sont des zones où les facteurs naturels, anthropiques et réglementaires sont très importants.
- Les zones possibles sont des espaces où l'installation est techniquement possible mais avec risques.
- Les zones propices sont en principe délimitées pour accueillir l'aquaculture artisanale ou semi-industrielle avec une implantation à proximité du littoral. Les conditions naturelles sont favorables ou peuvent être rendues favorables.

En conclusion

En mer, on dispose d'une large zone maritime qui permettrait le développement de l'activité aquacole, notamment de l'aquaculture offshore.

À terre, on rencontre des contraintes plus importantes. La solution consiste à opter pour la mutualisation des espaces avec la création de zones d'activités aquacoles (exemple du projet de zone d'activités aquacoles du Robert).

Le SRDAM n'est pas un document de décision quant aux autorisations d'implantation. Il reste un document d'aide à la décision. Par conséquent, le circuit d'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire -(AOT) ou de concession d'établissement de pêche reste inchangé.

État des lieux de l'aquaculture martiniquaise

Lina NEGOUAI
Chargée de mission aquacole au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de la Martinique

Nous avons réalisé un second état des lieux des fermes aquacoles de façon à rafraîchir les données existantes dans le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine. Depuis l'élaboration de ce schéma, l'aquaculture a connu en effet, des fortunes diverses. Sur les 21 sites référencés, certains projets ne se sont pas réalisés et d'autres ont été mis en attente.

Notre état des lieux n'est pas exhaustif puisqu'il n'a commencé que début 2015. Pour le moment, sur les 17 fermes répertoriées, 7 ont été visitées et 11 sont encore en activité.

Espèces introduites

5 espèces ont été introduites sur une trentaine d'années en aquaculture aussi bien en eau de mer qu'en eau douce. Aujourd'hui, il ne reste en production que le loup des Caraïbes en eau de mer, le Saint-Pierre et l'écrevisse bleue en eau douce.

Profil de la ferme marine active

Ce profil ne concerne que les fermes encore en activité. Il s'agit d'une entreprise âgée de 15 ans qui emploie une personne à temps plein et une autre à mi-temps. Sa production moyenne en 2014 tourne autour de 9 tonnes. Ses activités s'organisent autour de la pêche, la production et la commercialisation.

Le producteur est un homme âgé de 56 ans. Ce qui veut dire qu'un renouvellement est nécessaire dans la profession. Il a exercé une reconversion via la formation dispensée par l'école

de formation maritime et aquacole de La Trinité où il est titulaire d'un BTS aquacole. Il souhaite obtenir un soutien, voire l'externalisation de la gestion comptable de son entreprise et la gestion de son cahier d'élevage. On entend par cahier d'élevage le suivi régulier de la production avec les performances de croissance, taux de mortalité, maladies… il s'agit d'une activité lourde qui demande du temps. Il peut exercer des activités annexes comme la pêche, la restauration ; l'aquaculture occupe néanmoins 90 % de son temps.

S'agissant des infrastructures en mer, nos fermes artisanales sont plutôt conçues à partir de cages, type cubi (autour de 4) d'environ 30 m^3 qui sont assez modulables. Les capacités de production sont estimées à 15 tonnes. L'activité commercialisation peut s'organiser de façons différentes. Le producteur qui assure lui-même la transformation de ses poissons va, le plus souvent, proposer des produits vidés ou vidés-écaillés à des clients restaurateurs.

Principales difficultés rencontrées

Plusieurs crises ont eu un impact négatif sur l'activité aquacole en Martinique. Le cyclone Dean de 2007, la crise aliment en 2013. En effet, la mauvaise formulation de l'aliment du fournisseur de l'époque a provoqué des carences chez les poissons, entraînant des problèmes de croissance, voire de mortalité. La crise plus récente, c'est bien sûr les sargasses qui sont la cause de mortalités importantes, notamment au Vauclin. La pollution au chlordécone a surtout impacté les élevages en eau douce. Néanmoins, un producteur, situé dans la baie du Galion sévèrement touchée par cet empoisonnent, a vu sa production arrêtée.

On peut noter également des difficultés récurrentes comme le maintien d'un fonds de roulement. Du fait que les activités aquacoles en haute mer ne sont pas couvertes par les assurances, lorsque se posent ces crises qu'on vient d'évoquer, les aquaculteurs ne peuvent compter que sur leur trésorerie ou passer par un prêt bancaire pour supporter l'achat d'aliments ou d'alevins. Ils se trouvent alors en difficulté car l'achat d'intrants conditionne leur production ; c'est actuellement le souci de la plupart des producteurs. Les aquaculteurs attendent beaucoup du plan de relance que nous avons sollicité auprès de la Région et qui constitue une perspective à court terme. Ce plan de relance régional pourrait permettre aux aquaculteurs actuellement en « stand by » de redémarrer leur activité.

À moyen et long terme, les perspectives concernent, outre la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine, le transfert de compétences en matière de gestion génétique des géniteurs d'ombrine de l'IFREMER vers la profession. C'est la raison de mon embauche au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins. L'IFREMER, déchargé de cette compétence, pourra se consacrer plus activement aux travaux de recherche sur la diversification.

Intégration de l'aquaculture au littoral martiniquais : relations entre aquaculture et environnement

Jean-Claude FALGUIÈRE
Chercheur à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer de la Martinique

Les fermes aquacoles en Martinique sont des exploitations artisanales de type familial avec des productions inférieures à 20 tonnes. Une seule espèce est élevée en mer, il s'agit du loup des caraïbes avec une production de 50 à 100 tonnes par an.

L'intégration de l'aquaculture à l'environnement martiniquais passe par la prise en compte de la durabilité de cette activité. Pour reprendre sa définition, « le développement durable est un mode de développement qui a pour but de produire des richesses tout en veillant à réduire les inégalités, sans pour autant dégrader l'environnement ».

Je ne traiterai, dans ma présentation, que de la partie environnementale.

Les interrelations entre l'aquaculture et l'environnement peuvent être de différents types : les sources alimentaires, la santé des élevages, la relation à la faune sauvage et les rejets.

Les rejets aquacoles en mer sont en lien avec les pratiques d'élevage, mais aussi les modes de développement.

Toutes les activités humaines génèrent des rejets y compris dans le milieu marin. Les rejets aquacoles proviennent de l'alimentation. L'aliment apporte de l'azote et du phosphore aux poissons qui les intègrent. Une partie est rejetée dans l'environnement soit sous forme particulaire avec risque de dégradation de la qualité du fond, soit sous forme dissoute avec risque d'eutrophisation de la masse d'eau. Il est important de souligner que ces éléments rejetés par les fermes aquacoles sont uniquement des composés biodégradables. On note une variabilité sur la typologie et la quantité de ces rejets suivant l'espèce et le type d'aliment utilisé.

À partir de l'exemple d'élevage de l'espèce loup des caraïbes, on peut donner quelques points de repère. Une ferme type, produisant 15 tonnes par an, génère des rejets correspondant à 43 Équivalent-Habitant en composés biodégradables. Une agglomération de 20 000 habitants (commune du Robert) correspond, en termes de rejets, à 460 fermes du même type.

Rejet et impact : deux notions différentes
À rejet équivalent, l'impact varie en fonction des conditions de site.

La dilution des rejets se fait mieux dans une ferme à mer ouverte que dans un environnement fermé

Il est, par conséquent, important d'étudier les conditions de site et du rôle de la dilution et de la dispersion. Les modèles de simulation de la dispersion des particules sont bien connus. Ils permettent d'obtenir une estimation de l'accumulation des rejets dans le secteur d'influence. Il est plus compliqué de mesurer l'impact sur les écosystèmes ; les processus sont plus complexes et les modèles en cours de développement.

Illustration par deux exemples
Dans le cas d'une pisciculture de type industriel qui produit 5 000 à 6 000 tonnes de saumon par an, en baie fermée aux États Unis, l'étude d'impact montre qu'il n'y a pas d'effets mesurables dans le milieu. Ce résultat s'explique par les conditions hydrodynamiques favorables, en raison d'un marnage important, et par d'autres sources de nutriments.
Le deuxième exemple porte sur une aquaculture artisanale située dans une zone confinée aux Philippines. La production est beaucoup plus importante, à raison de 25 000 tonnes par an en plus d'une production d'huîtres. Dans ce cas, on a pu mettre en évidence des impacts très importants sur l'environnement qui affectent non seulement le milieu sauvage, mais aussi l'activité aquacole (qualité d'élevage, pathologies au sein de la ferme).
En conclusion, à partir de ces deux exemples, il faut retenir que la prise en compte de la capacité des sites est essentielle et qu'il est important d'avoir une bonne adéquation entre les rejets et les caractéristiques du site : bathymétrie, courantologie. Aux Antilles, on peut dire que les éléments sont rassurants, au regard du développement actuel en Martinique ; les producteurs développent une activité raisonnée sur des sites plutôt propices. Néanmoins, nous devons tenir compte des aspects environnementaux dans une perspective de développement à plus grande échelle.

Échanges avec le public

Raphaële LEGUEN

Je suis étonnée que le taux de conversion n'ait pas été abordé dans la présentation de Jean-Claude FALGUIÈRE ; le rejet dépend entièrement du taux de conversion et de la qualité de l'aliment. Par ailleurs, nous avons vu un état comparatif entre des entreprises industrielles ; je ferai observer que nous sommes sur des modèles très différents en Martinique. En aquaculture, la tendance consiste à agiter le chiffon rouge en permanence ; or si l'aquaculture est respectueuse de l'environnement quelque part, nous sommes bien dans ce type d'endroit. En outre, j'aurais aimé connaître le nombre de kilogrammes par mètre cube dans les cages.

Jean-Claude FALGUIÈRE

Pour répondre à la dernière question, car je suis passé très vite sur le sujet, la charge en élevage ne dépasse pas 15 kilomètres cubes. L'indice de conversion sur les fermes d'élevage se situe entre 2 et 3, voire moins ; en basse saison il peut être inférieur à 1 sur l'ombrine. Les aquaculteurs en Martinique sont attentifs à cet indice dans la mesure où les aliments sont importés, avec un prix de revient élevé. S'agissant de l'aliment, faute de temps, je n'ai pas développé la caractérisation des rejets. Nous avons travaillé sur des aliments iso énergétiques avec des quantités de protéines et de lipides variables. Nous avons montré dans l'étude que diminuer le taux de protéine et augmenter le taux de lipide permet de réduire les rejets.
La référence aux exemples cités dans ma présentation n'avait pas pour objet le développement d'entreprises industrielles en Martinique. L'objectif était de montrer qu'il ne faut pas opposer le mode artisanal au mode industriel, et que, ce qui compte, c'est la capacité du site. Dans le premier exemple mis en avant, on montrait que l'activité de l'entreprise industrielle n'avait pas d'impact mesurable, alors que le deuxième exemple concernait une ferme artisanale mais avec un niveau de développement tel que ce dernier générait un fort impact.

Énergies thermiques Un exemple d'utilisation de l'énergie marine : la thalassothermie

Raphaële LEGUEN
Première adjointe au Maire de la Seyne-sur-Mer, Déléguée à la mer, aux ports, au littoral et à l'économie maritime

L'expérience a démarré en 2007 à la Seyne-sur-mer par l'installation d'un échangeur thermique avec une prise d'eau peu profonde (entre cinq et dix mètres). L'idée est de compter sur la différence de température beaucoup moins mouvant quand il s'agit d'eau de mer que lorsqu'il s'agit de l'air extérieur.

Thalassothermie, le principe

C'est l'exploitation de la capacité de stockage et de destockage de calories du milieu marin pour chauffer ou rafraîchir des bâtiments (selon un principe proche de celui de la pompe à chaleur).

Le fonctionnement

L'installation comprend 3 niveaux de circuits hydrauliques pour transporter la chaleur entre la mer et les locaux du bâtiment :
- un dispositif de captage de la ressource qui comporte une station de pompage avec aspiration et rejet en mer après passage sur un ou des échangeurs thermiques (boucle primaire),
- un circuit d'eau de transfert pour transporter (apporter ou emporter) de la chaleur au moyen d'un réseau caloporteur reliant le ou les échangeur(s), aux objets à chauffer et/ou rafraîchir (boucle secondaire),
- les circuits d'eau de chauffage-climatisation-rafraîchissement, à adapter ou à mettre en œuvre selon le bâtiment à raccorder.

Fonctionnement - Côté eau de mer

Les 3 pompes eau de mer sont pilotées individuellement par l'automatisme considérant comme données les températures moyennes de l'eau de mer, soit 13 °C en hiver et 21 °C en été selon le fonctionnement suivant : variation du débit eau de mer afin de maintenir une température constante au départ du circuit eau de transfert (= point de consigne eau de transfert). L'installation présente une cascade de pompes telle que si la température de la boucle de transfert tombe sous les 13 °C, le système considérera un fonctionnement avec besoin chaud pour la boucle de transfert. L'automatisme devra maintenir cette température en mettant en service les pompes eau de mer. Si la température de la boucle de transfert est entre 13 °C et 24 °C, le système arrête les pompes eau de mer. Si la température de la boucle de transfert évolue au dessus de 24 °C, l'automatisme devra maintenir au point de consigne la température de la boucle en jouant sur le nombre de pompes eau de mer, ainsi que sur le débit fourni par chacune. La vanne de l'échangeur, associée à chaque pompe, sera ouverte lorsque la pompe sera en marche.

Vue extérieure de l'échangeur thermique.

L'échangeur thermique : 4,8 MW de puissance thermique dans un local enterré de 80 m².

Fonctionnement - Côté eau de transfert

Les 3 pompes de circulation eau de transfert sont pilotées individuellement en fonction du débit de la boucle. Elles sont gérées en cascade de la manière suivante :

- une pompe assure le débit minimal,
- si le débit > 180 m^3/h ➔ mise en service de la 2è pompe,
- si Q > 340 m^3/h ➔ mise en service de la 3è pompe et ouverture de la 3è vanne échangeur.

L'engagement de la commune dans une politique d'économie d'énergie et de développement durable

Ce projet était à l'origine ambitieux mais intéressant avec de réelles perspectives s'inscrivant dans une logique de développement durable. Le site, une friche industrielle, abritait à l'origine d'anciens chantiers ; il s'agissait donc d'un quartier intégralement à rénover. L'idée était de mener une réflexion globale sur la climatisation de cet espace. Le moment était, par conséquent, opportun pour apporter quelque chose de nouveau, puisque tout était à faire. La mise en place d'un échangeur thermique dans un espace où tous les habitants ont déjà leurs moyens de chauffage et de climatisation, conduit à doubler les coûts financiers des installations. Notre projet ne se situait pas du tout dans ce cadre. Les travaux ont démarré en avril 2007 pour s'achever en septembre 2008. S'en est suivie une très mauvaise gestion financière. En tant que précurseur de ce type de réalisation, nous n'avions pas prévu de financements. Depuis, et c'est tant mieux, d'autres ont pu bénéficier de notre expérience.

Par ailleurs, contrairement à un échangeur classique, notre installation proposait de la réfrigération et ne faisait pas partie des systèmes classés. Nous avons essayé de travailler avec les gouvernements successifs pour tenter de faire classer cet outil sans obtenir de résultat pour le moment. Compte tenu du fait qu'une partie du foncier appartenait à la commune, les investisseurs qui se sont positionnés sur cet espace se sont sentis obligés d'utiliser l'échangeur thermique.

Le site, anciennement occupé par les chantiers navals, a été complètement réaménagé en proposant des équipements publics : un parc, des logements de qualité, un lycée professionnel de la mer et aujourd'hui, un casino. L'intérêt était que nous proposions aux promoteurs non pas un outil en projet, mais un outil déjà existant. Certes, financièrement, l'équilibre n'était pas bon, mais parallèlement, la confiance était totale. L'intérêt se situe également au niveau architectural, cela permet, en effet, de ne plus avoir de pollution par les climatiseurs. Progressivement, la zone s'est construite et progressivement nous arriverons à rentabiliser l'investissement. On peut parler de rentabilité puisque cette installation permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre et fait état d'un bon bilan carbone, mais parallèlement cette dernière coûte à la commune qui espère équilibrer ses comptes en 2016.

Le réseau est géré par la ville, l'entretien est assuré par une société de maintenance. Les occupants des bâtiments raccordés s'acquittent d'une redevance trimestrielle forfaitaire. C'est un investissement de la commune à long terme réalisé dans un objectif de développement durable.

Projet NEMO : New Energy for Martinique and Overseas Un projet innovant de centrale d'énergie thermique des mers

Christelle BARASSI
Akuo Energy

Un contexte favorable

La France accueille et préside fin 2015 la 21è Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21). Le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est actuellement en discussion au Parlement. L'énergie thermique des mers (ETM) évolue dans un contexte de soutien de la part des professionnels du secteur des énergies marines renouvelables (EMR). Les EMR ont été citées comme une filière d'avenir lors des Assises nationales du 19 mai 2015 et lors de la convention internationale Thétis EMR en mai 2015 à Nantes.

L'ETM, une technologie inscrite dans l'histoire industrielle française

La première formulation de l'ETM nous vient du Capitaine NEMO dans Vingt mille lieues sous les mers, en 1870 : « J'aurais pu, en effet, en établissant un circuit entre des fils plongés à différentes profondeurs, obtenir de l'électricité par la diversité des températures qu'ils éprouvaient… ».

Jacques Arsène d'ARSONVAL expose en 1881 le principe d'énergie thermique des mers. Il suggère de mettre à profit la différence de température entre la surface et le fond de l'océan tropical pour faire tourner une machine thermique et produire de l'électricité. Georges CLAUDE est le premier à percevoir l'intérêt industriel de la technologie et réalise les premières expérimentations pratiques de l'ETM.

L'ETM, une aventure technologique liée à l'Outre-mer

À l'initiative de l'IFREMER, un projet de centrale prototype de 5 MW est lancé au début des années 1980 pour une implantation à Tahiti. Le programme d'évaluation du site et d'exploration technique est mené jusqu'en 1986. Mais le projet est abandonné faute d'une évaluation solide de sa viabilité économique. À la Réunion, un prototype à terre est en service depuis 2011. L'expérimentation a permis de valider les choix techniques et les performances du système depuis 2012. Cette étape a permis d'appréhender sereinement le projet NEMO en Martinique.

Le principe de fonctionnement

L'ETM utilise la différence de température des mers tropicales entre l'eau de surface (25 °C) et l'eau profonde, à moins 1 000 mètres (5 °C). Un cycle thermodynamique permet de générer de l'électricité à partir de ce delta de température. Les conditions de performance sont optimales quand le delta de température est supérieur à 20 °C entre l'eau de surface et l'eau profonde.

Les avantages de l'ETM

L'ETM permet une production électrique non intermittente et stable avec aucune incertitude sur la ressource (accès, disponibilité, coût). L'électricité générée est décarbonnée et fonctionne en base 24 heures sur 24.

Une technologie en plein essor

La France, 2è espace maritime mondial, possède un énorme potentiel de 11 millions de km² avec ses 5 façades maritimes et ses territoires ultramarins. 55 zones sont sans alternative fossile. La population mondiale potentiellement concernée par l'ETM se chiffre à environ 600 millions d'habitants. L'ETM représente un potentiel global de l'ordre de 7 TW sans affecter la température des océans.

Ce projet répond à un réel besoin. En effet, aujourd'hui en Martinique les énergies renouvelables constituent 5,8 % de la production d'électricité (19,8 % en France métropolitaine).

Une technologie respectueuse de l'environnement

L'ETM est une énergie renouvelable, décarbonnée et non intermittente avec un impact visuel et paysager limité. Elle ne procure aucune nuisance sonore et garantit une protection optimale de la faune et de la flore.

NEMO, un projet ultramarin pilote qui permet le développement d'une filière d'avenir

Le projet NEMO bénéficie d'un soutien à la fois national et local. Installé sur le site pilote de Bellefontaine, sur la côte ouest à 20 km de Fort-de-France, le projet NEMO est le premier site expérimental français et ultramarin, propice à l'installation d'une centrale ETM. Ce projet propose la réalisation d'une plateforme flottante de 16 MW mise en service à l'été 2019. Son coût s'élève à 300 millions d'euros. L'objectif vise à améliorer l'autonomie de l'île, créant ainsi une alternative à la production d'énergie fossile, moins propre et plus coûteuse (coût du mix énergétique évalué à 250 euros/MWH contre 80 euros en France métropolitaine).

NEMO, un projet pilote et un laboratoire de développement

Les aires marines protégées : un outil de la réconciliation des usagers ?

Le rôle des aires marines protégées
Ferdy LOUISY, *Président d'honneur, Maire de Goyave, Président du Parc national de Guadeloupe, Président des parcs nationaux de France, Vice-président de l'Agence des aires marines protégées* ••• ***Page 55***
Échanges avec le public ••• ***Page 56***

Les liens avec les usagers dans les AMP, au niveau national et dans les Antilles
Ferdy LOUISY, *Président d'honneur, Maire de Goyave, Président du Parc national de Guadeloupe, Président des Parcs nationaux de France, Vice-président de l'Agence des aires marines protégées* ••• ***Page 58***
Échanges avec le public ••• ***Page 59***

Micro-trottoir « Ça vous dit quoi Aire Marine Protégée ? » ••• ***Page 61***

Bilan du suivi IFRÉCOR
Suivi de l'état de santé des récifs coralliens à la Martinique - Bilan 2001-2013
Denis ÉTIENNE, *Référent milieu marin à la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique* ••• ***Page 61***
Échanges avec le public ••• ***Page 63***

Qu'est-ce que la valeur écosystémique ?
Pierre FAILLER, *Économiste, directeur de recherche au CEMARE, Centre pour l'économie et la gestion des ressources aquatiques de l'Université de Porsmouth, Royaume Uni* ••• ***Page 66***
Échanges avec le public ••• ***Page 69***

Table ronde 3 - Le futur parc marin de la Martinique ••• ***Page 73***
Mathilde BRASSY, *Chargée du pôle Mer et Développement Durable au Carbet des sciences de la Martinique*
Émile GONIER, *3e adjoint au Maire de Schœlcher, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique*
Alain THÉODOSE, *Adjoint au maire de Sainte-Anne*
Emmanuel THOUARD, *Délégué à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer pour les Antilles et Chef de station Martinique*
Michel TOULA, *Président du comité Martinique des sports subaquatiques et représentant de la Fédération française d'études et de sports sous-marins*
Marie-Jeanne TOULON, *Membre du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais*
Échanges avec le public ••• ***Page 77***

Les stratégies de gestion mises en place dans les Aires Marines Protégées aux Antilles et dans la Caraïbe
Franck GOURDIN, *Chargé de missions internationales au CAR-SPAW* ••• ***Page 82***
Échanges avec le public ••• ***Page 84***

Le rôle des aires marines protégées

Ferdy LOUISY
Président d'honneur,
Maire de Goyave,
Président du Parc national de Guadeloupe,
Président des Parcs nationaux de France,
Vice-président de l'Agence des aires marines protégées

Qu'est-ce qu'une aire marine protégée ?
Une Aire Marine Protégée (AMP) n'est pas une zone où tout est interdit. Une aire marine protégée n'est ni une zone où tout est interdit, ni une simple zone d'aménagement des usages.
Il existe des réserves intégrales, mais elles sont rares et correspondent à des besoins précis. Le plus souvent, les usages sont autorisés sous certaines conditions.
Elle n'est pas non plus une simple zone d'aménagement des usages ; dans une aire marine protégée, il doit forcément y avoir des objectifs de protection de la biodiversité. Un plan de gestion est rédigé, englobant tous les usages. La stratégie nationale de création et de gestion des AMP constitue la feuille de route.
Une aire marine protégée est un espace délimité en mer avec un objectif de protection de la nature à long terme et avec des mesures de gestion. Il peut y avoir d'autres objectifs, notamment de développement économique maîtrisé ou de développement durable.
Les cinq principes du réseau national des AMP sont la connaissance, la contribution au bon état des écosystèmes, la contribution au maintien ou développement des activités économiques, la cohérence avec les politiques publiques (politique maritime, lien terre-mer), une réponse aux engagements locaux, nationaux et internationaux.
Quelques priorités de la stratégie nationale des AMP
Axe 1 • Renforcer la création de réserves naturelles
Les cœurs marins sont encore rares ; ils constituent une part négligeable dans l'ensemble des eaux françaises et représentent 0,07 % dans les eaux antillaises (réserves naturelles et cœur de parc).
Axe 2 • Contribuer à la gestion des ressources halieutiques
Un nouvel outil « les zones de conservation halieutique » dans le projet de loi sur la biodiversité est en cours de création.
Axe 3 • Développer le réseau en Outre-mer
Avant la création du parc naturel de la mer de Corail, l'Outre-mer compte 3,1 % d'AMP contre 23 % en France métropolitaine. Hors la Nouvelle-Calédonie, peu d'AMP existent ; des projets sont en cours en Martinique, aux Îles Marquises, dans l'océan Austral…

Une couverture très contrastée

Mise à jour Avril 2014	Superficie des eaux françaises	Superficie des AMP	Part AMP/ Superficie des eaux françaises
France métropolitaine	373 098 km² 3,7 %	88 175 km²	23,63 %
Outre-mer	9 825 688 km² 96,3 %	1 596 340 km²	16,25 %
TOTAL	10 198 786 100 %	1 684 816 km²	16,52 %

Base : catégories d'espaces protégés prévues par la loi du 14 avril 2006 (tenant compte de l'arrêté de juin 2011) - «Loi 2006» + Catégories spécifiques aux collectivités du littoral.

La part des AMP représente 23,6 % des eaux en France métropolitaine ; en Outre-mer, en comptant la Nouvelle-Calédonie, la part des AMP s'élève à 16,2 %. On arrive à une moyenne nationale de 16,5 %.
Je rappelle que l'objectif national visait 20 % des eaux en aire marine protégée. Aujourd'hui, sur l'ensemble des Antilles françaises, nous arrivons à 100 % depuis la création du sanctuaire Agoa, qualifié d'aire marine protégée suite à une déclaration internationale. Hors du sanctuaire Agoa, nous n'arrivons qu'à 1,77 %. C'est dire l'importance que revêt la création du sanctuaire Agoa aux Antilles françaises.

Des chiffres plus détaillés
France métropolitaine

Mise à jour Avril 2014	Superficie des eaux françaises	Nombre d'AMP	Superficie des AMP	Taux AMP/ Superficie eaux françaises
France métropolitaine	373 098 km²	331	88 175 km²	23,63 %
Manche mer du Nord	28 641 km²	73	8 692 km²	30,35 %
Atlantique	233 143 km²	187	28 634 km²	12,28 %
Méditerranée	111 314 km²	71	50 850 km²	45,68 %

France Outre-mer

Mise à jour Avril 2015	Superficie	Superficie des AMP	Taux AMP/ superficie
Antilles françaises	143 256 km²	143 256 km²	100 %
Guyane française	133 564 km²	821,35 km²	0,61 %
Saint-Pierre et Miquelon	12 423 km²	10 km²	0,08 %
Mayotte	69 045 km²	68 383 km²	99,04 %
Îles éparses	632 195 km²	45 874 km²	7,26 %
Île de la Réunion	314 515 km²	35 km²	0,01 %
Îles subantarctiques	1 653 965 km²	17 151 km²	1,04 %
Polynésie française	4 783 389 km²	3 287 km²	0,07 %
Nouvelle-Calédonie	1 385 644 km²	1 317 523 km²	95,08 %
Clipperton	435 201 km²	0 km²	0 %
Wallis et Futuna	262 491 km²	0 km²	0 %

Axe 7 • Réglementer et surveiller
Pour que les aires marines protégées soient crédibles, elles doivent être contrôlées et surveillées. À moyens constants, elles doivent avoir des critères de contrôle.

Axe 8 • Suivre et évaluer les résultats de la gestion
Il est nécessaire d'évaluer l'atteinte des objectifs des plans de gestion. Pour assurer un suivi quotidien et nous permettre d'obtenir des éléments d'évaluation des politiques publiques mises en place dans le cadre de ces AMP, il est essentiel de développer et de généraliser la démarche des tableaux de bord.

L'Agence des aires marines protégées, un outil au service des AMP
Ses missions consistent à apporter un appui aux politiques publiques de création et de gestion d'AMP, à animer le réseau des AMP, à apporter un soutien technique et financier aux parcs naturels marins (100 % aujourd'hui), à renforcer le potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

Échanges avec le public

Olivier MARIE-REINE
Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de la Martinique

Selon les différents axes de vos priorités, vous êtes hors circuit. La vraie réalité aujourd'hui, dans les Antilles et dans la Caraïbe, c'est une problématique sargasses qui nous pourrit la vie. Les aires marines protégées sont une lubie. En fait, la France doit répondre à des critères. Quelques soldats sont en charge de le faire, c'est bien. Mais on vit avec une réalité aujourd'hui. La première réalité qui touche notre quotidien, c'est le phénomène des sargasses. La deuxième réalité concerne le problème du chlordécone qui existe toujours. La troisième réalité se situe au niveau écologique ; c'est le poisson-lion qui se trouve sur nos côtes et qui devient de plus en plus envahissant. Donc c'est bien, c'est vrai, d'avoir un tas de projets, de répondre à des critères environnementaux ou mondiaux, mais aujourd'hui, nous vivons avec une réalité, un espace économique très fragilisé. Un certain nombre d'usagers sont mis en péril parce qu'aujourd'hui rien n'est fait. Je parle des sargasses parce que c'est notre quotidien, on ne veut pas trop en parler. Le poisson-lion fait des ravages, avec des quantités qui ne cessent de croître. Aujourd'hui, je ne vois pas la contribution de l'aire marine protégée sur ces sujets.
Aujourd'hui, si c'est pour être l'avocat de je ne sais quelle lubie, s'il s'agit de faire parce qu'on a promis à un moment donner d'étendre la surface et que finalement, derrière tout ça il n'y a pas de moyens, il n'y a rien, je ne vois pas à quoi ça sert. Nous devons faire face quand-même à ces réalités, je vous emmène au Robert, je vous emmène au François, je vous emmène au Cap-Chevalier, c'est là que sont les réalités.

Ferdy LOUISY

Je souligne qu'il est dommage qu'Olivier MARIE-REINE n'ait pu participer hier à la table ronde sur la problématique sargasses. Je rappelle en outre qu'il siège au bureau du conseil de gestion d'Agoa, ce n'est pas pour rien.
J'aurais souhaité répondre à Olivier MARIE-REINE, mais il veut poser des questions sans attendre de réponses.

Olivier MARIE-REINE

Si nous sommes présents dans cette instance, c'est bien pour vous empêcher de faire n'importe quoi, par ailleurs, je suis sur la problématique aire marine protégée, dans le contexte de la Martinique avec une future création d'un parc.

Marie-Jeanne TOULON
Membre du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais

Aire marine protégée, ça veut dire ce que ça veut dire. C'est une aire protégée, mais pas mise sous cloche. C'est donc une conciliation de différents usages, conciliation des questions écologiques et des questions économiques ; c'est comme ça que nous voyons ces aires marines protégées. En revanche, dans votre présentation, j'ai remarqué deux choses. Premièrement, dans votre tableau de pourcentages, vous faites un seul bloc Antilles françaises qui comprend Martinique et Guadeloupe. Je pense qu'il faut dissocier les deux ; de la même façon que Mayotte est une île, la Réunion est une autre île, on doit retrouver non pas Antilles françaises mais Martinique et Guadeloupe. On doit être clair et savoir exactement à quel niveau se situe chaque île. Ma deuxième remarque concerne cette aire marine protégée qui s'appelle Agoa, que je trouve très intéressante. Mais je dirai que l'Agoa masque la réalité des Antilles françaises, puisque comme vous l'avez dit dans vos chiffres, hors sanctuaire Agoa, les aires marines protégées ne font que 1,77 %. Donc je pense qu'il faut bien distinguer Agoa, sinon nous sommes vraiment exemplaires, nous sommes à 100 %. Or comme disait Monsieur, la réalité elle est là, il y a des difficultés, il y a des défauts de protection.

Ferdy LOUISY

En effet, vous avez tout à fait raison de préciser qu'Agoa, quoique qualifié d'aire marine protégée, n'a pas tous les critères qu'on retrouve comme dans une réserve naturelle ou parc naturel marin. Donc, c'est dire comment il est important pour nous aux Antilles françaises, c'est-à-dire de Saint-Barthélemy jusqu'à la Martinique, d'augmenter ce chiffre pour passer à un chiffre beaucoup plus raisonnable que 1,77 %. Pourquoi le sanctuaire Agoa est qualifié d'aire marine protégée ? C'est à la suite d'une déclaration internationale que j'avais faite à la Jamaïque en octobre 2010. Cette déclaration internationale est intervenue dans le cadre de la convention de Carthagène et a permis de qualifier ce sanctuaire d'aire marine protégée. Il y a deux sanctuaires pour les mammifères marins en France, c'est le sanctuaire Agoa des Antilles et celui de Pelagos en Méditerranée. Alors je profite de la loi sur la biodiversité pour demander au gouvernement et notamment à la commission développement durable de l'Assemblée nationale d'inscrire un amendement pour donner un statut législatif au sanctuaire de protection des mammifères marins ; il n'en n'existe pas pour l'instant en France. J'ai réussi à faire prendre en charge le budget, les moyens de fonctionnement du sanctuaire Agoa par l'Agence des aires marines protégées car il faut savoir que sans statut juridique on ne peut rien faire. Donc le sanctuaire Agoa a été intégré dans les aires marines protégées, mais il n'empêche que, pour le moment, il n'existe pas de vrai statut législatif qui donne un certain nombre de critères outre la protection des mammifères, des baleines, des dauphins.

Votre remarque montre l'effort que nous avons encore à faire au niveau des Antilles françaises.

Quant à la différentiation des chiffres Martinique - Guadeloupe, je vous propose de vous les communiquer.

Amandine EYNAUDI

Déléguée de l'Agence des aires marines protégées pour le sanctuaire Agoa

Je propose de compléter vos propos si vous m'y autorisez. Effectivement sur la question des chiffres, il faut faire très attention. C'est intéressant de les voir sous forme de pourcentages, de recouvrement, de nombre d'AMP, mais je pense que ce qui est important de retenir, c'est la complémentarité entre ces outils. Une aire marine protégée est désignée à un moment donné sur un objectif particulier, sur une finalité. Toutes les aires marines protégées et les différents statuts se complètent les uns les autres ; ils n'ont pas les mêmes objectifs, ils n'ont pas les mêmes finalités de désignation. Par conséquent, il faut bien voir que si on les représente de façon schématique, on a des choses qui se superposent. En fait, ce sont des puzzles qui vont venir s'emboiter les uns avec les autres et qui vont répondre à différents objectifs. Agoa couvre une très grande surface et répond à un objectif de protection d'espèces qui ont de très grandes unités de vie, de très larges répartitions ; on se concentre sur ce groupe d'espèces qui sont les mammifères marins. En revanche, il existe des outils différents de type réserve naturelle, de type parc naturel marin, de type arrêté de protection de biotope ou encore des reconnaissances internationales, type reconnaissance de la convention de Carthagène, ce que l'on appelle les aires SPAW. Ces derniers vont avoir des objectifs de désignation différents, avec des modes de gouvernance différents et avec des réglementations différentes ; ces outils entre-eux vont être complémentaires. Je pense que c'est cela qu'il faut retenir.

Les liens avec les usagers dans les AMP, au niveau national et dans les Antilles

Ferdy LOUISY
Président d'honneur,
Maire de Goyave,
Président du Parc national de Guadeloupe,
Président des Parcs nationaux de France,
Vice-président de l'Agence des aires marines protégées

Des exemples de partenariats nationaux

Ces partenariats visent à mobiliser les organismes nationaux pour un bon équilibre entre usages et protection. On peut citer par exemple le partenariat signé avec les sports de nature, sur l'éco-navigation, sur la pêche professionnelle et de loisir.

Éco-naviguer dans une aire marine protégée

Ce partenariat a été établi sur un plan national avec l'Agence des aires marines protégées et le réseau ECONAV, sur les bonnes pratiques à adopter en mer, sur l'accompagnement d'un certain nombre de projets, comme le « programme éco-naviguer dans une AMP ». Un appel à manifestation d'intérêt sur l'éco-navigation dans les aires marines protégées sera lancé de façon à continuer à tenir compte des usages et des usagers lorsque nous définissons une aire marine protégée. L'objectif est bien sûr d'établir des chartes, des conventions de partenariat afin que les usages soient respectés mais qu'en même temps ces usages ne viennent pas détériorer ou poursuivre la détérioration des milieux.

Pêche professionnelle et AMP : des bénéfices réciproques

Nous pourrons répondre aux inquiétudes des professionnels de la pêche de la Martinique, inquiétudes qui existent aussi ailleurs. Le Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins siège au Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en qualité de vice-président ; nous avons par conséquent souvent l'occasion d'échanger pour faire en sorte de trouver des solutions pour la pêche qui constitue un élément important au niveau de la mer.

Ce partenariat s'appuie sur plusieurs axes.

- En 2010, un travail de recensement des bonnes pratiques des pêcheurs en matière de développement durable a été mené avec le Comité national des pêches maritimes.
- Des partenariats ont été passés pour la mise en œuvre de Natura 2000 ; les sites Natura 2000 ne concernent pas les Antilles. Le Comité national des pêches maritimes a en gestion un de ces sites ; c'est dire combien les professionnels de la pêche sont investis dans la protection des aires marines.
- Dans les parcs naturels marins et les parcs nationaux, on note une forte présence et implication dans la gouvernance, des partenariats nombreux sur la connaissance, la maîtrise des impacts ou la valorisation des produits locaux, la signature d'une charte au parc national de Guadeloupe avec le Comité régional des pêches.

Quelques exemples de la prise en compte des usagers dans les AMP antillaises

Sanctuaire Agoa, Réserve naturelle de Saint-Martin, Réserve naturelle de Saint-Barthélemy, Parc national de Guadeloupe, Réserve naturelle de Petite-Terre, Réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne, Zones affectées au Conservatoire du littoral (Cap Salomon, mangroves…), Réserve marine Albert Falco, Arrêté de protection de biotope de l'îlet Loup Garou.

Réserve naturelle de Petite-Terre

Réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne

Échanges avec le public

Michel TOULA

Président du comité Martinique des sports subaquatiques et représentant de la Fédération française d'études et de sports sous-marins

Il est vrai que c'est un peu troublant de voir un taux de protection à 100 % quand on voit ce qui se passe en Martinique. C'est vrai que les chiffres disent ce qu'on veut leur faire dire, des choses qui, pour nous, ne représentent pas effectivement la réalité. On connaît bien la fragilité de notre espace qui est tout petit ; on connaît bien les pressions sans cesse augmentées. On voit aussi maintenant effectivement les problèmes soulevés par les évènements comme les sargasses, comme le chlordécone, le poisson-lion. Mais beaucoup de choses tardent à se mettre en place. Nous avons mis en œuvre, avec la DEAL, une action au niveau fédéral pour que la capture des poissons-lions se fasse avec les clubs en toute sécurité ; cette initiative a du mal encore à être finalisée, c'est un peu dommage. Les hommes sont à la base de tout ; nous devons tenir compte de cette réalité. Comme l'a indiqué Olivier MARIE-REINE, il faut absolument faire avec tout le monde. Cela veut dire que la protection de l'environnement et l'action économique sont intimement liées. Dans ce sens, je réitère la demande de participation, de coordination des actions économiques qui peuvent être complémentaires et qui peuvent être aussi beaucoup plus bénéfiques. Quand on voit 50 kg de poissons morts à 10 euros le kilo, alors qu'on peut montrer aux enfants et aux touristes 50 kg de poissons vivants, ça rapporte beaucoup plus et par la suite on pourra quand-même les manger. Mais maintenant on arrive à un point où, comme vous le savez, on capture les juvéniles parce qu'il n'y a plus à manger. Bien que l'on constate que les ressources diminuent de plus en plus, les besoins sont tels que les gens sont amenés à capturer les juvéniles, donc ça ne va plus. Je pense que c'est bien d'avoir ces aires marines protégées, mais on doit travailler le côté « individu », la responsabilité humaine dans la protection. C'est beaucoup plus facile d'obtenir une dérogation pour polluer que d'obtenir des fonds pour empêcher des pollutions ou pour limiter les rejets en mer. En ce sens, l'aire marine protégée prend toute son importance, quand on aura effectivement mis ces problématiques de l'homme qui vit avec cet environnement au cœur de cette aire marine protégée. On ne pourra pas le faire si vous voulez amener quelque chose qui ne correspond pas aux attentes et aux besoins des gens.

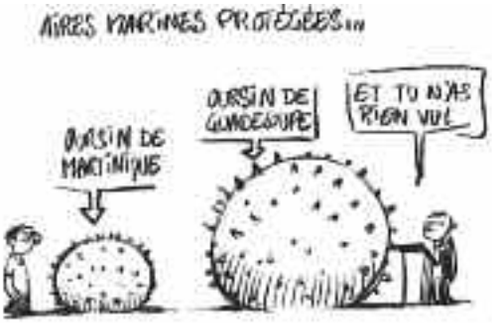

Ferdy LOUISY

En fait, nous nous rejoignons. C'est dire l'effort à déployer en Outre-mer pour arriver à la création d'aires marines protégées, nous sommes encore loin du compte. Nous nous rejoignons, à ceci près qu'en Guadeloupe nous avons déjà pris beaucoup d'avance, je peux en témoigner. En Martinique, vous avez encore des efforts à faire. Mais ce sont les Martiniquais qui décideront du niveau de protection ; les outils sont là, ils vous sont présentés. Me concernant, je me suis battu pour qu'au niveau du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées l'étude de création du parc naturel marin de la Martinique puisse être financée, parce que je sais quel bénéfice vous pourrez en tirer. Des réponses seront apportées à tout le monde, aux professionnels de la mer, aux associations écologistes, aux clusters, aux activités de plaisances et de loisirs, aux opérateurs touristiques... Toutes les réponses sont là à votre portée, maintenant c'est le moment de l'engagement et l'engagement ne peut être que du fait de la population martiniquaise.

Olivier MARIE-REINE

Qui vous a demandé de réaliser cette étude, est-ce que les politiques vous ont demandé de le faire ? Pour nous, en Martinique, je pense que nous sommes suffisamment adultes pour exprimer un besoin que l'on aurait.

Par ailleurs, si vous êtes tellement en avance en Guadeloupe, il fallait mener l'étude en Guadeloupe. C'est ma deuxième question, pourquoi ne pas faire une aire marine protégée en Guadeloupe ?

Ferdy LOUISY

Nous l'avons déjà. Il faut rétablir la vérité parce qu'autrement, le débat part dans tous les sens. Je connais ce genre de discours, vous dites tout et n'importe quoi ; cette situation crée ensuite une confusion.

Olivier MARIE-REINE

Je ne dis pas tout et n'importe quoi, tout est pesé Monsieur. Aujourd'hui il y a une réalité, il y a une vraie réalité économique sur le terrain. Il y a une réalité humaine aujourd'hui, vous avez montré quelques photos. Je vous signale Monsieur LOUISY qu'en termes d'écologie, les marins pêcheurs de Martinique ont fait des efforts, ils ont été les premiers à faire des efforts. Les cantonnements de pêche en Martinique en sont un exemple. Aujourd'hui, on n'a pas attendu qu'il y ait aire marine protégée de ceci de cela. Nous avons eu, en Martinique, 8 cantonnements ; ceux qui ont disparu se sont, en fait, transformés en aires marines polluées. Au Robert, au François, à La Trinité, les professionnels ont fait des efforts et se sont dit à un moment donné qu'il fallait protéger la nature. Ils ont anticipé, ils se sont pris en charge, ils ont pris sur eux-mêmes économiquement pour protéger des espaces pendant des périodes données. Le constat aujourd'hui, c'est que les zones sur lesquelles mes prédécesseurs avaient énormément travaillé, parce qu'ils étaient des visionnaires en termes d'écologie, sont polluées. Ces zones sont économiquement mortes aujourd'hui ; on ne peut plus y travailler. Il nous reste aujourd'hui le cantonnement de Cap Chevalier, quelques espèces qu'on avait aussi protégées telles que l'oursin. Voilà le travail des pêcheurs. C'est pour vous dire que nous sommes quand-même dans la démarche, nous sommes quand même adultes.

Ferdy LOUISY

Si j'ai indiqué que le comité national des pêches gère un site Natura 2000, c'est pour vous dire comment votre profession est intégrée. Monsieur MARIE-REINE, j'ai l'impression que nous disons la même chose, mais que vous voulez donner l'impression au public que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Vous voulez prendre l'exemple de la Guadeloupe ; je ne suis pas là pour la défendre. Moi je vous dis que je suis Antillais d'accord, ça va être beaucoup plus simple pour la compréhension. En Guadeloupe, nous avons une aire maritime adjacente, des cœurs marins, une convention Ramsar[1], nous sommes Man and Biosphère[2]… Ce sont diverses mesures, pas de protection dans le sens de l'interdiction, mais de gestion d'espaces naturels qu'ils soient terrestres ou marins. Il ne faut pas transformer AMP en aire marine polluée, s'il y a des pollutions, c'est du fait d'un certain nombre d'usages provenant de l'amont vers l'aval. C'est notre travail, c'est votre travail de défendre votre bifteck, de voir les agriculteurs, les collectivités, ou d'autres sur les problèmes de pollution, de décharges et autres, pour réduire le niveau de pollution provenant de la terre. C'est pourquoi nous parlons toujours de terre-mer et que nous faisons en sorte que les milieux marins soient les plus protégés possibles, les moins soumis aux pressions de la pollution. Sur le projet de réintroduction du lamantin qui va se situer au niveau du Grand Cul-de-Sac marin, nous avons établi un partenariat avec le groupe Suez Environnement qui a pris en charge une décharge totalement illégale située à Sainte-Rose et qui polluait diverses rivières. Le site a été réhabilité et le niveau de pollution a été certifié par des experts scientifiques américains et de Cuba. Cette opération nous a permis de diminuer considérablement le niveau de pollution dans le Grand Cul-de-Sac marin. Alors que la situation paraissait irréversible, nous avons réussi à retourner les choses en menant ce travail. Aux alentours, vous avez la réserve de Fajou où les marins pêcheurs mettent leurs nasses tout autour et récupèrent des poissons ; les poissons ne restent pas dormir dans la réserve en permanence, ce n'est pas cloisonné. À cet endroit, ils se multiplient, ils se développent et sortent ; les marins pêcheurs en tirent un large profit. Nous sommes dans le cadre d'une charte de bon comportement pour une pêche en partenariat. Et c'est là où intervient le discours constructif qui consiste à dire : « Mettez vous autour d'une table pour discuter, expliquer vos problèmes, dire quelles sont vos attentes et faire en sorte que nous puissions concilier justement les objectifs de chacun et aboutir à un bon état de préservation des milieux. »

1 - La Convention de Ramsar est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des habitats en zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adopté dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, il est entré en vigueur en 1975. La Convention a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

2 - Le programme Man & Biosphere (appelé Mab) a été lancé en 1971 par l'Unesco pour chercher des solutions de gestion conciliant la protection des écosystèmes, le développement des populations humaines, en s'appuyant sur la recherche scientifique, la formation et l'éducation.

Micro-trottoir

Projection d'un document audiovisuel qui présente des témoignages recueillis sur la voie publique autour du thème :

« Ça vous dit quoi Aire Marine Protégée ? »

Ferdy LOUISY
Président d'honneur,
Maire de Goyave,
Président du Parc national de Guadeloupe,
Président des Parcs nationaux de France,
Vice-président de l'Agence des aires marines protégées

Je me réjouis car ce micro-trottoir montre qu'en Martinique, on considère qu'il faut plus de protection. On se dit que les initiatives qui sont prises vont dans le bon sens. Je suis ravi de faire ce constat parce que je me sens moins seul.

Bilan du suivi IFRÉCOR

Suivi de l'état de santé des récifs coralliens à la Martinique Bilan 2001-2013

Denis ÉTIENNE
Référent milieu marin à la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique

Mon intervention porte sur le suivi de l'état de santé des récifs coralliens à la Martinique, réalisé dans le cadre d'IFRECOR, Initiative Française pour les Récifs Coralliens qui permet d'assurer un suivi depuis 2001. Cette présentation a été réalisée par Jean-Philippe MARÉCHAL de Nova Blue Environment, qui participe activement sur le terrain à la réalisation de ce suivi, et moi-même. Il est assez difficile d'intervenir après un orateur comme Ferdy LOUISY et avant Pierre FAILLER. Mais c'est intéressant car cela montre bien que pour une bonne gestion de l'environnement et notamment pour la création d'une aire marine protégée, il faut à la fois des données scientifiques, objectives mais aussi un soutien politique fort sinon, rien ne peut se faire.

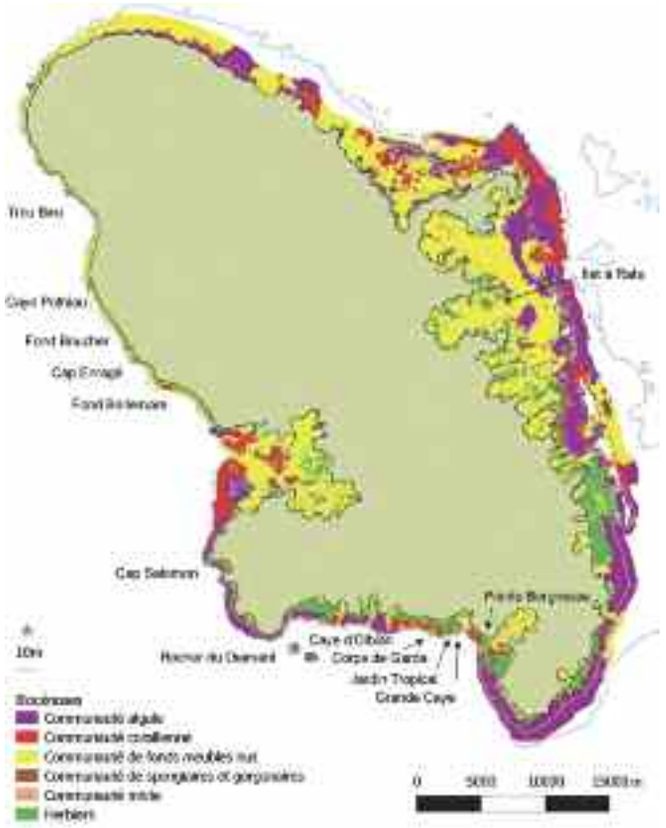

Sites IFRECOR 2013

Les écosystèmes coralliens

Les communautés coralliennes sont assez importantes en Martinique (55 km²) et sont assez variées entre la côte Atlantique (où elles sont plus anciennes) et la côte Caraïbe. On trouve des récifs frangeants dans le sud et ce qu'on appelle une barrière corallienne plutôt côté Atlantique. Les suivis IFRECOR sont réalisés sur peu de sites (5 stations) mais sur une période assez longue. En Martinique, le plus récent date de quatre ans, et le plus ancien, de douze ans.

Il est intéressant de mener ce travail d'observation sur le long terme car il permet de voir comment évolue la couverture corallienne. Ces suivis sont réalisés avec un financement de l'État (DEAL et ministère des Outre-mer).

En 2013, un suivi plus complet a été mené avec l'appui financier de l'ODE et a concerné 13 stations. Ont été suivies les 5 stations historiques de l'IFRECOR ainsi que d'autres stations de la directive cadre sur l'eau, sur lesquelles nous avons réalisé un suivi de la qualité biologique des masses d'eau. Ce travail a permis d'établir des comparaisons entre les protocoles, et surtout d'avoir à un instant T une vision assez globale de l'état des récifs coralliens autour de la Martinique. Les résultats de ce suivi montrent une grande variabilité selon les sites en Martinique. Certains sites ont une couverture corallienne très faible, de l'ordre de 4 % (site de Caye Pothiau) tandis que d'autres possèdent une magnifique couverture corallienne (notamment le site de Caye d'Olbian, avec presque 60 %).

Nous avons, par ailleurs, un suivi réalisé par OMMM en 2006 et 2009 qui compte plus de 3 000 points d'évaluation tout autour de la Martinique. Les résultats qui en découlent ne sont pas très encourageants et montrent une situation plutôt alarmante avec plus de 40 % de zones récifales très dégradées et 37 % dégradées, soit au total plus de 80 % des zones en mauvais état. Cette réalité constitue un des éléments objectifs, factuels qui plaident en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement en général et de l'environnement littoral en particulier. Les outils pour y remédier sont divers ; la création d'une aire marine protégée en est un.

Suivi IFRECOR des 5 stations permanentes

Pointe Borgnesse, 2001-2012

Sur cette période, on note une diminution importante de la couverture corallienne au profit des algues. Il faut reconnaître qu'un certain nombre de facteurs naturels ou pseudo naturels sont venus aggraver la situation pendant plusieurs années. Nous avons, en effet, connu un phénomène de blanchissement en 2005 qui a conduit à la disparition de 15 % des coraux dans la Caraïbe. En 2006, un certain nombre de maladies se sont attaquées à certains types de coraux, entraînant 15 % de mortalité. Et en 2007, le cyclone Dean a eu un impact variable selon les sites. Ces différents phénomènes, d'ordre naturel, ne constituent pas la seule explication. Il existe également des facteurs d'origine humaine. Rappelons que la Pointe Borgnesse se situe entre la baie du Marin et Rivière-Pilote qui sont deux sources de pollution importantes, eu égard aux manquements en termes d'assainissement collectif et individuel. C'est cette situation qui, sans doute, explique principalement le fait que les récifs n'arrivent pas à se reconstituer et qu'ils continuent à se dégrader.

Fond Boucher, 2002-2013

On note sur ce site une diminution des coraux, mais également des algues. Un certain équilibre est maintenu. On y trouve beaucoup d'oursins qui permettent de réguler le milieu en consommant des algues ; ce qui permet aux coraux de se développer.

Ilet à Rats, 2003-2013

Ce site reste relativement stable.

Jardin Tropical, 2005-2013

La reconstitution des coraux est en train de se faire sur ce site très abîmé suite au cyclone Dean, grâce à la présence de nombreux fragments de coraux. Les algues, en voie de disparition, sont très peu présentes.

60 % de couverture corallienne sur le site de la Caye d'Olbian au Diamant

Caye d'Olbian, 2011-2015

Il s'agit d'un site exceptionnel en Martinique, en bonne santé avec une augmentation de la couverture corallienne (jusqu'à 60 % en 2015). Cette situation est difficilement explicable compte tenu qu'il existe à proximité des sites dont l'état de santé n'est pas très bon. Cet exemple montre qu'il est possible, quand les conditions sont réunies, de voir certains sites reconstituer, voire développer leur couverture corallienne.

Ce qu'on peut retenir, c'est que les coraux sont des organismes vivants qui réagissent comme n'importe quel organisme vivant. On ne peut blâmer les phénomènes naturels ; ces derniers ont toujours existé. Certains ont tendance à se multiplier comme le blanchissement, phénomène lié au réchauffement temporaire des eaux, lui-même lié au réchauffement climatique global qui va en s'accroissant et qui n'est pas totalement naturel. On peut dire la même chose concernant les ouragans qui seront de plus en plus nombreux en raison du réchauffement climatique. Si ces phénomènes arrivent sur un récif en bonne santé, ce dernier récupérera et se restaurera. Malheureusement, les phénomènes anthropiques, comme l'érosion, la pollution, la surpêche vont dégrader l'état de santé des récifs coralliens.

De façon générale dans la Caraïbe, les deux tiers des zones ont une couverture corallienne inférieure à 20 % ; deux sites seulement ont une couverture très élevée, dont celui de la Caye d'Olbian à la Martinique.

Ces travaux que nous menons permettent de donner des éléments d'information aux politiques qui doivent ensuite prendre des décisions. Je prendrai l'exemple du maire de Sainte-Luce qui souhaite mettre en œuvre des mesures de protection sur les cayes dépendant de sa commune. Cet élu a pris conscience de la valeur des cayes, de l'extrême rareté de cette valeur en Martinique, de leur intérêt économique car il s'agit de sites où l'activité plongée est importante. Notre rôle se limite à faire le constat d'une situation ; il faut ensuite que tout le monde prenne ses responsabilités. Des efforts doivent être menés en termes d'assainissement, en termes de gestion des pêches, de protection et passent par la volonté politique de nos élus.

Échanges avec le public

Richard ROSEMAIN

Directeur du Cabinet d'études CERTA

Lors du forum BODLANMÈ d'il y a deux ans, on nous avait dit que 97 % des récifs coralliens étaient très dégradés ou dégradés. Nous arrivons aujourd'hui à 81 %. À l'époque, on nous avait également dit qu'on pouvait régénérer les récifs coralliens, ce qui pouvait conduire à développer des activités nouvelles et innovantes que nous n'avons pas en Martinique. Comment expliquez-vous que nous ayons 16 % de régénération, alors que nous n'avons rien fait.

Denis ETIENNE

Les chiffres d'il y a deux ans me semblent alarmistes. Cependant, on note une tendance globale, même si elle est légère, à l'amélioration. Les efforts en matière d'assainissement peuvent avoir eu un effet positif. Par ailleurs, en termes de reconstruction des récifs, une opération pilote de bouturage dans le sud de la Martinique a été conduite très récemment par la DEAL. À terme, cette expérience peut conduire au développement d'activités comme des fermes de reconstitution de coraux par exemple.

Willy LOUIS SYDNEY

Adjoint au maire de Sainte-Luce, chargé de l'Urbanisme

Nous avons, en effet, eu l'occasion de rencontrer l'IFRECOR et travailler sur le sujet de la valorisation de la protection des récifs coralliens.

Notre objectif vise à protéger et valoriser ces récifs mais aussi à les intégrer plus largement dans une aire marine gérée. Les discussions sont en cours avec Pascal NICOLAS de l'IFRECOR. À travers ce dispositif d'aire marine, nous souhaitons permettre aux communes voisines d'agrandir cette aire marine gérée. Quand on voit la cartographie de la Guadeloupe présentée par Ferdy LOUISY, on comprend mieux qu'il est impossible de rester au niveau local d'une commune et qu'il est important de protéger plus largement tous les récifs coralliens. Nous avons la volonté politique d'installer une aire marine gérée ; ce sujet a déjà fait l'objet d'un débat avec les membres du conseil municipal, et nous l'avons inscrit au niveau du projet d'aménagement de développement durable. C'est pour vous montrer en fait la forte volonté que nous avons de protéger les récifs coralliens. Derrière cet enjeu de protection, nous savons que nous devrons mener un vrai travail de responsabilisation des citoyens, des privés, des hôteliers et des marins pêcheurs. Les marins pêcheurs vont également participer à cette gestion puisqu'il s'agit non pas de mettre en place des zones de cantonnement, mais de prendre sa part de responsabilité en termes de protection de l'environnement. C'est aussi une nouvelle façon de protéger le récif, le bord de mer de la ville

de Sainte-Luce. L'idée consiste à protéger la côte en repeuplant les coraux ; c'est une alternative à un mode de protection. Participer à ce forum me permet de bien comprendre tous les enjeux liés à la création d'une aire marine gérée. Merci de l'avoir organisé.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Merci pour ce témoignage qui montre bien aussi à quel point il est important d'associer les usagers et les parties prenantes. Le micro-trottoir met en évidence la méconnaissance du terme même « aire marine protégée ».

Denis ÉTIENNE

Je veux juste ajouter que le maire de Sainte-Luce avait fait cette annonce lors du comité national IFRECOR qui s'est tenu à la Martinique et qui a été accueilli dans cette commune en décembre dernier. Ce qui est très intéressant, c'est que Sainte-Luce a surtout la volonté d'avoir une approche participative ; c'est la raison pour laquelle est utilisé ce terme d'aire marine gérée. Je pense qu'on peut applaudir cette initiative du maire et de la commune de Sainte-Luce ; c'est vraiment une très bonne initiative à la Martinique.

Marie-Jeanne TOULON

Une des diapositives proposées par Denis ETIENNE montre les aires où se sont installés les coraux ; on constate que la baie de Fort-de-France abrite des communautés coralliennes qui ne sont pas prises en compte par IFRECOR puisqu'il n'y a pas de suivi sur cette zone. C'est vrai que votre suivi s'arrête à 2013 et fort heureusement, en 2014, un inventaire a été réalisé et a mis évidence qu'il existait une richesse en coraux. Comment IFRECOR compte prendre en compte les communautés coralliennes de la baie de Fort-de-France ? Je pense qu'il ne faut pas faire une course à celui qui va protéger, à celui qui ne va pas protéger. Il faut avoir une vision globale, une bonne connaissance de ce qui existe ; c'est pour cette raison qu'un parc naturel marin a son intérêt. Procéder à des inventaires me semble important. L'inventaire de la Grande Caye située à l'entrée de la baie n'est pas fait ; on ne peut protéger que ce que l'on connaît. Il est important de connaître toutes les richesses dont on dispose de façon à prendre les dispositions qu'il faut pour les protéger tout en permettant que se développent des activités ; que compte faire l'IFRECOR sur cette question ? Il est inutile de partir dans une course d'aires marines protégées. Nous avons toute une zone, avec tout un ensemble, un écosystème important, la mangrove de Génipa, de Fort-de-France, du port Cohé, qui va jusqu'aux herbiers et aux coraux ; tout ceci est lié. On voit bien que ces communautés coralliennes, qui sont à l'entrée de la baie, protégeant quelque part de la houle, des phénomènes naturels, jouent un rôle également de protection. Il me paraît important de les prendre en compte.

Ma deuxième remarque concerne l'assainissement qui pose problème aux coraux. J'ai interrogé l'IFRECOR pour savoir s'il existait des études réalisées sur l'impact des pesticides et notamment du chlordécone sur les coraux ? Quand on voit les effets du chlordécone et d'autres pesticides sur la santé humaine, on imagine bien que ces produits doivent avoir des incidences sur les coraux. Je pense qu'il est important de disposer de toutes les informations correctes, de les diffuser afin d'avoir une vision globale de la situation sur toute la Martinique de façon à prendre toutes les décisions adéquates. Bien sûr, se pose toujours la question financière, il y aura sans doute à dresser des priorités, mais je pense que nous devons en débattre ensemble et non pas chacun dans son coin.

Jessica CRILLON
Responsable études zones humides
et MANG à IMPACT MER

La protection de la mer commence à la terre et c'est vrai qu'il est important de prendre en compte cette protection des mangroves mais aussi des zones humides puisqu'on a pu se rendre compte, lors des dernières études, qu'en 10 ans, 40 % des zones humides ont été dégradées en Martinique. C'est vrai qu'il est important de sensibiliser les élus et de faire de la protection au niveau des aires marines protégées, mais il est tout aussi important que l'IFRECOR puisse prendre en compte, comme cela vient d'être indiqué, les pollutions en amont.

Jehann POGNON
Mairie de Schœlcher

Pour rebondir sur les deux remarques précédentes, je voulais savoir ce qu'il en était du projet de l'aménagement de la caye de la Grande Sèche à Fort-de-France ? Quel niveau de protection pourrait permettre d'éviter ou de combattre ce genre de projet aberrant ? Est-ce qu'il sera possible de reconstruire, de continuer à préserver cette zone si ce projet finalement voit le jour ?

Alain Christophe POMPIÈRE
Fédération de pêche plaisancière et de loisir de la Martinique

Monsieur ÉTIENNE, je pense que le travail que vous nous avez présenté a le mérite de débuter correctement même s'il a dix ans d'ancienneté. Je pense qu'il faudrait le compléter par l'historique de la Martinique, tant en termes de mangroves, de zones humides qu'en termes de pêche, de littoral et de cayes.

Madame TOULON, pour votre information, vous avez parlé d'un inventaire sur la baie de Génipa et la Caye. Récemment, vous avez dit lors d'une réunion que vous ne compreniez pas trop ce que venait faire la pêche plaisancière dans un projet comme l'aire marine protégée. Je vais vous dire ce qu'elle vient faire. Quand l'inventaire a été mené sur la baie de Fort-de-France, nous avons demandé à ce que nos plongeurs de la pêche plaisancière et de loisir y participent ; nous avons essuyé un refus. Pourquoi ? Peut être ne fallait-il pas découvrir certaines choses ? Nous avons toujours soutenu, contrairement à ceux qui prétendaient depuis des années que les Cayes étaient sédimentées et n'avaient plus de richesses, que cette richesse existait vraiment, que les mêmes espèces étaient présentes, que les mêmes espèces existaient. Problème de chlordécone, problème de non pêche, une population de pêcheurs disparaît.

La Grande Caye arrive avec un projet structurant de 18 ha ; elle n'est pas riche ! Nous avons choisi le transect, c'est nous qui l'avons choisi ; c'est la seule façon que nous avons trouvée pour faire savoir au public que cette richesse existait bien. Vous avez constaté que nous n'apparaissons nulle part. Le problème est très clair, cette Caye existe et elle n'est pas la seule ; c'est le problème de toute la Martinique, de tout le secteur environnant. Quel que soit le travail à faire, il faut tenir compte de l'historique, de ceux qui fréquentaient les zones, donc principalement les pêcheurs, mais aussi les activités nouvelles comme les plongeurs et d'autres qui arrivent. Il ne faut pas se leurrer, il va falloir replanter du madrépore, des coraux, etc. Si vous mettez de côté la connaissance empirique, vous allez soulever les colères des pêcheurs et d'autres qui existaient avant. Si les pêcheurs ne s'exprimaient pas avant, ils s'expriment un peu plus aujourd'hui. Nous avons tenté de nous opposer à la pêche professionnelle, nous lui avons laissé la priorité, elle aura toujours la priorité. Mais si des projets doivent être menés à l'avenir, y compris des projets d'aires marines protégées, c'est avec tous les usagers.

Denis ETIENNE

Pour répondre à Marie-Jeanne TOULON, IFRECOR n'a pas vocation à être exhaustif ; par conséquent, il n'est pas possible de couvrir tous les sites. Il faut savoir qu'IFRECOR s'inscrit dans une initiative globale, mondiale qui s'appelle l'ICRI, International coral reef initiative. Cinq sites sont suivis sur la Martinique, c'est déjà beaucoup. Effectivement, nous n'avons pas de site suivi en baie de Fort-de-France, mais il en existe un dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau. Les données sont récupérées par l'IFRECOR pour alimenter les bases de données. Même si je ne l'ai pas fait apparaître dans ma présentation, il existe bien un site à l'intérieur de la baie. S'y trouvent des récifs qui apparaissent comme dégradés, d'après les modes de classification IFRECOR. En revanche, lors de l'étude menée en 2009, un certain nombre de suivis ont été effectués dans la baie. Cette étude, plus exhaustive, a mis en évidence l'existence de récifs.

À propos de votre question sur l'incidence du chlordécone sur les coraux, je ne pense pas qu'il existe d'études spécifiques des effets de cette molécule sur les coraux. On sait que les coraux peuvent être directement impactés par des bactéries d'origines humaines comme des bactéries fécales et que, par ailleurs, le milieu en général est impacté par l'apport de nutriments. Cette situation est liée à l'assainissement. On sait que les organochlorés posent des problèmes au niveau de l'endocrinologie, mais je ne sais pas si une étude a été menée sur les coraux. De manière générale, pour répondre à la question sur les apports terrigènes, il est intéressant de voir qu'un petit état insulaire, comme c'est le cas de la Martinique, fonctionne comme une petite terre, comme une petite planète terre en miniature. Tout est lié effectivement ; plusieurs facteurs impactent les coraux qui sont, un peu, les révélateurs. C'est intéressant de montrer qu'il y a un vrai lien terre-mer, que le résultat de nos actions à terre, d'une mauvaise gestion globale (assainissement, agriculture…) a finalement un impact. Ces résultats forment un peu le symptôme. On peut procéder à du bouturage ; on va alors traiter le symptôme. Mais si on veut traiter le problème sur le long terme, et c'est possible, on peut obtenir des améliorations, il faut traiter les choses très en amont, effectivement par les AMP ou d'autres solutions.

L'aspect historique évoqué par Alain Christophe POMPIÈRE est très intéressant ; la difficulté réside dans le fait de trouver ce que l'on appelle des sites de références. Il s'agit de savoir comment était le site avant l'arrivée de l'homme ou lorsqu'y vivaient les premiers hommes, les Indiens Caraïbes ? Aujourd'hui on ne le sait pas, on ne peut que supposer que c'était en très bon état. On peut se féliciter de la performance de la caye d'Olbian avec 60 % de couverture corallienne, mais peut être que finalement la norme en Martinique à une époque était de 80 % ? Aujourd'hui, de nombreux chercheurs travaillent sur la recherche de données historiques très anciennes, à partir de textes par exemple, pour essayer de savoir effectivement jusqu'à quel niveau d'exigence on peut aller. Remonter des données scientifiques jusqu'en 2000, ce n'est effectivement pas très loin.

Pour conclure sur ce fameux sujet polémique de l'extension du grand port, à ma connaissance, le projet a été scindé en deux. Il n'est plus question de faire des extractions sur la Grande Sèche. Dans un premier temps, une première phase consiste à l'extension Est. La suite est mise en attente. Je ne peux vous en dire plus car je n'en sais pas plus.

Qu'est-ce que la valeur écosystémique ?

Pierre FAILLER
Économiste, directeur de recherche au CEMARE, Centre pour l'économie et la gestion des ressources aquatiques de l'Université de Porsmouth, Royaume Uni

Bonjour et merci aux deux agences, celle des 50 pas géométriques et celle des aires marines protégées de m'avoir invité.

Constat

Il y a un certain nombre de choses qui ont un prix ; vous venez ici au cinéma ce soir, vous allez alors payer 9 € et si vous voulez regarder le film en 3D vous allez payer un peu plus cher. Un prix est donc fixé. Sur ce que produisent les écosystèmes, des prix peuvent être fixés ; si on parle de la pêche, vous allez avoir le prix du poisson à 10 €/Kg comme on l'a déjà évoqué. Mais certaines choses n'ont pas de prix. Quel est le prix de la valeur de la protection d'une mangrove, par exemple celle de Génipa ? Ou quelle est la valeur d'un récif corallien contre l'érosion ? Difficile de savoir.

Le premier constat est que la nature n'a pas nécessairement de propriétaire en tant que tel. Elle a longtemps été considérée comme *res nullius* pour les politiques publiques.

Le deuxième constat : ce que produit la nature « naturellement » n'est pas appréhendé à sa juste valeur et les dommages que l'homme fait subir à cette même nature ne sont pas comptabilisés. L'évaluation des écosystèmes va tenter d'y remedier en apportant un certain nombre d'élèments de discussion. C'est le plus important ; ce sont surtout des chiffres qui permettent d'amorcer des dialogues et notamment sur les différentes valeurs de la production de services que font les écosystèmes.

On parle des récifs et des mangroves et on s'aperçoit qu'en Martinique les services qui sont les plus importants en termes de valeur monétaire sont les services qui sont produits par les herbiers. C'est un travail qui a été réalisé toujours dans le cadre de l'IFRECOR, que l'a on a étendu à pas mal d'autres régions, notamment à l'Afrique de l'Ouest, et qui sera peut-être réalisée aussi dans le cadre de la création de la plus grande réserve marine au monde par la fondation Pew en Nouvelle-Calédonie. En fixant une valeur monétaire aux services procurés par la nature et aux altérations d'origine humaine, il s'agit de créer les conditions par lesquelles ces services peuvent être rémunérés par des mécanismes de marché ou les détériorations contrebalancées par une compensation financière.

Eléments de définition

En 2005, l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) fait apparaître la notion de services écosystémiques ou écologiques, alors qu'auparavant, on parlait surtout de biens et de services écosystémiques ; on a réduit l'expression à services écosystémiques. Ces services écocystémiques sont les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir. Il faut donc bien faire la distinction entre « services » et « fonctions écologiques » puisque les fonctions écologiques sont les processus naturels de fonctionnement et de maintien des écosystèmes, alors que les services sont le résultat de ces fonctions.

Ensuite, les objectifs d'Aïchi, en Octobre 2010, fixent un plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète ; vous avez entre autre les 20% de réserves à atteindre. Il est intéressant de noter qu'une plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques -IPBES- a été montée par les Nations Unies et est pleinement fonctionnelle. Destinée à améliorer les liens entre les connaissances et la prise de décision, elle entend identifier et élaborer des outils et des méthodes d'appui aux décisions. Avec le bureau de Nairobi de l'UNEP, Nations Unies pour l'Environnement, nous menons actuellement un travail d'évaluation de l'ensemble de la valeur des écosystèmes produit par les différents continents. Je suis, pour ma part, en charge de celui de l'Afrique.

La typologie des services

Il y a quatre catégories de services sur l'évaluation du millénaire : les services de support, de régulation, d'approvissionnement et les services culturels. C'est une classification admise par tous maintenant. Cette classification est également utilisée dans le cadre de l'IFRECOR.

On constate que ce sont les services de support qui ont la plus grande valeur (> 40 000 dollars/ha/an). Si je pose la question ici, tout le monde va me dire que les services les plus importants sont le tourisme et la pêche. On voit bien qu'essayer de mettre une valeur sur les choses amène un peu tout le monde à se poser des questions sur ce qui est fondamentalement important ? Et ce qui est fondamentalement important, c'est le support. Cela paraît un peu saugrenu de voir une valeur aussi élevée quand on voit une valeur si faible pour les valeurs de récréations (< 5 000 dollars/ha/an), mais c'est pourtant bien la réalité.

Intérêt et pertinence

Il n'y a pas un intérêt mais plusieurs. Nous essayons de faire ressortir un certain nombre de valeurs qui sont ignorées ou pas prises en compte, ou encore mal prises en compte. Il est utile de pouvoir avoir une base de discussion, de pouvoir voir ce qui est important et là où il est important de mettre l'effort en termes de compensation, de réparation, et aussi en termes d'amélioration de l'existant. Ensuite c'est de pouvoir justifier des choix, soit a posteriori – on peut parler par exemple de l'implémentation des aires marines protégées, soit à priori - Pascal SAFFACHE présentera une étude sur les changements climatiques-. La prise en compte des changements climatiques est ici assez importante et l'estimation de la valeur peut permettre de faire certains choix, certaines options en matière de politiques publiques. En fait, il s'agit

de regarder de quelle manière on peut investir au mieux notre argent. Par exemple, sur le montant des compensations, dans le cas de l'extension du Port, la DEAL nous avait interrogé sur le coût de la destruction, c'est-à-dire, sur ce qu'il fallait compenser en cas de destruction de la mangrove ? Nous avions un chiffre qui était de l'ordre de 2 millions d'euros le kilomètre carré de mangrove, c'est très peu au regard de ce que vous enlevez. Encore une fois, ce n'est pas le chiffre qui est important, mais la discussion, l'échange autour de ce que l'on peut faire.

Méthode d'évaluation

On utilise un cadre méthodologique assez compliqué en ce sens qu'il faut pouvoir rattacher tout ce qu'on dit ici à la théorie économique. Celle utilisée est la théorie économique néo-classique avec un cadre très figé et dans lequel il faut pouvoir faire entrer tous les concepts que l'on va utiliser.

Outils de l'évaluation

Pour l'évaluation économique, on travaille avec les notions de valeurs ajoutées brutes (usages directs), les valeurs de remplacement (usages indirects), et les consentements à payer - qui sont obtenues à partir de questionnaires administrés auprès des différentes populations (résidents - touristes).

Pour l'évaluation culturelle, on étudie la valeur patrimoniale, (leg, option, culturelle, éducative) avec une analyse conjointe.

État de santé des RCEA - récifs et écosystèmes associés

C'est le fondement même de notre travail. Les écosystèmes en bon état, en bonne santé vont fournir des services de bonne qualité. La dégradation des récifs entraîne une perte de services. C'est sans doute la seule chose qu'il faut comprendre, qui est importante. La Martinique est plus avancée dans ce domaine que la Guadeloupe. Le travail mené sur la Guadeloupe s'est fait dans le cadre de l'IFRECOR ; les cartes de localisation des différents écosystèmes et de l'état de santé des écosystèmes ne sont pas aussi détaillées. C'est le cas pour le Cul-de-Sac marin, mais pas pour le reste.

Résultats

À partir du traitement des différents états de santé, nous sommes capables de mesurer une valeur économique totale (VET).

Valeur Economique Totale = cadre assignation valeur/usages directs, usages indirects et non usage.

Pour la Martinique, on obtient une valeur VET d'environ 250 millions d'euros par an ; ce sont les écosystèmes littoraux qui produisent cette valeur. Avec ce chiffre, ce qui est important c'est de pouvoir faire des comparaisons ; cette valeur représente la valeur ajoutée du secteur des transports aditionnée à celui de l'agriculture. Cette comparaison permet d'avoir une idée des ordres de grandeurs dans lesquels nous nous situons.

VET des RCEA = 245 M€/an répartis ainsi :

Valeur d'usage direct = 142 M € dont

Activités de nature non extractives, liées au tourisme et aux activités récréatives = 134 M €

Activités extractives (les différentes formes de pêche) = 8 M € en raison de la valeur négative affectée à la pêche de plaisance)

Valeur d'usage indirect (associée aux fonctions écologiques des RCEA) = 94 M €

Valeur non-usage = 10 M €

On observe que la pêche et les différentes activités, c'est un peu une surprise, ne représentent qu'une portion assez faible de la valeur. En revanche, les usages indirects sont très importants ; les services écosytémiques comme la protection des littoraux, la séquestration au carbone, l'épuration des eaux et la production de biomasse indiquent des valeurs très importantes.

Rang	Type de l'usage	Activités	Valeur tous RCEA (M €)	Pourcentage de la VET	Pourcentage cumulé
1	usage indirect	Protection des côtes	77,8	31,8%	31,8%
2	usage direct non-extractif	Service de consommation pour les activités récréatives	66,8	27,2%	58,8%
3	usage direct non-extractif	Hébergement et restauration touristique	55,8	22,7%	81,4%
4	usage direct extractif	Pêche professionnelle	15,1	6,2%	87,5%
5	usage indirect	Épuration	9,2	3,8%	91,4%
6	non-usage	Option, leg, existence et culturelle	9,1	3,7%	95,1%
7	usage direct non-extractif	Excursions	7,8	3,2%	98,2%
8	usage indirect	Biomasse de poissons présente liée aux RCEA	4,5	1,8%	100,0%
9	usage direct non-extractif	Plongée (scénarios par des clubs)	3,4	1,4%	102,3%
10	usage direct extractif	Pêche de subsistance	2,4	1,0%	103,2%
11	non-usage	Recherche et éducation	1,9	0,8%	103,9%
12	usage indirect	Absorption/séquestration du carbone	0,8	0,3%	103,9%
13	usage indirect	Aquaculture	0,0	0,0%	103,9%
14	usage direct extractif	Pêche récréative	-8,6	3,5%	100,0%
	Total		245,4	100,0%	

La protection des côtes représente 77% de la valeur. Les écosystèmes (récifs, mangroves, herbiers) ont une fonction très importante et une valeur très importante. Mettre en place des digues coûterait plus cher (plus de 100 millions d'euros) ; on voit bien les problèmes que cela pose notamment au Port de Grand Rivière.

La pêche professionnelle est de l'ordre de 15 M €, cela ne représente que 6%.

Attribution de la création de la VET à chaque écosystème

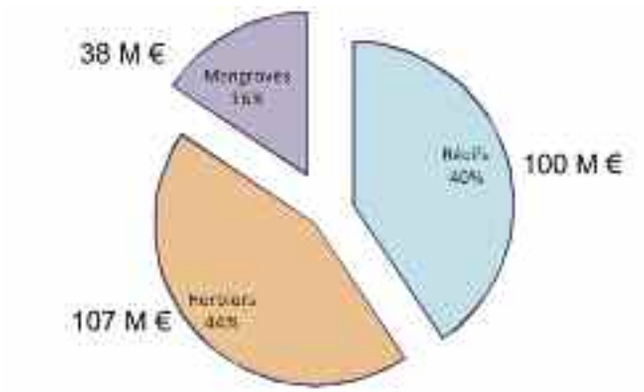

Récifs/Communautés coralliennes : 55 km² • Mangroves : 20 km² • Herbiers : 50 km²

Si on répartit cette valeur entre les écosystèmes que l'on a pu observer, on obtient une répartition à peu près égale entre les récifs et les herbiers. Par contre, les mangroves de manière surprenantes ont des valeurs relativement faibles (38 M€).

Attribution de la création de la VET à chaque écosystème en fonction de leur superficie

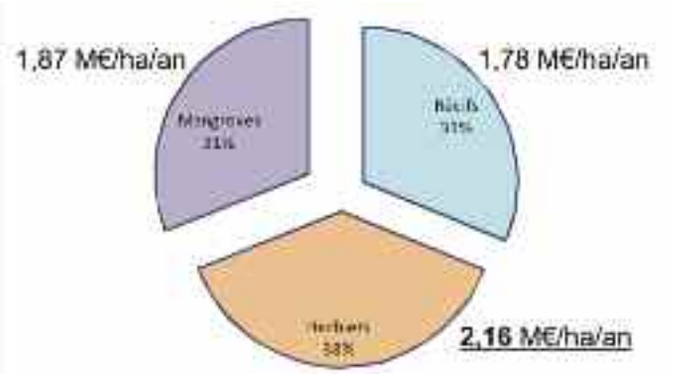

Si on répartit ensuite cette valeur à chaque écosystème en fonction de leur superficie, on est surpris de voir que ce sont les herbiers qui ont la valeur la plus importante. L'écosystème herbier est coincé entre les récifs et la mangrove ; les herbiers ne présentent peut-être pas d'intérêt particulier mais ce sont pourtant eux qui ont la plus forte valeur. En termes de politique publique, cela indique qu'il ya sans doute quelque chose à faire sur les herbiers.

De la valeur aux politiques publiques en Martinique

• Mesure de gestion

Dans les consentements à payer, on constate une différence de perception entre les deux populations, les touristes et les résidents. De manière générale, les touristes ont une volonté d'augmenter la régulation à la fois de l'accès et de l'usage des ressources littorales. Les résidents ont une position un peu plus laxiste, et ne veulent pas trop de régulation qui risque de les embêter. C'est un raccourci, mais c'est à peu près cela. En revanche, tout le monde est d'accord pour contribuer financièrement à l'amélioration de l'état de santé des littoraux ; c'est une donnée importante à prendre en compte notamment pour la mise en place de politiques publiques.

• Aires protégées

Nous avons eu l'occasion d'évoquer les cantonnements de pêche ; ces derniers sont une très bonne illustration d'un mauvais fonctionnement et pas seulement en Martinique. Ce dispositif fonctionne mal en ce sens que l'on ferme une zone pendant un certain temps (deux ans, trois ans) ; quand on l'ouvre à nouveau, l'ensemble des ressources que l'on avait reconstituées s'épuisent dans une délai d'un mois, un mois et demi au mieux. Quel est l'intérêt ? Je vous pose la question. Nous pourrons échanger à ce sujet, mais l'évaluation a permis de mettre en lumière cette aberration ; c'est un problème de gestion et c'est un problème de politique publique.

• Inaction politique

On se rend compte que le fait de ne rien faire provoque une dégradation qui engendre une perte de valeur de l'ordre de 2 M€ par an. Par conséquent, on peut se dire qu'à force de ne rien faire, les littoraux martiniquais ne produiront bientôt plus de valeur en tant que telle.

• Schémas de développement économique et social

Il est important de prendre en compte l'ensemble des fonctionnalités des RCEA, et non pas seulement la biodiversité afférente, leur capacité de transformation ainsi que leur valeurs patrimoniale, historique et d'avenir. Sur la chlordécone par exemple, il aurait été intéressant de pouvoir mesurer la perte de valeur des écosystèmes affectés, c'est-à-dire, des différentes baies de la côte Atlantique, et d'étudier la perte de valeur résultant de la pollution par cette molécule.

Quelques enseignements

Tous ces travaux nécessitent une forte interaction entre l'écologie et l'économie. Nous avons, ensuite, besoin d'un renforcement des compétences. Dans le cadre de l'IPBES, plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques, un travail de fond est mené sur le développement de méthodes d'évaluation.

Quelques exemples de travaux menés

• En Guadeloupe : importance relative

Pour le Parc National de Guadeloupe, les services les plus importants sont les services d'approvisionnement en eau pure ; les services marins sont relativement faibles en comparaison. Cela permet de pouvoir relativiser et de pouvoir dégager les éléments importants.

• En Afrique de l'Ouest : AMP

Si on prend l'exemple de l'Afrique de l'Ouest, nous avons étudié six AMP. Les services écosystémiques liés à la protection côtière, la séquestration au carbone, l'épuration des eaux, la production de biomasse sont les services les plus importants ; en général on obtient une plus-value des aires marines protégées. Ce sont les services que l'on appelle les valeurs d'usages indirectes. Le fait de mettre en place une aire marine protégée renforce la capacité des écosystèmes et renforce leur capacité de résilience dans les contextes de changements climatiques ; c'est quelque chose de très important. Autrement dit, on obtient une perte de valeur sur les valeurs d'usages directs (pêche, tourisme) que l'on peut compenser notamment dans le cadre du programme européen BEST, un programme sur la mise en place du paiement pour les services écosystémiques.

Au final, on assiste à un perte de valeur sur les valeurs d'usages directs mais à une augmentation des valeurs d'usages indirects et une augmentation de la capacité de résilience des écosystèmes qui sont protégés ; dans le contexte actuel, c'est peut-être ce qu'il y a de plus important.

En conclusion

L'évaluation de la valeur consiste vraiment à pouvoir poser des points de références et d'avoir des éléments de discussion afin que les prises de décisions politiques soient les plus appropriées. C'est tout le travail mené par l'IFRECOR à la Guadeloupe que l'on a étendu à Mayotte et à la Réunion.

Échanges avec le public

Raphaële LEGUEN

Dans quelle mesure pourrait-on évaluer la valeur culturelle de la pratique ; je pense à la pêche. On ne peut réduire la valeur de cette activité au kilo de poisson. Dans les secteurs qui sont les nôtres, la valeur culturelle apportée par la tradition, la pêche, l'art culinaire, des pratiques qui font partie du charme du territoire est importante. Je trouve dommage de ne pas intégrer aussi la valeur de ce que nous sommes, nous, en tant qu'humains par rapport au biotope ; parce que finalement, nous faisons partie de ce biotope. Je trouve un peu dommage de ne pas avoir entendu, dans cet exposé, le respect de la tradition, le respect de notre culture, parce que je considère aussi que nous sommes une pièce du biotope.

Je suis aussi un peu surprise quant à votre référence sur le cantonnement. Pour ma part, il me semble que lorsqu'on pratique un cantonnement, c'est de manière réfléchie. Par ailleurs, quoiqu'il en soit, le cantonnement est régi par des lois sur la taille des pièces de capture. Il est évident que sur un site où la pêche n'a pas été pratiquée pendant un certain temps, même si on la pratique à nouveau, l'encadrement de la pêche professionnelle est suffisamment régi par des tailles de mailles et des tailles de captures pour que de toute manière seuls les poissons à taille de se reproduire puissent être capturés. Ce qui veut dire que tous les autres continuent à avoir un cycle qui permet justement à ce cantonnement de continuer à évoluer tout en ayant un moment de répit pour se reconstruire.

Pierre FAILLER

Pour répondre à la remarque sur les valeurs culturelles, nous avons fait le travail, nous avons regardé l'ensemble des valeurs culturelles. Ce chantier était très difficile à mener à l'échelle de la Martinique. Nous l'avons fait de manière beaucoup plus précise à l'échelle du Prêcheur, une commune du Nord Caraïbe de la Martinique. Il en résulte que ces notions sont beaucoup mieux intégrées parce qu'on se situe sur des lieux géographiques beaucoup plus restreints ; c'est donc plus facile. À l'échelle de la Martinique, c'est très difficile. On doit essayer d'avoir un échantillon suffisamment représentatif de la population martiniquaise. Les pêcheurs ne sont pas nombreux, nous avons 1 000 pêcheurs et patrons pêcheurs enrôlés, un chiffre très faible sur une population de 400 000 personnes.

La valeur que l'on obtient par exemple sur les valeurs « non-usage » pour toute la Martinique est de 10 millions d'euros. Celle que l'on a obtenue sur le Prêcheur est de l'ordre de 50 millions d'euros. Nous avons utilisé pratiquement la même méthode et avons rencontré des petits soucis, parce que nous nous sommes rendu compte que les gens ont des difficultés à se représenter l'espace. Lorsqu'on demande par exemple aux Préchotins quelle valeur ils attribuent à l'îlet la Perle, ils ont à peu près une idée, mais avec difficulté. Si on pose cette question à l'échelle de la Martinique, dans ce cas, nous perdons tout le monde. C'est un peu ce que montrait le micro-trottoir, très peu de personnes savent ce qu'est une AMP. Même si nous proposions des cartes pour mieux se situer, c'était très difficile pour les gens de se représenter mentalement ce que ça voulait dire. Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons ; actuellement à l'Université de Bordeaux, une thèse porte uniquement sur ces dimensions de « non-usage », ces dimensions culturelles et pour bien comprendre comment les gens se représentent l'espace, comment ils se représentent aussi le fait de léguer des espaces en bonne santé à leurs enfants.

Sur le cantonnement, vous avez raison. Cependant, si vous allez en mer avec les pêcheurs, vous constaterez que même si les mailles sont respectées, sur un coup de filet, vous aurez nécessairement des poissons sous-tailles. En fait, je voulais surtout insister sur le fait que le cantonnement est une mesure à l'initiative du comité des pêches. Les demandes de licences s'écoulent très rapidement ; le premier mois tout le monde demande une licence et pratiquement plus personne le deuxième mois. Cela veut donc dire que l'intérêt de la réserve s'épuise très rapidement. Mais je vous rassure, nous avons fait le même travail en Afrique de l'Ouest, pour le même résultat, quand sont mis en place des repos biologiques. C'est comme une course de formule 1 ; vous mettez tout le monde sur la ligne de départ en même temps au lieu d'avoir une régulation de l'activité dans le temps. L'intérêt du travail, c'est peut être, justement, d'apporter un certain nombre de questionnements sur l'organisation du cantonnement.

Raphaële LEGUEN

En revanche, je trouve qu'on s'est donné les moyens pour évaluer l'herbier ou pour évaluer les coraux. Je trouve que sur les aspects traditionnels et culturels, il faut aussi se donner les moyens. Ce ne sont ni les coraux ni les herbiers qui sont venus nous raconter comment les choses se passaient, c'est un modèle que nous avons organisé pour pouvoir évaluer.
Alors utilisons le même modèle pour l'homme. Pour ma part, je trouve que c'est important de le défendre.

Ferdy LOUISY

Je voudrais juste apporter deux témoignages qui concernent la Guadeloupe.
Concernant l'étude menée sur la valeur économique ; sachez que pour un euro investi cela rapporte onze euros à l'économie guadeloupéenne. S'agissant des herbiers, nous avons fait un gros travail. Nous avons mis en place un comité scientifique international composé d'experts des États-Unis, de Cuba, de Colombie. Ce comité a mené un travail important sur les herbiers situés dans le Grand Cul-de-Sac marin et notamment sur la problématique du chlordécone dans le but de poursuivre le projet de réintroduction du lamantin. Ce chantier a révélé un très bon état des milieux. Le Muséum national d'histoire naturelle a également déployé un travail très intéressant sur un inventaire du benthos. Au niveau de la Guadeloupe, et notamment sur les secteurs définis par le parc national, nous avons réalisé un certain nombre d'études très intéressantes. C'est pourquoi je dis que les herbiers ne sont pas négligés, bien au contraire. Nous avions demandé cette expertise internationale pour en être sûrs. Je rappelle en outre que l'étude sur la valeur économique des parcs nationaux a été réalisée et financée par les Parc nationaux de France pour la Guadeloupe et pour le Parc national de Port-Cros. J'ajoute que concernant les sites de plongées du parc national de Port-Cros, les chiffres obtenus sont encore plus intéressants pour 1 euro investi.

Marie-Jeanne TOULON
ASSAUPAMAR

Le travail que vous faites est très bien, cependant je trouve que c'est très hasardeux de pouvoir réduire la nature à des valeurs monétaires, à des valeurs économiques, d'autant plus qu'on ne peut donner une valeur qu'à ce qu'on connaît. Il y a des oublis comme les valeurs culturelles évoquées par Raphaële LEGUEN. Il s'agit de valeurs qui sont très subjectives. Il faut partir sur des valeurs vraiment intrinsèques et savoir comment donner une valeur à la nature. Prenons l'exemple des éponges, vous ne savez pas ce que valent les éponges ? Qui peut me dire aujourd'hui ce que vaut une éponge, ou ce que vaut même un poisson-lion, ou autre chose qu'on ne connaît pas ? Parce qu'il y a tout ce qu'on ne connaît pas, la recherche qui peut être faite, la recherche médicamenteuse qui peut être faite, la recherche pour X choses, pour l'énergie… Vous donnez une valeur à un temps t, mais quelle sera cette valeur à t +1 ou t +10 quand vous aurez détruit toutes vos éponges ? Vous allez vous dire que ces éponges valaient des millions et des milliards ? En conséquence, je trouve ça très hasardeux de pouvoir systématiquement « coller » une valeur monétaire à la nature.
L'autre réflexion qui me vient concerne le fait que l'argent permet beaucoup de choses. De la même manière qu'il est possible d'acheter le droit de polluer, on pourra acheter le droit de détruire la nature, parce qu'on peut payer. On a estimé la valeur économique. Je trouve que c'est très dangereux et je ne suis pas sûre qu'il faille partir sur cette voie. La nature fait son travail, nous devons chercher à la respecter, à la connaître, à comprendre son travail, à l'aider dans ce travail qu'elle fait et non pas à lui barrer la route à chaque fois. C'est sûr qu'il faut trouver un raisonnement différent et changer de paradigme vis-à-vis de la nature.

Pierre FAILLER

Je suis entièrement d'accord avec vous, c'est vrai que c'est assez difficile d'attribuer des valeurs à tout ce qui nous entoure. Mais si vous avez un accident en sortant, votre compagnie d'assurance va dédommager votre mari ou votre famille d'un certain montant. Vous dites qu'on ne peut pas donner une valeur à la nature ; on ne peut pas non plus vous en attribuer une. Pourtant, nous sommes bien d'accord que votre compagnie d'assurance le fait. C'est sur cette base que vous négociez, que vous payez annuellement. Ce que je veux dire, c'est que c'est vrai que c'est très difficile d'aller vers ce qu'on peut appeler la marchandisation du vivant, en revanche, nous sommes dans un milieu et dans un environnement politique et économique où cette marchandisation du vivant est de plus en plus importante. Il est, par conséquent, important, pour les gens qui prennent les décisions et pour ceux qui les aident à les prendre, d'avoir les outils suffisants pour pouvoir alimenter les discussions. Comme je l'ai indiqué, ce ne sont pas les chiffres qui sont importants, ce sont les différents éléments de valeur que l'on prend en compte qui permettent d'alimenter une discussion. C'est sans doute ce point qui est le plus important. Je vais aller plus loin que vous. Nous sommes en train de travailler actuellement sur les paradoxes. Les paradoxes c'est quoi ? On se retrouve avec des écosystèmes complètement dégradés qui ont plus de valeur que des écosystèmes en très bonne santé. Vous allez dire qu'il s'agit d'une aberration, pourtant c'est ce qui existe actuellement. Si vous construisez par exemple un hôtel Hilton demain matin sur la plage de l'anse Madame où je vais nager tous les jours, sachez que la valeur des écosystèmes littoraux va être beaucoup plus élevée que celle qui existe actuellement. En revanche, le fait d'avoir bâti un hôtel Hilton à cet endroit va progressivement détruire tous les écosystèmes qui sont autour (c'est ce qu'on appelle le paradoxe de Hilton). Le paradoxe, c'est le fait que la construction d'un hôtel à un endroit donne de la valeur à cet espace et l'espace qui l'entoure. Le problème

est exactement le même avec les îles éparses où il n'y a personne. Comment mettre de la valeur sur les écosystèmes littoraux autour des îles éparses ? Vous comprenez le genre de problème que l'on rencontre ? Pour conclure, je dirai qu'il ne faut pas prendre cet exercice comme une fin en soi et se dire que la Guadeloupe est à plus 200 et quelques millions, la Martinique 250 millions, la Guyane à tant… Il est important de pouvoir alimenter la discussion ; c'est là l'essentiel et c'est ce que j'ai voulu mettre en avant.
Vous avez fait une réflexion qui est intéressante, vous avez parlé de valeur intrinsèque, c'est justement celle qui est la plus difficile à mesurer parce que la valeur intrinsèque c'est la valeur finalement de l'écosystème pour lui-même avec un désintéressement humain.

Hughues FRANCIL
Secrétaire général du CRPMEM

Si je ne connaissais pas le sérieux de Pierre FAILLER, j'aurais vraiment cru à une farce au regard de sa présentation et de ses réflexions sur les cantonnements de pêche.
Voilà l'illustration de quelqu'un qui travaille à l'international et qui ne prend pas en compte la réalité évoquée par mon Président. C'est la réalité de marins pêcheurs, d'individus, de l'humain qui vit d'un milieu qu'il protège, qu'il est obligé de protéger. Pour cela, il a mis en place, bien avant la loi de l'Agence des aires marines protégées, il faut le savoir, un outil de gestion de la ressource avec ces fameux cantonnements de pêche justement. Effectivement, je suis un petit peu déçu quand-même Pierre parce que tu devrais essayer au moins de te rapprocher du comité pour savoir comment nous fonctionnons. Nous n'utilisons pas de filet dans le cantonnement de pêche.

Pierre FAILLER
Mais, je n'ai jamais dit cela !

Hughues FRANCIL
Tu as fait une comparaison tout à l'heure en disant que lorsqu'on prend le filet, le poisson est plus petit. Cette réflexion concernait peut-être la pratique en Afrique par ailleurs. L'autre point sur lequel je souhaite insister, c'est qu'il faut savoir que c'est justement le Comité des pêches qui met en place des autorisations pour les pêcheurs voulant pratiquer la pêche dans les cantonnements. Un état zéro est fait avant et après. Les choses ont évolué. Les pêcheurs sont tenus à une déclaration de ressource par rapport à ce qu'ils prennent et seules les bonnes pratiques, c'est-à-dire les casiers avec un maillage supérieur, sont autorisées avec un nombre limité. Ces casiers sont balisés, il ne s'agit pas de ces bouteilles qu'on voit un peu partout et qui gênent la navigation des bateaux. Il faut savoir qu'un travail est mené en profondeur par les pêcheurs justement pour leur apprendre à appréhender le milieu dans la durabilité comme disait si bien Ferdy LOUISY.
Par ailleurs, comme l'indiquait Alain Christophe POMPIÈRE, souvent les expériences empiriques ne sont pas considérées à juste titre. Les tortues foisonnent, pourquoi ? Les tortues foisonnent parce qu'il y a une opération du comité des pêches qui, à l'époque, a détruit l'ensemble des folles, les filets à tortue. Et ceci, on ne le dit pas. C'est vrai qu'ils avaient été indemnisés à l'époque pour cela, en relation avec les affaires maritimes. Je vais essayer de ne pas être trop long mais enfin je pense qu'il est important de faire savoir au public, les initiés peut-être le savent, ce qui se fait réellement. Je peux également citer cette expérience de récifs artificiels menée à l'époque avec la Région notamment. Ces récifs artificiels étaient des roches naturelles et non pas des pneus ou des vieilles voitures. Il faut savoir également que le cantonnement de Case-Pilote n'a jamais été ouvert. Suite à cela, et je pense grâce à cela, l'Agence des aires marines protégées a considéré un moment que les cantonnements de pêche bien gérés pouvaient faire partie, être acceptés comme des aires marines protégées. Je tenais à apporter cette précision.

Alain Christophe POMPIÈRE
Fédération de pêche plaisancière et de loisirs

D'après la présentation, nous avons une nuance de trois pêches : pêche professionnelle, pêche de subsistance, pêche plaisancière. À partir de quel moment la pêche devient de subsistance ? Quand on est pêcheur à la retraite, rien n'empêche d'aller pêcher même si on n'est plus autorisé à le faire. Je pense qu'il faut éviter cette confusion parce que cela voudrait dire qu'à partir d'un certain stade, le monde de la pêche est éliminé quelque part. Que veut dire la pêche plaisancière ? Je vais vous dire que lorsque nous avons choisi de nous appeler Fédération martiniquaise de la pêche plaisancière et de loisirs c'était pour ne pas nous appeler Fédération de la pêche amateur et de loisirs par respect pour la pêche professionnelle. Nous savions qu'il y aurait eu une grande confusion entre la plaisance, la pêche et le fait que des hommes amènent par exemple des enfants à la pêche afin que ces derniers sachent ce qu'était une activité ancestrale. Nous ne représentons pas la pêche du « catch and release » avec de gros bateaux à 350 euros de litres d'essence pour aller se promener. Nous sommes une pêche où l'on transmet des valeurs. Nous faisons partie du clan des pêcheurs ; nous formons des enfants, des

femmes, des hommes qui peuvent y aller. Cette classification est péjorative. Quant à la pêche de subsistance, alors là, c'est éliminer toute une portion de personnes comme des gens qui seraient au chômage et qui vont pêcher quelques poissons. Et on met quelque part les pauvres retraités. Il faut éviter cela parce que c'est insidieux et quelque part on élimine une population ; c'est le point qu'il faut corriger.

S'agissant des herbiers, quand nous avons fait le choix des transects dans la baie de Génipa, (c'est pour cela qu'il est important de se parler, d'échanger !), nous avons fait la mangrove, les herbiers, les récifs. À l'arrivée, on sait ce qu'il en est ; nous avons découvert que la chaîne avait été respectée alors qu'au départ c'était sédimenté, c'était mort. On n'a même pas parlé de l'époque, parfois préjudiciable, où l'on prélevait des madrépores à coup de barres à mine ou à coup d'explosif pour faire de la chaux. Il faut resituer les pratiques culturelles ; à l'époque, il n'y avait pas de moyens, on n'avait pas de bateau. Je voulais insister sur une autre valeur qui est fondamentale, c'est la valeur de la mer tout simplement ; la mer est une thérapie. Bien sûr, quand le métier devient dur comme le métier de pêcheur, la mer n'est plus une thérapie pour les pêcheurs. Mais pour tout le monde, c'est une thérapie. Je pense qu'il ne faut pas oublier cet aspect important dans la valorisation qu'on lui donne.

Denis ÉTIENNE

Après la présentation de Pierre FAILLER, qui est très intéressante, je constate finalement que je n'ai montré que les dégâts sur les récifs coralliens. En fait, le problème est le même concernant les herbiers et les mangroves. Finalement, s'ils se dégradent, concrètement, on perd de la richesse, on perd de l'argent. Si au contraire leur état de santé s'améliore, on augmente la richesse et on gagne de l'argent. Il y aura plus d'alevins, plus de poissons, donc il y aura plus d'argent à tirer des revenus de la pêche. Il y aura plus de plongeurs pour venir voir les récifs. Si on remonte à des périodes historiques très anciennes, de très gros poissons étaient pêchés à la Martinique ; il est possible de revenir à ce niveau de richesse. Je ferai une remarque concernant le cantonnement. Je pense en effet, qu'il faut le souligner, c'est une initiative des pêcheurs et c'était une très bonne initiative. Mais effectivement, ce qui est un peu surprenant, c'est que c'est un petit peu comme un compte en banque un cantonnement. En fait, si on gère bien ses finances, on a tout intérêt à laisser son compte et à utiliser les intérêts de compte. Les intérêts dans le cantonnement, ce sont les petits poissons. Au bout de deux à trois ans, parce que la population a atteint son maximum dans le cantonnement, les poissons qui vont augmenter en taille en sortent. On va les retrouver en dehors du cantonnement dans les zones où il est autorisé de pêcher. Alors maintenant, quand on a un compte en banque, on peut décider que c'est Noël, on va piocher dans ce compte, on vide son compte, on fait une super fête, mais le lendemain matin, on a la gueule de bois, on se réveille, on n'a plus d'argent. Voilà, c'est ce qu'on a intérêt à éviter ; éviter de piocher dans le cantonnement pour conserver les intérêts.

Raphaële LEGUEN

Ce n'est pas le principe du cantonnement. C'est-à-dire qu'on n'est pas là pour épuiser quelque chose qu'on se serait mis en réserve. Lorsqu'il y a un problème, il y a une prise en considération de ce problème par la profession et à ce moment-là, des mesures sont prises. Le cantonnement justement, c'est une manière de protéger la ressource et de la rendre pérenne. Il ne s'agit absolument pas d'un compte en banque qu'on pourrait vider. Vous avez raison sur la comparaison utilisée ; nous vivons sur les intérêts qu'il rapporte mais pas du tout sur le capital, c'est une hérésie que de dire cela. Je suis très surprise de l'analyse que vous avez fait du cantonnement parce que nous le pratiquons ; je fais partie de la prudhommie des pêches de ma région. Nous pratiquons le cantonnement depuis toujours, à l'intérieur de la région PACA, et c'est une manière de gérer les stocks. C'est en partie grâce à cet exemple qu'un certain nombre de démarches ont été conduites. C'est considérer que c'est une pratique de voyous, où l'on aurait des espaces où de temps en temps, on ouvre les vannes, on vient et on pille, ce n'est absolument pas cela le cantonnement, à aucun moment !

Pierre FAILLER

Je pense que vous avez raison sur l'intérêt du cantonnement. Mais il faut voir la mise en pratique. Les pratiques sont différentes selon les régions et selon les endroits. Comme l'a rappelé notre collègue du comité des pêches il y a une réalité. Et moi, je m'appuie sur cette réalité pour faire mon constat, avec d'ailleurs les informations qu'Hughues FRANCIL peut bien me donner. Mais je pense que ce n'est pas le lieu pour débattre de cela.Sur le sujet de la pêche, on est obligé de catégoriser les usagers. Il s'avère que vous êtes pêcheur plaisancier, le travail sur la pêche plaisancière en Martinique a été réalisé par l'Ifremer ; nous n'avons rien inventé. Nous ne sommes pas à l'origine de la définition des catégories de pêche ; nous avons repris les catégories de pêche qui sont d'usage courant et qui existent légalement. Il existe la pêche professionnelle, la pêche plaisancière ; nous avons ajouté la pêche de subsistance parce que c'était une catégorie qui apparaissait surtout dans les îles. Sur Mayotte par exemple, ou sur d'autres îles, même les îles du Pacifique, c'était une catégorie très importante ; nous l'avons donc prise en compte ici. Si elle n'est significativement pas très importante, c'est quand-même important pour les gens qui la pratiquent. Mais à l'échelle de la Martinique ce n'est pas quelque chose de fondamental. Ce qui me semble important à comprendre, et c'est peut-être la même chose sur les aires marines protégées, ce n'est pas l'objet en tant que tel, c'est la manière dont il est mis en place, c'est cela le plus important. Nous avons déjà évoqué cette idée d'associer les usagers ou d'associer les gens, c'est l'aspect le plus important. C'est la manière de mettre en place qui est essentielle, et c'est sur cette question qu'il faut réfléchir.

TABLE RONDE 3
Le futur parc marin de la Martinique

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ, *Animatrice*

Nous débuterons cette table ronde par cette question adressée à Emmanuel THOUARD, pourquoi vous semble-t-il nécessaire de gérer les ressources halieutiques en Martinique et dans ce contexte, que peut apporter un parc naturel marin ?

Emmanuel THOUARD
Délégué à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer pour les Antilles et Chef de station Martinique

Bonjour à tous. Il me semble que la réponse est dans la question. La nécessité de gérer la ressource et les débats que nous venons d'avoir montrent qu'il n'est pas très difficile de répondre à cette question. Tout le monde est d'accord, l'IFREMER, le comité des pêches sur les difficultés de l'activité de pêche, du métier de pêcheur, sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pêcheurs comme les aléas, les contraintes de tous ordres. Olivier MARIE-REINE faisait état du chlordécone, du poisson-lion, des sargasses. On pourrait parler aussi de la raréfaction des ressources, dont les pêcheurs ne sont pas les seuls responsables, de la concurrence des importations, des conditions de travail extrêmement difficiles, des difficultés de rentabiliser une entreprise de pêche. Les pêcheurs sont souvent le maillon faible des débats, parce qu'ils sont plus en mer que dans les instances de discussion et c'est bien leur rôle. Ils sont souvent, on peut le remarquer, peu entendus ou écoutés. Nous avons bien vu et entendu des choses qui montraient que l'on avait besoin de se parler. Je crois que c'est Alain Christophe POMPIERE qui a abordé ce sujet. Il faut se parler, il faut s'écouter, il faut s'entendre.

En réponse à la deuxième question, est-ce que l'aire marine protégée ou le parc marin ne serait pas le bon moyen de mettre un coup de projecteur ? Pourquoi pas, en plus des financements nécessaires pour régler les problèmes fondamentaux de la pêche, mettre un vrai coup de projecteur autour de ces activités, mettre tout le monde autour de la table. J'aime à rappeler que le président du Parc naturel marin de Mayotte est un pêcheur ; ce n'est pas neutre. Cela signifie que les pêcheurs sont non seulement représentés mais ont vraiment le droit à la parole dans ce genre d'instance. Il est important que les pêcheurs puissent se mettre autour de la table avec tous les acteurs pour leur dire ce qu'ils font, ce qu'ils subissent, ce qu'ils ne veulent plus voir, à savoir un tel impact de la terre sur la mer. Il faut aussi, parfois, se mettre de l'autre côté ; c'est vrai que les problématiques du chlordécone que l'on connaît bien sont un des exemples assez symptomatiques dans ce pays du lien terre-mer que nous avons abordé à de nombreuses reprises au cours de ces débats. Le parc marin peut évidemment constituer un lien de coordination, de conciliation, et mettre tout le monde autour d'une table pour aborder tous les sujets. Il y a la coordination entre la pêche plaisancière, comme l'appelle Alain Christophe POMPIÈRE, et la pêche professionnelle. Il est vrai qu'on ne peut pas accuser les pêcheurs professionnels de mal faire les choses, les plaisanciers veulent aussi leur place ; tout cela nécessite une certaine forme de coordination. Le parc marin est un lieu de coordination de ce type. On peut aussi parler de la diversification de la pêche, tous les pêcheurs ne peuvent pas pêcher, le gâteau se réduisant, il va falloir diminuer le nombre de convives. Pourquoi pas, alors, diversifier vers le tourisme ? On sait que cela se fait déjà ; le comité des pêches a anticipé largement sur le parc marin sur ce type d'action. Il faut lui reconnaitre cette qualité. Nous venons d'aborder largement la question des cantonnements, on peut parler du pescatourisme, de la protection de certaines espèces… Tous ces sujets méritent d'être abordés, d'autant que le parc marin insiste fortement sur son orientation de développement durable, mais avec toutes ses composantes. Quand je dis toutes ses composantes, il s'agit des composantes sociales. Nous avons évoqué le problème des retraités, de la subsistance, bien entendu des conditions de travail également qui deviennent de plus en plus dures. Pourquoi sont-elles de plus en plus dures ? Parce qu'on va de plus en plus loin pour répondre à une problématique de gestion des ressources. La ressource disponible est de plus en plus éloignée ; la ressource du plateau côtier, on le sait, est plutôt en mauvais état. Il s'agit également des composantes économiques bien entendu. Il faut vendre ce poisson, avec la forte concurrence des importations. Se posent les problèmes de pêches illégales, les problèmes biologiques. Nous avons fait le tour de la question et nous en sommes à la gestion de la ressource. Ce n'est sûrement pas la panacée, mais nous avons une opportunité évidente aujourd'hui de nous réunir autour d'une table.

Ce forum réunit des élus, des personnes chargées de communication, chargées d'association de défense de la nature, etc., avec cette volonté d'être ensemble, une fois de plus. Comme l'a indiqué Marie-Jeanne TOULON, nous avons beaucoup entendu l'expression « Être ensemble ». Ceci justifie, effectivement, l'idée d'aller tous ensemble autour de cette table.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Merci beaucoup Emmanuel THOUARD, vous venez de parler des élus ; Alain THÉODOSE, en tant qu'élu, vous avez une vision transversale de la nécessité d'un parc naturel marin. Pourquoi, selon vous, la Martinique a besoin d'un grand parc naturel marin ?

Alain THÉODOSE
Adjoint au maire de Sainte-Anne

Depuis un peu plus d'un an, je participe effectivement à toute une série de rencontres autour des aires marines protégées. Rencontres au cours desquelles j'ai été agréablement surpris de voir autant d'intérêt porté à la mer par les Martiniquais dans toute leur diversité. Mais à aucun moment, effectivement, il n'existait de points de rencontre, d'espaces de débats, d'espaces de conciliation de tous ces intérêts. Souvent, chacun travaillait dans son coin et pensait toujours bien faire, très bien faire. On ne peut imputer de la mauvaise volonté à qui que se soit. Quelquefois, les choses allaient en se télescopant ; vous aviez quelquefois des conflits d'intérêts ou d'usages. Je pense vraiment que cet espace pourrait être l'espace de conciliation, l'espace de discussion ; un espace de construction commune, de prise en compte de tous les éléments. N'oublions pas que nous sommes pratiquement en surpopulation sur un espace exigu, sur cette île de 1 000 km², avec quand-même 46 000 km² de zone économique qui nous reste à découvrir, à connaître, à apprendre, à étudier, afin de se projeter pour une gestion durable.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Merci pour cette contribution. Je m'adresse à un autre élu, Émile GONIER à qui je renvoie la question. Vous êtes, en plus, inscrit dans une logique d'intercommunalité via la CACEM. Selon vous, pourquoi la Martinique a besoin d'un grand parc naturel marin ? Je pense aussi à des enjeux pourquoi pas touristiques au-delà de la biodiversité.

Émile GONIER
3e adjoint au Maire de Schœlcher, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Je suis Adjoint au maire de Schœlcher et Vice-président de la CACEM. Je crois que nous tous ici, depuis le début de ce forum, nous n'avons pas arrêté de souligner, de rappeler la richesse de notre milieu marin et de notre littoral. Cela veut dire que nous bénéficions d'un milieu marin et d'un littoral qui nous offrent énormément d'éléments notamment pour satisfaire nos besoins. Des besoins en matière de loisirs individuels, en matière de loisirs collectifs, en matière de besoins économiques, on le voit très bien avec la pêche, des besoins économiques également au niveau du port, du grand port de la Martinique. Nous vivons sur une île et nos besoins sont divers. Comme cela a été rappelé, nous sommes sur une île de 1 000 km² avec sinon une surpopulation, un taux de population important. Nous avons autour de nous, rien qu'au niveau de la mer territoriale, déjà 5 fois le territoire de la Martinique. Si on considère la zone économique exclusive, mon collègue élu l'a rappelé, nous sommes à plus d'une quarantaine de fois le territoire terrestre de la Martinique. Comment ne pas comprendre que l'attractivité est forte ? Il y a la nécessité d'aller optimiser l'usage de ces besoins qu'un tel milieu marin et littoral nous offre, c'est tout-à-fait légitime. Je veux souligner, cela n'a peut-être pas été suffisamment rappelé, qu'effectivement, nous multiplions les usages de ce milieu marin et de cet espace littoral mais nous savons que nous avons une perspective énorme. Nous avons, on peut même dire, un certain retard. Le président des 50 pas géométriques de la Martinique nous l'a rappelé, en sa qualité de maire de Grand Rivière, combien il trouvait aberrant que le désenclavement de sa commune par voie maritime n'ait pas été encore pensé. Nous n'avons pas de cabotage ; nous avons la RN2 sur tout le nord Caraïbe et nous nous échinons toujours sur les routes. Les perspectives existent. Le grand port de la Martinique n'est pas prévu pour agresser la nature, pour nuire à quoique ce soit. On doit considérer l'extension de ce grand port par rapport au taux de population que j'ai rappelé et au taux de chômage très important.

Dans ce contexte, lorsque la CACEM a été interrogée en fin 2013 pour savoir quelle était sa position face à ce projet de parc naturel marin, nous avons répondu de manière favorable, pas sur le fond, j'y reviendrai, mais sur le principe. Si je suis devant vous aujourd'hui, c'est parce que j'ai été désigné comme élu référent sur ce projet. La CACEM a répondu de manière favorable parce que ce projet est en droite ligne de sa politique volontariste. Cette politique volontariste s'est traduite par la conception du Contrat de baie de la baie de Fort-de-France pilotée par la CACEM, car sur la terre même, la CACEM veut avoir une politique exemplaire en matière de développement durable. Nous avons réussi à obtenir un label européen en début d'année, label européen que nous sommes les seuls dans l'ultra-périphérie à détenir et qui couronne la qualité de notre plan climat énergie territorial.

Depuis, en ma qualité d'élu référent, j'ai eu à apprécier la méthode. Je me fais le relais auprès de la gouvernance de la CACEM pour dire combien cette méthode est appréciable parce qu'avec ces usages multiples, comme nous l'avons répété, il y a nécessité d'une très grande concertation pour arriver à satisfaire les besoins sur ce merveilleux milieu marin et ce littoral. On voit bien l'évolution des besoins, ceux des générations

actuelles ont évolué par rapport à ceux des générations précédentes ; nous devons tenir compte des générations futures. C'est là que le développement durable prend tout son sens. 17 réunions ont été organisées ; le démarrage s'est fait à Schœlcher. Pour ma part, j'ai assisté à certaines d'entre elles ; j'ai constaté, à l'instar de mon collègue de Sainte-Anne ce souci de concertation, cette volonté de partager le projet par le plus grand nombre.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Nous reviendrons bien évidemment sur la concertation qui est un élément très important dans ce projet. Émile GONIER vient d'aborder la question des générations futures et du développement durable.

Mathilde BRASSY, vous êtes chargée du pôle Mer et Développement Durable au Carbet des sciences de la Martinique et vous travaillez sur des sentiers sous-marins. En quoi le parc marin peut être un outil de protection de l'environnement maritime particulièrement, et à la sensibilisation au développement durable plus généralement ?

Mathilde BRASSY
Chargée du pôle Mer et Développement Durable au Carbet des sciences de la Martinique

Effectivement, je pense que la mission de sensibilisation est une composante importante du parc ; c'est même, à mon avis, l'une des missions premières car diffuser les connaissances sur le milieu marin, sur ses richesses, c'est indispensable pour comprendre pourquoi et comment protéger. C'est bien sûr avec les connaissances des enjeux du rôle des écosystèmes que la population martiniquaise va pouvoir être actrice de la protection de son environnement marin et de ses richesses. Quatre verbes me paraissent importants, c'est découvrir, comprendre, aimer pour protéger. Ça me parait très important et sans sensibilisation, il n'y aura pas une prise de conscience suffisante pour protéger et pour assurer un développement durable pour la Martinique. Pas seulement un développement durable sur les activités liées à la mer mais un développement durable sur toute la Martinique. Nous sommes sur une île avec toutes les activités terrestres qui vont impacter forcément le milieu marin.

Quels thèmes peuvent être abordés en matière de sensibilisation ? Bien sûr les écosystèmes qui jouent un rôle important et les espèces associées qui vivent dans ces écosystèmes. La biodiversité, sujet évoqué par Marie-Jeanne TOULON à propos des molécules que l'on peut trouver au sein des organismes marins notamment au sein des éponges peut aussi, être abordée. On sait que ces organismes sont très riches et que certaines molécules anti-cancéreuses ont été trouvées.

Un travail important est à mener sur ces sujets ; il faut en parler bien sûr et le vulgariser. Il faut également aborder et parler des impacts anthropiques et des gestes à adopter pour les limiter.

Comment le faire ? Bien sûr, au Carbet des sciences, nous développons de nombreux supports. D'autres structures en Martinique travaillent également sur le développement de supports d'informations divers. Il s'agit d'expositions interactives, de mallettes pédagogiques, de livrets pédagogiques, c'est aussi éventuellement des visites guidées. Effectivement, il peut y avoir des visites guidées sur des parcours en mer que l'on appelle des sentiers sous-marins. Ça peut être aussi des visites guidées à bord de bateaux qui proposent des visites pour aller observer les cétacés. Toutes ces initiatives sont encadrées par une charte qui a été mise en place. Le travail ne se fait pas seulement dans une salle de conférence ; il est important de développer ce type d'outils. Il faut aussi aller au contact du milieu marin, du littoral, proposer éventuellement une sortie de découverte de l'estran, etc.

Quel public ? Nous devons bien sûr nous adresser aux enfants qui sont l'avenir de la Martinique, mais aussi au grand public ainsi qu'à tous les acteurs du milieu marin, c'est important.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Michel TOULA, vous êtes Président du Comité martiniquais des sports subaquatiques et représentant de la Fédération française d'études et de sports sous marins. Puisque vous êtes vraiment en interaction avec le milieu, quel peut être l'apport des plongeurs à un tel projet ?

Michel TOULA
Président du comité Martinique des sports subaquatiques et représentant de la Fédération française d'études et de sports sous-marins

Je pense que ça ne se discute pas parce qu'en fait, quelle que soit l'activité menée dans le milieu marin, il faut intervenir. Bien sûr, on voit l'intérêt que revêt l'activité plongée sous-marine. Je voulais simplement rappeler que la Fédération française d'études et de sports sous marins mène des études. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur la connaissance du milieu et je ne crois pas qu'il y ait besoin

de remonter aux Arawaks pour comprendre ce qui se passe. Il n'y a pas si longtemps, j'en suis moi-même témoin et on peut interroger les anciens, on pouvait encore pêcher des écrevisses dans les rivières. On pouvait voir des « mantous » (une espèce de crabe) en nombre qui couraient, qui remontaient très haut dans les campagnes lorsque « krab té ka kouri ». On pouvait ramasser des langoustes royales sur les plages ; on m'y amenait lorsque j'étais enfant. Et les oursins ? N'en parlons pas ! Nous avons des éléments qui prouvent ce que je dis. Il suffit d'interroger les gens pour le savoir. Tout près de chez nous, existent encore des espaces qui ressemblent à ce que l'on a connu il y a encore quelques années ; il s'agit de la Dominique, de Saint-Vincent, des Grenadines. C'est par rapport à ces îles que l'on peut faire une comparaison et constater ce que l'on a perdu ; il suffit de regarder autour de nous pour comprendre tout cela. On s'aperçoit que l'on s'est battu pour rattraper un retard au niveau des infrastructures en Martinique. Nous avons rattrapé ce retard en très peu d'années. Ce qui a créé une espèce de folie de développement forcé. Malheureusement, on s'aperçoit que cela s'est fait au détriment bien sûr de la conservation et du patrimoine, bien évidemment du patrimoine marin. Lors de la construction d'infrastructures, entre le moment où le projet est décidé et le moment où la construction est terminée, on se rend compte que cette dernière est sous-dimensionnée. Je pense notamment au traitement des eaux. On continue à construire partout. On sait que la Martinique est un spot reconnu internationalement, un hot spot de la biodiversité. Vous avez rappelé que la biodiversité en France se situe à 90 % au niveau des Outre-mer. Mais je crois que la dégradation à laquelle on assiste en Martinique est bien plus importante qu'en France métropolitaine et c'est dommage que l'on se réveille, à mon sens, un peu trop tard.

Par ailleurs, les acteurs qui interviennent sur ces questions sont si nombreux que l'on s'y perd. J'avais déjà fait la remarque. Il y a bien sûr l'Ifremer, l'IFRECOR, on parle de l'O3M, des aires marines protégées, des observatoires du littoral, on parle aussi de la Direction de la mer. Vous avez la région et puis il y a les maires. Dans les 300 mètres, c'est le maire qui est chargé de tout cela. Dans tout cela, où se situe le Parc naturel marin, où est sa place et qui fait quoi ? C'est très compliqué pour nous.

En ce qui nous concerne, nous allons insister sur la formation. Comment va-t-on former les futurs étudiants qui vont gérer ce parc ? Comment ces personnes vont-elles se mettre en synergie ? Nous avons créé une commission paritaire pêche-plongée ; nous devons avoir et amener ensemble ces synergies. Mathilde BRASSY soulignait les actions à mener auprès des enfants ; nous pouvons le faire à travers la plongée et plus généralement à travers les sports subaquatiques. La randonnée est une activité que l'on peut proposer toute l'année car il ne fait pas froid. Les enfants sont dans des conditions idéales pour le faire. Il faut amener les enfants en randonnée subaquatique tous les jours. C'est de cette façon qu'ils auront la connaissance et qu'ils défendront la mer. Mais s'ils n'y vont pas, s'ils ne voient pas ce qui se passe sous l'eau, s'ils partent faire des études ailleurs, ils n'auront plus le temps d'aller plonger et ce sera trop tard. Par conséquent, nous devons proposer ces formations, cette diversification. Pêche et plongée forment une synergie valorisante. Nous devons absolument profiter des récifs artificiels évoqués dans des interventions précédentes. S'agissant de la régulation des poissons-lions, on peut dire que les activités subaquatiques et la plongée permettent d'aller dans les zones de cantonnement pour éliminer ce poisson, permettent d'aller et d'intervenir dans les zones où les pêcheurs ne peuvent plus aller. Il faut dire que les pêcheurs ne peuvent plus se rendre sur une grande partie du littoral ; en conséquence, ils n'y relèvent plus les poissons-lions qui eux, en revanche y prolifèrent. Nous voyons bien que nous avons de nombreuses actions à mener, d'où l'intérêt d'un grand parc naturel marin.

Pour finir, je dirai que la formation ne se limite pas uniquement aux activités subaquatiques. Un scaphandrier peut aussi se diversifier vers l'archéologie sous-marine ou bien aller nettoyer sous les coques des bateaux, ou encore aller vers des opérations sous-marines qui sont de plus en plus nombreuses. C'est donc bien sur ce volet formation que le comité régional des sports subaquatiques se projette.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Merci beaucoup. À propos de la pluralité des acteurs et des problèmes soulevés par la gérance ou par la gouvernance, je m'adresse à Marie-Jeanne TOULON qui est membre du Conseil d'administration de l'ASSAUPAMAR. Je sais que vous prônez beaucoup les démarches concertées ; quelle devrait être la plus value du conseil de gestion d'un parc naturel marin en Martinique ?

Marie-Jeanne TOULON
Membre du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais

Je vais essayer d'expliquer ce qu'est le conseil de gestion. Un parc naturel marin offre la possibilité à tous les acteurs de contribuer aux décisions concernant l'espace marin au sein d'un conseil de gestion. Voilà à quoi sert cette instance. Excusez-moi d'être académique, mais sans être longue, je préfère me rapporter à la loi. L'article qui définit le conseil de gestion et sa composition stipule qu'« un conseil de gestion

est constitué pour chaque parc naturel marin. Il est composé de représentants locaux de l'État de façon minoritaire, de représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements compétents, du représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés, du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, de représentants d'organisations représentatives des professionnels, d'organisations d'usagers, d'associations de protection de l'environnement et de personnalités qualifiées. » On voit bien que pratiquement tous les acteurs du milieu marin font partie de ce conseil de gestion. Ce dernier est l'organe de gouvernance du parc naturel marin. Il s'empare de tout ce qui se déroule dans le parc naturel marin et il fait valoir les intérêts de ce dernier conformément à ses orientations et à son plan de gestion. Il faut rappeler qu'un parc naturel marin est défini par un périmètre. Quel est le périmètre ? Jusqu'où vont porter les actions du parc naturel marin ? Ces questions sont régies par un plan de gestion qui va se baser sur des orientations qui auront été proposées par tous les acteurs. C'est là tout l'intérêt de participer à cette création du parc naturel marin. Cela permet de cerner quels sont les enjeux, quelles sont les problématiques ; tous les acteurs sont présents et interviennent sur ce qui les intéresse. Par conséquent, ce plan de gestion va être construit et la mise en œuvre de ce plan de gestion va être dirigée, gouvernée par le conseil de gestion. Le conseil de gestion a le pouvoir de rendre des avis simples ou des avis conformes ; c'est une incitation à proposer dans son périmètre des projets exemplaires. L'avis conforme se fait sur saisine des services instructeurs de l'État lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du parc. L'avis du conseil de gestion est alors obligatoirement suivi par les autorités publiques en charge du dossier. C'est donc un vrai pouvoir de décision.

J'insisterai sur un autre intérêt, c'est que le conseil de gestion peut se faire communiquer tout projet aussi bien maritime que terrestre susceptible d'avoir des effets sur le milieu marin du parc. Par ailleurs, on peut se féliciter du fait que le parc naturel marin met à disposition des moyens de contrôle et contribue à la réalisation d'études pour mieux connaître et mieux évaluer l'état du milieu. Il permet au conseil de gestion de donner un avis conforme sur certains dossiers. Il faut savoir que le parc naturel marin ne va pas remplacer ce qui existe. Il doit aider à la cohérence des actions et à la coopération des différentes structures pour la mise en place d'une gestion globale et intégrée de l'espace maritime. S'il faut retenir quelque chose, je crois que c'est cette dernière idée. Nous devons donc apprendre à nous parler, apprendre à échanger, à partager, à ouvrir le débat, à coopérer, à ouvrir la réflexion afin de passer à un niveau supérieur et essayer d'atteindre les résultats obtenus par la Guadeloupe, même s'ils sont minimes ; 1,77 %, ce n'est pas beaucoup.

À présent, la porte est ouverte, on ne doit pas avoir de préjugés, on doit exprimer ce que l'on a à dire ; chacun écoute les autres puisque tous les acteurs sont présents et chacun apporte ses arguments. Après il en sort quelque chose.

Échanges avec le public

Olivier MARIE-REINE

Futur parc marin de la Martinique ; heureusement qu'il y a le mot futur Monsieur LOUISY. Nous sommes en train de parler de mon bureau. Tous ceux qui sont autour de la table ont un bureau, vont au travail. Certains sont déjà pensionnés. Nous sommes en train de parler de mon milieu, de mon bureau ; là où je vais travailler tous les jours. On veut faire des modifications de mon milieu, de mon bureau sans pour cela demander mes positions, ce que j'en pense. Ma réponse est claire, elle est très claire aujourd'hui ; il y a des réalités sur le terrain. Il y a des choses qui sont là, à notre porte, qui ne datent pas d'hier mais d'avant-hier sur lesquelles on constate aucune réaction. Au risque de me répéter, le chlordécone, c'est là, c'est aujourd'hui, c'est à notre porte. Qu'est-ce qu'on a fait en termes de décontamination, d'études ? Rien du tout. On parle de futur mais on a une réalité, des choses qui datent de plus longtemps. Qu'est-ce qu'on a fait ? Rien. Poisson-lion, la réalité, elle est là. On veut parler de futur mais elle est là la réalité. La réalité, c'est qu'avant de parler de futur, vous avez tellement de choses à faire aujourd'hui dans notre quotidien ; je pense qu'il faut peser un peu les mots. Il est facile aujourd'hui de dire qu'il faut faire ceci, faire cela. Je l'ai toujours dit, les premiers écologistes restent les marins pêcheurs. Nous sommes les premiers observateurs liés à un milieu. Le phénomène des sargasses, nous savions, nous avons dit que ce problème arriverait en Martinique, que cela nous préoccupait énormément.

On parle de futur mais il y a quand même une réalité. La réalité aujourd'hui qui embête les Martiniquais, c'est cela. Regardez les budgets que vous mettez dans les études, alors qu'aujourd'hui, des gens sont pollués, sont « emmerdés », des hommes ont des cancers de la prostate et on ne fait rien. On ne fait rien et vous me parlez de futur ? Je vous informe que lorsque nous avons voulu ouvrir la pêche aux oursins près de l'îlet Chevalier qui se trouve dans une zone en parc naturel national, on m'a indiqué que la gouvernance ne se situait pas en Martinique. J'ai dû envoyer des courriers, je n'ai pas pu ouvrir la pêche alors qu'il y avait abondance d'oursins. La gouvernance n'est pas en Martinique. Je suis clair, que l'on se soit concerté sur un vaste débat de futur parc marin, c'est une chose, mais il faut savoir déjà ce que l'on veut entre Martiniquais. Qu'est-ce qu'on veut exactement, et là je suis d'accord. Mais que l'on ne vienne pas me faire une leçon de morale pour me dire qu'il faut faire cela parce qu'on doit répondre à des critères d'exigences, de contraintes mondiales, non ! Il y a vraiment une réalité aujourd'hui, on est en train de faire un jeu d'hypocrite. Il existe une aire marine protégée en Guadeloupe, et quelles en sont les conséquences ? Regardez le désastre écologique provoqué par le dragage de Jarry ; vous avez un permis de détruire la nature.

On a un problème de chlordécone, qu'est-ce qu'on fait ? Ça

fait dix ans qu'on en parle. Il y a des zones et on n'a rien fait du tout en termes de décontamination. Qu'est-ce qu'on fait ? Rien du tout. Je suis interpellé sur le fait que l'on veut faire beaucoup de choses alors qu'en réalité, on ne fait rien. Qu'est-ce qu'on a fait aujourd'hui ? Rien. Vous avez des idées futuristes alors qu'à la porte d'aujourd'hui, la réalité, c'est qu'on ne fait rien pour des personnes en souffrance. C'est cela un futur parc marin ? Faire des études, nous présenter des diapositives en termes d'extension, ceci, cela ! Si nous prenons l'exemple d'Agoa, ce sanctuaire a été créé pour protéger les cétacés. Mais sachez que pour nos voisins caribéens, nous avons créé un gros garde-manger parce que quand la baleine ou le dauphin part à Sainte-Lucie, il est consommé. Quant à la tortue, que l'on a protégée au niveau international, sachez qu'elle est mangée quand elle arrive à Sainte-Lucie.

Ferdy LOUISY

Les interventions d'Olivier MARIE-REINE sont un peu longues mais tout ce qu'il dit, c'est ce que nous faisons. Je souhaiterais lui faire part d'une expérience, en tant que président des Parcs nationaux de France. J'étais très sceptique sur la création du Parc national des Calanques en disant qu'il y aurait de la pollution, que ce serait le premier parc national périurbain. Mais en réalité, la création d'un parc permet d'arrêter les dégradations et de progressivement retourner à une situation normale. C'est cela l'objectif d'un parc naturel marin. Quand il y a des sites de pollutions, si nous les laissons en l'état, ils continueront à se dégrader. Il est essentiel d'instruire, de faire des études, d'avoir une connaissance, d'échanger avec les différents acteurs, avec les usagers, tous les usagers. Lorsque vous dites que la zone du parc naturel marin est votre bureau, je vous rappelle que ce n'est pas le cas, il y a d'autres usagers. Vous êtes dans une zone d'activités qui est partagée par tout le monde. Il faut sortir du principe que la mer appartient aux pêcheurs. Ce n'est pas le cas, on doit tenir compte des autres usagers, des autres acteurs. Rejoignez ce mouvement avec toute votre connaissance, faites des propositions pour que la Martinique avance. Il faut qu'on avance en Martinique. On va y arriver. Soyez constructif Monsieur MARIE-REINE !

Alain PIBOT

J'ai eu une vie antérieure en Martinique comme bénévole à l'O3M il y a quelques années ; j'étais également chargé de mission à la DEAL qui était à l'époque une DIREN. Dans une intervention précédente, nous avons eu l'occasion de souligner l'intérêt de remonter dans l'historique de ce parc naturel marin. Je pense que c'est intéressant de le faire.

Je profite de l'occasion pour dire que j'ai reconnu dans le public Madeleine de GRANDMAISON que je salue. Il faut remonter 17 ans en arrière pour se rendre compte qu'il avait été demandé à des personnes de procéder à un état initial, un inventaire qui devait prendre la forme de ZNIEFF, zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique pour identifier, en mer, les zones qui présentent un intérêt. Tous ces travaux ont été mis en valeur dans le cadre du conseil scientifique régional. Il faut savoir qu'avant même la création de l'Agence des aires marines protégées en 2006, commençait déjà à émerger le besoin de mettre en place une aire marine protégée majeure sur la Martinique. La Martinique, les Martiniquais et le conseil scientifique régional l'avaient bien identifié et avaient cherché à travailler sur ce dossier. Ce mouvement n'est donc pas venu d'une obligation réglementaire, d'une obligation nationale ou internationale. Il a bien émergé d'une identification d'un patrimoine au niveau local, d'une réflexion parmi les scientifiques locaux avec des associations. C'est de ce mouvement qu'est né l'O3M. À l'époque, Sophie BRUGNEAUX avait été engagée pour créer cette institution au côté de la Société des galeries et de l'ex DIREN pour commencer à travailler sur ce noyau qui devait amener cette idée d'un parc naturel marin. Il me semblait important de faire ce rappel historique et de voir que ce projet arrive quasiment 17 ans après. Ce projet a émergé d'une prise en compte, à l'époque, de l'intérêt d'un patrimoine majeur qui, je vous l'avoue, tournait beaucoup autour des cayes de Sainte-Luce. À l'époque, ces dernières étaient retenues comme étant la zone de grand intérêt pour ce secteur ; l'aire marine protégée se dessinait plutôt autour de ce secteur sud qui, à l'époque, était peut-être le plus identifié, le plus connu. C'est dans ce cadre qu'il a été demandé à l'Agence des aires marines protégées, dès sa création, de s'intéresser à la mise en place de cet outil sur la Martinique. Je rappelle qu'au départ, l'Agence ne prévoyait pas un parc sur la Martinique mais plutôt sur la Guadeloupe où les patrimoines étaient plus identifiés et plus en vue. Voilà quel est l'historique.

Émile GONIER

J'ai souligné l'intérêt que la CACEM a exprimé et exprime pour la démarche. Mais il me semble très important de s'arrêter sur un certain nombre de points. Le premier consiste à dire qu'il existe diverses formes d'aires marines protégées. Dans le cas présent, nous sommes devant l'option d'un parc naturel marin. J'invite, effectivement, à réfléchir non pas en termes d'exclusivité mais en termes de complémentarité ; je vais devoir être le relais de cette idée au niveau de la CACEM. Il n'y a pas d'incompatibilités ; je crois que nous l'avons souligné précédemment. Il peut y avoir des réserves, néanmoins, nous voyons bien la nécessité qu'il y ait en un même lieu l'ensemble des acteurs qui se réunissent, un même lieu où chacun apporte sa vision, son vécu, sa problématique de manière très positive. Nous devons tenir compte d'un certain nombre de principes effectivement. J'insiste sur celui que nous avons adopté dans l'élaboration du Contrat de baie de la baie de Fort-de-France, un contrat qui concerne sept communes. La baie de Fort-de-France n'est pas la baie des Flamands. La baie de Fort-de-France, c'est sept communes littorales : Anses d'Arlet, Trois-Îlets, Rivière-Salée, Ducos, Le Lamentin, Fort-de-France et Schœlcher ; c'est bien cette concertation qui fait la charte qui la régit. La composition, la gouvernance même du contrat de baie, c'est plus d'une quarantaine de partenaires ; chacun apporte des éléments différents mais tous apprennent à être complémentaires dans le traitement d'une même problématique. Je pense effectivement qu'il est fondamental que les pêcheurs aient une place très importante au sein de cette aire marine protégée et qu'ils apportent leur contribution au côté d'autres. La CACEM a apprécié les vertus de cette manière de faire ; le développement durable la sous-entend. Nous l'avons appliquée, ce qui nous a valu en 2013 d'être reçus au club des plus belles baies du monde et ce n'est pas simplement pour faire beau. Nous avons en germe quelque chose qui a un potentiel économique extrêmement important. Nous vivons dans une île où le secteur économique que nous définissons comme prioritaire, c'est le tourisme ; quand vous êtes dans le club très fermé des 25 à 30 plus belles baies du monde, c'est un argument touristique excellent ! Peut-être n'avons-nous pas appris à l'exploiter. Je voulais terminer en disant combien cette démarche rejoint toute la démarche de la CACEM après ces 17 réunions. J'ai retenu que le dossier était transmis à Monsieur le préfet, à charge pour lui de donner la suite. Je voudrais insister sur un point très important, c'est la faible participation des élus. Peut-être faudra-t-il se préoccuper véritablement d'interroger ces instances. Je ne veux pas dire que l'élu est un acteur exclusivement fondamental mais nous savons que nous avons été désignés par la population ; sans relais politique, ce sera extrêmement difficile. Il faudra organiser une consultation pour délibérer de cette question.

Alain Christophe POMPIÈRE

Quand je parle de biodiversité à des enfants, je n'emploie jamais les termes « hotspot », « richesses extraordinaires de la Martinique » comme si nous étions le nombril du monde, comme si nous avions quelque chose de supérieur et d'extra. « Hotspot », les enfants ne savent même pas ce que c'est. Ce qu'ils doivent savoir, c'est ce qui existe comme richesses dans ce pays et ce que nous allons faire pour eux. Vous avez un homme en colère. J'entends des commentaires et je sais que l'on ne comprend pas trop. Il y a quelques années, j'avais déjà dit que l'on opposait la pêche de loisir à la pêche professionnelle. Olivier MARIE-REINE est en colère, a-t-il tort ? Non, il a raison. La pêche professionnelle est une espèce en voie de disparition. Si on se dit aujourd'hui qu'avec ce qui arrive, ce que l'on a énuméré, il y a une chance de sauver la pêche professionnelle, alors, on va devoir se mettre autour de la table dès maintenant. Je te dis Olivier : « Viens à cette table, viens discuter ». Pourquoi ? Parce que les personnes qui t'ont répondu au sujet de ta demande d'ouverture de la pêche aux oursins, étaient des Martiniquais eux-mêmes qui t'ont « couillonné », qui nous ont « couillonnés ». Ils nous ont mis autour d'une table, autour de projets de réserves régionales en nous disant que ce serait la panacée et ils nous ont eus ! Souviens-toi d'une réunion à Sainte-Anne où je t'ai dit « Messieurs, vous êtes une espèce en voie de disparition ». À ce moment-là, tu ne m'as pas cru mais tu as vu après ce qui s'est passé. Des Martiniquais eux-mêmes ont berné des Martiniquais. Ils ont dit qu'il y a des réserves régionales, qu'on allait faire ceci, faire cela, qu'on avait un vaste projet. Si tu ne donnes pas ta position de professionnel, ton bureau comme tu dis, quelle chance aura-t-on de sauver une population qui doit être alimentée par la pêche ? On va être un peuple d'importateur. Parce que le problème n'est ni la pêche professionnelle, ni la pêche de loisir, le problème est le consommateur. Michel TOULA nous disait qu'il voyait, il y a encore quelque temps, des crabes et des tas d'autres choses, mais il y a un tas de choses qui ont changé ! Ce qui a changé, c'est qu'en 1980, aucun Martiniquais ne mangeait de langoustes, aucun Martiniquais ne mangeait plusieurs lambis, aucun Martiniquais ne mangeait 10 kg d'œufs d'oursins. On mangeait une tête d'oursin par an et on a convaincu le Martiniquais que c'était bien d'en manger plus, d'avoir de grands goûts, champagne, oursins… Si bien qu'aujourd'hui, même les jeunes de 18 ans considèrent qu'il faut manger 10 kg d'œufs d'oursins. Que fait le professionnel face à cela ? C'est cela sa valeur ajoutée. Du coup, la Martinique et la Guadeloupe n'ont plus d'oursins et la Jamaïque n'a bientôt plus de lambis. On va dire aux touristes qui viennent en Martinique de manger du lambi, de manger de la langouste, la Martinique hot-spot, farniente, etc. Avec quoi fait-on cela ? Alors autour de cette table de l'aire marine protégée, j'espère que l'on peut discuter de tout cela parce que la réalité c'est celle-là. Olivier MARIE-REINE a raison d'être en colère parce qu'aucune personne de cette salle ne peut dire ce qu'il va se passer pour la pêche. Vous allez avoir toutes les espèces qui seront asphyxiées sur la côte

et au large, on ne pourra même plus aller en mer. Pour finir, je crois à une grande concertation et j'invite Olivier à y participer parce que cette fois il ne sera pas berné.

Marie-Jeanne TOULON

Permettez-moi de corriger quelque chose. Un hotspot est un endroit où il y a une très grande biodiversité, mais une biodiversité qui est très menacée, il ne faut pas l'oublier. 70 % de la biodiversité a été détruite dans les Outre-mer. Par conséquent, je ne pense pas qu'il faille mettre en avant la richesse de la biodiversité. La biodiversité est menacée ; en trois mots, je tiens à reprendre et parler du fondement d'un parc naturel marin : la connaissance, la protection et le développement durable. La protection est là parce que la menace est là. La menace, on la vit. Tous les acteurs de la mer, en particulier les pêcheurs, vivent cette menace. Il est indispensable, en conséquence, que les pêcheurs qui vivent cette menace soient présents, donnent leur position, disent : « voilà, on ne peut plus, ça ne peut plus durer ». Je m'adresse à Monsieur du comité des pêches en lui disant que le futur se construit sur le présent. Ça ne peut pas être autrement. Le présent est ce qu'il est, mais on ne peut pas rester éternellement dans le présent. Le présent est éphémère. Nous allons vers le futur inévitablement, et le futur se construit sur le présent. Venez expliquer votre présent, ce que vous vivez de façon à orienter les choses. Je ne peux pas vous dire plus.

Madeleine de GRANDMAISON,
Société des galeries de géologie et botanique,
Vice-présidente de ECCEA

Je profite de cette occasion pour saluer tout le monde. Je n'avais pas l'intention de parler ; j'étais venue écouter, voir comment les choses se passent et comment les choses se passent dans la population. Je suis un petit peu édifiée. Je suis, bien entendu, convaincue des trois objectifs d'un parc marin, mais je le dis et l'ai toujours dit depuis des années, l'information doit être menée différemment. Nous avons vu un micro-trottoir dans lequel quatre personnes sur cinq ne savaient pas de quoi il était question. Si nous n'avons pas l'adhésion populaire, la compréhension de la population, comment voulez-vous que cette dernière s'aventure sur des promesses ?

En ce qui concerne les pêcheurs, c'est la même chose. Lors de la mise en place d'Agoa, j'ai supplié pour que l'on amène les pêcheurs voir ce type d'expérience ailleurs afin qu'ils puissent voir comment fonctionne un sanctuaire, saisir les bénéfices que l'on pouvait en tirer, comprendre la valeur d'une baleine vivante par rapport à une baleine morte comme à Bequia, etc. Nous employons des mots que personne ne comprend. Je les comprends parce que je suis déjà adulte et que j'ai un petit peu de formation. La majorité des mots que nous employons quand nous sommes ici sont exactement ceux qu'il faut employer, parce que nous sommes initiés. En revanche, il faut trouver leur traduction simple pour la population. Il faut mobiliser les télévisions, les radios pour qu'il y ait une émission permanente sur l'éducation et la formation. Nous sommes inondés d'informations de toute nature et même de celles qui détruiront notre jeunesse. Il faut trouver une manière de mobiliser l'opinion, de l'amener à comprendre où est son intérêt. Je me suis souvent trouvée dans des milieux d'initiés ; nous fonctionnons en vase clos, cette situation ne peut pas mener loin.

De même, lorsqu'on aborde le problème du chlordécone, je déplore le fait que nous n'ayons pas fait comprendre qu'il fallait dépolluer les terres pour que les mers ne soient pas polluées. On ne peut pas dépolluer la mer du chlordécone quand les alentours l'approvisionnent en permanence. Chacun doit bien prendre conscience de tout cela ; nous allons progressivement pouvoir construire un terrain débroussaillé, assaini et surtout en intelligence humaine.

C'est vrai qu'il y a vingt ans, j'étais chargée de mettre en place les ZNIEFF, on a fait les ZNIEFF. Il existe des quantités de zones de ce type. Si on était arrivé à faire passer cela, il y a bien des choses qui auraient avancé. Les ZNIEFF n'ont même pas été diffusées ni portées à connaissance. Lorsqu'un maire veut construire une cité ou je ne sais quelle construction, c'est à ce moment là que l'on commence, association en tête, à dire « ça c'est une ZNIEFF, ça c'est un ceci, ça c'est un cela ». Nous devons, à la base, reprendre l'information, la formation, l'éducation. On amène les enfants au jardin de la mer, c'est vrai. Mais ce n'est pas sûr du tout qu'en revenant chez eux, ces enfants racontent à leurs parents ce qu'ils ont vu toute la journée. Les grandes personnes (personnes âgées) ont, elles aussi, besoin de comprendre ce qui se passe. Pour moi, il y a là une carence ; tant que nous ne prendrons pas véritablement les choses à la lettre pour constituer information, formation et éducation, nous buterons toujours sur des choses qui ont

toute leur valeur d'être mais qui ne sont pas comprises.
Quand nous faisons l'impasse sur les sujets qui fâchent, c'est encore plus grave. Quels sont les sujets qui fâchent ? Le port de Fort-de-France, les coraux, Kayflò ; ce sont toutes ces affaires sur lesquelles on a l'impression que l'on se bat contre des moulins à vent.
Voilà mon propos, je suis très embêtée d'avoir à dire cela ce matin parce que je suis fatiguée de parler, je suis maintenant sortie des rangs et je constate que les choses n'ont pas plus progressé que cela. J'ai passé la semaine à lire ce qui se passe autour du changement climatique et j'ai vu effectivement des quantités de choses jetées à la réflexion. Il y a vingt ans, une réunion lançait l'ONERC, Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique ; nous découvrons les choses ou bien nous ne poursuivons pas mais enfin on est toujours entre deux courants.

Jean-François RAPIN

Je suis premier vice-président d'un parc naturel marin, celui des Estuaires picards et de la mer d'Opale, situé tout au nord de la France. La mission de préfiguration du parc a commencé en 2010 et nous sommes encore au deuxième tiers de l'élaboration du plan de gestion. Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une démarche progressive, il faut vraiment prendre le temps de la mener. Les discours que j'entends sont exactement les mêmes, et les débats ressemblent à ceux que nous avions en 2010 au moment de la préfiguration. On comprend, en effet, que dans une nouvelle structure comme celle du parc marin, tout le monde veut exister, veut avoir la parole, veut défendre son « beefsteak » comme l'a dit Ferdy LOUISY, ou son bout de poisson. Ce que je pense, c'est qu'il y a effectivement de la place pour tout le monde.
Si vous le permettez, je vous donnerai quelques conseils ; c'est en marchant que l'on apprend, la structuration des parcs est faite ainsi. Mon Président, Dominique GODEFROY, est d'ailleurs Directeur de la station IFREMER ; c'est vous dire si la relation à la mer est forte aussi bien de la part des élus que de ces parties constituantes, en tout cas celle du parc naturel marin.
Premier point, je vous dirai qu'il faut prendre le temps effectivement. En second point, vous avez souligné que les élus sont souvent très absents parce que les réunions sont très nombreuses. Je pense qu'il faut désigner, au cœur du parc, pas forcément des têtes de ponts qui ont un nom et qui ont une belle carte de visite, il faut désigner des élus qui sont passionnés et qui seront disponibles. Car, en effet, quand le plan de gestion se met en route, s'élabore, le nombre de réunions est très conséquent. Il faut y participer parce que, je le rappelle malgré tout, les élus et la population au travers des élus, gardent la maîtrise de la stratégie du développement du territoire. Le parc n'a qu'un avis simple ou conforme à donner, mais tous les projets émanent du territoire ; c'est une donnée essentielle. C'est heureux, dans notre démocratie, de pouvoir garder des élus et des populations qui décident. Les outils, comme le parc, viennent en complément, en élément d'informations pour pouvoir aboutir à un développement équilibré des territoires. Ne désespérez pas. Désignez des gens qui seront présents aussi bien au niveau du comité des pêches, qu'au niveau des élus et des représentations associatives, parce que des commissions vont se mettre en place.
Dernier point, je dirai à l'administration du parc et à ceux qui vont le faire vivre, n'allez pas trop vite non plus. Comme on l'a dit déjà, nous appartenons à un monde de sachants et tout le monde n'a pas forcément le même niveau d'information. Il ne faut pas aller trop vite parce que finalement, les gens lâchent assez vite quand ils n'ont plus l'impression de garder le fil de la connaissance. Il faut aller doucement. Il faut respecter, c'est vrai, les agendas des uns et des autres. Quand je dis l'agenda, ce n'est pas l'agenda textuel, écrit, c'est l'agenda intellectuel et il faut y aller doucement.
Ne désespérez pas ! Les discours que j'ai entendus, je vous le dis et vous le répète vraiment, je les ai entendus il y a cinq ans de la même façon. Au final, nous sommes arrivés aujourd'hui à un outil qui semble bien fonctionner. Il y a encore des coups de froid et des lacunes mais c'est au sein d'une instance où l'on pratique la discussion et la concertation que ces problèmes se règlent.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Merci pour cette note très optimiste. Nous allons terminer sur ces propos. Merci aux intervenants de cette table ronde. C'est un sujet effectivement passionnant, riche en échanges. Nous étions sur un enjeu assez local mais tout s'inscrit aussi dans un environnement d'orientations internationales qui peuvent avoir des répercussions localement. Réciproquement, les voix du local doivent se faire entendre à un tel niveau. Les stratégies locales de protection mises en place dans les Antilles sont le thème de l'intervention qui suit. Franck GOURDIN est chargé de missions internationales au CAR-SPAW qui est le Centre d'activités régional pour les aires et les espèces spécialement protégées. Ce Centre est destiné à la mise en œuvre du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage de la zone Caraïbe depuis le golfe du Mexique jusqu'à la mer des Antilles. Vous devez connaître la Convention de Carthagène ; 37 États et territoires ont signé en 1983 une convention de mer régionale, c'est la convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur des milieux marins de la Caraïbe.

Les stratégies de gestion mises en place dans les Aires Marines Protégées aux Antilles et dans la Caraïbe

Franck GOURDIN
Chargé de missions internationales au CAR-SPAW

Mon intervention vise à vous donner un éclairage régional, les bonnes idées à suivre au niveau de la Caraïbe sur cette thématique.

Le Protocole SPAW et la Convention de Carthagène

Le grand parapluie à l'échelle de la Caraïbe qui fédère tout ce qui touche au milieu marin et côtier pour la protection, c'est la Convention de Carthagène signée en 1983 par 37 États et territoires de la Caraïbe, dont la France. Cette Convention se décline à travers trois protocoles d'application, deux protocoles liés aux pollutions d'origine terrestre et aux hydrocarbures et un protocole lié à la biodiversité, le protocole SPAW Espèces et Espaces spécialement protégés de la Caraïbe. C'est le seul traité régional pour la protection et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers dans la Caraïbe. Ce dernier est administré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, avec un siège régional basé à Kingston en Jamaïque. Le Protocole SPAW est devenu une loi internationale s'appliquant à 16 pays de la Caraïbe, dont la France.

Nous intervenons dans un cadre géographique qui s'étend dans le Golfe du Mexique et la mer des Caraïbes, ce qui représente près de trois millions de km^2. Nous travaillons avec une trentaine de territoires depuis les États Unis jusqu'à la Guyane en passant par toute l'Amérique centrale et les îles. Nous utilisons trois langues de travail : l'Espagnol, l'Anglais et le Français, mais aussi le Créole.

Thématiques et activités

Nos objectifs visent à favoriser la meilleure gestion des écosystèmes et le renforcement des aires marines protégées, en liaison avec l'ensemble des partenaires et usagers. Nous aidons également à la création de nouvelles aires. Ce travail se met en œuvre à travers le développement d'outils et de plans de gestion, le renforcement des capacités, des activités avec les communautés locales, comme les activités d'écotourisme. Sur le plan réglementaire, nous travaillons avec des juristes pour harmoniser les réglementations au niveau caribéen. Nous développons des outils pour favoriser l'éducation à l'environnement, notamment à destination du public jeune. Nous proposons la mise en place de formations pour les adultes (reconversion de pêcheurs par exemple).

Nous protégeons les espèces d'intérêt régional menacées ou en danger au niveau de la faune et de la flore : les mammifères marins à travers le réseau PAMM, les tortues marines à travers le réseau WIDECAST, les récifs coralliens avec l'ICRI et le réseau régional GCRMN, les oiseaux migrateurs. Nous travaillons, en outre, sur le contrôle des nouvelles espèces invasives comme le poisson-lion ; le CAR-SPAW coordonne toutes les activités régionales sur ce sujet. À propos des sargasses, notre mission vise à coordonner l'information et à favoriser les échanges.

Le CAR-SPAW est un centre de coopération régional soutenu par la France et le Programme des Nations Unies pour la mise en œuvre du Protocole SPAW. Le centre est hébergé par le Parc National de Guadeloupe depuis 2009. Il constitue un outil technique et financier pour tous ses partenaires.

Des partenaires nombreux

Il s'agit de la plupart des ONG qui travaillent sur le milieu marin et côtier, des associations locales, les organisations internationales, la communauté scientifique, les experts, les pouvoirs décisionnels (les élus, les collectivités), les juristes, les gestionnaires d'AMP, les responsables des Pêches et d'autres encore jusqu'aux usagers.

Le CAR-SPAW anime et coordonne des réseaux régionaux comme le CaMPAM qui est le réseau des gestionnaires des aires marines protégées, les réseaux WIDECAST (tortues marines), Coralist (coraux), IAS (espèces envahissantes), Lionfish contact list (300 contacts dans toute la Caraïbe), Carribeanbirds, Sargasses (nouveau réseau).

Le réseau régional d'Aires Marines Protégées en quelques points importants

Il existe 300 AMP dans la Caraïbe, mais moins d'un tiers sont bien gérées. Les autres sont des AMP de papier sans moyens humains, matériels et financiers ; elles n'existent que pour « glonfler » les chiffres. Comme déjà indiqué, il existe presque autant de modalités de gestion qu'il y a d'AMP. Les bons exemples de gestion s'accompagnent toujours d'un équilibre satisfaisant entre les différents usagers (gestionnaires, pêcheurs, public-usagers, scientifiques, élus...), et la volonté commune de travailler en équipe.Un bon plan de gestion doit être régulièrement mis à jour, environ tous les cinq ans. Il est essentiel de bien définir le cadre juridique en concertation avec les usagers en amont. Parfois, la démarche et la réflexion peuvent nécessiter plusieurs années. Les AMP « sous cloche » ne fonctionnent pas ; le CAR-SPAW ne travaille pas de cette façon.

Une AMP bien gérée permet le renouvellement des stocks des espèces (dont celles d'intérêt économique) et bénéficie par conséquent aux pêcheurs. Il existe de nombreux exemples concluants dans la Caraïbe. Certes, la mer des Caraïbes possède une biodiversité exceptionnelle mais gravement menacée en raison des activités humaines (pollutions eaux usées, industrielles, hydrocarbures, rejets sauvages, déchets non traités, non recyclage, surconsommation d'intrants,

acidification des eaux liée au réchauffement climatique, surpêche...). La mer des Caraïbes est, avec la Méditerranée, la mer qui s'est le plus dégradée au cours des dix dernières années. L'AMP n'est pas la seule réponse, mais constitue une bonne réponse si elle est bien construite. Le travail en réseau permet de mutualiser les moyens, de partager l'information et de rationnaliser les crédits disponibles qui sont de plus en plus réduits. Se tourner vers le privé n'est pas à exclure ; les AMP anglo-saxonnes ont une bonne pratique en la matière. Nous apprenons également à développer des actions dans ce sens, avec le mécénat, les fondations...

Le listing sous SPAW d'aires marines protégées caribéennes

Cette information peut intéresser la Martinique. Les AMP caribéennes remarquables susceptibles de souscrire un certain nombre de critères (écologiques et/ou culturels et socio-économiques, plan de gestion efficace, cadre juridique clair, moyens humains financiers et matériels permettant de réaliser les objectifs de gestion) peuvent prétendre être inscrites, après avoir complété un rapport présenté par le pays signataire et évalué favorablement par le PNUE et ses experts, au titre du Protocole SPAW. Ce statut amène à une reconnaissance internationale (comme une zone humide RAMSAR par exemple) et donne beaucoup plus de lisibilité à l'aire marine protégée. Cela peut créer de nouvelles opportunités en termes d'emplois, de revenus, de nouvelles activités comme l'écotourisme, et permet une intégration dans un réseau régional, l'accès à de nouveaux soutiens non seulement techniques mais aussi financiers, et notamment au Programme de Coopération SPAW dédié.

À ce jour, 31 Aires Protégées remarquables ont été listées au titre de SPAW, dont 7 pour les Antilles françaises (5 en Guadeloupe, 2 en Martinique) et 1 en Guyane.

Les deux aires listées en Martinique en décembre 2014, sous SPAW, lors de la dernière Conférence des Parties (COP) sont l'étang des Salines et le Bassin versant Nord de la Montagne Pelée, toutes deux gérées par le Conservatoire du Littoral.

Toutes les informations concernant ces sites et la procédure d'inscription sont disponibles sur www.spaw-palisting.org

Le Programme de Coopération associé à SPAW

En plus de la reconnaissance internationale et des avantages associés, les AMP listées sous SPAW bénéficient d'un programme de coopération dédié administré par le PNUE avec l'appui du CAR-SPAW et du réseau CaMPAM. Celui-ci permet notamment de soutenir :

- des formations spécifiques pour les agents (dont programme de tutorat avec CaMPAM),
- des échanges entre AMP sur des thématiques communes (ex poisson-lion), et le partage des connaissances (réseaux),
- la participation des gestionnaires (dont représentants des pêches) à des rencontres d'importance régionale comme le GCFI,
- des petits projets à l'échelle d'une ou plusieurs AMP (5 projets ont été retenus et réalisés l'année dernière pour un coût total de 60 000 €).

CaPAM et GCFI, des partenaires majeurs

CaMPAM est le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de la Caraïbe ; il est administré par le GCFI, l'Institut des pêches de la Caraïbe et du Golfe du Mexique.

Le GCFI organise chaque année en novembre la grande conférence régionale réunissant les gestionnaires d'AMP, les pêcheurs, les bailleurs de fonds et les scientifiques ; un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs du milieu marin. Une session spécifique présentant les meilleurs outils de lutte et de gestion contre le poisson-lion est organisée et coordonnée par le CAR-SPAW en novembre 2015 à Panama. Les résultats et les données seront bien sûr mis en ligne sur notre site, mais aussi sur celui de l'ICRI et du CGFI. Nous attendons des informations intéressantes ; à titre d'exemple, les Bermudes travaillent actuellement sur un système de trappe qui permet de piéger spécifiquement le poisson-lion.

Contact-Information

franck.gourdin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr

www.car-spaw-rac.org

31 Aires Protégées remarquables ont été listées au titre de SPAW, dont 7 pour les Antilles françaises (5 en Guadeloupe, 2 en Martinique) et 1 en Guyane

Échanges avec le public

Ferdy LOUISY

Je tenais à saluer la présence de Madeleine de GRANDMAISON puisque cette dernière était à l'initiative du sanctuaire Agoa ; franchement, je suis très fier que ce projet ait pu aboutir. J'apporte un témoignage parce qu'avec le Parc national de la Guadeloupe, nous avons organisé, avec le comité régional des pêches, une mission pour rencontrer les marins pêcheurs de Porto Rico. Nous avons eu de nombreux échanges avec ce comité, composé de cinq marins pêcheurs. Il n'a pas été facile de mettre en place cette délégation et de l'emmener à la rencontre de professionnels à Porto Rico pour échanger. Il faut savoir que ce sont des gens qui travaillent beaucoup, qu'ils n'ont pas toujours de disponibilité et que s'absenter leur fait perdre un chiffre d'affaires. Je tairai tout ce que l'on a découvert, puisque le prix du kilo de poissons à Porto Rico est beaucoup moins élevé qu'aux Antilles ; cette réalité a créé un choc pour nos professionnels. Cependant, cette rencontre leur a permis de comprendre l'intérêt d'une aire marine protégée, de constater tout le travail mené par les pêcheurs en dehors de leur activité de pêche. Ces professionnels sont aussi des sentinelles pour observer les évolutions des écosystèmes et sont rémunérés en ce sens par le gouvernement. Je tenais à apporter le témoignage sur cette mission que j'ai eu à conduire pour le Parc national de la Guadeloupe avec le Comité régional des pêches.

Camille PÉLAGE

Je vous prie de m'excuser ; je prêche pour ma chapelle, pour mon île car je viens de Marie-Galante, une des îles de Guadeloupe. Depuis un moment, j'entends parler de réserves marines protégées à la suite du classement des falaises nord. Nous étions censés disposer d'une zone de protection sous une forme quelconque par rapport à toute cette ressource halieutique que nous possédons. Je sais que les Martiniquais fréquentent pas mal Marie-Galante pour les oursins. Nous sommes également célèbres pour les tortues marines. Nous sommes l'un des sites les plus grands des petites Antilles, si je ne me trompe, pour la ponte des tortues marines. J'aurais aimé savoir où en est la réflexion à ce sujet ?

Franck GOURDIN

Vous faites référence au site qui aurait pu être listé au titre du protocole SPAW il y a déjà deux ans et demi. Ce site aurait dû être présenté en 2012. Les conférences des parties se réunissent tous les deux ans avec les représentants des pays ; c'est à cette occasion que l'on désigne les aires qui peuvent être listées au titre de SPAW. La France, au dernier moment, avait refusé de présenter cette zone de Marie-Galante au titre de SPAW pour une raison qui était tout-à-fait justifiée, liée à un problème de gouvernance. Je connais bien ce dossier puisque je l'avais étudié. Sur le fond, au niveau des critères écologiques, économiques, culturels, etc., ce site se situe complètement dans la problématique et nous aurions bien aimé le lister. En revanche, des problèmes, en termes de gouvernance, n'avaient pas encore été suffisamment travaillés. Se posaient également des problèmes de foncier. Je sais que des parcelles privées se trouvaient au milieu de la zone. Il fallait donner un cadre juridique pour que cette zone puisse être créée, et de nombreuses questions subsistaient entre les différents gestionnaires possibles au niveau du conseil d'administration. En 2014, j'avais relancé l'ONF qui, de mémoire, avait préparé le dossier, pour en connaître l'évolution. Son directeur m'avait alors répondu que le dossier n'était pas suffisamment abouti en termes de gouvernance pour pouvoir être présenté. Il pourra l'être, j'espère, d'ici 2016 lors de la prochaine conférence des parties. La gouvernance est vraiment le point sur lequel il faut avancer.

Denis ÉTIENNE

Ma remarque ne porte pas sur la présentation de Franck GOURDIN. Je souhaitais la faire en fin de table ronde mais le temps nous manquait. En fait, j'étais très satisfait de la présence ce matin du comité des pêches et d'Olivier MARIE-REINE. Je pense qu'il faut entendre la colère et un peu la souffrance et l'incompréhension des pêcheurs. Il faut peut-être écouter ce qu'ils ont à nous dire sur le fond. Bien sûr, la forme est parfois un petit peu difficile à entendre ; le comité des pêches a clairement adopté la politique de la chaise vide en ne participant pas aux réunions de concertation sur le parc naturel marin. Il est important de souligner que les pêcheurs constatent une dégradation de leur milieu, une raréfaction de la ressource et qu'ils ne sont pas les principaux responsables ; ils en subissent les conséquences. Nous avons eu l'occasion d'évoquer les nombreuses raisons à ce phénomène comme l'assainissement, les pratiques culturales agricoles, l'urbanisation ; les raisons sont multiples. La pêche n'est pas non plus totalement étrangère ; certaines pratiques de pêche ne sont pas durables, le braconnage continue d'exister… Mais en fait, les pêcheurs sont quand-même les principaux touchés et ils ont le sentiment qu'on leur demande de faire encore un effort. Il faut les amener à la table pour échanger ; on peut rappeler la remarque de Ferdy LOUISY à propos des Calanques. Effectivement, créer un parc naturel marin ne veut pas forcément dire qu'il faut interdire des zones de pêche mais cela signifie qu'il faut traiter tous ces problèmes en amont, tous les problèmes sur le bassin versant. Je pense qu'on peut saluer leur participation à ce forum même si parfois, sur la forme, la façon de s'exprimer est un peu rude.

Occupation du littoral : anticiper et s'adapter

Micro-trottoir « Occupation du territoire : anticiper et s'adapter » ••• ***Page 86***

Risques littoraux et responsabilités locales suite à la tempête Xynthia
Jean-François RAPIN, *Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral* ••• ***Page 86***

Estimation des variations du niveau de la mer en Martinique et dans la Caraïbe insulaire et conséquences à moyen et long terme
Pascal SAFFACHE, *Professeur des Universités, Université des Antilles, Géographe-aménageur*
Études réalisées avec ***Yoann PELIS,*** *Géographe-cartographe, Géomaticien, Chef de projets* ••• ***Page 89***
Échanges avec le public ••• ***Page 92***

Retour sur l'atelier EUCC - France en Martinique (mars 2015)
Nicolas ROCLE, *Ingénieur-chercheur à l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture* ••• ***Page 95***
Aude NACHBAUR, *Ingénieure risques naturels au Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Martinique* ••• ***Page 96***

Stratégies foncières face au changement climatique
Alain PIBOT, *Délégué adjoint Outre-mer du Conservatoire du littoral* ••• ***Page 97***
Michel HAUUY, *Directeur adjoint de l'Office National des Forêts* ••• ***Page 99***

La relocalisation des activités et des biens :
étude et expérimentation sur la commune de Petit-Bourg en Guadeloupe
Mélanie ARNAUDIES, *Chargée de mission Urbanisme à l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe* ••• ***Page 101***
Myriam ROCH-BERGOPSOM, *Directrice de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe* ••• ***Page 102***
Échanges avec le public ••• ***Page 103***

La stratégie mer et littoral à l'échelle du bassin Antilles et/ou de la Martinique
Sébastien MAVERAUD, *Commissaire de l'Action de l'État en mer* ••• ***Page 105***
Frédérick HERPERS, *Expert LittOcéan* ••• ***Page 107***
Échanges avec le public ••• ***Page 109***

Micro-trottoir

Projection d'un document audiovisuel qui présente des témoignages recueillis sur la voie publique autour du thème :

« Occupation du littoral : anticiper et s'adapter »

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Puisque la saison cyclonique approche, je vais vous conter une histoire vraie, celle de la Tempête Xynthia qui a frappé plusieurs pays européens entre le 26 février et le 1er mars 2010. Une tempête qui ne présentait pas de caractères exceptionnels car les vents ne dépassaient pas 160 km/h sur le littoral, mais qui a été l'une des plus meurtrières du fait d'une marée haute, l'ensemble provoquant une montée des eaux tristement exceptionnelle. Le bilan très lourd s'est traduit par 59 morts et des dégâts matériels se chiffrant en milliards d'euros (2 milliards d'euros pour la France).
Risques littoraux et responsabilités locales suite à la tempête Xynthia, c'est le thème de l'intervention de Monsieur Jean-François RAPIN, Président de l'Association des élus du littoral.

Risques littoraux et responsabilités locales suite à la tempête Xynthia

Jean-François RAPIN
Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral

Mesdames et Messieurs bonjour. J'aborde un sujet pas très gai mais qui alerte la plupart des élus sur une problématique forte, celle de Xynthia. Quand vous êtes président d'une association d'élus nationale et qu'au moment d'un procès d'un maire tous les médias nationaux vous appellent chez vous en vous demandant : « alors le maire, vous le défendez ou vous le défendez pas ? Est-ce que vous pensez que c'est de sa faute ? Est-ce que vous pensez que c'est de la faute d'un autre ? ». Il ne nous appartient pas de juger une décision de justice ; elle est ce qu'elle est, mais en tout cas, il nous appartient, en temps qu'élus, de se poser les questions du pourquoi c'est arrivé, comment c'est arrivé et qu'est-ce qui s'est passé à un certain moment dans la chaîne de décision pour que le maire valide, accepte ou même stimule l'implantation d'habitats sur un site qui a été finalement déclaré dangereux. Xynthia a eu un effet déclencheur auprès de nombreuses collectivités, auprès de nombreux

élus, auprès de nombreux décideurs, auprès de l'État, et a déclenché une part de remise en question assez forte. D'ailleurs tous les colloques organisés sur le thème des risques sur le littoral dans les trois ans qui ont suivi la tempête l'ont été « suite à la tempête Xynthia ». Cette tempête a donc été le déclencheur d'une prise en compte très forte suite à un évènement relativement banal comme on en trouve assez souvent sur nos littoraux mais provoquant des dégâts humains et matériels très conséquents. Devant ces dégâts humains, on m'a demandé si j'avais de la compassion pour le maire ; j'ai répondu que j'avais d'abord de la compassion pour les victimes. Le constat que nous avons pu faire met en évidence une gestion très difficile de la crise par, à la fois, les autorités organisatrices des secours, les décideurs qui ne savaient pas s'ils avaient eu raison ou pas d'accepter des constructions sur ce site. C'est en fait ce dernier point qui a été pointé du doigt, avant même la qualité des secours. En effet, les secours se sont déroulés dans une démarche logique de secours mais avec des dégâts importants. L'après tempête a également été un moment très compliqué et a suscité des discussions fortes. Je n'insisterai pas sur la sensibilité publique qui a été relayée par les médias. Et puis, enfin, s'est tenu le procès. C'est la première fois qu'un maire était condamné pénalement pour une décision qu'il avait prise. Lorsqu'on est président d'une association d'élus, ce genre de situation nous interpelle très fortement et interpelle tout le Conseil d'administration de l'ANEL qui s'est dit « plus jamais ça, plus jamais de victime et plus jamais non plus de maire condamné pénalement pour avoir pris une mauvaise décision ». Néanmoins, ceci est important pour les vocations futures d'élus, à un moment où la fonction est considérée en crise.

De nouveaux outils

S'il y a eu remise en question bien sûr des élus locaux, surtout dans cette région, la remise en cause a aussi concerné les dispositifs mis en place par l'État pour gérer ce genre de situation. On a vu l'apparition de nouveaux outils comme les Plans de Préventions des Risques Littoraux - PPRL, les Plans de Prévention des Risques Inondations - PPRI et les Plans d'Actions et de Préventions des Inondations - PAPI mis en place et organisés par les préfets, en discussion avec les collectivités. Aujourd'hui, de nombreux PPRL sont validés, d'autres ne le sont pas encore et nécessitent des discussions. On peut dire qu'une démarche s'est installée, passant par des échanges entre les collectivités et l'État. L'État apporte son expertise ainsi que l'expertise de cabinets dévolus à travailler sur ces sujets mais en relation avec les collectivités.

L'approche de ces outils est bien sûr assez difficile au niveau des collectivités. Les élus qui n'ont pas connu la tempête ou qui n'ont pas connu dans leur mandat de risque imminent peuvent les considérer comme une forme d'agression. En effet, ces dispositifs, pour la plupart, nécessitent une révision de leurs documents d'urbanisme puisqu'ils remettent en cause certaines zones qui étaient constructibles et qui seraient désormais considérées comme dangereuses parce qu'à risques. Cette situation entraîne bien sûr des tensions entre les collectivités et les services de l'État, entre les manageurs de collectivités et les préfets.

Depuis 5 ans, on sent bien une évolution de la prise de conscience. On parle aujourd'hui en France, et c'est presque une première, de développer la culture du risque chez les élus mais aussi chez nos concitoyens. Cette idée a été reprise dans un document porté par l'ANEL dans la stratégie nationale pour la gestion des risques inondations qui intègre un volet sur la culture du risque qu'elle soit portée par l'État sous forme de communication large ou qu'elle soit portée par les collectivités. À la demande des élus, une commission Risques a été installée au sein du Conseil National de la Mer et des littoraux que je préside, avec cette idée qu'on ne peut pas s'épargner, après ce qui s'est passé, une réflexion sur le risque dans l'élaboration de la Stratégie de la Mer et du Littoral.

La concrétisation sur les territoires

Elle se fait de manière un peu difficile parce que les PPRL commencent à monter en puissance et que la modification des plans locaux d'urbanisme intervient même dans le cas d'une transition intercommunale sur certains territoires. Pour prendre un exemple concret, nous avons essuyé fin 2013, sur ma commune, un mois de tempête, occasionnant des dégâts assez conséquents notamment au niveau de l'espace dunaire. Cet espace très proche de l'habitat n'est pas considéré en zone de submersion mais en zone d'érosion très forte. Comme j'ai l'occasion de le souligner chaque fois que je participe à une réunion nationale, l'érosion d'aujourd'hui, c'est la submersion de demain. Par conséquent, si on doit gérer le risque, ce n'est pas quand il est immédiat, il faut le gérer bien avant.

Cette tempête de décembre 2013 a provoqué, sur notre digue, des dégâts assez importants.

La décision, co-construite entre la collectivité, les services de l'État, le maire responsable du domaine public communal (à l'interface du domaine public maritime) a consisté à prendre un arrêté de fermeture de la digue et de la plage jusqu'à nouvel ordre ; ce nouvel ordre étant conditionné par la mise en place d'études du phénomène et les solutions pour y remédier rapidement.

Après la tempête de décembre 2013, la digue menaçait de tomber du jour au lendemain

Il s'agit là d'une approche locale avec une décision co-construite, une communication auprès de la population, qui, gênée par la fermeture assez longue d'un tronçon de route, a bien compris la situation. Ce qui nous a laissé le temps, pendant quatre mois, d'étudier le phénomène et de mettre en place des dispositifs temporaires qui ont stabilisé la digue, et de mener une réflexion plus longue. Considérant qu'il n'y avait plus de risque imminent, une décision co-construite entre le préfet et le maire a été de lever l'arrêté.

Une approche plus globale du risque sur le littoral

Notre région est structurée avec un pôle métropolitain de la côte d'Opale qui regroupe toutes les intercommunalités littorales du département du Nord et du Pas de Calais.

Après la tempête Xynthia, nous avons décidé, de façon co-construite encore entre le préfet et la région Nord Pas de Calais, de créer une cellule technique littorale composée d'un directeur général des services, d'un ingénieur et d'une juriste. Cette petite équipe s'est occupée, dans une approche plus globale des problématiques du littoral, de revisiter tous les sites à risques, les risques submersibles et les sites en érosion. C'est ainsi que sur notre petite façade, qui représente 145 km de linéaire, 85 sites ont été fléchés.

Tous les élus du pôle métropolitain sont bien sûr très sensibilisés à ces problématiques. Compte tenu de l'investissement financier que cela représentait, nous avons décidé de prioriser les sites en fonction des aléas et des enjeux et avons établi un diagnostic partagé entre collectivités, État et région avant de démarrer les interventions. Le document a été validé par tous les élus et par l'État représenté de façon assez forte par la DREAL et par le préfet de région. Tous les actes établis à l'issue de l'étude ont été co-signés. Il s'agit d'une étude assez large bien sûr mais qui progressivement zoome sur les sites. Nous avons décidé d'y associer les orientations de gestion pour trouver les meilleures solutions et de définir des indicateurs de hiérarchisation.

Diagnostic Érosion

Deux sites ont été définis comme étant à aléa fort à sévère : la baie d'Authie et la baie de Wissant. On a constaté que 10 plages sur 23 s'abaissent.

Diagnostic Submersion

Ce sont 4 400 hectares qui sont concernés dont 600 hectares de tissu urbain. Nous avons également pu définir la proportion d'habitants concernés par ce risque : 20 000 habitants. Nous avons malheureusement découvert que 39 % des ouvrages de premier rang, et donc de protection primaire, sont en mauvais ou en très mauvais état ; ce qui explique le montant des investissements financiers.

Les orientations de gestion

Concernant les orientations de gestion, l'objectif a été, sur chaque site, de faire plusieurs propositions : la simple remise en état, la reconstruction, la construction, le renforcement, le repli stratégique (c'est-à-dire le recul des populations et des activités en fonction des problèmes), l'absence d'intervention (en site naturel). Enfin, la dernière proposition consiste à composer avec plusieurs de ces solutions.

Les indicateurs de hiérarchisation

La protection des personnes reste bien sûr une priorité majeure et essentielle, viennent ensuite le bâti, les enjeux économiques agricoles et environnementaux. Sur 85 sites, territoire par territoire, point par point, nous avons défini les priorités en apportant une note totale. L'approche du risque est connu de tous, est partagé par tous, permettant ainsi aux différents intervenants financeurs de savoir s'ils s'impliquent vraiment dans les dispositions de gestion du risque.

Finalités de la mission

- Faire ressortir les secteurs prioritaires
- Donner une estimation des coûts à engager pour réduire les risques
- Inciter à l'entretien régulier des ouvrages
- Faire prendre conscience du risque : culture du risque
- Mutualiser les actions sur le littoral

En conclusion

Après ces trois années de travail efficace mené en partenariat entre l'État, la région et le pôle métropolitain, il a été décidé de prolonger et de continuer le travail de la cellule technique de la côte d'Opale.

Estimation des variations du niveau de la mer en Martinique et dans la Caraïbe insulaire et conséquences à moyen et long terme

Pascal SAFFACHE,
Professeur des Universités,
Université des Antilles,
Géographe-aménageur

Études réalisées avec Yoann PELIS, Géographe-cartographe, Géomaticien, Chef de projets.

Les variations du niveau de la mer s'expliquent par le fait que depuis un certain nombre de décennies, on rejette dans l'atmosphère de gros volumes de gaz à effet de serre qui forment un couvercle et qui entraînent une élévation des températures des basses couches de l'atmosphère. Cette élévation a été estimée par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) au cours des cent dernières années à plus 0,85°, c'est-à-dire, à moins d'un degré. Pourtant ce petit degré, ou moins d'un degré, a des incidences particulièrement nocives. Les effets induits sont de quatre ordres : la fonte des glaces polaires, le recul des glaciers de haute montagne (exemple du Kilimandjaro). Le troisième effet est un peu plus problématique car pas encore totalement prouvé (les études sont en cours à ce sujet) ; il s'agit de l'augmentation de la récurrence et de la puissance des ouragans. Le quatrième effet est complètement prouvé ; il concerne l'élévation du niveau de la mer. Au cours des 150 dernières années, ce niveau a cru à l'échelle mondiale de +25 cm, ce qui est énorme. D'ici 2100, ce dernier devrait croître dans une fourchette comprise entre +26 et +82 cm. Pour synthétiser, les gaz à effet de serre forment une sorte de couvercle et augmentent la température des basses couches de l'atmosphère au niveau de ce qu'on appelle la troposphère. Le phénomène entraîne l'augmentation des températures et la fonte des glaces, qui, en fondant, alimentent et apportent un peu plus d'eau douce dans l'eau de mer, la dilatation des molécules d'eau et les processus d'intrusion marine c'est-à-dire l'avancée de la mer en direction de la terre.

Les surcotes marines ou marées de tempête

Lorsque survient un ouragan (nous sommes dans des régions très frappées par les ouragans), s'opère, au niveau de ce qu'on appelle l'œil de l'ouragan, une baisse de la pression atmosphérique appelée surcote marine ou marée de tempête. Quand l'ouragan se déplace, il se déplace avec sa surcote marine, un bombement océanique de plusieurs mètres parfois. Lorsqu'il arrive sur terre, non seulement les vents entraînent des dégâts, mais la surcote marine va ennoyer les côtes. La conjonction de ces deux facteurs (ce dernier ajouté à celui évoqué précédemment) provoque des dégâts importants. Selon les données du GIEC, le niveau de la mer dans la région s'élève de 2 mm chaque année. Il faut savoir qu'une élévation millimétrique sur une côte plane peut avoir une influence particulièrement nocive en termes d'intrusion marine. En partant des travaux du GIEC, en 2060, les Antilles et particulièrement la Martinique devraient connaître une élévation du niveau de la mer d'environ +10 cm. Cette projection tient compte uniquement des données des mesures actuelles de l'élévation du niveau de la mer. Or tous les indicateurs tendent à prouver que l'élévation du niveau de la mer risque de s'accentuer ; certains proposant déjà des scénarii avec des élévations comprises entre 2 et 3 mm voire plus d'ici quelques décennies. En l'occurrence, nous avons choisi de partir des données qui sont stabilisées aujourd'hui, à savoir une élévation de 2 mm. Au niveau de l'Arc des Antilles, on constate que tous les littoraux ou quasiment sont affectés.

Vue prospective des intrusions marines aux Antilles à l'horizon 2060

Le cas de la Martinique

Concernant la Martinique, le GIEC établit deux scénarii, l'un optimiste et l'autre pessimiste. Le scénario optimiste prévoit une élévation du niveau de la mer en 2100 d'environ une trentaine de centimètres, 38 centimètres pour être précis. Le scénario pessimiste penche pour une élévation d'environ 51 centimètres. Nous nous plaçons donc dans cette fourchette entre +38 cm et +51 cm d'élévation d'ici 2100.

Les incidences en Martinique

Selon cette fourchette (+38 cm/+51 cm), on s'aperçoit que certaines côtes sont progressivement grignotées. Si on associe à cela une marée de tempête de 3 mètres ou une marée de tempête de 5 mètres, on s'aperçoit que la Martinique a perdu

Conséquences de l'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2090-2100 / Simulatons sur le François et Saint-Martin.

Base : + 0,38 à + 0,51 m

Base : + 0,38 à + 0,51 m + une onde de tempête de 3 m

Base : + 0,38 à + 0,51 m + une onde de tempête de 5 m

Base : + 0,38 à + 0,51 m

Base : + 0,38 à + 0,51 m + une onde de tempête de 3 m

Base : + 0,38 à + 0,51 m + une onde de tempête de 5 m

plusieurs km² voire plusieurs dizaines de km². Je précise qu'une marée de tempête de 3 à 5 mètres peut paraître importante mais je rappelle qu'en 1928, par exemple, lorsque la Guadeloupe a été frappée par le cyclone qui porte le nom de « cyclone de 1928 » provoquant 2000 morts en Guadeloupe et une dizaine de morts en Martinique, la marée de tempête était estimée à 8 mètres. Ce qui prouve que la fourchette de 3 à 5 mètres n'est pas du tout surréaliste et qu'elle est même très raisonnable.

Simulations sur Fort-de-France

Si nous faisons un zoom sur Fort-de-France, en partant d'une élévation du niveau de la mer en 2100 dans la même fourchette (+38 cm/+51 cm), toute la zone de l'aéroport et tout le fond de baie sont totalement ennoyés. Si on ajoute à cela une marée de tempête de 3 mètres, le Fort Saint-Louis reprend sa structuration originelle c'est-à-dire insulaire (le Fort Saint-Louis était bien une île au départ). Par ailleurs, on se rend compte que tout le centre de Fort-de-France est totalement ennoyé. Si on a une marée de tempête de 5 mètres, toute la zone allant du « Malecòn » jusqu'à l'église des Terres Sainville et même un peu au-delà, est totalement ennoyée, le quartier Dillon est lui aussi totalement sous les eaux. Ces éléments sont importants et doivent être pris en compte.

Simulations sur le Marin

Le Marin, avec son port de plaisance, draine beaucoup de monde et présente une valeur économique importante. Le Port de plaisance du Marin, c'est 1 200 bateaux en mouillage forain, et un peu plus de 1 500 bateaux à quai.

Si on poursuit la même simulation sur le Marin, on s'aperçoit que le Club Méditerranée est quasiment ennoyé. En focalisant sur la partie du territoire qui propose de nombreuses activités de carénage, avec une marée de tempête de 3 mètres puis de 5 mètres, on se rend compte que la mer reprend naturellement ses droits.

Simulations sur le Robert

Le Robert est une commune en plein essor avec une croissance démographique très importante et surtout une emprise littorale très forte. Selon une simulation reprenant les mêmes valeurs, le front de mer est totalement ennoyé par les eaux et jusqu'à même très loin.

Simulations sur le François

Sur le François, l'évolution est encore plus visible. Dans cette commune, la situation est quasi catastrophique puisque le François disparaît quasi totalement sous les eaux. Toute la commune du François, avec une marée de tempête de 5 mètres, disparaît totalement. Le bourg est totalement ennoyé jusqu'à très loin à l'intérieur des terres, jusqu'au quartier Vapeur, un quartier relativement loin du littoral. En termes d'aménagement du territoire, cette simulation doit nous interpeler.

Les incidences sur les autres îles de la Caraïbe

En Guadeloupe

On peut s'attendre à des évolutions sur Grand Cul-de-Sac Marin et Petit Cul-de-Sac Marin avec des dizaines pour ne pas dire des centaines d'hectares qui disparaitront progressivement. À **Saint-Martin**, île touristique s'il en est, on s'aperçoit également que les dommages sont importants.

L'**île de la Dominique** est celle qui résiste le mieux car c'est une île montagneuse avec une frange côtière peu étendue ; donc de petites évolutions du trait de côte car l'île est montagneuse.

En revanche, l'évolution d'une île comme **Porto Rico** est très marquée. Et le pire est à venir.

Hispaniola, île où la concurrence touristique est très forte, avec de nombreux hôtels, est également très touchée.

L'intrusion marine à **Haïti** est très forte ; toute la zone de la République dominicaine, zone la plus touristique, est totalement grignotée par la mer. La **Jamaïque** connaît aussi un certain nombre de soucis ; toute la zone de Kingston est complètement noyée. Je voulais insister sur les **Iles Turques et Caïques** ainsi que sur **Les Bahamas**.

Avec une élévation du niveau de la mer prévue en 2100 et une marée de tempête de 5 mètres, les Iles Turques et Caïques disparaissent quasiment totalement. Concernant Les Bahamas, c'est le cas d'école, sans aucune marée de tempête, juste avec l'élévation du niveau de la mer, il n'y a quasiment plus d'îles.

Je souligne encore une fois qu'en termes d'aménagement, ces données doivent nous interpeller. Vous montrer ces différentes simulations avait pour objectif de frapper les esprits. Je terminerai en insistant sur deux éléments. Le premier c'est que ces simulations sont statiques ; elles ne sont pas dynamiques. J'entends par là que les facteurs hydrodynamiques marins, les courants, la bathymétrie ou, par exemple, la nature du substrat, n'ont pas été pris en compte. C'est sur ces éléments que nous travaillons actuellement. Nous avons déjà des premiers résultats intéressants puisque s'il est vrai qu'à certains endroits ces facteurs minorent le phénomène, à d'autres au contraire, ils l'accentuent fortement. Si l'on prend le cas du François, car c'est le cas le plus symptomatique, en prenant la nature des fonds marins et la texture du substrat, vous avez des processus d'intrusion marine qui sont encore plus importants que ceux qui vous ont été présentés.

La question est de savoir ce qu'il faut faire face à cette situation. Tout d'abord, ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'au-delà de l'intrusion marine et qu'au-delà du fait que ces territoires vont perdre d'importantes surfaces, il faut noter que cela va générer de l'érosion marine. Érosion et submersion sont deux facteurs qui sont très liés ; l'érosion côtière est un phénomène vraiment récurrent dans la Caraïbe. S'il ne fallait retenir qu'un liant entre toutes ces îles de la Caraïbe, c'est bien l'érosion côtière. Ce sont, en plus, des îles de petites tailles avec des densités très importantes et donc en termes d'aménagement du territoire, la problématique est centrale.

Actions à mettre en œuvre

Il est important d'informer les populations. Il existe encore des personnes qui ne sont pas tout à fait informées du fait que l'élévation du niveau de la mer aura de toute façon dans les années à venir et à une échéance très courte une incidence majeure. Ensuite, il faut **initier des groupes de travail** totalement pluridisciplinaires. Jusqu'alors, ces problématiques étaient réservées à des océanographes, à des géologues… Or, il est temps que ces problématiques soient partagées par des aménageurs, par des urbanistes pour ne citer que ces deux professions.

Réfléchir à des stratégies

Une stratégie a déjà été initiée en Guadeloupe par la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre avec l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe qui ont remporté un appel à projet national sur la relocalisation des populations soumises à des risques côtiers. La Guadeloupe réfléchit à cette question du déplacement des populations côtières qui seraient soumises au risque. L'avantage en Guadeloupe, c'est qu'il y a encore un petit arrière pays qui pourrait permettre potentiellement de localiser ou de relocaliser les populations.

La Martinique est une petite île, fortement peuplée, par conséquent avec une densité très importante. L'arrière-pays est inexistant, avec une orographie donc une topographie très contraignante. Que faire de ces populations côtières ? Je prends l'exemple de la Martinique, mais la problématique est là même à Sainte-Lucie, et quasiment la même en Dominique. Pour toutes les îles que l'on a citées, la problématique se pose, à quelques différences près, de la même manière. Le champ à investir dans les années à venir est celui de l'aménagement du territoire. Il s'agit surtout de repenser l'aménagement du territoire en Martinique, en Guadeloupe, mais le repenser à l'échelle de la Caraïbe, car on ne peut plus le nier, c'est évident, se pose une vraie problématique, celle de l'élévation du niveau de la mer. Il suffit de consulter des cartes des années 1950 et de les comparer, faire des analyses diachroniques avec celles actualisées, pour s'apercevoir que le trait de côte est grignoté à la vitesse grand V. Les dernières mesures du BRGM indiquent que dans certaines portions, dans le Nord-Ouest de la Martinique, dans la commune du Prêcheur, on a perdu plus de 100 mètres. Cette information a du sens et doit interpeller les populations. Je rappelle quand même que les premiers colons, lorsqu'ils arrivent en Martinique et font des descriptions, ils indiquent bien que les plages dans le Nord de l'île ont des largeurs de plus de 400 mètres. Bien malin celui qui, aujourd'hui, trouvera des plages de 400 mètres de large. Quand ces dernières font 30 ou 40 mètres, on est déjà bien heureux ! La dynamique d'érosion est bien en marche. Cette dynamique est augmentée par l'élévation du niveau de la mer ; elle ne résulte pas que de ce facteur, mais elle est magnifiée par l'élévation du niveau de la mer, ce qui doit nous imposer de repenser l'aménagement de notre, de nos territoires.

Échanges avec le public

Richard ROSEMAIN

Je souhaite revenir sur l'intervention de Jean-François RAPIN et sur le Plan de prévention des risques littoraux. En Martinique, nous avons un avantage, nous sommes soumis à tous les risques, à l'exception des avalanches de neige. Nous pouvons subir des avalanches de boues mais pas de neige. Je suis un peu surpris parce qu'à l'époque de la tempête Xynthia, les permis de construire étaient validés par la DDE de l'époque donc sous la responsabilité de l'État. Il existait déjà les plans communaux de sauvegarde et depuis 2004 les Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM ; tout cela devait permettre de gérer les crises de ce type.

Jean-François RAPIN

Vous avez raison mais où voulez-vous en venir ? Vous voulez dire qu'en fait à Fos-sur-Mer, des permis de construire ont été autorisés là où ils n'auraient pas dû l'être ? Cela, c'est la justice qui le déclare, qui le dit ; nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, une connaissance juridique du dossier. Je pense que ce qui s'est passé à l'époque a été enjoint d'une condamnation. Est-ce que les dispositifs de l'époque étaient suffisants pour pouvoir lutter contre une réalisation, contre un problème comme celui-là ? Je pense que non, parce que les verrous n'étaient pas suffisants ; le fait que cette réalisation ait pu se faire en est la preuve. Nombre de communes instruisent leur urbanisme et encore plus aujourd'hui depuis que l'Etat n'assume plus cette compétence. Donc forcément le contrôle de légalité est assuré mais à partir du moment où sur le PLU (le plan local d'urbanisme) la zone était considérée comme constructible, si le permis de construire est légal, je ne peux pas aller plus loin puisqu'il s'agit ensuite d'une question juridique. À propos des plans communaux de sauvegarde, des DICRIM… Oui, bien sûr ces documents existent ; ils commencent à exister un peu partout parce que, sur cette question, la sensibilisation a été forte. En ce qui me concerne, je les vois plus comme des notions d'attentions particulières et de déclenchement d'alerte ; comment déclencher une alerte et mettre en place un dispositif communal qui permet de gérer le risque quand il arrive ? Alors qu'à mon sens, on doit être dans l'anticipation de la gestion du risque.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Je reviens sur la tempête Xynthia et sur la responsabilité des élus. Pouvez-vous, Jean-François RAPIN, recontextualiser ce qui est de l'ordre de la responsabilité des élus ? Un débat a eu lieu à l'époque sur la responsabilité de l'État.

Jean-François RAPIN

En fait, le principe, c'est que le propriétaire est responsable. C'est un principe napoléonien, nous n'allons pas revenir au code civil napoléonien. Il est certain que le premier feu est pour l'élu local. C'est pour cette raison que j'insiste en disant aujourd'hui que l'État a sa part de responsabilité, entre autres sur le Domaine Public Maritime, laissons lui le DPM. Quand il y a une ambition pour redonner une part du DPM à l'entretien ou à la gestion des communes, je pense, en tant qu'élu, qu'il faut dire non. Il faut que chacun garde ses responsabilités et garde sa part de territoire. Quant à la responsabilité propre de l'élu, me concernant, je m'arrange toujours pour qu'elle soit partagée. Comme je l'ai indiqué dans ma présentation, tout le monde doit avoir le même niveau d'information. C'est l'idée développée par Pascal SAFFACHE quand il conseille d'informer les populations et ne pas laisser cette connaissance simplement aux sachants ou à quelques experts ou mêmes aux élus ; c'est très important. C'est à partir de là que l'on va pouvoir définir communément comment pouvoir agir. Quelles sont les réponses à toutes ces questions ? Elles sont variées et multiples ; certaines peuvent être des réponses opérationnelles de protection de digues ou simplement de repli stratégique. Il arrive un moment où c'est celui qui va prendre la responsabilité de l'action menée qui va s'enjoindre une responsabilité pénale puisqu'il y aura une jurisprudence au procès de Fos-sur-Mer.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Est-ce qu'au stade de la présentation de Pascal SAFFACHE, nous disposons d'éléments tangibles aujourd'hui qui laissent penser que des personnes sont installées à des endroits potentiellement inondables à l'échelle de moins d'un siècle ? Quelle est la force de ces données ? Est-ce qu'on peut considérer que ces personnes sont averties, est-ce que ces données sont démocratisées ? Est-ce qu'elles sont officialisées ? Quelles sont leurs valeurs ?

Pascal SAFFACHE

Ces données sont, pour reprendre votre expression, maintenant démocratisées si j'ose dire puisqu'elles vous sont présentées. Jusqu'ici, des petits bouts du diaporama que je vous ai diffusé avaient été présentés ici ou là. Aujourd'hui, l'intégralité de ce document a été portée à votre connaissance, c'est chose faite aujourd'hui. C'est une première présentation puisque nous affinons encore les données avec des simulations beaucoup plus dynamiques. Les élus doivent maintenant se saisir de ces informations pour agir. Ce n'est pas le rôle du scientifique ou du sachant (cette expression me convient parfaitement) de faire de la politique ou de dire vous ferez ou vous ne ferez pas. Notre rôle consiste simplement à donner à ceux qui ont le pouvoir, quelle que soit la nature de ce pouvoir, la possibilité d'utiliser ces données. Aujourd'hui, ces données sont présentées, elles le seront, d'ici à la fin de l'année, dans plusieurs cadres nationaux. Les élus, ensuite, en feront ce qu'ils doivent en faire.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Comment peut-on poser des contraintes, contraindre les élus à prendre en compte ce type d'éléments ? Y'a-t-il un moyen de le faire ?

Willy LOUIS-SIDNEY

Au niveau de ma commune, nous sommes en train d'élaborer le plan local d'urbanisme ; c'est donc maintenant que nous allons pouvoir fixer des contraintes. Nous sommes très partagés car la pression démographique liée au développement de notre territoire est forte et nous n'avons pas beaucoup d'espace. Alors entre le Schéma d'Aménagement Régional qui gèle les terres agricoles qu'il n'est plus question de déclasser, les espaces naturels, les forêts, tout ce qui est protégé, il reste vraiment très peu d'espaces pour pouvoir assurer un développement et répondre aux besoins de logement de la population. Tout cela, sans compter les risques sismiques qui nous empêchent de bâtir des constructions importantes à la verticale.

J'ajoute que nous n'avons abordé que l'aspect marin, mais dans ma commune, nous devons faire également avec le problème des rivières, des crues centennales, qui sont une réelle problématique. La DEAL a élaboré un plan de préventions des risques naturels - PPRN, qui classe une zone en rouge, mais aujourd'hui, si on construit une digue, y-aura-t-il un déclassement, notamment pour nous dégager en termes de responsabilités ? Non. Le fait de répondre à des prescriptions, c'est-à-dire construire une digue de protection, cela ne sert à rien du tout ; ce sont des terrains que l'on ne pourra plus urbaniser. Cette réalité est difficile à faire passer auprès de la population.

J'aurai une question à propos des maisons construites sur les 50 pas géométriques et qui font l'objet de transfert de propriété. À qui appartient la responsabilité ? À l'agence des 50 pas géométriques qui transfère, ou au maire dès le transfert en propriété privée effectué car on est, dans ce cas, sur des zones inondables selon la présentation du professeur SAFFACHE ? Est-ce le maire en exercice ou est-ce celui qui, à l'origine, était propriétaire ? J'aurais aimé obtenir une réponse à cette question.

Yves-Michel DAUNAR

Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

Je vais essayer de répondre. C'est vrai qu'aujourd'hui la construction dans les espaces à risques forts du littoral pose déjà problème. Par conséquent, nous avons retenu le principe de ne pas régulariser les occupants sans titre installés sur ces espaces. Se posera alors la question de leur relogement éventuel. C'est vrai que c'est un domaine sur lequel nous attirons très fortement l'attention de nos tutelles ; je crois qu'ils n'en n'ont pas forcément conscience. Nous avons au moins réussi à récemment développer cette conscience à l'échelon local, au niveau de la préfecture de Martinique. En fait, nous avons travaillé avec l'association Littocean, laquelle, dans le cadre de ses missions menées ici, a attiré l'attention de la préfecture. D'après les échos qui m'ont été rapportés, Monsieur le secrétaire général de la Préfecture a très mal dormi pendant trois jours, n'ayant pas saisi jusque là l'ampleur de la problématique. Aujourd'hui, à travers les réflexions, les études et le travail que nous menons sur le territoire, nous continuons à attirer l'attention de nos élus, d'autant que pour l'instant, c'est l'État qui est propriétaire du foncier.

Et justement cette problématique d'accompagnement au relogement, ces questionnements font partie des éléments de réflexion sur lesquels l'Agence est en train de travailler. Nous tentons de voir dans quelle mesure, dans le cadre de la loi actuelle, nous pourrions apporter quelques éléments au projet de la loi en discussion qui devrait permettre la prolongation de la durée de vie des agences des 50 pas géométriques.

Nous sommes bien conscients de la problématique car nous travaillons sur le terrain et sommes parfaitement conscients des difficultés que pourraient connaître demain les occupants sur ces espaces à risques. Nous essayons de communiquer sur ces sujets ; les forums BODLANMÈ font partie des éléments de vulgarisation. Il faut sans doute aller plus loin, mais pour l'heure, nous n'avons pas encore de solution. Ce que je peux dire, c'est que les ministères des tutelles m'ont demandé d'évaluer le coût de protection ou de déplacement des populations déjà concernées aujourd'hui. A l'échelle de la Martinique, cela représente un peu moins de 300 constructions ; à l'échelle de la Guadeloupe, Myriam ROCH-BERGOPSOM vous donnera les informations. Mais, c'est plus de 2 000 constructions qui sont concernées et à déplacer. Pour certaines de ces personnes qui sont là depuis très longtemps, leur départ sera peut-être accéléré. Lors de nos Conseils d'administration, nos élus s'interrogent sur l'intérêt ou pas de procéder au déplacement notamment des personnes âgées. Or, nous n'avons pas encore suffisamment de retours d'expertise à ce sujet.

Willy LOUIS-SYDNEY

Je rencontre ce type de problème avec l'État notamment sur un lit de rivière où l'État a autorisé (à l'époque la DDE) la construction de logements sociaux. Aujourd'hui, on me dit que ce site est déclaré en zone rouge, zone inondable, que si des gens meurent, c'est de ma responsabilité. La solution consiste, dans ce cadre, à prendre un arrêté de démolition. En effet, si l'État est encore responsable, je ne prends pas d'arrêté, c'est l'État qui est responsable, mais si c'est le maire qui est responsable, je suis obligé de le faire. La question est, qui va payer ? Les communes, les départements, les régions garantissent les emprunts pour la réalisation de ces logements, s'ils sont détruits, on se retrouve à payer à nouveau. Je pense qu'il manque vraiment quelque chose au niveau de l'État ; il faut aller jusqu'au bout.

Yves-Michel DAUNAR

En effet, je peux dire qu'à ce niveau là, nous n'avons pas du tout d'éléments de réponse. Mais j'ai envie de dire qu'il y a une troisième responsabilité. En tant que directeur de l'Agence, comme j'ai tendance à le dire, on ne peut pas se contenter de dire à un occupant que sa cession est refusée et qu'il est laissé sur place. Je suis censé être un professionnel de l'aménagement, je suis conscient qu'il y a des risques naturels et des personnes sont laissées dans des zones de risques, par conséquent, ma responsabilité personnelle est aussi engagée. J'insiste auprès de mes tutelles en leur disant que si la responsabilité de l'État de son côté est bien identifiée, qu'éventuellement celle de l'élu peut être également engagée, quelle est ma responsabilité en ce qui me concerne ? Aujourd'hui, les moyens financiers ne sont pas là ; nous sommes en train de voir comment, au travers du projet de loi de modernisation du droit de l'Outre-mer, on peut intégrer éventuellement le fait que les agences puissent bénéficier directement des fonds Barnier. Nous serions alors en mesure de lancer des études et de disposer d'un minimum d'éléments de réflexion ; nous pourrions peut-être aussi avoir les moyens de financer les déplacements des personnes. La loi LETCHIMY a, certes, apporté une ouverture par son article 6 qui permet l'indemnisation des occupants situés dans ces zones à risques. Mais cette loi n'intègre pas la question de leur relogement. Si ces personnes sont déjà propriétaires, on reste dans le droit commun c'est-à-dire qu'on peut bénéficier des fonds de prévention des risques naturels pour pouvoir éventuellement les déplacer. S'ils ne sont pas propriétaires, on se situe sur d'autres problématiques que celle du relogement et des conditions du relogement. C'est vrai qu'aujourd'hui, je reconnais qu'il existe encore de gros points d'interrogations et qu'il faudrait pouvoir alerter davantage et attirer davantage l'attention de l'État.

Christian DACHIR

Je voulais dire au Professeur SAFFACHE que j'ai apprécié sa présentation, les études menées et que j'y crois. Je m'interroge sur le fait que dans vos simulations, la baie du Marin est impactée, mais pas la côte de Sainte-Anne ; par ailleurs, vous n'avez pas parlé de Sainte-Luce, ni de Rivière Pilote. Pouvez-vous apporter des précisions ?

Ensuite, concernant Le Robert, on s'aperçoit, sur le diaporama présenté, que les pointes même de la côte du Robert sont un peu moins touchées que l'intérieur, et on peut dire que c'est le même schéma à propos du François. Est-ce une question de courant ?

Pascal SAFFACHE

Pour vous répondre très concrètement, rassurez-vous, ce n'est pas une volonté d'embêter les Marinois et particulièrement ceux qui vivent au fond de la baie. Si vous n'apercevez pas Sainte-Anne sur le diaporama, c'est parce qu'en réalité toute une portion du territoire sur Sainte-Anne n'a pas encore été prise en compte. Les simulations sont en cours de réalisation. Ensuite, pourquoi les zones de fonds de baie sont plus touchées que les pointes, comme vous le dites, c'est parce que tout simplement les pointes présentent des sortes de promontoires, des sortes de micros falaises, donc des zones hautes. Par conséquent, même une élévation du niveau de la mer d'une trentaine ou quarantaine de centimètres n'a que très peu d'incidence sur ces zones hautes. En revanche, en fond de baie, on a plutôt des zones basses et des zones planes ; par conséquent, l'intrusion marine est beaucoup plus importante. D'ailleurs, si les populations se sont prioritairement localisées dans les fonds de baie, c'est justement parce que c'était des zones planes. Monsieur LOUIS-SYDNEY a abordé la problématique de rivière, c'est vrai qu'on ne l'évoque pas, mais si les populations s'installaient dans ces zones, c'est aussi parce qu'il y avait des rivières ; les marins savent que dans ces endroits, ces zones d'égouade, on venait chercher l'eau douce. Par conséquent, on croise deux problématiques, l'élévation du niveau des mers et la problématique de crues et d'inondations. Si nous devions considérer, ne serait-ce que ces deux facteurs cela pose problème en termes d'aménagement du territoire. Quand on ajoute à cela les problématiques de glissement de terrain, les problématiques sismiques, les problématiques en tout genre, c'est vrai qu'aménager le territoire devient très difficile. Je dis toujours et je ne le dis pas parce que j'ai, au moins, deux élus à côté de moi, être élu c'est « la croix et la bannière », c'est extrêmement compliqué. D'ailleurs, je m'étonne toujours du nombre important de candidats lors des élections, car très honnêtement, un élu ne gère que des problèmes. Plus sérieusement, bien que ce soit le cas, la problématique reste entière. Vous noterez que les secteurs choisis sont à haute valeur économique : Fort-de-France, Le Robert, Le Marin. Fort-de-France car c'est le chef lieu, Le Marin car son port de plaisance est le second port de plaisance des Petites Antilles, après les Grenadines, Le Robert est une commune très dynamique sur le plan démographique. Il s'agit de zones à forts enjeux touristiques ou économiques. Cela ne veut pas dire que, sur la base des ces simulations, il faille tout arrêter, pas du tout. Cela signifie simplement que nous devons trouver des solutions adaptées pour permettre et maintenir le développement économique. À ce titre, je ne pense pas qu'il y ait de nombreuses solutions ; à mon sens, on peut en citer deux dans un premier temps. La première, prônée par les Américains, consiste à proposer, compte tenu qu'il n'existe pas de solution clé en main immédiate, la construction de digues. Cette solution n'est pas très esthétique mais elle permet de gagner du temps. La réalisation d'un mur suffisamment haut permet en effet de gagner vingt ou trente ans. Ainsi, vous pouvez mettre à profit ces années pour trouver des solutions que vous estimerez plus durables ou plus intéressantes pour l'avenir.

La deuxième solution peut fonctionner sur certains territoires et pas d'autres ; c'est la relocalisation des populations. En Guadeloupe, c'est encore faisable en tout cas en partie. En Martinique, c'est un peu plus compliqué. Marcellin NADEAU, Maire du Prêcheur, me disait, en début d'année, qu'il pouvait, dans sa commune, déplacer des populations à certains endroits et leur proposer un relogement mais que ce n'était

pas faisable sur tout le territoire. Par conséquent, nous devrons avoir une politique du cas par cas. Comme l'indiquait Yves-Michel DAUNAR, la psychologie des populations est un élément qui n'est pas pris en compte. Il est vrai que déplacer une population ne se fait pas sans incidence. Certaines personnes sont viscéralement attachées à l'endroit où elles vivent parce qu'elles y sont nées, parce que c'est là qu'elles ont eu leurs enfants. Leur demander de partir a du sens.

Jean-François RAPIN

Pascal SAFFACHE a donné deux solutions. En fonction des cas, et là où c'est possible, il doit y avoir aussi une adaptation de l'urbanisme. C'est-à-dire qu'il faut repenser, à certains endroits, un urbanisme nouveau, pas forcément très contraint, mais qui permette une implantation avec des élévations de 20/30 centimètres, où il faut accepter d'avoir les pieds dans l'eau tout simplement. Sur le littoral Nord-Pas de Calais, nous commençons à réfléchir à cette solution.

Retour sur l'atelier EUCC France en Martinique

Nicolas ROCLE
Ingénieur-chercheur à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Cette intervention a pour but de partager avec vous un retour d'expérience d'un atelier EUCC France, qui s'est tenu du 17 au 18 mars 2015 en Martinique. EUCC est une association, un réseau européen des littoraux ; sa branche française vise à faciliter des échanges, des débats sur ces questions qui sont pleinement d'actualité comme on le voit dans ce forum. Depuis quelques années déjà, il y avait, en Martinique, une volonté de se réunir sur le terrain, d'adopter le principe des ateliers EUCC qui consistent à des échanges et des croisements de regards à partir de visites terrain autour d'une thématique donnée. Ce principe est très simple ; il fonctionne depuis assez longtemps puisque il s'agissait du 28è atelier de l'EUCC France, le 3è en Outre-mer après Mayotte et la Réunion. Le thème des risques littoraux dans un contexte de changement climatique a collégialement été retenu avec une question : pourquoi et comment anticiper et s'adapter ? Ces ateliers se sont déroulés sur deux journées et demie, deux journées de terrain et une demi-journée de synthèse et débat en salle, avec environ 70 participants. 9 sites ont été visités sur 6 communes : Le Prêcheur, Saint-Pierre, Le Carbet, Schœlcher, Le Lamentin et Le Robert. La délégation comprenait aussi bien des scientifiques (chercheurs, bureau d'étude, etc.), des élus, des gestionnaires de site, des associations. L'idée a été également, avec le relais de l'Agence des 50 pas géométriques, d'aller à la rencontre de certains habitants, de certains pêcheurs qui vivent sur ces secteurs visités. Chaque site visité présente un grand nombre d'enjeux et de nombreuses problématiques qui représentent des défis pour demain.

3 sites visités sur Le Prêcheur

Sur le quartier **Anse Belleville**, nous avons abordé plus particulièrement des questions d'érosion et de recul du trait de côte et les manières de protéger les enjeux face à ce phénomène d'érosion marine. Nous avons évoqué l'ensemble des aspects liés aux connaissances et aux projections scientifiques, en particulier aux projections climatiques et en lien avec les événements météorologiques marins. Sur le deuxième site, le quartier de **Charmeuse**, nous avons plus particulièrement abordé, avec l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, le maire de la commune Marcellin NADEAU et des pêcheurs, des problématiques d'aménagement et les contraintes foncières qui se posent aujourd'hui sur des sites très contraints et très évolutifs aussi en fonction de la dynamique littorale. Nous avons échangé sur les questions de zonage par rapport à ces risques dans le cadre des plans de prévention des risques, et sur les questions sous-jacentes, notamment les questions d'assurance et de responsabilité. Le dernier site au Prêcheur se situe sur l'aval de **la rivière du Prêcheur** où existe cette conjonction de facteurs entre les événements torrentiels et la dynamique littorale ; cet endroit constitue un point dur dans cette commune. Les thématiques abordées concernaient l'historique des évènements (volcaniques, météorologiques…), et l'évolution des vulnérabilités sociales, sociétales au cours des différentes périodes de l'histoire, notamment l'historique de l'aménagement de ces quartiers et de ces secteurs littoraux.

Sainte-Philomène au Nord de Saint-Pierre

Le projet de sentier du littoral était le thème abordé sur ce site et a suscité plusieurs questions : est-ce qu'un sentier du littoral nécessite ou non des aménagements ? Quelles sont les modalités d'aménagement de ce sentier littoral sur une zone qui est très évolutive ? Pourquoi et comment anticiper ces aménagements dans un contexte de risques littoraux ?

Plage du Coin au Carbet

Deux grands aspects y ont été abordés. Le premier concerne les aspects de génie écologique et biologique qui sont expérimentés et étudiés par différents organismes, notamment par l'ONF. Il s'agit de techniques de génie végétal pour limiter ces phénomènes d'érosion des plages en particulier. Le deuxième aspect traite de la co-construction d'un aménagement dit intégré sur la plage du Coin au Carbet.

Deux sites visités sur Schœlcher

La deuxième journée de terrain a démarré sur l'embouchure de la rivière **Case Navire** et l'**Anse Madame** où différentes interventions ont été présentées sur l'aménagement urbain en lien avec les dynamiques hydro-sédimentaires. La question est de savoir comment concilier aménagement et composition avec

ces dynamiques littorales. Se pose également la question de la priorisation des enjeux et des activités sur un même secteur donné. Anse Madame est un quartier à enjeux résidentiel, économique avec le club de plaisance et à enjeu récréatif. Cette intervention visait à faire le point sur les outils et les cadres réglementaires existants aujourd'hui sur cette question de gestion et de prévention des risques littoraux.

La Baie de Génipa au Lamentin

Sur ce site, nous avons beaucoup évoqué la question des services rendus par les écosystèmes littoraux comme les mangroves, herbiers et récifs coralliens et les liens qu'ils y avaient, liens fonctionnels, administratifs, réglementaires entre outils de protection de biodiversité et outils de prévention des risques. Il s'agit de comprendre comment, dans la recherche de cohérence et de compatibilité des politiques publiques, on traite de ces liens entre protection de la biodiversité et prévention des risques. Enfin, un historien est intervenu sur l'historique des inondations sur ce secteur du Lamentin.

Deux sites sur le Robert

Le quartier **Pontaléry** constitue une zone très critique d'échouage de sargasses. L'idée était de mieux comprendre les conditions et les formes d'occupation de ce littoral. Nous avons échangé avec des habitants qui vivent sur ce site depuis très longtemps et qui ont développé une véritable « ingénierie du littoral » pour vraiment gagner au fur et à mesure sur la mer. Le but de cette visite était de mieux comprendre aussi ces conditions d'occupation du littoral.

Sur le quartier **Four à Chaux**, nous avons abordé la problématique de la régularisation dans des zones à risques et d'autres problématiques qui seront abordées par l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe sur la relocalisation.

Pour conclure, cette initiative avait pour objectif, à partir de visites de sites, d'apprendre à mieux connaître les parties prenantes d'anticipation et de gestion des risques pour ensuite proposer d'autres actions, comme une sorte de BODLANMÈ sur le terrain.

Compte-rendu complet des visites en ligne sur
https ://euccfrancemartinique.wordpress.com

Aude NACHBAUR
Ingénieure risques naturels au Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Martinique

Les ateliers EUCC présentés par Nicolas ROCLE ont été l'occasion d'un échange et d'un porter à connaissance des scientifiques vers les acteurs du littoral. Nous avons visité un certain nombre de sites très contraints de différentes manières et notamment contraints par les forçages naturels. Chaque site à été l'occasion pour les scientifiques d'un porter à connaissance des particularités, spécialement de la dynamique littorale de ces sites. Le porter à connaissance concernant l'érosion et le recul du trait de côte a été le support de ces ateliers sur le terrain. C'est le résultat de plusieurs études conduites depuis quelques années par le BRGM et la DEAL qui sont présentées et qui ont l'avantage de donner des résultats et des constats à l'échelle de la Martinique et de pouvoir donner des outils de gestion homogènes sur l'île.

Un porter à connaissance sur l'érosion et le recul du trait de côte

La carte sur le recul ou l'avancée du trait de côte à chaque endroit du littoral en Martinique entre 1951 et 2010 montre que le recul le plus important se trouve au Prêcheur avec des valeurs qui atteignent plus de 100 mètres en 60 ans. Cette étude permet également de montrer la variabilité de ces reculs à l'échelle de l'île ; par conséquent, toute la côte n'est pas soumise à ce même dynamisme. En parallèle, une autre carte montre les constats d'avancée et de recul sur une période beaucoup plus récente qui se situe entre 2004 et 2010 ; elle met en évidence la dynamique à court terme de notre littoral. Ces deux éclairages sont intéressants ; ils permettent d'expliquer pourquoi à un endroit la côte bouge beaucoup à long terme mais est immobile à court terme et pourquoi, à côté, dans les mêmes configurations à priori, la même dynamique n'est pas observée. Ces constats historiques permettent d'affiner les données, notamment en termes de typologie côtière ; on s'aperçoit bien entendu que toutes les côtes ne réagissent pas de la même manière. Deux types de côtes se détachent. Les mangroves sont très dynamiques aux deux échelles de temps et présentent plutôt une avancée côté mer, avec un bémol côté terre où la pression foncière peut faire diminuer la mangrove. Par ailleurs, les plages présentent effectivement pour certaines d'entre elles un recul ; notons que cela ne concerne que 20 % des plages et que la grande majorité reste en équilibre apparent.

Pour bien interpréter ces valeurs, il est important de regarder la méthodologie qui a permis d'aboutir à ces grandeurs. Ces valeurs reposent notamment sur le choix d'un trait de côte particulier qui mesure bien le recul à moyen terme. De nombreuses définitions du trait de côte existent, c'est donc vraiment à mettre en regard de la méthodologie. L'étude a été

faite à partir de la superposition de photographies aériennes.

Les cellules sédimentaires

Une autre donnée existe également, elle concerne les cellules sédimentaires. Une cellule sédimentaire est une portion de côte indépendante des autres en termes d'échange sédimentaire. C'est-à-dire que tout ce qui se passe dans cette cellule va pouvoir impacter la cellule mais n'aura normalement pas d'impact à l'extérieur. Cela permet de tronçonner la côte en portions indépendantes d'un point de vue échanges sédimentaires. On sait que les échanges sédimentaires sont responsables d'érosion, d'ensablement lié à des ouvrages par exemple. Nous disposons maintenant d'une carte avec la délimitation de ces cellules. Cet outil de gestion utilisé, notamment, pour définir à priori l'emprise maximale d'une étude d'impact par exemple.

Les climats de vagues à la côte

Cette étude, disponible, traite également de la connaissance des climats de vague tout le long de la Martinique, c'est-à-dire l'identification des conditions hydrodynamiques à la côte (hors cyclone). Elle peut servir de donnée d'entrée à des modélisations, notamment pour apprécier la dérive littorale. Il est important d'utiliser ces données avec le contenu méthodologique.

La caractérisation de la dynamique des plages

Le dernier point traite de la caractérisation, à l'échelle de l'île, d'indicateurs de vulnérabilité des plages de Martinique. Les plages ont une dynamique particulière vis-à vis de l'érosion et du recul du trait de côte. Par conséquent, pour affiner notre connaissance de cette dynamique et pour pouvoir comparer les plages entre elles, nous avons couplé deux indicateurs. Le premier indicateur mesure l'évolution de la limite entre la mer et le sable afin de savoir si elle avance ou si elle recule. Or, cette limite a une forte variabilité au cours de l'année. Par exemple, après des dépressions tropicales, des plages avancent et reculent en termes de bernes sur la plage. L'autre indicateur, à plus long terme, est la limite de végétation en haut de plage. On a affaire, dans ce cas, à quelque chose de plus résilient au temps et à l'érosion. C'est, en fait, le couplage de ces deux indicateurs qui peut nous aider à comprendre le fonctionnement de toutes ces plages.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

En 2013, le Conservatoire du littoral a mené un vaste chantier de reprogrammation de sa stratégie d'intervention foncière. Des ensembles naturels littoraux ont été choisis notamment pour les fonctions de protection des côtes, pour la préservation des richesses biologiques, en raison de leur capacité halieutique, mais également du fait de risques majeurs. Alain PIBOT, Délégué adjoint Outre-mer du Conservatoire du littoral, va expliquer pourquoi le Conservatoire du littoral a acheté des terrains dont la destinée semblaient d'être un jour submergés. Quelle est donc cette logique ?

Stratégies foncières face au changement climatique

Alain PIBOT
Délégué adjoint Outre-mer du Conservatoire du littoral

La mission première du Conservatoire du littoral est de protéger les espaces naturels littoraux par une action un peu spécifique qui est la maîtrise foncière. L'objectif, c'est bien de conserver et de protéger les grands paysages, les grands ensembles historiques, les grands écosystèmes pour mettre tout ce patrimoine littoral au service du bien-être social, du bien-être économique des sociétés. Pour cela, nous utilisons l'outil de la maîtrise foncière, alors qu'habituellement, la plupart des démarches sont plutôt réglementaires. Un rapide bilan de notre action sur les six territoires français d'Amérique : Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélémy et Saint-Pierre-et-Miquelon montre qu'aujourd'hui environ 40 000 hectares ont été mis sous protection du Conservatoire du littoral dans ces espaces.

Il est important de souligner que notre intervention se fait toujours et systématiquement après accord des élus locaux. Ce qui signifie qu'on ne peut jamais intervenir sur le territoire en acquisition, en transfert ou en affectation du Domaine Public sans l'accord des collectivités locales ; l'intervention passe obligatoirement par une délibération municipale. Le Conservatoire du littoral intervient dans un cadre un peu spécifique puisqu'il s'oblige à une démarche participative avec les collectivités locales. Depuis 2006, la loi lui permet d'aller en mer pour gérer cette continuité terre-mer.

Pour répondre à votre question sur le changement climatique et sur la nouvelle stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral, je dirais qu'il s'agissait surtout de s'adapter à un certain nombre de contextes nouveaux, contexte réglementaire, contexte de décentralisation mais aussi à un nouveau contexte climatique bien sûr qui est le cœur du sujet. Pour engager ce chantier, nous avons découpé notre réflexion en trois phases : un diagnostic sur la sensibilité du littoral et de ses sites en particulier, la réalisation d'études prospectives pour examiner comment devaient évoluer ces territoires et un accompagnement des partenaires.

Pour réaliser le diagnostic, un certain nombre d'outils on été développés. L'un d'entre eux est en cours de test sur la Guadeloupe et porte sur l'évaluation de la sensibilité des terrains qui sont situés en amont des mangroves par rapport à l'élévation du niveau marin. La sensibilité des mangroves est très différentes en fonction des sites puisque dans certains cas, la mangrove va pouvoir remonter le bassin versant et

suivre l'élévation du niveau marin et dans d'autres cas, la mangrove va venir buter sur des infrastructures et disparaître.
La deuxième opération a consisté à **réaliser une étude prospective** qui devait permettre de voir comment engager la réflexion avec les acteurs locaux sur l'évolution du territoire (une quinzaine de cas on été étudiés). Trois scénarios classiques on été abordés : résister, subir ou s'adapter. **Résister, combien de temps ?**
C'est souvent la première opération qui est la plus facile à mettre en œuvre. C'est aussi souvent la plus coûteuse. L'aspect coût financier doit être pris en compte sur ce type de démarche : remise en état de digue, de déplacement... Ces opérations de résistance représentent un réel enjeu économique et, comme on le sait maintenant, leur efficacité est limitée.
Subir, quelle acceptation ?
On sait également aujourd'hui que cette solution présente un coût humain ; on a pu le vérifier avec Xynthia en particulier, Dean et d'autres grands cyclones qui ont pu abimer nos côtes et nos territoires. Ces coûts humain et matériel ne sont plus prêts à être assumés aujourd'hui, c'est une réaction obligatoire.
Le choix consiste à s'adapter
On peut prendre l'exemple du choix arrêté par le pôle métropolitain du Nord-Pas-de-Calais qui s'est finalement engagé sur une démarche de relocalisation pour se donner le temps d'accompagner tous les usages vers une relocalisation. On peut également faire référence à l'expérience commencée sur Petit-Bourg en Guadeloupe. Cette démarche vise à accompagner les populations et les activités à se déplacer et à s'éloigner du risque.
Tous ces chantiers tests nous ont amené à définir des modalités d'intervention pour l'adaptation de notre stratégie au changement climatique. Nous avons, ainsi, été en mesure de produire, territoire par territoire, une stratégie d'intervention avec des zones qui doivent nous permettre :
- de sécuriser des sites actuels, y compris en aidant les collectivités à sécuriser des habitats qui vont protéger les populations,
- de gérer des mangroves, des habitats dunaires..., qui vont permettre aussi de prolonger le temps de vie de ces collectivités sur le bord de mer ou sur certains quartiers sensibles,
- mais surtout de commencer à acquérir des terrains là où le rivage n'arrive pas encore mais où il sera d'ici 2050.
Par exemple, sur le fond de la Baie de Fort-de-France, 1 250 hectares de mangrove sont déjà acquis et affectés au Conservatoire du littoral. L'idée consiste, dans une stratégie à moyen terme, d'aller acquérir tous les terrains qui sont situés en amont de cet espace, et d'ici 2050, d'examiner toutes les opportunités nous permettant de monter encore plus en amont, où se trouvera, à priori, le trait de côte.
Je pense qu'il est important de souligner l'intérêt des démonstrations de Pascal SAFFACHE qui a présenté certaines de ces cartes aux Assises territoriales en octobre 2014 ; la moitié des élus sont tombés de leurs chaises ! Pour autant, je pense que c'est un choc nécessaire parce que aujourd'hui, il faut vraiment engager cette procédure. Le Conservatoire du littoral l'organise au niveau des espaces naturels, avec, évidemment des conséquences sur les espaces bâtis autour.

Un important chantier d'adaptation s'est engagé sur ce site du Conservatoire du littoral, entre Sète et Marseillan, par le déplacement complet de la route et des infrastructures qui y étaient liées, pour venir reconstituer tout un espace littoral de qualité et économiquement valorisable

Accompagner nos partenaires
L'accompagnement de nos partenaires est technique, scientifique, institutionnel, financier. Nous développons aujourd'hui un certain nombre de programmes, comme le programme « Mang » qui vise à étudier l'évolution des zones humides littorales au regard de certains enjeux ; l'enjeu changement climatique est bien évidemment important. Sur Les Salines à Sainte Anne en Martinique, nous engageons des travaux avec l'ONF, notre fidèle partenaire. Ce chantier prend en compte le réchauffement climatique et l'élévation du niveau marin. Comme l'indiquaient les cartes présentées par Pascal SAFFACHE, c'est un secteur qui, en 2050, aura les pieds dans l'eau.
L'adaptation de la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral consiste surtout à déplacer notre stratégie d'intervention là où seront les rivages en 2050.
Cette année, le Conservatoire du littoral fête ses 40 ans d'intervention. En 2014, les sites du Conservatoire ont reçu 40 millions de visiteurs, soit environ 10 fois plus que les visiteurs du Louvre.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Le Conservatoire du littoral fête ses 40 ans, l'Office National des Forêts, l'ONF, fête quant à lui, ses 50 ans. Aux côtés de la mangrove qui s'étend sur 1 840 hectares, on trouve la forêt littorale, constituée par une bande étroite de 81,20 mètres de large en moyenne, qui s'étale sur plus de 240 kilomètres soit environ 1 940 hectares. Cet espace représente quand même 2 % du territoire de la Martinique et 13 % des forêts, donc ce n'est pas rien. Mais selon les précédentes interventions, on peut se demander si cette bande ne risque pas de devenir de plus en plus étroite et pourquoi pas de disparaître ?

Michel HAUUY
Directeur adjoint de l'Office National des Forêts

Je précise que je devais initialement intervenir avec Alain PIBOT sur la stratégie foncière. J'ai pensé qu'il était bien mieux placé que moi pour le faire, puisque c'est le rôle majeur du Conservatoire du littoral. En revanche, je souhaite aborder l'érosion du littoral à partir d'une expérience personnelle puisque pendant plus d'une dizaine d'années j'ai travaillé dans des services de restauration des terrains en montagne (RTM). En fait, il s'agit de techniques qui ont été développées par les services forestiers depuis le milieu du 19è siècle dans les pays montagneux, essentiellement les Pyrénées, le Massif central, les Vosges, et surtout les Alpes. Pour ma part, j'ai travaillé dans les Alpes pour lutter contre l'érosion torrentielle suite aux grandes inondations de la Garonne et du Rhône qui avaient touché les grandes villes dans les années 1950. Depuis mon arrivée en Martinique, il y a six ans, nous essayons de développer ces techniques de restauration en montagne sur le territoire martiniquais pour lutter contre l'érosion notamment du trait de côte.

Sur les 50 dernières années, nous disposons de très peu d'études sur l'érosion du trait de côte en Martinique. Je profite pour saluer l'action du professeur SAFFACHE qui souhaite aujourd'hui aller plus loin sur ce sujet. À la suite des études menées par le BRGM et l'Université des Antilles, on sait que la plus grande partie du trait de côte est fluctuante mais relativement stable. Un quart du trait de côte est en régression, donc le littoral recule de plusieurs mètres voire plusieurs dizaines de mètres. Un peu plus de 10 % est en accrétion, c'est-à-dire en augmentation ; ce phénomène est essentiellement d'origine humaine.

L'exemple de l'Anse Bellay

L'Anse Bellay se situe sur la commune des Trois Ilets en Martinique, en face de l'îlet à Ramiers. Des archéologues ont récemment trouvé des vestiges d'un cimetière amérindien surmonté lui-même d'un cimetière d'esclaves, sans doute l'un des plus grands découverts aux Antilles. Les fouilles opérées par les archéologues ne touchent que la partie visible en terre tandis que les trois quarts de ce cimetière sont situés en mer. Ce constat tend à démontrer que le trait de côte à ce niveau a bougé de plus de 100 mètres (entre 100 et 150 mètres). L'érosion a ralenti fortement ces dernières années puisque nous sommes actuellement sur une partie rocheuse.

Afin de protéger le cimetière pendant la durée des fouilles (entre cinq et dix ans), nous avons utilisé des techniques de restauration de terrain en montagne, notamment une banquette grillagée qui permet de modérer les assauts de la houle.

Comme déjà indiqué dans les précédentes interventions, le trait de côte évolue principalement par l'action hydrodynamique marine, c'est-à-dire la houle et les cyclones, associée à une typologie géomorphologique. Selon la lithologie des côtes, selon qu'elles sont plus ou moins rocheuses ou plus ou moins sableuses, ces dernières sont plus ou moins érodables. L'érosion pourrait effectivement encore s'accroître avec le réchauffement climatique ; le Professeur SAFFACHE a évoqué la montée des eaux ainsi que les épisodes climatiques extrêmes qui sont de plus en plus nombreux et surtout de plus en plus violents.

Quelles solutions ?

Un moyen à notre disposition pour lutter rapidement contre cette érosion consiste **à ne pas s'opposer à la sédimentation naturelle des côtes,** notamment en modérant les emprunts. Nous avons déjà abordé la problématique de la commune du Prêcheur où toutes les rivières et tous les carriers empêchent l'engraissement des plages par les matériaux qui sont retirés. Une solution serait peut-être de modérer l'emprunt des carriers dans les rivières. Une deuxième solution consiste à **protéger les barrières naturelles** que sont les récifs coralliens et les mangroves. Pour confirmer les propos d'Aude NACHBAUR, des études récentes sur les mangroves mettent en évidence une translation des mangroves vers la mer due aux apports terrigènes de la terre.

Il est important également, comme on l'a déjà indiqué, de **maîtriser l'urbanisation** ; on peut urbaniser autrement en évitant de bétonner trop près de la côte, en gérant mieux les eaux pluviales puisque ces dernières polluent et jouent un rôle très néfaste. Enfin, le quatrième axe d'actions consiste à renforcer la résistance des côtes les plus sensibles contre l'érosion torrentielle et éolienne par des techniques dites de correction éprouvées depuis le XIXè siècle par le service de restauration des terrains en montagne. Ces techniques ont été mises en place dans 25 départements en France métropolitaine et plus récemment utilisées dans la fixation des dunes sur le littoral Atlantique aquitain.

Le rôle de l'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts a été crée en 1965 et fête effectivement ses 50 ans cette année. L'ONF a succédé aux Eaux et Forêts qui existent depuis le XIXè siècle. L'ONF en France gère 500 kilomètres de littoral essentiellement des forêts domaniales et plus récemment des forêts du Conservatoire du littoral. Dans son rôle de lutte contre l'érosion, l'ONF travaille à la fixation des dunes ; il a également une mission d'expertise et de surveillance. En France métropolitaine, 50 fonctionnaires et 75 ouvriers forestiers sont affectés à la mission dune, mission d'intérêt générale financée par le ministère de l'écologie.

L'ONF en Martinique

La mission de l'ONF en Outre-mer se situe à une autre échelle puisque rien qu'en Martinique nous gérons 300 kilomètres de côte et 1 647 kilomètres avec l'ensemble des autres départements d'Outre-mer. En Martinique, cela représente les deux tiers du trait de côte total. L'objectif assigné à ces forêts est double, c'est d'abord et bien sûr la préservation de la biodiversité, mais aussi l'accueil du public raisonné. Il faut savoir

que la plage des Salines à Sainte-Anne accueille 300 000 visiteurs environ par an, il est donc important de canaliser ces personnes pour limiter l'action érosive de leur piétinement.

La forêt domaniale du littoral (FDL) des 50 pas géométriques, anciennement domaine public maritime, a été récemment affectée à l'ONF, entre les années 1981 et 1984. Cet espace représente exactement 45 % du trait de côte soit 1 835 hectares, d'une bande de 81,20 mètres.

Cette FDL couvre 24 communes sur les 27 communes littorales ; elle intègre également 34 îlets sur les 49 que compte la Martinique.

En résumé, l'action menée par l'ONF vise à garantir la conservation de la biodiversité des milieux naturels, à protéger l'attrait paysager et l'intégralité foncière, et à favoriser une ouverture contrôlée du public (sur des sites et sentiers aménagés). Une cinquantaine de sites sont aménagés en FDL pour accueillir du public et environ 120 kilomètres de sentiers littoraux sont équipés et aménagés par l'ONF avec des financements du Conseil général.

Quelques chiffres concernant les surfaces : sur les 1 835 hectares, 4 % seulement sont affectés à l'accueil du public, le reste est essentiellement consacré à de la protection. Cette gestion fait l'objet d'un document appelé document d'aménagement forestier, approuvé par l'État en 2010 pour une durée de 20 ans.

Les mangroves représentent plus de 2000 hectares et relèvent du domaine public maritime. Elles sont affectées, depuis très récemment, au Conservatoire du littoral et sont gérées en partie par l'ONF. Sur les 500 kilomètres de côtes martiniquaises (dont 300 sur l'île principale, le reste étant sur les îlets), plus de 4 000 hectares sont préservés actuellement en Martinique.

Les aménagements forestiers et paysagers

Les 50 pas géométriques ont été une chance pour la Martinique (c'est aussi le cas pour la Guadeloupe), dans le sens où ils ont permis de préserver un bon tiers du littoral de manière naturelle, évitant des constructions trop près de la mer qui seraient aujourd'hui exposées à ce littoral. En comparaison, la côte d'Azur, que je connais bien puisque j'ai travaillé sur les Alpes maritimes, est, quant à elle, entièrement bétonnée, avec quasiment plus d'espace naturel à l'exception du massif de l'Estérel.

L'exemple de l'îlet Sainte-Marie

En 2012, l'ONF a mis en œuvre ces techniques RTM pour lutter contre l'érosion sur cet îlet. Nous avons notamment installé des banquettes grillagées dans les versants, créant ainsi des petits barrages qui permettent d'éviter que les matières fines soient ravinées et n'arrivent trop rapidement plus bas. Cette technique permet en outre à la végétation de s'installer.

Aujourd'hui, la forêt commence à s'installer sur l'îlet Sainte-Marie, alors qu'il était complètement pelé il y a encore quelques années du fait d'une surexploitation de sols par la culture et aussi par des cabris lâchés sur cet espace pendant de nombreuses années. D'autres techniques ont été utilisées comme la construction de terrasses en bois, le montage d'un grand gabion en bois. Cette dernière technique est beaucoup utilisée dans les Alpes avec un bois très résistant que l'on appelle le mélèze. En Martinique, nous avons d'abord utilisé du mahogany, puis du bois de campêche qui donne une grande résistance aux ouvrages. L'autre technique plus connue, parce que très employée ici, ce sont les gabions en pierre. Il s'agit de cages en grillage remplies de pierres qui permettent la création de petites zones de stockage de matériaux fins qui vont ensuite se végétaliser. Nous avons à notre disposition une palette d'ouvrages très variée que nous utilisons sur des chantiers école en cours sur Rivière l'Or à Saint-Joseph, sur Caritan dans le sud, et sans doute prochainement sur le Golf des Trois-Îlets pour protéger les installations des pluies torrentielles. Ce sont des ouvrages très rustiques, réalisés en matériaux locaux.

L'objectif de l'ONF vise à former des équipes à ces techniques de génie biologique mais également à former des collectivités territoriales voire des entreprises. Si nous arrivons à reproduire, à multiplier ces expériences, réalisées aujourd'hui à petite échelle, nous arriverons à lutter efficacement contre l'érosion.

Installation de banquettes grillagées sur l'Îlet Sainte-Marie

Construction des seuils dans les ravines, remplies progressivement par les pluies

La relocalisation des activités et des biens : étude et expérimentation sur la commune de Petit-Bourg en Guadeloupe

Mélanie ARNAUDIES
Chargée de mission Urbanisme à l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe

Notre intervention a bien été introduite à la fois par Yves-Michel DAUNAR et Pascal SAFFACHE, puisque nous vous présentons le projet de relocalisation mené sur la commune de Petit-Bourg avec un portage par la communauté d'agglomération Nord Basse-Terre.

Le contexte de l'étude

L'Agence des 50 pas géométriques intervient sur les espaces construits, dits urbains ou d'urbanisation diffuse, qui peuvent être régularisés depuis les années 1996. Sa principale mission vise la régularisation des occupants, sa seconde mission concerne l'aménagement. Depuis 2010, l'Agence « contribue au relogement des occupants qui n'ont pu être régularisés ». Concrètement, certaines personnes ne peuvent être régularisées parce que leur habitation se situe sur une zone à risques. Ces zones sont déterminées par les Plans de Prévention des Risques (PPR). En Guadeloupe, les PPR existent sur toutes les communes ; ils sont multirisques et élaborés à l'échelle communale. Un processus de révision de ces documents est lancé par les services de la DEAL. Depuis 2012, on ne peut plus régulariser toute construction, sur les 50 pas géométriques, se trouvant sur une zone rouge de ces PPR, déclarée inconstructible. La révision des PPR devrait normalement instaurer un nouveau zonage, avec une zone « orange ». Il s'agit d'une zone où la connaissance de l'aléa est insuffisante et sur laquelle on pourrait envisager des aménagements (de type confortement) permettant de pérenniser l'urbanisation. Nous ne savons pas actuellement ce que ce nouveau zonage va engendrer au niveau des cessions. La position des services de l'État serait de ne pas céder en zone orange. Dans les PPR actuels, on compte déjà 2 000 constructions sur les zones rouges qui ne peuvent être régularisées et pour lesquelles nous n'avons pas actuellement de solution de relogement. L'instauration de ces zones orange aura sans doute une incidence sur l'augmentation du nombre de constructions qui ne pourront être régularisées.

Contexte de l'étude sur Petit-Bourg

Cette étude a été menée dans le cadre d'un appel à projet lancé par le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie (MEDDE), en avril 2012. Ce projet concerne des secteurs qui nécessitent une relocalisation d'activités et de biens sur des zones littorales soumises à des risques forts d'érosion et de submersion marine. La Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre (CANBT) a répondu à cet appel à projet avec l'appui technique et financier de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe à travers le cas bien spécifique de Petit-Bourg. Sur cette commune, une centaine de constructions sont confrontées à un risque d'érosion avec des maisons en haut de falaises qui nécessitent une relocalisation.

Le programme d'étude, financé notamment par l'appel à projet avec le ministère, se décompose en quatre phases : le diagnostic des besoins, les solutions de relogement, le devenir des terrains libérés, un programme d'actions opérationnel.

Présentation des sites

L'étude porte sur trois secteurs : Pointe-à-Bacchus, Bel-Air et Bovis ; ils se trouvent tous les trois dans le centre bourg de Petit-Bourg et sont confrontés à des risques d'érosion marine, Bovis étant celui où le risque est le plus imminent. Nous avons exclus, dès le début de l'étude, le centre bourg qui est confronté à un risque de submersion marine mais qui ne se trouve pas en zone rouge dans le PPR actuel.

En raison du risque imminent, certains habitants ont quitté leurs maisons situées en bordure de falaise

Cette étude croise les réflexions menées par la commune de Petit-Bourg qui, actuellement, redéfinit sa stratégie d'aménagement, qui de plus, est en cours d'élaboration de son PLU, et en cours de révision de son PPR. Cette commune souhaite se tourner vers la mer avec la volonté de construire une base nautique, une promenade littorale, avec de nombreux projets sur son littoral. Mais Petit-Bourg a également une vision sur le long terme d'anticipation de l'élévation du niveau de la mer avec un projet de redéveloppement de son arrière bourg.

De nombreux échanges s'imposent, avec les services de l'état, la commune, les collectivités, pour déterminer le périmètre pertinent à évacuer. Il existe une réelle difficulté finalement à déterminer quelle maison doit être relocalisée au regard de la loi, de la responsabilité, de la question du financement ; il s'agit surtout de savoir qui financera par la suite.

Sur Bovis, nous avons défini un périmètre d'évacuation prioritaire qui comprend 12 ménages à reloger. 21 constructions devront être traitées par la suite au cas par cas et 24 pourraient être régularisées si des travaux sont réalisés pour minimiser les risques sur le site.

Sur Bel-Air, la même réflexion est menée. 13 ménages sont à reloger de manière immédiate. Ces deux secteurs présentent une insalubrité forte permettant d'obtenir des financements de type Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) pour prendre en charge le relogement. Nous avons également la volonté de mobiliser l'Article 6 de la Loi Letchimy avec l'aide financière apportée aux personnes qui doivent partir de ces zones à risques. L'idée est vraiment de combiner les fonds RHI avec les fonds Barnier.

Sur Pointe-à-Bacchus, le risque est moins avéré. La population comprend moins bien le fait de devoir être relogée et finalement, nous-mêmes, avons une incertitude quant à la réelle nécessité de déplacer ces populations. Dans ce cas, nous avons décidé de réaliser une étude complémentaire avec le BRGM qui permettra de mieux connaître les aléas sur le site. Ainsi, nous pourrons examiner si, effectivement, il faut déplacer les populations ou si nous pourrons sécuriser le site en faisant des travaux de sécurisation. À terme, nous serons en mesure de décider de la stratégie d'intervention sur ce secteur.

Le relogement temporaire des familles (12 sur Bovis, 13 sur Bel-Air) fait partie des actions prioritaires, et se fera à la fois dans les logements disponibles au sein des parcs des bailleurs actuels et par la mobilisation des dents creuses du centre bourg. Concernant les personnes les plus âgées, on peut imaginer des retours au sein des familles ou des placements en EHPAD. Cette phase entraînera un travail de co-construction, de co-conception, avec les habitants, de leur projet de relogement définitif prévu dans le secteur de Saint-Jean, future extension du bourg de Petit-Bourg. Sur ce secteur, l'ambition de la commune est de réaliser un éco-quartier ; à ce titre, cette dernière s'est engagée dans une démarche AEU2 (Approche Environnementale de l'Urbanisme 2) avec l'ADEME. L'idée consiste, au terme de cette démarche AEU2, à établir le schéma d'aménagement du secteur qui intégrera les éléments définis par la population sur leurs souhaits de relogement. Un concours déterminera l'équipe projet et sélectionnera les constructions répondant au cadre défini par l'AEU2. Sur ces deux sites Bovis et Bel-Air, zones à risques où les populations auront été évacuées, la démolition des constructions interviendra dans un premier temps et sera suivie par des travaux de canalisation avec une gestion des eaux pluviales et usées puisque ce sont les principaux facteurs d'érosion du site. Sur le secteur de Pointe-à-Bacchus, est prévue l'étude complémentaire.

Myriam ROCH-BERGOPSOM
Directrice de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe

Pour poursuivre l'intervention de Mélanie ARNAUDIES, cet appel à projet posait un certain nombre de questions abordées antérieurement par Ferdy LOUISY et auxquelles Yves-Michel DAUNAR a apporté des réponses partielles. Il faut savoir que sur cette zone des 50 pas géométriques, on retrouve plusieurs profils de personnes, différents types de propriétaires. On y trouve des personnes qui ont déjà été régularisées, d'autres pour lesquelles les demandes de régularisation ont fait l'objet d'une réponse négative au regard du risque qui est avéré. La question est de savoir comment on traite ces dossiers avec avis défavorable. À titre d'anecdote, je citerai un cas particulier sur la commune de Trois-Rivières en Guadeloupe. Il s'agit d'une maison mitoyenne, où vit une même famille, répartie dans chaque partie de l'habitation. Une partie de la maison a fait l'objet d'une demande de régularisation datant de 2004 qui s'est soldée par une cession avec un acte déjà rédigé. La deuxième partie de la famille, qui a déposé sa demande en 2012 se voit opposer le PPR en zone rouge et donc l'impossibilité de régulariser. Je me trouve, par conséquent, avec deux décisions de l'État, sur une même maison. Il ne s'agit même pas d'une parcelle, mais bien d'une même maison, avec un avis favorable en 2004 et une régularisation effective sur la moitié de la maison, et un avis défavorable au motif du PPR sur l'autre partie. Je cite cet exemple pour répondre à la question de Ferdy LOUISY ; c'est bien la question de la responsabilité qui est posée, puisqu'avant l'arrivée des PPR il y avait une possibilité de régulariser pour les occupants. L'arrivée des PPR fait que l'on a un traitement avant PPR et un traitement après PPR. Le deuxième point sur lequel je voulais attirer l'attention c'est que la difficulté vient du fait que nous avons affaire à un propriétaire public, en l'occurrence l'État. Je précise que lorsqu'on se situe dans le droit commun et en particulier quand il s'agit de ventes de gré à gré, la question de la responsabilité du vendeur par rapport à l'acquéreur ne se pose pas. La question qui se pose, c'est celle de l'information de l'acquéreur sur la situation du bien qu'il veut acheter. Par conséquent, la problématique est bien celle que le propriétaire est un propriétaire public et en l'occurrence l'État.

À propos de l'appel à projet, la grande question soulevée, c'est de savoir **quelle est la zone à délocaliser**. Comme Mélanie ARNAUDIES l'a indiqué, la notion de menace grave pour les vies humaines est bien posée. Comment déterminer qu'il existe une menace grave pour les vies humaines ? Quelles sont les maisons qui sont directement concernées par cette menace ?

Le simple fait d'habiter dans une zone rouge du PPR est-il un élément suffisant pour constituer une menace pour la vie humaine ? En arrière plan, on voit bien que toutes ces questions viennent s'articuler avec les leviers financiers qui peuvent être ou pas mobilisés pour pouvoir aider à la relocalisation de ces personnes. Il s'agit bien de savoir comment déterminer ces zones qui menacent gravement les vies humaines et qui nécessitent une relocalisation. Est-ce fonction du type d'aléa ? Est-ce fonction de l'imminence ou de l'occurrence du phénomène ?

La deuxième question qui se pose est celle du **financement de la relocalisation**. C'est vrai que dans le cas des logements insalubres, on peut éventuellement mobiliser l'outil RHI, mais toutes les maisons, situées dans les zones à risques des 50 pas géométriques, ne sont pas forcément insalubres. Et là se pose la question de l'indemnisation. Un certain nombre de simulations ont été faites ; les profils socio-économiques des occupants de la zone des 50 pas géométriques sont divers et variés. Si un certain nombre de personnes sont effectivement dans des situations de précarité sociale, en revanche, d'autres vivent dans des conditions sociales relativement correctes.

Les indemnisations prévues en cas de délocalisation sont parfaitement dissuasives. Quand certaines personnes ont investi 250 000 € ou 300 000 € et que les montants cumulés des aides actuellement disponibles et des outils à notre disposition montent les taux d'indemnisation à 40 000 €, en étant très généreux, on se rend bien compte que la question du financement et de l'indemnisation sont des leviers importants dans les projets de relocalisation. L'indemnisation au titre de la Loi Letchimy et les autres aides qui existent actuellement ne sont certainement pas suffisantes. Il y aurait certainement lieu d'activer des leviers législatifs pour pouvoir mettre en place une boîte à outil permettant de rendre effective cette volonté de relocaliser les populations.

Par ailleurs, que fait-on des **vies humaines qui ne sont pas menacées mais qui sont exposées à des risques**. En l'état actuelle, les règles au niveau de la Guadeloupe consistent à dire qu'il n'y pas de cession en zone rouge. Je précise qu'aucune alternative n'est proposée. J'attire régulièrement l'attention notamment des services de l'État dans les différentes réunions sur ce fait : ne pas proposer d'alternative aux occupants, c'est tout de même les maintenir, quelque part, à une exposition aux risques. Il n'y a pas de cession possible, ces personnes ne sont pas propriétaires du risque, néanmoins, leur exposition aux risques reste exactement la même et leurs conditions de vie ne changent pas pour autant. Le cas échéant, si cette zone « tampon », zone orange, devait apparaître, la politique de cession dans ces zones orange évoluerait-elle ? On ne le sait pas. On peut s'interroger sur les dynamiques qui peuvent être mises en œuvre s'agissant d'activités commerciales ou d'activités professionnelles. Si des gens habitent le littoral, il faut savoir que d'autres travaillent sur le littoral ; la question qui se pose vraiment, je pense que c'est celle de la gouvernance. Qui va gérer ces zones à risques ? Est-ce la responsabilité de l'État, est-ce la responsabilité du Maire, est-ce celle de l'Agence ? Je serai tentée de dire que ce n'est pas la responsabilité de l'Agence ; l'Agence donne un avis sur les cessions possibles ou pas possibles dans la zone des 50 pas géométriques, mais les décisions sont prises par l'État. Je suis bien consciente que c'est un avis partiel ; Yves-Michel DAUNAR a raison quand il dit qu'en tant que sachant, nous portons la responsabilité de l'avis que nous donnons, par conséquent, nous ne pouvons pas nous dédouaner de toutes responsabilités à ce niveau là. En fonction du gestionnaire et de l'opérateur qui seront identifiés, vont se décliner les niveaux de responsabilités par rapport à la gestion de ces zones à risque. L'appel à projet de Petit-Bourg a ceci d'intéressant qu'il est le seul projet d'Outre-mer qui ait été retenu au niveau national. De ce fait, on peut attendre beaucoup en termes d'outils et de propositions qui pourraient être étendus et appliqués, le cas échéant, aux autres départements d'Outre-mer. Nous en saurons davantage après la tenue du séminaire national de restitution sur tous les appels à projet retenus dans ce cadre.

Échanges avec le public

Un participant

On sait que le projet de la tour Lumina, située à Fort-de-France, non loin de la mer, a nécessité un investissement important. A-t-on considéré le fait que le trait de côte pouvait, dans quelques années, mettre à mal cet investissement ?

Yves-Michel DAUNAR

Je ne vais pas botter en touche ; c'est vrai qu'aujourd'hui, dans le secteur concerné, eu égard aux plans de prévention des risques naturels, la zone est constructible. Cependant, j'ose espérer que les promoteurs ont pris un certain nombre de précautions lorsqu'ils ont décidé d'implanter leur bâtiment à cet endroit. Il s'agit d'un terrain privé qui entre donc dans le cadre du droit de l'urbanisme traditionnel applicable sur le territoire de la ville de Fort-de-France, sur une zone constructible. Le secteur est géré par le Plan Local de l'Urbanisme de Fort-de-France ; la construction était possible selon le PPR.

Pascal TOURBILLON

Ma première question s'adresse à l'ONF et concerne l'aménagement des îlets, la prise en compte des problèmes qui se posaient dans les îlets en termes de protection, en termes de sécurisation. L'ONF a-t-il des propositions ou des projets pour ce qui est de l'îlet Oscar ? Je sais que cet îlet a été attribué à deux personnes privées.

La deuxième question est plus spécialement adressée à l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique. Des personnes sur notre littoral, qui ont fait une demande de cession, se sont vu répondre que le terrain n'est pas cessible puisque sur une zone naturelle. Je demande à l'Agence des 50 pas géométriques si on ne peut pas trouver, à l'image de Petit-Bourg, des solutions alternatives ?

Michel HAUUY

Sur les îlets en Martinique comme sur la grande île principale, on trouve la bande des 50 pas géométriques et les fonds dominants. Cela signifie qu'il peut exister des propriétaires privés sur les hauteurs des îlets. En l'occurrence, sur l'îlet Oscar, c'est le cas. C'est-à-dire que la ceinture autour de l'îlet de 81,20 mètres appartient à l'État et le fond dominant appartient à un propriétaire privé. Pour retracer l'histoire de cet îlet, en 1947, l'aïeul de l'occupant actuel a construit, en totale infraction, une maison en bord de mer. Entre temps, ce bâtiment a été classé monument historique. Plus récemment, dans les années 1970-1980, un autre occupant illicite (il y en avait plusieurs sur l'îlet Oscar) s'est installé sur le bord de mer pour y installer une activité de loisir. Dans les années 1981-1984, l'ONF a récupéré ces territoires du DPM alors géré par la DDE et a récupéré, du même coup, la gestion de ces situations. Actuellement, on trouve, sur l'ensemble de la FDL de la Martinique, un peu moins de 600 occupants illicites. Il faut savoir que l'occupation se traduit de plusieurs façons : agriculture, champs de banane, pâtures, jardins... dans la plupart des cas, nous avons affaire à ce type d'occupation ; il existe très peu de constructions sur la FDL (une dizaine) contrairement à la zone gérée par l'Agence des 50 pas. À partir de 1984, l'ONF a engagé des contentieux. Une avocate travaille en permanence sur ces questions pour l'ONF en Martinique. Nous avons poursuivi tous les occupants illicites et en l'occurrence les deux occupants illicites de l'îlet Oscar. Pour résoudre ce type de contentieux, nous avons dû, comme le fait l'Agence des 50 pas géométriques, trouver des solutions techniques parce qu'on ne peut pas rester dans un contentieux permanent, d'autant qu'il dure sur ce site depuis près de 30 ans. Les condamnations sont très lourdes avec des astreintes journalières que quasiment personne ne peut payer. Par conséquent, pour sortir de cette affaire, nous avons trouvé des solutions avec les occupants. Avec l'occupant qui pratiquait des activités ludiques, nous avons passé une convention, nous avons détruit toutes les installations qui étaient insalubres, nous avons réalisé un aménagement plus léger, en bois, qui est maintenant à sa disposition par convention de mémoire de 3 ans renouvelable. Il est convenu que d'autres opérateurs touristiques ainsi que le public peuvent utiliser cet aménagement. Il n'est pas le seul occupant et ne peut pas privatiser. Si vous-même souhaitez un jour vous promener en kayak ou en bateau et aller sur l'îlet Oscar, vous pouvez utiliser cette installation, équipée de tables et de bancs sur la plage. L'ONF a entièrement nettoyé la plage, ce qui nous a coûté l'an dernier, uniquement pour ce site, plus de 150 000 euros. La FDL ne peut être privatisée, c'est le bien commun de tous les Martiniquais et de tout le monde. Ce n'est pas une personne particulière qui peut se l'approprier. Quant à l'autre occupant, il occupe une maison qui date de 1947, ce qui fait de lui ce qu'on appelle un occupant historique. Nous avons travaillé, notamment sur ce sujet, avec le sénateur Serge LARCHER et avons défini plusieurs catégories de propriétaires. La régularisation des occupants dits historiques c'est-à dire qui habitent des maisons datant d'avant 1985 se traduit par une convention de longue durée passée avec eux ; il s'agit toujours de concessions à titre précaire et révocable. Ces personnes ne sont pas chez elles, elles vivent sur un terrain qui appartient à l'État. Ce terrain a vocation un jour ou l'autre à redevenir naturel, à retourner dans le bien commun. On délimite l'emprise au minimum autour de ces maisons ; l'occupant a le droit de l'occuper à titre payant. Le cas de l'îlet Oscar illustre un peu les solutions que l'on peut trouver. Il en existe d'autres, je ne vais pas toutes les évoquer, mais l'idée est bien d'essayer de régulariser la situation. Souvent, nous rencontrons des petites gens qui ne sont pas très fortunées, qui sont là depuis très longtemps ; nous essayons de trouver des solutions de relogement. Bien sûr, les cas que nous gérons ne sont pas aussi nombreux que ceux rencontrés par l'Agence des 50 pas géométriques.

Yves-Michel DAUNAR

Rappelons que l'Agence des 50 pas géométriques est compétente sur les espaces qui ont été classés urbains par arrêté préfectoral. L'objectif, concernant les espaces naturels qui comprennent la forêt domaniale du littoral, c'est qu'ils restent naturels. Voilà pourquoi les demandes de régularisation qui sont déposées aujourd'hui sur ces espaces se voient attribuer un avis défavorable. À propos de la comparaison avec la ville de Petit-Bourg, nous avons, dans cette commune des zones urbaines qui sont concernées par des problématiques de risques naturels. Nous rencontrons les mêmes situations en Martinique, de façon peut-être moins exacerbées. Néanmoins, aujourd'hui, à peu près 300 constructions sont concernées par ces problématiques de risques naturels sur notre bande littorale. C'est vrai que ces personnes reçoivent un avis défavorable et je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'on ne peut pas se contenter de leur fournir un simple avis défavorable, d'autant plus que la loi prévoit que l'Agence contribue au relogement des personnes qui ne peuvent être régularisées. Il est vrai que cette disposition des missions de l'agence a été intégrée en 2010 par la loi du Grenelle II. Comme je l'indiquais antérieurement, nous sommes, vis-à-vis de nos tutelles, en attente d'un certain nombre d'éléments de réflexion. Le texte dit que l'Agence contribue, on peut donc se demander qui sont les autres contributeurs et quels sont les moyens financiers qui seraient éventuellement à disposition ou non de l'Agence pour procéder au relogement. Il existe bien le cadre relatif à l'habitat informel, qui est dans l'article 6 de la Loi Letchimy, mais comme l'a déjà indiqué Myriam ROCH-BERGOPSOM, ce n'est certainement pas suffisant pour pouvoir déplacer et reloger les personnes dans de bonnes conditions.

À titre indicatif, le secteur test en Martinique est celui de Vieux-Pont au Lamentin, où nous avons des personnes qui sont situées directement dans la mangrove, donc concernées par des problématiques d'inondations. Notre approche est un peu particulière puisque nous étions confrontés à une population avec très peu de moyens financiers, qui ne pouvait pas entrer

dans le circuit de relogement classique traditionnel et qui était en plus concernée par un taux d'insalubrité relativement important. Nous allons démarrer, très prochainement, un chantier pilote d'auto construction encadrée pour permettre à ces occupants d'être relogés dans de bonnes conditions. Cette approche que nous avons eue, pour une partie de la population, ne pourra certainement pas être étendue à l'ensemble du territoire. Se posera donc de façon certaine la question des moyens, la question de la gouvernance, abordée par Myriam ROCH-BERGOPSOM. Je reviens régulièrement sur ce sujet parce que je considère que ma responsabilité personnelle est largement concernée et qu'il convient de trouver des solutions. Nous n'arrêtons pas d'interpeler les tutelles ; cette année, dans le cadre des missions de l'Agence, l'État nous a confié la mission d'essayer d'estimer le coût des éventuelles protections comparé au coût nécessaire de relogement. Les résultats permettront de sortir une doctrine, de sortir les éléments pour pouvoir identifier les pistes d'actions beaucoup plus efficaces.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

A l'issue de ces deux jours, quelle vision, quelle construction envisagée pour gérer les risques, protéger l'environnement mais aussi développer, durablement bien sûr. L'heure est venue de commencer à esquisser, proposer, voire définir des orientations pour l'élaboration du document stratégique du bassin maritime pour la Martinique ? Deux intervenants viendront clore nos échanges. Sébastien MAVERAUD, Commissaire de l'Action de l'État en mer va nous rappeler le rôle de l'État, puis Frédérick HERPERS, Expert Littocean, qui a suivi les échanges pendant ces quarante-huit heures va nous brosser un premier bilan de nos travaux.

La stratégie mer et littoral à l'échelle du bassin Antilles et/ou de la Martinique

Sébastien MAVERAUD
Commissaire de l'Action de l'État en mer

Avant de laisser la conclusion à Frédérick HERPERS, je vous propose de faire un petit tour vers le large et de vous présenter la structure à laquelle je participe qui est une organisation de l'État. Il s'agit de l'Action de l'État en mer ; j'aborderai notamment son rôle aux Antilles et son rôle dans la protection du littoral antillais.

Qu'appelle-t-on l'action de l'État en mer ?

C'est d'abord une structure interministérielle ; je me présente à vous en tenue de marin mais dans un travail totalement interministériel, avec les différents services et administrations qui participent à cette action. La France ne dispose pas de service de gardes-côtes comme c'est le cas notamment aux Etats-Unis ou dans d'autres pays. Nous avons choisi, par tradition historique, par évolution progressive, de coordonner, d'organiser les différentes administrations qui travaillent en mer autour d'une structure. Nous avons recensé un ensemble de 45 missions que vous pouvez trouver dans un arrêté de 2007, qui vont de la protection de la souveraineté à la lutte contre les trafics illicites, de la sécurité maritime bien sûr à la protection de l'environnement marin, à la recherche archéologique sous-marine. Sur chacune de ces 45 missions, vous allez trouver une ou deux administrations pilotes, aidées d'une structure de coordination des moyens qui permettent essentiellement de les optimiser. Cette coordination va s'effectuer au niveau central par ce qu'on appelle aujourd'hui la fonction garde côte, une structure de comité de réunion. Au niveau local, on trouve une autre coordination par ce qu'on appelle le préfet maritime dans l'Hexagone et le délégué du gouvernement pour l'Action de l'État en Mer - AEM en Outre-mer. Le délégué du gouvernement pour l'AEM aux Antilles est le Préfet de la Martinique, représentant direct du premier ministre et de chacun des ministres, en mer également. Il a un pouvoir de police général donc de réglementation et de maintien de l'ordre, assure la protection des intérêts nationaux. Il coordonne également l'action des administrations. La particularité antillaise veut que le délégué du gouvernement pour l'AEM aux Antilles donne délégation de pouvoir au Préfet de la Guadeloupe pour l'AEM dans la mer territoriale autour de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Le deuxième personnage important dans l'AEM, c'est le commandant de zone maritime qui est également le commandant supérieur des forces armées aux Antilles. C'est ce dernier, qui, en pratique, va coordonner l'action opérationnelle des administrations et la mise en œuvre des moyens ; le partage de l'information d'abord, puis la mutualisation des actions, la mise en place d'opérations coordonnées en cas de nécessité. Les différents moyens mobilisés sont bien sûr les moyens de la marine nationale, de la gendarmerie maritime en Guadeloupe pour les missions de défense, de protection, de lutte contre les trafics. Nous utilisons également les moyens de la douane puisque nous disposons d'une direction régionale des gardes côtes de la douane, avec des vedettes gardes côtes, des avions de surveillance maritimes, des hélicoptères, les brigades nautiques de la gendarmerie. Nous comptons aussi sur les moyens des directions de la mer dans lesquels on trouve le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS), centre de coordination du sauvetage ainsi que des moyens plus dédiés aux sauvetages qui sont les vedettes de la SNSM, armées par des bénévoles et également les hélicoptères de la sécurité civile qui ont aussi une vocation de sauvetage maritime. Cet ensemble de moyens est coordonné dans le cadre de l'AEM.

S'agissant de la protection du littoral, je ferai un focus sur ce qu'on appelle l'ORSEC maritime ; c'est l'organisation de la réponse de la sécurité civile en matière maritime. Pour la partie terrestre, elle est à la main des préfets de département et pour la partie maritime, sous l'autorité du délégué de gouvernement pour l'AEM. L'ORSEC remplit deux objectifs ; bien sûr sauvegarder les vies humaines mais aussi protéger l'espace maritime et le territoire contre par exemple les risques de pollution par hydrocarbures, notamment les risques de marées noires. Dans ce sens, nous disposons d'une structure de crise qui est très entraînée sur un plan ORSEC maritime. Je citerai deux exemples pour vous montrer que ce type de problème peut aussi malheureusement toucher les Antilles. Le premier cas concerne un pétrolier échoué à Saint-Martin le 15 février 2015 aux environ de deux heures du matin. Il s'agit d'un cas classique dans le monde maritime ; le chef de quart, seul à la passerelle, s'est endormi. Le bateau a fait route sur la Baie de Grand-Case. Les gendarmes ont inspecté la coque du bateau et l'ont autorisé ensuite à reprendre sa route. Heureusement, cet incident n'a pas causé de dégât. Quand on sait qu'il s'est produit à quelques centaines de mètres d'une côte rocheuse, on peut imaginer que la situation aurait pu avoir de graves conséquences.

Le deuxième cas qui nous préoccupe et sur lequel le Préfet nous a demandé de travailler tant sur le volet terrestre que maritime concerne les navires de croisière. On peut bien sûr se féliciter du développement de la croisière ; c'est un grand succès économique.

En revanche, on constate que les navires sont de plus en plus grands ; l'Harmony of the Seas naviguera dans la Caraïbe à la saison 2016. C'est un bateau qui accueille 8 800 passagers à bord, avec des embarcations de sauvetage de 450 personnes. Cette activité se développe beaucoup ; le CROSS estime qu'en saison haute, entre 50 000 et 100 000 personnes sont en mer, vivent en mer. Les risques d'accident sont proportionnels et sont bien sûr importants.

Ces bateaux de plus en plus grands présentent des risques pour l'environnement puisqu'ils embarquent des quantités de combustibles aussi importantes que celles des petits pétroliers. En cas d'accident, les conséquences pourraient être très graves. Sans vouloir vous dresser un tableau pessimiste, nous devons anticiper et nous préparer. Le volet terrestre est en cours de préparation avec le grand port maritime de la Martinique, les services de la Préfecture, la direction de la mer, la ville de Fort-de-France, et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ; nous travaillons ensemble pour savoir comment, par exemple, évacuer, gérer un incendie sur un paquebot qui serait en escale soit à la pointe Simon soit au Port du quai des tourelles, comment gérer au mieux ce type de sinistre. Tout un travail est mené sur ce qu'on appelle l'arrêté d'interphase ; interphase entre les services chargés d'intervenir en mer et les services chargés de gérer la crise à terre. Dans ce cas, il s'agit de façon coordonnée, de trouver des logements, de transporter les passagers en détresse, d'informer les familles.

Le port de Philipsburg à Saint-Martin est tout proche de la mer territoriale, zone de responsabilité française pour le CROSS

La protection de l'environnement marin

L'action de l'État en mer a vocation à protéger le milieu marin. Des spécialistes interviennent sur cette mission importante comme Agoa, le parc national de Guadeloupe ou l'équipe qui travaille sur le parc naturel marin de la Martinique. Nous menons une action complémentaire sur deux points : adapter la réglementation aux besoins des utilisateurs et des conseils d'administration de ces parcs, et mener des opérations de recherches scientifiques marines. Sur le premier point, par exemple, nous avons mené pour Agoa toute une réflexion sur le whale watching[1] afin de savoir s'il faut réglementer davantage ou pas sur le whale watching[1] et les activités des opérateurs touristiques. Agoa mène les discussions mais cette évolution réglementaire se traduira par un arrêté du délégué du gouvernement pour l'AEM. Sur le deuxième point, vous savez peut-être que le droit de la mer offre la possibilité de mener des opérations de recherches en mer dans les limites de la zone économique exclusive et soumises à l'accord de l'État côtier. Nous recevons régulièrement des demandes venant de pays étrangers, par la voie diplomatique, pour effectuer des recherches en zone économique française avec des conséquences pour l'environnement qui ne sont pas négligeables. Je citerai le cas d'un opérateur russe qui souhaitait utiliser des systèmes de recherches sismiques relativement importants. Nous devons alors, comme à chaque fois, consulter notamment les gestionnaires des aires marines concernés qui donnent leur vision de cette opération proposée à la fois sur l'impact sur l'environnement et sur le périmètre dont ils ont la responsabilité. Nous recueillons et centralisons les avis de manière à avoir une position nationale qui protège l'environnement.

Pour conclure, j'insiste sur le besoin de réalisme. Réalisme, tant au regard des dimensions de l'espace à protéger ; plus on va loin en mer plus il est difficile de faire appliquer les règles et moins il y a de moyens disponibles. Réalisme également au regard de la règle de liberté des mers, puisqu'on peut réglementer relativement facilement la mer territoriale, mais c'est beaucoup plus difficile au delà de 12 milles nautiques. Réalisme au regard des moyens disponibles ; l'AEM est une structure qui permet d'optimiser et d'utiliser au mieux les moyens disponibles qui ne sont pas illimités.

1- Le whale watching définit l'action d'observer les cétacés dans le milieu naturel.

Frédérick HERPERS
Expert LittOcéan

Si j'ai eu le plaisir de commencer ce forum, j'ai aussi le plaisir de le terminer. Je voudrais, tout d'abord, remercier Yves-Michel DAUNAR, directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique, pour son accueil, et voudrais dire que sans lui tout cela n'aurait pas été possible. Sur la base des interventions, des échanges riches et nombreux de ces deux journées, je dois essayer de vous dire ce que l'on pourrait s'attendre au moins à trouver dans le document stratégique de bassin Antilles, valant stratégie Mer et Littoral pour la Martinique notamment. N'étant pas Martiniquais, je ne ferai que donner mon appréciation de lecteur purement externe. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, nous héritons de la stratégie nationale de la mer et du littoral qui comprend six volets ; le document stratégique de bassin en comportera, quant à lui, quatre. Dans tous les cas, il faut bien voir que ce document sera une déclinaison de la stratégie nationale de la mer et du littoral et qu'il devra tenir compte à la fois des enjeux économiques, environnementaux, et sociétaux propres au bassin. Cette idée a été clairement réaffirmée par tous les acteurs qui sont impliqués sur ce bassin.

Le Document Stratégique de Bassin, un document révisé

On peut dire qu'il s'agit encore d'un document, d'un papier que l'on va mettre dans un placard, comme on sait très bien le faire en France. Malgré tout, je dirai que ce document, tout comme la stratégie nationale mer et littoral sont des documents révisés, donc vivants. Un document révisé implique inévitablement que dans sa construction, il sera nécessaire d'avoir des investigateurs de progression et des moyens de suivre la manière avec laquelle il sera implémenté. Il ne s'agit pas seulement d'objectifs, c'est aussi un chemin pour y arriver, des plans d'actions et donc forcément un niveau d'attente.

Des enjeux et des objectifs à l'échelle du bassin

J'ai bien perçu pendant ces deux jours que même si les ambitions sont peut-être fédératrices à l'échelle du bassin Antilles, rien n'interdit qu'un volet territorialisé sera certainement louable pour apporter des réponses aux acteurs locaux et peut-être s'assurer de leur pleine application. Dans tous les cas, le DSB vise à faire l'union des enjeux et des objectifs pour que quelque part, se créent une dynamique et une force liées à ce territoire qui puissent être portées ensuite d'une voix plus forte. Nous sommes sur ce niveau d'ambition pour protéger mais aussi se développer de manière harmonieuse, dans une logique de développement durable. En termes d'illustration, je ne ferais que renvoyer à un document qui n'est pas le document stratégique de bassin mais l'exercice qui avait été conduit dans l'Océan Indien, avec le livre bleu de l'Océan Indien. Ce livre fédérait à la fois les objectifs de la Réunion, des Terres australes et antarctiques françaises et de Mayotte pour donner des grandes orientations à ces territoires.

Une gouvernance à l'échelle de la région ou de la collectivité unique

Il est important que la gouvernance puisse s'organiser à une échelle adaptée avec des versions de gouvernance qui soient territorialisées. Une gouvernance au delà de l'emprise propre du Conseil maritime ultramarin paraît essentielle. Il est urgent que le conseil maritime ultramarin soit installé, dans les meilleurs délais, car c'est lui la cheville ouvrière de ces objectifs ; je sais que son installation est en cours.

Quelques points importants sur les quatre volets du DSB

• La protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques, ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine

La protection induit la définition d'un état écologique et de son suivi. On voit bien, à travers toutes les démarches qui ont pu être suivies : directive cadre sur l'eau, directive baignade, qu'il est nécessaire de connaître l'état initial, pour savoir d'où on part. C'est quand même l'objectif de savoir à mon avis où on veut aller pour arriver à quel état écologique, dans une approche intégrée. Cette logique d'objectifs, d'inventaires, d'évaluation initiale, apportera un fil conducteur sur les documents comme les plans de gestions, les documents d'objectifs qui sont associés. Nous avons eu de très belles illustrations aujourd'hui sur des indicateurs de suivis de l'IFRECOR, des aires marines protégées mais aussi ceux qui ont été présentés par le CAR-SPAW. Dans tous les cas, je pense que le message a été suffisamment clair, ce volet territorialisé comprendra forcément une problématique de réduction des risques de pollutions telluriques avec un axe fort qui sera porté sur l'assainissement. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous et c'est vraiment un enjeu pour le territoire.

Comment traiter les sargasses ? J'ai bien perçu qu'il y avait une urgence de traitement qui pose quand même beaucoup de questions. Des questions à la fois sur la manière et sur l'information qui doit être apportée, sur la sensibilisation, sur la communication. Je pense que des actions sont menées ; je ne porterai pas de jugement sur leur niveau ni leur qualité. Dans une logique de maîtrise et de gestion du risque qui doit être associée à cela, se pose la question d'une éventuelle valorisation, la question de la disparition ou de la résurgence d'un phénomène, et la question de la viabilité économique qui pourra être associée. Nous ne nous situons pas uniquement dans une logique de protection, mais dans une logique intégrant à la fois le développement et la protection. La lutte contre les espèces invasives va conduire à des actions, à des messages forts. Ce thème prend toute sa place dans les réflexions menées au titre du parc marin.

Derrière ce volet de protection, il doit y avoir une réponse qui doit être un élément directeur sur la définition d'un réseau d'aires marines protégées mais aussi de zones naturelles littorales. On doit se dire qu'il existe une stratégie nationale pour les AMP et envisager que le document stratégique de bassin apporte une réponse territorialisée sur des objectifs d'AMP à l'échelle du bassin Antilles ou à l'échelle de chacun de ses territoires.

Bien évidemment nous aurons également une compatibilité des usages et enjeux environnementaux, une déclinaison de la stratégie nationale pour la biodiversité. C'est un axe fort et nous avons bien compris que les enjeux à la fois environnementaux et économiques étaient compris par les différentes parties.

• **Le volet sur la prévention des risques et la gestion du trait de côte** met en évidence qu'il est nécessaire d'avoir des capacités d'appréciation du risque, une modélisation, un porter à connaissance qui soit le plus large possible à travers l'observation. La modélisation et la capacité de démonstration sur ce sujet sont nécessaires pour sensibiliser aux enjeux. Le DSB se veut non seulement un document à court terme (réponses à des obligations), il veut pouvoir apporter des réponses à moyen et long terme afin de pouvoir également apprécier de quelle manière on pourra anticiper le changement climatique (problématique d'aménagement, de protection, de recul stratégique...). D'autres sujets doivent être traités comme l'érosion côtière et torrentielle, ce qui induira des effets sur une valorisation d'un service écosystémique, notamment avec le rôle essentiel de protection apportés à la fois par les récifs et les mangroves, notamment en termes de réduction des risques de submersion marine. On peut se dire que le DSB pourrait aussi être, parce que finalement je note beaucoup de stratégie nationale, mais peu de déclinaison où d'implémentation, une réponse qui serait cohérente par rapport à cette stratégie de la gestion du trait de côte.

• **Le volet connaissance, recherche, formation, éducation**

Je ne dirai pas que ce sujet est plus consensuel, même si c'est le cas. Les présentations au cours de ces deux jours étaient parfois très techniques, montrant des capacités de réponse. Le besoin de connaissances se fait sentir, des connaissances qui doivent être partagées à la fois pour la définition, mais aussi pour la décision et la concertation. Assurément, ce DSB devra donner des axes d'efforts sur la capacité de connaissance. Au-delà de cette connaissance, de cet état initial, il est important de voir dans quelle mesure il pourra servir d'évaluation et d'être vecteur d'un tableau de bord à destination non seulement des autorités mais aussi de l'ensemble de la communauté. Chacun doit pouvoir comprendre où l'on va et comment on y va et ensuite être acteur dans cette démarche. Des propositions ont été faites autour d'un portail de la mer et du littoral qui peut offrir une offre intéressante permettant de « recoller » les informations partagées. Indépendamment de la présentation qui nous a été faite, des initiatives sont portées par des opérateurs publics qui doivent être valorisées et qui pourraient très clairement faire l'objet de déclinaison à l'échelle du bassin. On peut citer Litto3D ou même des actions menées directement sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence des aires marines protégées.

On peut également s'interroger sur l'existence d'un observatoire ou d'observatoires ou de réseaux d'observatoires de la mer et du littoral qui seraient des vecteurs de communication mais aussi de recollement d'information. Il en existe un au niveau national, c'est l'observatoire national de la mer et du littoral. Même si nous n'avons pas beaucoup évoqué la recherche et l'innovation, ces sujets doivent occuper une place importante dans nos réflexions, parce que c'est aussi préparer l'avenir. Au regard des activités économiques actuelles mais aussi futures, ils jouent un rôle dans la capacité à engager une valorisation efficace des sargasses par exemple ; c'est une piste qu'il faut peut-être envisager. En termes de gouvernance, même si nous ne l'avons pas abordé, les différents acteurs de la recherche et innovation et l'action potentielle de pôle de compétitivité ou du cluster maritime sur le sujet doivent intervenir de façon structurée. Sur le volet formation, nous constatons que nous nous situons dans un modèle économique des activités qui induit la nécessité de diversification, d'adaptation. Un effort de formation peut être envisagé sur la compréhension des enjeux, une possibilité de pouvoir s'adapter aussi à cette donne dans ces orientations qui seront dans les siècles suivants aussi associées aux activités. Je pense que des métiers sont en train de voir le jour, liés à la gestion des usages, de la protection, en termes de mobilisation. Ce sont des axes forts à développer.

• **Sur le volet développement durable des activités,** il est clair à mon avis que le DSB doit apporter des éléments forts sur des grandes orientations, sur les activités actuelles telles que le tourisme quel que soit sa déclinaison, qu'il soit balnéaire, littoral, de croisière, et sur la façon d'envisager la valorisation du patrimoine à la fois culturel et naturel, avec une réflexion sur la mise en avant d'une destination écotourisme. On voit bien que l'approche globale adoptée sur le volet protection et formation doit s'inscrire dans cette démarche. Comment envisager la pêche, les élevages marins, l'aquaculture, et comment y associer potentiellement une phase de diversification à travers le pescatourisme ? Comment promouvoir une plaisance qui soit raisonnée et acceptée ?

Nous avons entendu qu'il pouvait exister des opportunités de développement fort pouvant aller jusqu'à même une potentielle indépendance énergétique à travers les énergies marines renouvelables. Il serait peut-être de bon aloi de se poser la question de savoir si dans un DSB, un recensement des potentiels des technologies déjà matures ou qui seront matures peut être pertinent en termes de réponse énergétique à travers l'énergie thermique des mers. L'éolien flottant n'a pas été abordé mais peut présenter des pistes intéressantes. La biodiversité constitue un énorme potentiel pour la région. L'ingénierie environnementale est aussi une opportunité qui peut être développée et pourquoi pas vers un laboratoire permettant d'apporter des réponses sur l'ensemble du bassin ultramarin. Le transport maritime n'a pas été abordé ; c'est un sujet qui soulève des questions. On sait que plus de 90 % des approvisionnements arrivent par la mer, avec les risques que cela induit. Il y a tout ce qui arrive par la mer, mais il y a aussi tout ce qui peut repartir. Nous devons tenir compte de cette réalité dans la stratégie dans une logique d'échange qui prend tout son sens à l'échelle du bassin.

Le transport maritime urbain, sujet évoqué dans le forum, pose la question des solutions alternatives à l'usage de la route avec peut-être le cabotage à l'échelle de l'île, cabotage inter-îles. Par ailleurs, la gestion des espaces portuaires, points de rencontre des activités de la terre et de la mer, est importante ; forcément, les destinations ou les usages de ces espaces seront forcément portés au sein de ce DSB mais aussi

sur l'ensemble des documents portés par les collectivités.

Comment faire ?

À mon sens, pour élaborer un DSB, il semble essentiel, en premier lieu, de faire une analyse des enjeux environnementaux, sociaux et des potentiels du bassin pour les activités actuelles et futures. Quand je parle de potentiels, je veux parler de l'ensemble des potentiels. Il s'agit des potentiels liés au patrimoine, naturel ou culturel, le potentiel maritime urbain et sur sa capacité à pouvoir valoriser cette connexion entre la terre et la mer, le potentiel technique lié aux capacités techniques industrielles maritimes et littorales du territoire, et bien sûr le potentiel humain.

Une analyse de chaque potentiel au regard de sa connaissance, de son importance et de son potentiel de valorisation peut-être pensée, non pas au profit d'un acteur, parce que c'est bien un enjeu de l'intégration, mais de l'ensemble de la communauté. Bien évidemment, cette orientation induit une concertation, une analyse en amont avec tous les acteurs de la mer et du littoral autour, à mon sens, du conseil maritime ultramarin. Cette concertation et cette analyse doivent être menées à l'échelle de la Martinique qui peut très bien, au titre du décret de 2014, se doter d'une commission régionale qui aura une capacité d'instruction, d'animation et de mobilisation à l'échelle de l'ile. Ce travail doit se faire dans une large consultation, avec une information adaptée ; c'est un point important ; le message doit être compris et compréhensible pour une appropriation de tous.

Une des ambitions est d'arriver à une planification stratégique qui se veut multi-usages (compatibilité des usages) sur le domaine public maritime mais aussi sur la zone économique exclusive, avec une cohérence et une compatibilité des enjeux. L'idéal serait que cet état fasse l'objet d'une évaluation environnementale stratégique afin que l'on puisse pleinement être conscient des conséquences de ces grandes orientations qui auront leurs déclinaisons sur tous les autres documents.

Relations avec les outils réglementaires existants

L'article L219-4 du code de l'environnement stipule que « les plans, programmes et schémas applicables dans le périmètre d'une façade maritime, les projets situés et les autorisations délivrées dans ce périmètre ainsi que les actes administratifs pris pour la gestion de l'espace marin sont compatibles avec les objectifs et mesures du document stratégique de façade. Lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives dans le périmètre d'une façade maritime, les plans, programmes, schémas applicables aux espaces terrestres, les projets situés et les autorisations délivrées sur ces espaces prennent en compte les objectifs et mesures du document stratégique de façade. » Ce qu'il faut bien souligner, c'est que ce sera la même chose dans le bassin ultramarin ; tous les acteurs et porteurs d'autorisation et/ou instructeurs d'autorisation auront une obligation de compatibilité avec les objectifs et mesures du DSB ultramarin. Il y aura un intérêt à ce que soit pris en compte, dans la construction du DSB, cette relation de compatibilité avec les objectifs qui devraient se trouver notamment, avec des déclinaisons au moins territoriales, à travers le SAR ou les volets mers de SCoT, ou les plans de gestion du Parc Naturel Marin, puisque ces derniers dépendront forcément du DSB.

Échanges avec le public

Marie-Jeanne TOULON

Je n'étais pas présente le premier jour du forum et découvre ce fameux document stratégique de bassin. Ce document va-t-il traiter de la question des épaves en mer ? Par ailleurs, au niveau de la prévention des risques, nous avons des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui sont au ras de la mer, comment vont-elles être gérées ? Enfin, qui élabore ce document et à quel point en est son élaboration ? Y aura-t-il une consultation publique ?

Frédérick HERPERS

Le Document Stratégique de Bassin, comme son nom l'indique, est un document qui vise à fixer des objectifs et des grandes orientations. Il n'a pas forcément vocation à se substituer à la réglementation qui va traiter les risques mais va plutôt donner un cadre qui se veut cohérent de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin et potentiellement à l'échelle du territoire de la Martinique. Le DSB ne va pas venir se substituer, néanmoins, il peut introduire des objectifs de compatibilités ou de prise en compte sur certains documents. Par conséquent, des orientations fortes, notamment environnementales, pourraient très bien s'y trouver et avoir un impact, par un effet de percolation, sur l'ensemble des plans, projets, schémas, et tout ce qui peut- être associé en tant que tel. En ce qui concerne les ICPE, une posture sera adaptée, laquelle sera définie en concertation, en premier lieu, au sein du conseil maritime ultramarin dès lors qu'il sera installé. Ce qui veut dire que comme l'un n'est pas encore installé le document n'est pas encore en construction. Mais il y a un bel enjeu derrière tout cela.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

On peut rappeler que ce document vient dans la continuité du Grenelle II et du livre bleu de stratégie pour la mer et les océans de 2009. En fait, une stratégie est à bâtir et nous sommes loin du résultat. Le travail d'initialisation est mené au niveau national ; il reste celui de l'appropriation qui est très important. Il s'agira de faire une déclinaison de ce fameux document pour notre bassin élargi. L'esquisse proposée par Frédérick HERPERS montrait ce qui pourrait être fait, en

Conclusion du Forum Bodlanmè 4

concertation, par les acteurs locaux.

Yves-Michel DAUNAR
Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

Je voudrais tout d'abord vous remercier tous d'avoir participé aux travaux de ce quatrième forum dont les conclusions ont été bien présentées par notre ami Frédérick HERPERS. Nous tenons à ce que ces conclusions parviennent à l'ensemble des acteurs qui seront concernés par la réflexion autour du Document Stratégique de Bassin. À ce propos, nous avons, à notre niveau, tenté d'être contributeur en permettant à travers ce forum BODLANMÈ, de mener une réflexion la plus large possible. Je tiens à remercier l'ensemble de nos intervenants pour leur implication ; ce sont eux qui ont permis de faire vivre ce forum. Merci à notre animatrice qui a su mener les débats en tenant compte des contraintes de temps. Notre objectif était cette année de laisser un peu plus la place aux échanges avec la salle, je crois qu'ils ont été bien plus nombreux que ce que nous avions l'habitude d'avoir. Nous verrons comment mieux faire encore dans le cadre du prochain forum. C'est vrai que l'Agence des 50 pas géométriques avait une épée de Damoclès au-dessus de la tête puisqu'elle devait terminer son activité à la fin de l'année 2015. Aujourd'hui, des textes devraient nous permettre de voir notre mission prolongée d'au moins trois ans ; nous espérons que ce délai supplémentaire nous permettra d'organiser le cinquième forum Bodlanmè. Je remercie également l'ensemble des acteurs qui ont travaillé sur la mise en place et le programme de ce forum et particulièrement notre animatrice au sein de l'Agence, Amandine LIMOUZIN. Je laisse la conclusion à notre président d'honneur Ferdy LOUISY. Merci à lui d'avoir accepté cette lourde charge puisque les échanges ont été parfois quelque peu animés ; l'essentiel est que nous avons pu mener nos travaux à terme.

Ferdy LOUISY
Président d'honneur,
Maire de Goyave,
Président du Parc national de Guadeloupe,
Président des Parcs nationaux de France,
Vice-président de l'Agence des aires marines protégées

Je vous remercie Monsieur le Directeur et à travers votre présence, celle du Président de l'Agence des 50 pas géométriques pour l'honneur que vous m'avez fait de présider ce quatrième forum BODLANMÈ ; j'en tire une grande satisfaction. J'ai trouvé les échanges intéressants, engagés, passionnés, passionnants ; j'ai passé deux jours formidables. Je regrette malheureusement de ne pouvoir aller visiter la baie de Fort-de-France puisque rappelé à d'autres obligations. Merci à vous, je garderai un grand souvenir de ces échanges. Le constat factuel concernant la situation de notre littoral et de nos mers montre qu'il y a visiblement un souci. Certes, nous avons atteint un certain niveau, mais la réalité, en même temps, témoigne d'inégalités. Parfois même, certains vivent, par rapport à leurs intérêts professionnels ou individuels une forme d'injustice. Personne ne doit rester sur le bas côté, il y a encore une marge de progression certaine. Tous les éléments qui ont été fournis pendant ces deux jours à travers les conférences, les présentations, les tables-rondes nous prouvent que nous pouvons encore faire mieux et aller beaucoup plus loin que ce que nous faisons actuellement. Mais nous devons le faire ensemble, dans une sorte de fédération. L'Outre-mer est très important mais si chaque territoire veut faire « ses propres affaires », je pense que nous ne disposerons pas de moyens suffisants. Il me semble essentiel de maintenir une proximité Guadeloupe Martinique mais aussi avec les autres territoires. Nous devrons mettre les choses dans le bon ordre, les bœufs avant la charrue et non pas le contraire. Pour cela, nous devons continuer le travail de concertation, d'échanges menés avec tous les acteurs, dans l'esprit même des Grenelles de l'environnement qui consiste à tenir compte de l'avis des scientifiques, des politiques, des services de l'État, des associations, des ONG, pour poursuivre ce travail de réflexion nous permettant de rénover la gouvernance. C'est nécessaire pour obtenir des moyens budgétaires mais cela s'avère indispensable pour construire un système efficient. Un système capable de répondre à nos préoccupations, à nos inquiétudes, et surtout à nos exigences croissantes. Une gouvernance partagée, rénovée, des aires marines protégées et gérées, c'est surtout cela le plus important. Nous devons partir avec ce message que l'Agence des aires marines protégées a voulu délivrer : protéger n'est pas interdire. Il faut surtout sortir du concept qui consiste à dire que la protection c'est nécessairement une interdiction. C'est le contraire, nous en avons fait le constat. La Martinique, la Guadeloupe, les Outre-mer d'une manière générale sont riches en termes de biodiversité terrestre ou marine ; encore faut-il éviter le pillage de ces richesses. Il nous appartiendra à nous, Ultramarins, d'assurer le développement de nos territoires grâce à cette biodiversité, grâce à cette richesse dont tout le monde parle actuellement et qui fait la fierté de la France. Nous ne devons pas devenir pauvres ; nous devons sortir riches de ce genre de forum.

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Nous retenons que la planification doit être indispensable pour une gestion intégrée du littoral. En guise de conclusion, je rappelle cette formule citée par Catherine BERSANI, de Littocéan
« Faire en sorte que les projets des uns ne deviennent pas les problèmes des autres »

Visite de la Baie de Fort-de-France en images

Visite de la Baie de Fort-de-France en Images

Résultats jeux-concours

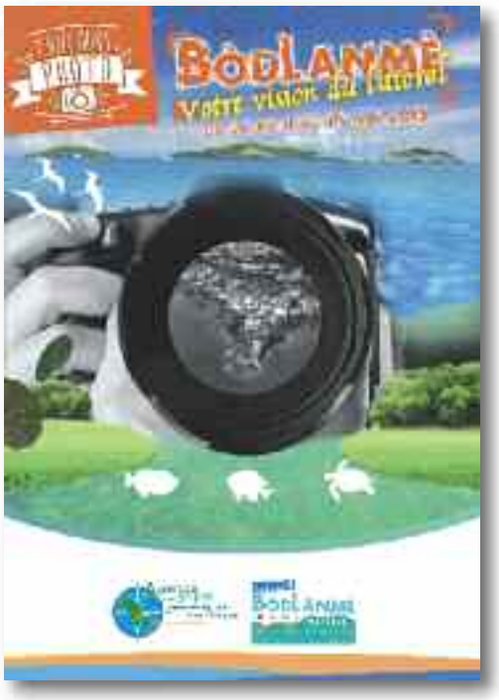

« Bodlanmè, votre vision du littoral »

Un concours photo ouvert au grand public

Ce concours photo a réuni une quarantaine de participants. 3 lauréats ont été désignés par le jury qui s'est tenu le 26 mai 2015, sous la présidence d'Henri SALOMON, Président du Groupement des Artisans d'Art de la Martinique.

Les résultats

1er prix

« Mangrove du dessus, mangrove du dessous »
Presqu'île de la Caravelle
Bon d'achat Photoworld, d'une valeur de 300 €
Martin SAVARY

2è prix

« Évasion »
Saint Pierre
Bon d'achat Photoworld, d'une valeur de 200 €
Bryce COMA

3è prix

« Passion martiniquaise pour la pêche »
Baie de Saint Pierre
Bon d'achat Photoworld, d'une valeur de 100 €
François COLAS

La cérémonie de remise des prix du concours « Bodlanmè votre vision du littoral » s'est déroulée dans le cadre du Village-Expo du forum BODLANMÈ au salon Caraïbes du Palais des congrès de Madiana mardi 16 juin 2015

Les photographies réalisées par les photographes amateurs ont été exposées au sein du Village-Expo

Pour sa première édition, ce concours photo a séduit 38 participants

« Mangrove du dessus, mangrove du dessous » - 1er prix

« Passion martiniquaise pour la pêche » - 3è prix

« Évasion » - 2è prix

« Imaginez des métiers pour préserver et valoriser notre biodiversité »

Jeu-concours destiné aux scolaires

Le jeu-concours, édition 2015 « Imaginez des métiers pour préserver et valoriser notre biodiversité », était destiné aux écoliers du cycle 3 et aux collégiens de 6è/5è, ou groupe d'élèves tous niveaux : club, atelier, accompagnement éducatif, etc. Ce jeu-concours avait pour objectif d'amener les enfants à réfléchir aux métiers qui, pour eux, permettent ou permettront d'œuvrer à la préservation et à la valorisation de la biodiversité de la Région Caraïbe, et plus précisément celle de la Martinique.

Une forte participation, des propositions innovantes

Au total, 20 classes ou groupes d'élèves se sont impliqués et ont participé à ce concours : 7 classes de primaire et 13 classes ou groupes de collège. Le jury, réuni le jeudi 4 juin 2015 à l'Agence des 50 pas géométriques, a désigné les lauréats ; huit prix ont été attribués.

Les résultats

Catégorie cycle 3

1er prix - Journée pédagogique en mer à la rencontre des dauphins
Classe UPE2A (Elèves allophones arrivants)
de l'école élémentaire Jean-Baptiste ROUAM SIM
de Fort-de-France
Enseignante : Catherine ABATUCI

2è prix - Journée pédagogique en mer à la rencontre des dauphins
Classe de CE2/CM1
de l'école élémentaire Sucrerie Perriolat du François
Enseignante : Christelle TOUSTOU

3è prix - Visite guidée de la mangrove de la réserve naturelle de la Presqu'île de la Caravelle
Classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire L'Ermitage de Fort-de-France
Enseignant : Bahija EL MOUJAHID

Prix d'encouragement - Visite guidée sur le sentier pédagogique de Coeur Bouliki
Classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire Plateau Fofo de Schœlcher
Enseignante : Elodie MODÉRÉ

Catégorie classes ou groupes de collège

1er prix - Visite guidée du sentier sous-marin des îlets du François
Groupe de 3è du collège Trianon du François
Enseignante : Christelle RENCIOT

2è prix - Sortie pédagogique en mer avec observation et interprétation de la baie de Fort-de-France
Classe de 6è du collège Adventiste Lisette Moutachy du Lamentin
Enseignante : Catherine CASSILDÉ

3è prix - Sortie pédagogique en mer avec observation et interprétation de la baie de Fort-de-France
Élèves de l'Atelier écocitoyen du collège Paul Symphor du Robert
Enseignante : Carole BAGNERIS

Prix d'encouragement - Visite guidée sur le sentier de la Forêt de Montravail
Classe Ulis du collège Places d'armes 2 du Lamentin
Enseignante : Mylène VALERY

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée dans le cadre du Village-Expo du forum BODLANMÈ au salon Caraïbes du Palais des congrès de Madiana mardi 16 juin 2015

Les prix ont été remis par Éric EMERY, Inspecteur d'académie, Inspecteur Pédagogique Régional

Un exemple de productions des élèves exposé sur le Village-Expo les 15 et 16 juin 2015 - 1er prix Collège

[En Images]

« Entre terre et mer »

Le Village-Expo ouvert aux scolaires et au grand public

Les 15 et 16 juin 2015, au salon Caraïbes, le Village-Expo était ouvert au public et a notamment accueilli 450 élèves du CE1 à la 3e et 54 accompagnateurs.

Le Village-Expo, dont la coordination a été assurée par le Carbet des Sciences, a permis à 21 structures réparties sur 17 stands de présenter leurs actions en matière de Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral.

Agence des aires marines protégées
Tél. 05 96 30 22 81
www.aires-marines.fr/martinique

Akuo Energy
Tél. 01 47 66 09 90
www.akuoenergy.com

Association Promouvoir le Patrimoine Martiniquais APROPAMAR
Tél. 06 96 26 26 98
http://propamar.fr

Association Entreprises & Environnement
Tél. 05 96 50 86 45
www.entreprisesenvironnement.com

BD Saint-Pierre, l'escale infernale
Tél. 05 96 50 38 02
www.saintpierrebd.com

Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique - CACEM
Contrat de Baie de la Baie de Fort-de-France
Tél. 05 96 60 74 40
www.cacem.org

Carbet des sciences
Tél. 05 96 39 86 48
www.carbet-sciences.net

Comité de la randonnée pédestre de la Martinique - CRDPM
Tél. 05 96 70 54 88
http://martinique.ffrandonnee.fr

Conservatoire du littoral -CDL
Tél. 05 96 63 93 04
www.conservatoire-du-littoral.fr

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement - DEAL Martinique
Tél. 05 96 59 58 88
www.lifecapdom.org

Direction de la Mer -DM
Tél. 05 96 60 79 72

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer - IFREMER
Tél. 05 96 66 19 40
www.ifremer.fr

IMPACT MER
Tél. 05 96 57 23 56
www.impact-mer.fr

Nature Enfant Avenir - NEA
Tél. 06 96 19 12 02
nea.madinina@orange.fr

Office De l'Eau - ODE
Tél. 05 96 48 47 27
www.eaumartinique.fr

Office National des Forêts - ONF
Tél. 05 96 60 70 70
www.onf.fr/martinique/@@index.html

Parc Naturel Régional de Martinique - PNRM
Tél. 06 96 64 45 59
www.pnr-martinique.com

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS
Tél. 05 96 71 94 36

- **Réseau Tortues Marines Martinique**
  www.tortuesmarinesmartinique.org
- **Réseau Iguana Delicatissima**
  www.iguanes-antilles.org

Ville du Robert
Tél. 05 96 68 76 70
www.ville-robert.fr

Les Intervenants

ARNAUDIES Mélanie, *Chargée de mission Urbanisme à l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe*
Page 101

BARASSI Christelle, *Akuo Energy*
Page 53

BERSANI Catherine, *Inspectrice générale honoraire de l'Équipement et membre de LittOécan*
Page 11, 17, 19, 21, 23

BOIS DE FER Gertrude, *Chef de service de la politique de la pêche au Conseil régional de la Martinique*
Page 47

BOUDRÉ Sylvie, *Chargée d'études assainissement à l'Office de l'Eau de la Martinique*
Page 39, 41, 42

BOUQUETY Joachim, *Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Maire de Grand Rivière*
Page 5, 11

BOURDY Simone, *Habitante du Robert*
Page 34

BRASSY Mathilde, *Chargée du pôle Mer et Développement Durable au Carbet des sciences de la Martinique*
Page 75

CAMY Didier, *Ingénieur d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé de la Martinique*
Page 33, 37, 40

CHOMET Daniel, *Président de la commission Développement durable, du Transport et de l'Énergie du Conseil régional de la Martinique, Président du Parc Naturel Régional de la Martinique, Vice-président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, Président du Comité de Bassin, représentant le Président du Conseil régionale de la Martinique*
Page 7, 17, 20, 22

CIDALISE-MONTAISE Murièle, *Chargée de mission milieu littoral - Référente interface terre-mer à la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique*
Page 43, 44, 45

CRILLON Jessica, *Responsable études zones humides et MANG à Impact Mer*
Page 64

DACHIR Christian, *Adjoint au Maire du Marin, chargé de l'environnement - Parc Naturel Régional, chargé du développement durable*
Page 22, 41, 94

DAUNAR Yves-Michel, *Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique*
Page 93, 94, 103, 104, 111

De GRANDMAISON Madeleine, *Société des galeries de géologie et botanique, Vice-présidente de ECCEA*
Page 80

ETIENNE Denis, *Référent milieu marin à la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique*
Page 61, 63, 64, 65, 72, 84

EYNAUDI Amandine, *Déléguée de l'Agence des aires marines protégées pour le sanctuaire Agoa*
Page 57

FAILLER Pierre, *Économiste, directeur de recherche au CEMARE, Centre pour l'économie et la gestion des ressources aquatiques de l'Université de Porsmouth, Royaume Uni*
Page 66, 69, 70, 71, 72

FALGUIÈRE Jean-Claude, *Chercheur à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer de la Martinique*
Page 49, 50

FRANCIL Hughues, *Secrétaire général du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Martinique*
Page 71

GONIER Émile, *3e adjoint au Maire de Schœlcher, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique*
Page 4, 74, 79

GOURDIN Franck, *Chargé de missions internationales au CAR-SPAW*
Page 82, 84

HAUUY Michel, *Directeur adjoint de l'Office National des Forêts de la Martinique*
Page 99, 104

HERPERS Frédérick, *Expert LittOcéan*
Page 12, 15, 16, 107, 109

LECOMTE Bruno, *En charge du nautisme à la mairie du Robert*
Page 34

LEGUEN Raphaële, *Première adjointe au Maire de la Seyne-sur-Mer, Déléguée à la mer, aux ports, au littoral et à l'économie maritime*
Page 33, 50, 51, 69, 70, 72

LOUIS-RÉGIS Henri, *Président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais*
Page 21, 34

LOUIS-SIDNEY Willy, *Adjoint au maire de Sainte-Luce, chargé de l'Urbanisme*
Page 63, 93

LOUISY Ferdy, *Président d'honneur, Maire de Goyave, Président du Parc national de Guadeloupe, Président des Parcs nationaux de France, Vice-président de l'Agence des aires marines protégées*
Page 1, 6, 18, 20, 22, 31, 32, 41, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 70, 78, 84, 111

MAIGNAN Chantal, *Chargée de mission Sargasses au Conseil régional de la Martinique*
Page 11, 30, 32, 35

MARIE-REINE Olivier, *Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Martinique*
Page 56, 59, 60, 77

MAVERAUD Sébastien, *Commissaire de l'Action de l'État en mer*
Page 105

MORNET Olivier, *Directeur de la Direction de la Mer de la Martinique*
Page 42

MOUTOUSSAMY Monique, *Responsable de l'Urbanisme à la Ville du Robert*
Page 45

NACHBAUR Aude, *Ingénieure risques naturels au Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Martinique*
Page 96

NARAYANINSAMY Jean-Jacques, *Sous-Préfet du Marin représentant Monsieur le Préfet*
Page 9, 30, 35

NEGOUAI Lina, *Chargée de mission aquacole au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de la Martinique*
Page 48

PÉLAGE Camille, *Président du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de Guadeloupe*
Page 31, 32, 35, 37, 84

PELUS Lucas, *Chargé d'études assainissement à l'Office de l'Eau de la Martinique*
Page 37, 41, 42

PIBOT Alain, *Délégué adjoint Outre-mer du Conservatoire du Littoral*
Page 15, 78, 97

POGNON Jehann, *Technicien designer d'espaces à la Mairie de Schœlcher*
Page 64

POMPIÈRE Alain Christophe, *Fédération de pêche plaisancière et de loisir de la Martinique*
Page 65, 71, 79

PUPPO CAPPODANO Jean-Benoît, *Géomètre-expert, membre du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts d'Antilles Guyane*
Page 45

QUENETTE Gwenaël, *Service Nature et patrimoine forestier au Conseil général de la Martinique*
Page 28, 35

RAPIN Jean-François, *Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral*
Page 34, 81, 86, 92, 95

ROCH-BERGOPSOM Myriam, *Directrice de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe*
Page 102

ROCLE Nicolas, *Ingénieur-chercheur à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture*
Page 23, 95

ROSEMAIN Richard, *Directeur du Cabinet d'études CERTA*
Page 15, 21, 63, 92

SAFFACHE Pascal, *Professeur des Universités, Université des Antilles, Géographe-aménageur*
Page 89, 92, 94

THÉODOSE Alain, *Adjoint au maire de Sainte-Anne*
Page 74

THOUARD Emmanuel, *Délégué à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer pour les Antilles et Chef de station Martinique*
Page 73

TOULA Michel, *Président du comité Martinique des sports subaquatiques et représentant de la Fédération française d'études et de sports sous-marins*
Page 59, 75

TOULON Marie-Jeanne, *Membre du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais*
Page 56, 64, 70, 76, 80, 109

TOURBILLON Pascal, *Membre du Conseil d'Administration, Responsable juridique de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais*
Page 16, 44, 103

Animation

Agnès MONLOUIS-FÉLICITÉ

Lexique

AEM Action de l'État en Mer

AMP Aire Marine Protégée

ANC Assainissement Non Collectif

ANEL Association Nationale des Élus du Littoral

ARS Agence Régional de Santé

ASSAUPAMAR Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais

BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CACEM Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

CaMPAM Caribbean Marine Protected Area Management Network – Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de la Caraïbe

CAR-SPAW Centre d'Activités Régionales pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe

CMU Conseil Maritime Ultramarin

CNML Conseil National de la Mer et des Littoraux

CRPMEM Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

CROSS Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvegarde

DCE Directive Cadre sur l'Eau

DEAL Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DPM Domaine Public Maritime

DSB Document Stratégique de Bassin

EH Équivalent-Habitant

EMR Énergies Marines Renouvelables

EPIC Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

ETM Energie Thermique des Mers

FDL Forêt Domaniale du Littoral

GCFI Gulf and Caribbean Fisheries Institute - Institut des pêches de la Caraïbe et du Golf du Mexique

GCRMN Global Coral Reef Monitoring Network - Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens

GIEC Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ICRI International Coral Reff Initiative - Initiative internationale pour les récifs coralliens

IFRECOR Initiative Française pour les Récifs Coralliens

IFREMER Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IGN Institut National de l'Information Géographique et Forestière

IPBES Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

IRSTEA Institut national de la Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

NEMO (Projet) New Energy for Martinique Overseas

ODE Office de l'Eau

OGE Ordre des Géomètres Experts

ONEMA Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF Office National des Forêts

ORSEC Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PADM Plan d'Action pour le Développement de la Martinique

PAMM Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins

PAPI Programme d'action de Prévention des Inondations

PLU Plan Local d'Urbanisme

PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PPRI Plan de Prévention des Risques Inondation

PPRL Plan de Prévention des Risques Littoraux

RCEA Récifs Coralliens et Écosystèmes Associés

SAR Schéma d'Aménagement Régional

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SICSM Syndicat Intercommunal Centre et Sud Martinique

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SMVM Schéma de Mise en Valeur de la Mer

SNB Stratégie Nationale pour la Biodiversité

SNML Stratégie Nationale Mer et Littoral

SNSM Société Nationale de Sauvetage en Mer

SRDAM Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture Marine

UNEP Nations Unies pour l'Environnement

VET Valeur Économique Totale

ZEE Zone Économique Exclusive

ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique

Prêcheur - Abymes bourg Charmeuse

forum 4

BÒDLANMÈ

Matinik

16 au 18 juin 2015

Palais des Congrès de Madiana

Faire de notre littoral et de la mer des espaces de réconciliation durable

Agence des 50 pas géométriques Martinique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Région Martinique

académie Martinique
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence des aires marines protégées

O.D.E
Office De l'Eau Martinique

Université des Antilles et de la Guyane

Conservatoire du littoral

Office National des Forêts
Martinique

Ifremer

COMITÉ RÉGIONAL des PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS

AS.SAU.PA.MAR
Té sé bwa, bwa sé dlo, dlo sé lavi.

CARBET DES SCIENCES

Agence des 50 pas géométriques de la Martinique
12-14 Av. Louis Domergue • Immeuble le Trident 4è étage Montgérald • 97200 Fort de France
Tél. : **0596 42 65 20** • Fax : **0596 39 78 37**
E-mail **contact@50pas972.com** • Site **www.agence50pas972.org**